2012
DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

MESSAGE DU PRÉSIDENT 2

1 PRÉSENTATION DU GROUPE 5
1.1 Présentation générale 6
1.2 Informations financières sélectionnées 11
1.3 Profil de la Société et chiffres clés 12
1.4 Historique et évolutions récentes 13
1.5 Principales activités 14
1.6 People company 22
1.7 Recherche et Développement RFA 25
1.8 Facteurs de risque RFA 27

2 RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE 33
2.1 Vers une prospérité durable 34
2.2 Axe 1 – « Corporate Responsabilities » enjeux et bénéfices pour le Groupe 37
2.3 Axe 2 – « Business Responsabilities » enjeux et bénéfices pour les métiers 46
2.4 Note méthodologique 54
2.5 Tableau des indicateurs RSE 56
2.6 Avis du vérificateur indépendant 61

3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 65
3.1 Rapport du président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise RFA 66
3.2 Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du président du conseil d'administration RFA 84
3.3 Rémunérations 85
3.4 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés 90

4 COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE RFA 95
4.1 Faits marquants 96
4.2 Résultats du Groupe 102
4.3 Résultats de la Société 108
4.4 Événements postérieurs à l'arrêté des comptes 109

5 COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE BULL RFA 111
5.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 112
5.2 Comptes consolidés et notes annexes 114

6 COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ BULL RFA 163
6.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 164
6.2 Comptes annuels et notes annexes 166

7 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 JUIN 2013 189
7.1 Ordre du jour 190
7.2 Rapport du conseil d'administration 191
7.3 Projets de résolutions 195

8 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL 201
8.1 Renseignements à caractère général concernant la Société 202
8.2 Renseignements à caractère général concernant le capital RFA 205
8.3 Évolution du capital 207
8.4 Répartition du capital social 208
8.5 Organigramme et informations concernant les sociétés du Groupe 212

9 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 221
9.1 Informations historiques : incorporation par référence 222
9.2 Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices 223
9.3 Information des actionnaires et investisseurs RFA 224
9.4 Commissaires aux comptes et honoraires RFA 226
9.5 Document d'information annuel RFA 227
9.6 Responsable du document de référence RFA 230

TABLE DE CONCORDANCE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT EUROPÉEN N° 809/2004 231
TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL 234
TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 235
GLOSSAIRE 237

Les éléments du Rapport financier annuel sont clairement identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme RFA *(voir page 234)*

2012
DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2012

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004 et de l'article 212-11 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, les éléments suivants sont incorporés par référence :

- les comptes consolidés de Bull pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010 présentés respectivement aux pages 74 à 119 et 72 à 73 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 11 avril 2011 sous le numéro D-11-0273 ; et
- les comptes consolidés de Bull pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011 présentés respectivement aux pages 108 à 154 et 106 à 107 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 avril 2012 sous le numéro D.12-0272.

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, des tables de concordance sont présentées au chapitre 9. Elles permettent notamment d'identifier dans le présent document de référence, les informations qui constituent le rapport financier annuel et d'établir la correspondance avec les informations constituant le rapport de gestion du conseil d'administration.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 2 avril 2013, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

PHILIPPE VANNIER
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Si Bull est aujourd'hui parfaitement placé pour être un acteur majeur de la nouvelle donne numérique, c'est parce que Bull maîtrise, et comme très peu en sont capables, les trois piliers immuables de l'informatique :
- capacité de calcul,
- capacité à sécuriser les systèmes, et
- capacité à choisir et assembler des technologies pour répondre à un besoin utilisateur. »

« Les attentes des utilisateurs d'aujourd'hui coïncident avec les grands défis technologiques de demain »

LES EXPERTISES DE BULL AU CŒUR DE LA NOUVELLE DONNE NUMÉRIQUE

2012, a été pour Bull l'année du cloud Computing. Nous l'avions anticipé, nous l'avons réalisé. Les prises de position d'ores et déjà acquises dans la puissance de calcul et la sécurité sont le socle de nos succès futurs. Nous l'avons mesuré cette année où, associées à notre capacité à intégrer des systèmes complexes et ouverts, nos offres ont fait la différence auprès de nos clients.

Avec le cloud, les applications mobiles sont aujourd'hui le symbole des nouvelles technologies, non seulement par les chiffres vertigineux de leur irrésistible essor mais encore parce qu'elles préfigurent l'avenir des systèmes d'information. À l'image des applications, le système et son usage tendent à se confondre. Désormais, l'heure est aux solutions conçues pour une utilisation précise et dont la technologie sous-jacente s'efface derrière l'ergonomie.

Usage, performance, M2M, Big Data… les attentes des utilisateurs d'aujourd'hui coïncident avec les grands défis technologiques de demain ; qui, comme depuis toujours, se ramèneront à une exigence simple : la fiabilité. Et en informatique, pour qu'un système fonctionne, trois choses sont nécessaires : la puissance, la sécurité, l'intégration. Les trois expertises cardinales de Bull que l'on retrouve dans nos quatre business lines.

Ce sont ces trois compétences, et une culture permanente de l'innovation, qui ont permis à Bull d'être à l'avant-garde de chaque génération technologique. Aujourd'hui encore, quand Bull s'engage dans le HPC, il devient en quelques mois un acteur de renommée internationale. Quand Bull sécurise des systèmes, ce sont les plus sensibles, des transactions bancaires au trafic aérien. Et quand Bull s'engage dans le cloud, le Groupe propose une démarche intégrée, parce qu'il sait que la diversité des besoins exige choix et accompagnement.

Le cloud est l'autre symbole incontournable de la technologie en 2013. Pour toutes les entreprises, il est le vecteur révolutionnaire de l'innovation. Pour Bull, c'est un socle et une chance. Un socle, car il sera au cœur de toutes nos réflexions, de toutes nos réalisations, de toutes nos innovations. Une chance, car il réunit tous nos savoir-faire : les architectures complexes, la robustesse et la performance des systèmes critiques, la sécurité et l'interopérabilité dans un environnement ouvert… Notre héritage est notre opportunité parce que ces défis sont ceux que nous relevons depuis toujours chez nos clients. Et qu'il s'agisse de cloud, d'applications mobiles, de M2M ou de Big Data, nous continuerons à le faire. Pour que ça marche, tout simplement.

Les supercalculateurs bullx conçus pour innover sans compromis, pour innover sans limite, élus meilleurs supercalculateurs aux États-Unis dès leur lancement en 2009

Bull est un acteur majeur des systèmes numériques critiques. Spécialiste de l'intégration de solutions technologiques, expert des systèmes d'information ouverts et sécurisés, Bull est le seul acteur européen positionné sur les principaux maillons de la chaîne de valeur de l'informatique. Le Groupe accompagne les grandes entreprises et les administrations dans la transformation de leurs systèmes d'information, en particulier avec le développement des solutions de cloud computing, en leur apportant son expérience et son savoir-faire dans trois domaines fondamentaux : la fourniture et l'intégration d'infrastructures informatiques d'entreprise, le développement de services applicatifs métiers, et l'exploitation sécurisée des systèmes d'information. Les clients du Groupe peuvent ainsi bénéficier des nouveaux usages du numérique et protéger leur patrimoine informationnel.

PRÉSENTATION DU GROUPE

1

1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE 6
1.1.1 Résumé 6
1.1.2 Marché dans lequel évolue Bull 7
1.1.3 Stratégie 7
1.1.4 Concurrence et avantages concurrentiels 8
1.1.5 Organisation 10
1.1.6 Partenaires 10

1.2 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES 11

1.3 PROFIL DE LA SOCIÉTÉ ET CHIFFRES CLÉS 12

1.4 HISTORIQUE ET ÉVOLUTIONS RÉCENTES 13

1.5 PRINCIPALES ACTIVITÉS 14
1.5.1 Innovative Products : constructeur de grands serveurs d'entreprise et de supercalculateurs 14
1.5.2 Computing Solutions : architecte, intégrateur et infogérant de data centers et de solutions *cloud* 15
1.5.3 Business Integration solutions : conseil et intégrateur d'applications métiers critiques 17
1.5.4 Security Solutions : l'industriel de la sécurité et des systèmes critiques 20

1.6 PEOPLE COMPANY 22
1.6.1 Attirer les talents 22
1.6.2 Favoriser l'expression des talents 23
1.6.3 Bien vivre ensemble 23

1.7 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT 25

1.8 FACTEURS DE RISQUE 27
1.8.1 Risques et facteurs de risque 27
1.8.2 Information sur les assurances 30

1.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1.1 RÉSUMÉ

Bull est un acteur majeur des systèmes numériques critiques, spécialiste de l'intégration de solutions technologiques, expert des systèmes d'information ouverts et sécurisés, et du Calcul haute performance (HPC). Bull est le seul acteur européen positionné sur les principaux maillons de la chaîne de valeur de l'informatique. Le Groupe accompagne les grandes entreprises et les administrations dans la transformation de leurs systèmes d'information en leur apportant son expérience et son savoir-faire dans trois domaines fondamentaux : la fourniture et l'intégration d'infrastructures informatiques d'entreprise, le développement de services applicatifs métiers, et l'exploitation sécurisée des systèmes d'information.

Seul acteur européen ayant cette maîtrise globale des infrastructures informatiques, Bull se démarque des groupes américains ayant une compétence semblable par le choix résolu des standards et des technologies ouvertes ce qui lui permet à la fois de coopérer avec des partenaires technologiques puissants, de concentrer ses efforts de Recherche et Développement sur les domaines à très haute valeur ajoutée et d'offrir une proposition de valeur unique à ses clients : des systèmes d'information sur mesure, bénéficiant d'une véritable suprématie technologique.

Parmi les pionniers des systèmes d'information d'entreprise, Bull a développé ou contribué à de nombreuses innovations au cours de son histoire, dont les premiers ordinateurs centraux d'entreprise (*mainframes*), les PC/Micral, la carte à puce, les serveurs ouverts, la sécurité, les logiciels d'infrastructure, les supercalculateurs de classe mondiale (bullx™), les conteneurs *plug & boot* pour révolutionner les centres de données (mobull™), globull®, la première plate-forme mobile totalement sécurisée ou encore le serveur bullion™, classé en 2012 le plus rapide serveur d'entreprise x86 au monde selon un *benchmark* international.

En 2010, Bull annonce sa nouvelle génération de supercalculateurs bullx pour offrir l'une des gammes les plus complètes et les plus performantes du marché du HPC, déploie Tera 100, le supercalculateur petaflopique (un million de milliards d'opérations par seconde) le plus puissant en Europe et signe d'autres grands contrats notamment avec GENCI (Grand Équipement National de Calcul Intensif), AWE (*Atomic Weapons Establishment)* au Royaume-Uni. Cette même année, Bull lance le serveur d'entreprise bullion mis au point spécifiquement pour virtualiser les applications critiques d'entreprise et revient en force sur le marché des serveurs haut de gamme. Bull renforce son expertise avec l'acquisition du groupe Amesys, spécialiste de la sécurité et des systèmes critiques qui contribue notamment à l'élaboration du premier cœur artificiel ou à la mise au point de systèmes de brouillage contre les explosions radiocommandées.

En 2011, Bull met en œuvre son plan stratégique BullWay qui vise une croissance 50 % supérieure à celle du marché à l'horizon 2013. La nouvelle organisation comporte les quatre Business Lines suivantes :

- Innovative Products : constructeur de grands serveurs d'entreprise et de supercalculateurs, dédiés à la simulation numérique, aux applications critiques, au *big data* et au *cloud ;*
- Computing Solutions : architecte, intégrateur et infogérant de data centers, dédié à concevoir, bâtir et opérer les infrastructures massives et les solutions *cloud ;*
- Business Integration Solutions : conseil et intégrateur d'applications métiers critiques, notamment pour le secteur public, les télécom, la finance, la sécurité intérieure, l'énergie, les transports et la santé ;
- Security Solutions : industriel de la sécurité et des systèmes critiques.

S'adressant au marché des grandes et moyennes organisations, ces Business Lines développent des synergies pour offrir ensemble une valeur ajoutée rare : la maîtrise complète et intégrée de la chaîne d'infrastructure des systèmes d'information, des plates-formes matérielles aux applications métiers. Cette maîtrise intégrée permet de concevoir, bâtir et supporter des systèmes d'information particulièrement puissants et sécurisés. Elle contribue au positionnement de Bull comme un leader des systèmes numériques critiques, marché stratégique du monde numérique de demain. L'ambition de développer ce leadership est au cœur du plan stratégique BullWay.

En 2011, Bull fête ses 80 ans et des succès importants ont été atteints, dans la droite ligne de la stratégie fixée par BullWay. Dans le domaine du HPC, Bull a réussi l'installation de deux supercalculateurs petaflopiques, l'un au Japon (Rokkasho) et l'autre au GENCI (Bruyères-le-Châtel) en France. Dans le domaine applicatif, Bull devient l'opérateur de développement et de test des applications critiques d'EUROCONTROL, l'organisme pour la sécurité de la navigation aérienne en Europe. Bull a également lancé son offre de *cloud computing*, « Le cloud by Bull ». Fidèle à son expertise en matière d'Open Source, Bull considère que le *cloud computing* se développera en améliorant la sécurité des solutions disponible pour tous.

En 2012, Bull consolide son développement notamment en renforçant son offre « Le cloud by Bull ». Cette dernière intègre désormais toutes les composantes du *cloud* (le *cloud* public, le *cloud* hybride et le *cloud* privé) afin de permettre à ses clients de bénéficier de toute la capacité d'innovation qu'offre le *cloud*. En matière de *cloud* public, Bull propose ses solutions et distribue l'offre de Numergy®, entreprise dans laquelle le Groupe a une participation aux côtés de SFR et de la Caisse des dépôts et consignations. Conformément à son plan stratégique, les supercalculateurs Bull sont de plus en plus utilisés dans les secteurs identifiés comme prioritaires par le Groupe : SARA, le centre national de HPC des Pays-Bas a choisi un supercalculateur bullx. Par ailleurs, les travaux menés par M. Jean-Michel Alimi sur CURIE, le supercalculateur Bull, installé au GENCI ont permis la première simulation de tout l'univers observable, du big-bang à aujourd'hui. Bull a également renforcé sa présence dans le secteur de la météorologie ; Météo France a choisi la nouvelle génération de supercalculateurs Bull visant une puissance crête de cinq petaflops à l'horizon 2016. Enfin, le projet NumInnov de Bull a été retenu dans le cadre des Investissements d'avenir du Gouvernement français pour mettre en œuvre une offre de calcul intensif à la demande et de contribuer ainsi au développement d'un écosystème du HPC en France.

Les clients de Bull appartiennent principalement au secteur public, à la santé, à la finance, aux télécommunications, à l'industrie et la défense. Le Groupe est présent sur l'ensemble du continent européen, en Amérique, en Asie et en Afrique/Moyen-Orient, avec un effectif à fin 2012 de 9 300 employés dans le monde. Au 31 décembre 2012, Bull dispose d'un site principal d'intégration et de logistique, de trois centres de R&D principaux et de centres de vente et de services avec un réseau de distribution et de partenaires s'étendant sur près de 50 pays.

1.1.2 MARCHÉ DANS LEQUEL ÉVOLUE BULL

Les technologies de l'information représentent l'un des secteurs les plus dynamiques de l'économie mondiale. Principal moteur d'innovation et de compétitivité dans les économies développées, le numérique et ses usages génèrent aujourd'hui 30 % de la croissance mondiale.

Dans ce contexte, le marché mondial des technologies de l'information a représenté en 2012, hors télécommunications, plus de 1 927 milliards de dollars, et pourrait atteindre 2 036 milliards de dollars en 2013 en croissance globale de 6 % environ (source Gartner, octobre 2012).

Malgré une conjoncture mondiale qui reste troublée et incertaine, les systèmes d'information (SI) se placent plus que jamais au cœur de la performance des entreprises et des administrations. À ce titre, ils comptent parmi les grands domaines d'investissement des organisations et offrent un marché dynamique, animé par un vaste écosystème d'acteurs qui compte tout à la fois des sociétés de conseil, des concepteurs de technologies, des prestataires de services spécialisés dans l'intégration de systèmes et des opérateurs d'exploitation (infogérance, *cloud*).

Ce marché évolue aujourd'hui sous l'impulsion de quatre mutations fondamentales :

- l'explosion des besoins de calcul, liée à la croissance des données, des transactions et des besoins d'analyse dans un univers numérique en rapide expansion. D'ici à 2020, les analystes estiment que les volumes de données devraient être multipliés par 20 (nécessitant des technologies décisionnelles nouvelles, le big data), le trafic internet par 30 et la puissance de pointe des supercalculateurs par 100 ;
- la transition vers une informatique *as a service*, de type *utility*. L'avènement du *cloud computing* va notamment faciliter les usages et la maîtrise de la complexité grâce à la massification des infrastructures. On estime qu'à l'horizon 2015, 65 % des nouvelles applications seront déployées en mode *cloud*, privé, public ou hybride ;
- le développement de l'informatique métiers et d'usages innovants du numérique. Selon le cabinet d'étude Forrester, 5 % des dépenses informatiques étaient liées aux applications métiers en 2009 (e-gouvernements, finance en ligne, transports multimodaux, analyse prédictive pour la santé…). Ce pourcentage devrait approcher 30 % en 2016. Le développement des processus dématérialisés, des applications multi-canal de gestion de la relation client et des réseaux sociaux sont également des tendances fortes ;
- la mobilité et l'internet des objets. Depuis fin 2010, il se vend plus de smartphones que de PC. En 2013, les ventes de tablettes devraient à leur tour dépasser celles de PC. D'ici à 2020, le nombre d'objets connectés devrait passer de 10 milliards à 50 milliards. Il en résulte de formidables enjeux en matière de gestion des objets connectés et de sécurité.

Ces transformations conduisent à une mutation progressive de l'écosystème de marché : divergence entre les sphères B2C (*Business to Consumer*, marqué par la consumérisation et la mobilité de l'ère « post-PC ») et B2B *(Business to Business)*, marqué par les enjeux d'extrême puissance, de gestion de la complexité et des services critiques, retour à l'intégration verticale (*cloud*), développement des systèmes sur mesure, haut de gamme et souverains pour répondre à des besoins numériques métiers de plus en plus critiques.

Ces mutations mettent au cœur des enjeux de demain les disciplines dans lesquelles le groupe Bull excelle en particulier dans l'*Extreme Computing*, la haute sécurité, les solutions sur mesure, verticalisées et opérées de bout en bout. Elles ouvrent de fortes opportunités au Groupe grâce à sa capacité unique à intégrer des infrastructures numériques intelligentes de manière transparente, fiable et sécurisée.

1.1.3 STRATÉGIE

Fin 2010, Bull a annoncé BullWay, son plan stratégique dont l'objectif est de positionner Bull en trois ans comme un leader européen des systèmes numériques critiques, et de mettre le Groupe sur le chemin d'une croissance rentable. Cette stratégie capitalise sur les atouts fondamentaux du Groupe : son expertise technologique, en matière de puissance et de sécurité qui représentent actuellement deux enjeux majeurs pour les organisations, sa connaissance des marchés porteurs, notamment ceux des secteurs publics, de la défense, de la finance et des télécommunications et sur sa présence géographique historique dans des zones à fort développement comme l'Amérique latine, le Moyen-Orient et l'Europe de l'Est.

Le plan stratégique BullWay comporte quatre dimensions clés :

Un renforcement de l'agilité du Groupe, avec la mise en œuvre d'une nouvelle organisation, qui met les clients de Bull au cœur de la stratégie, en structurant le Groupe autour de quatre Business Lines internationales répondant aux quatre grands défis de l'économie numérique :

- Innovative Products : constructeur de grands serveurs d'entreprise et de supercalculateurs, dédiés à la simulation numérique, aux applications critiques, au *big data* et au *cloud* ;
- Computing Solutions : architecte, intégrateur et infogérant de data centers, dédié à concevoir, bâtir et opérer les infrastructures massives et les solutions *cloud* de demain ;
- Business Integration Solutions : conseil et intégrateur d'applications métiers critiques, notamment pour le secteur public, les télécom, la finance, la sécurité intérieure, l'énergie, les transports et la santé ;
- Security Solutions : industriel de la sécurité et des systèmes critiques.

Cette organisation par métier, conjuguée de manière souple et matricielle avec les grandes fonctions Groupe (stratégie & marketing, développement international, direction financière et juridique, ressources humaines et organisation, communication et audit interne) facilite la constitution de solutions et d'équipes pluridisciplinaires, orientées métiers, permettant de concevoir, bâtir et opérer des solutions technologiques puissantes, sur mesure et sécurisées pour aider les organisations à optimiser leurs processus métiers, renforcer leur relation client et innover mieux et plus vite.

Une compétitivité renforcée, avec un engagement accru en faveur de l'innovation, sous-tendue par une simplification des processus et la maîtrise des coûts.

Une politique de croissance renforcée, liée à une impulsion commerciale rénovée qui s'articule autour d'offres plus fortement différenciées et de partenariats étendus.

Une ambition accrue, avec le renforcement de la culture entrepreneuriale, soudée autour d'un pacte managérial.

L'année 2011 a été marquée par le succès du déploiement opérationnel de cette nouvelle organisation, l'accélération de la différenciation commerciale et le développement international du Groupe.

En 2012, le Groupe a conforté sa position sur les segments haut de gamme du HPC en renforçant son expertise sur les marchés prioritaires. Bull a également poursuivi le déploiement de BullWay en construisant une offre *cloud* complète afin que ses clients bénéficient des opportunités des technologies numériques.

1.1.4 CONCURRENCE ET AVANTAGES CONCURRENTIELS

Bull se distingue par sa suprématie technologique dans les domaines du HPC et de la sécurité, ainsi que par sa capacité à maîtriser l'ensemble de la chaîne des systèmes numériques critiques, qui va du conseil à l'exploitation, et de l'infrastructure aux applications métiers. Dans ces domaines, le Groupe est le seul acteur européen, ce qui constitue un différentiel notable lorsque la souveraineté est un enjeu. Le Groupe se focalise dans chacune de ses Business Lines sur des domaines ciblés à forte valeur ajoutée, où il fait jouer son excellence technologique et sa capacité à concevoir des solutions client sur mesure et sécurisées.

Dans le domaine des technologies serveur pour le HPC, Bull se distingue avec la Business Line Innovative Products par sa capacité d'innovation (technologies *supernodes*, simulation numérique en mode *cloud computing*…), son excellence marketing et sa dynamique commerciale. Face à une compétition directe d'acteurs essentiellement américains et japonais, qui comprennent à la fois des spécialistes du HPC (SGI, Cray) et des généralistes dotés de divisions *High Performance Computing* (notamment IBM, HP, Dell et Fujitsu), l'excellence de Bull lui a permis de recevoir des distinctions de classe mondiale. En 2009, bullx est élu meilleur supercalculateur au monde. En 2010, Bull est classé parmi les cinq entreprises à suivre dans le HPC. En 2011, Tera 100, le supercalculateur mis au point par le Groupe avec le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), est retenu comme réalisation de l'année en HPC. Cette excellence a aussi permis au Groupe de multiplier son chiffre d'affaires HPC par cinq en quatre ans. Combinées à son leadership de seul fournisseur européen, ces qualités font de Bull un fournisseur de choix pour le calcul intensif haut de gamme en Europe et dans les pays émergents. En 2012, le prix de la « Meilleure utilisation du HPC dans les applications HPC de pointe » est attribué au GENCI pour la première simulation complète de l'univers sur le supercalculateur petaflopique CURIE conçu et déployé par Bull.

Depuis 2010, Bull réplique son expertise acquise dans l'*Extreme Computing* pour ses *mainframes* GCOS, modernisant son parc de grands clients historiques, et dans une nouvelle ligne de serveurs haut de gamme visant le marché de la virtualisation des applications critiques et des plates-formes de *cloud*, bullion. Les résultats des *benchmarks* plaçant bullion comme « serveur de virtualisation le plus rapide du monde » augurent de relais de croissance très favorables.

Dans le domaine des infrastructures, Bull se positionne avant tout comme conseil, intégrateur et opérateur à haute valeur ajoutée, incorporant ses propres technologies et des produits partenaires dans des solutions sur mesure, adaptées aux enjeux spécifiques de chaque client. Face à une concurrence variée de grands intégrateurs et opérateurs d'infrastructures (IBM, HP, Atos, Cap Gemini) et d'acteurs plus spécialisés dans le conseil ou l'*outsourcing*, Bull se distingue par sa maîtrise unique en Europe des technologies serveurs haut de gamme (bullion, et aussi Escala®, qui est co-développé avec IBM), et sa maîtrise d'intégrateur de solutions de stockage et de réseaux, distinguée par des partenariats étroits avec des équipementiers comme EMC ou NetApp. Reconnu pour son savoir-faire de pointe, Bull est également une référence pour sa maîtrise des systèmes critiques, sa capacité à bâtir des solutions sur mesure et sécurisées, et sa capacité à fournir des solutions complètes : conseil (*advisory services*), intégration, exploitation et support (*outsourcing, cloud).* Les 12 000 m² de data centers de Bull placent le Groupe parmi les grands *outsourcers* européens. L'annonce en 2011 de l'offre « Le cloud by Bull », première offre structurée pour le *cloud* d'entreprise en Europe, renforcée en 2012 par la création, avec SFR et la Caisse des dépôts et consignations, de l'opérateur de *cloud* public Numergy, accentue encore cette différenciation.

Dans le domaine des services métiers, Bull se distingue des intégrateurs du marché par son expertise des systèmes critiques, sa maîtrise de l'ensemble de la chaîne de valeur technologique et son savoir-faire en sécurité. La combinaison de ces différenciateurs permet au Groupe de proposer à ses clients des services et des solutions à haute valeur ajoutée dans les domaines métiers et fonctionnels. L'activité de conseil, pour sa part, décline ses missions sur trois axes : vision stratégique du système d'information, architecture et urbanisation, et enfin assistance à maîtrise d'ouvrage. Ses nombreuses missions lui ont permis de développer une compétence reconnue sur les secteurs de l'administration et des collectivités territoriales, des télécommunications, du transport, de la sécurité intérieure, de la défense, de la santé et du social. Pour l'ensemble de ces secteurs, Bull a acquis une capacité à déployer une vision globale, à mobiliser les experts et à identifier les réseaux de partenaires et d'acteurs.

Ces compétences en amont des projets, appuyées par un pôle éditeur de logiciels métiers, permet à Bull de proposer des solutions dans les secteurs des télécommunications, des administrations centrales (social, santé, taxes et douanes et services postaux), ou collectivités locales (gestion financière, social, relation usagers), dans les ressources humaines et les fonctions achats. Dans les domaines fonctionnels, Bull développe, intègre et maintient des applications répondant aux problématiques du décisionnel, de la dématérialisation, de la relation client multicanal, des systèmes d'échange ou encore des développements métiers. Bull couvre l'ensemble de la chaîne de valeur applicative. Six Centres de Services renforcent ses activités de développement et de Tierce Maintenance Applicative (TMA). Ils sont déployés au Benelux, au Brésil, en Espagne, en France, au Maroc et en Pologne. La Business Line Business Integration Solutions s'appuie sur des partenariats étroits avec de grands éditeurs (SAP, Oracle, Microsoft…) et sur sa maîtrise des solutions Open Source, permettant ainsi de bâtir des solutions sur mesure.

Dans ce cadre, le Groupe a développé une expertise métier reconnue dans le secteur public, les télécommunications, la sécurité intérieure et la défense, la finance, les transports, l'énergie et la santé.

Dans la sécurité, le Groupe se distingue des autres acteurs spécialisés par une forte suprématie technologique dans des domaines à haute valeur ajoutée : cybersécurité (gouvernance de la sécurité, défense en profondeur, défense active…), systèmes critiques (sécurité des infrastructures critiques et systèmes embarqués), guerre électronique (protection contre les engins explosifs radiocommandés…) et sécurité du *cloud*. Dans le monde de la sécurité, qui compte à la fois de très grands groupes et de multiples PME et start-up, l'ensemble de ces expertises, issues de la jonction des activités sécurité de Bull et d'Amesys, est fortement différenciateur sur chacun de ces marchés. Ces expertises permettent à Bull de se positionner comme un des rares acteurs capables d'offrir des solutions sur mesure en sécurité intégrée, avec une large couverture internationale, par sa présence dans près de 50 pays *via* une implantation locale ou par vente directe.

1.1.5 ORGANISATION

Afin de mener à bien toutes les dimensions du plan stratégique BullWay, une nouvelle organisation a été mise en place en 2011. Elle a été renforcée à l'automne 2012, afin d'accélérer la transversalité des opérations, par la création d'une direction générale adjointe qui pilote les fonctions stratégie & marketing, ressources humaines & organisation, et communication. Au 31 décembre 2012 elle était la suivante :

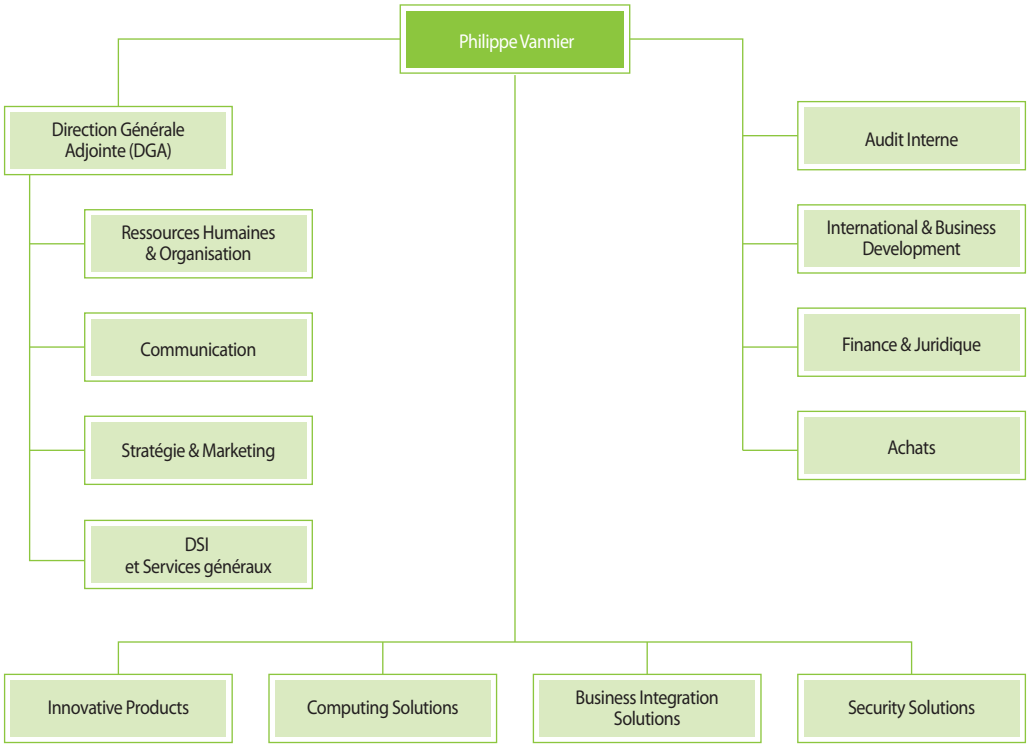

Le comité exécutif du Groupe met en œuvre les orientations stratégiques et en assure le suivi et l'évaluation. Présidé par Philippe Vannier, le comité associe les quatre organisations métier (Business Lines) responsables du développement de leurs activités dans chacune des zones géographiques, ainsi que les fonctions Groupe en soutien des Business Lines : stratégie & marketing, *international & business development,* ressources humaines & organisation, finance & juridique et communication. Trois fonctions support complètent le dispositif : achats, audit interne, direction des systèmes d'information (DSI) et services généraux.

1.1.6 PARTENAIRES

Bull développe des solutions et des technologies avancées en s'appuyant sur ses compétences et en coopérant avec des partenaires industriels. Le Groupe a noué un partenariat étroit avec Intel® pour ses gammes de serveurs bullx, bullion et GCOS. Le Groupe collabore également avec IBM pour la gamme de serveurs Escala, et le système d'exploitation AIX®. Bull travaille également avec de grands acteurs du stockage et des réseaux (Brocade, EMC, NetApp, Oracle/Storagetek, Overland…) et des logiciels (Infor, Microsoft, Oracle, SAP, Informatica, VMware, CA technologies…). Enfin, Bull collabore et contribue fortement aux grandes communautés Open Source telles que la Linux Foundation, OW2, PostgreSQL, OpenStack, et à celles du HPC.

1.2 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

→ CHIFFRE D'AFFAIRES (EN MILLIONS D'EUROS)

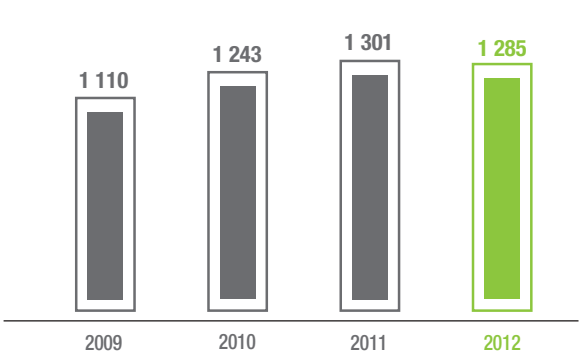

→ MARGE BRUTE (EN MILLIONS D'EUROS)

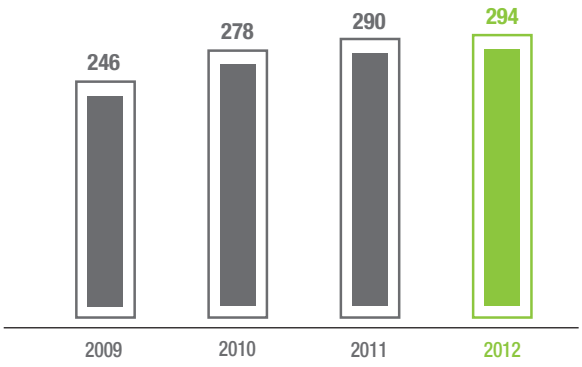

→ FRAIS COMMERCIAUX ET ADMINISTRATIFS (EN % DU CHIFFRE D'AFFAIRES)

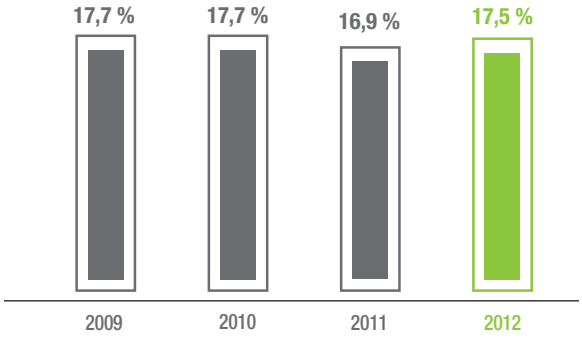

→ EFFECTIF EN FIN DE PÉRIODE

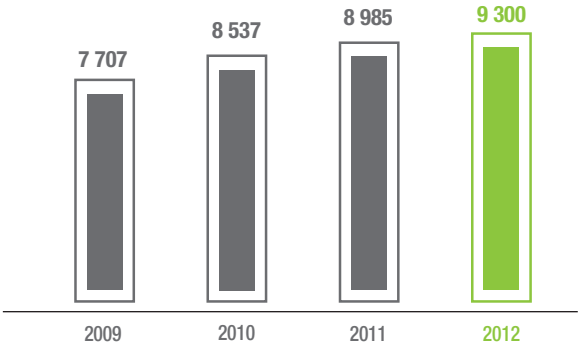

→ EBIT [1]

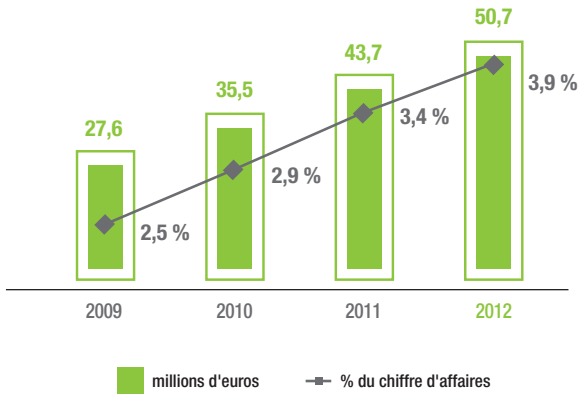

(1) EBIT = résultat avant impôts, autres produits et charges opérationnels et financiers et quote-part des sociétés associées.

1.3 PROFIL DE LA SOCIÉTÉ ET CHIFFRES CLÉS

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ

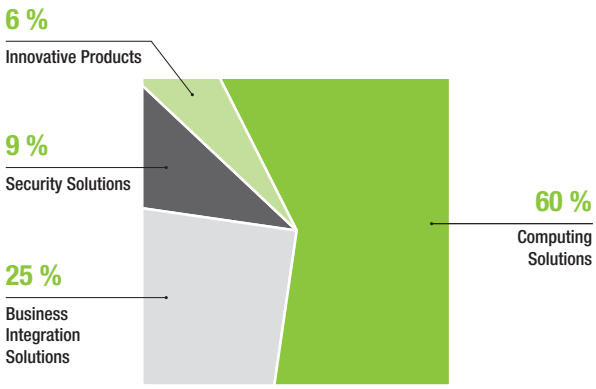

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR GÉOGRAPHIE

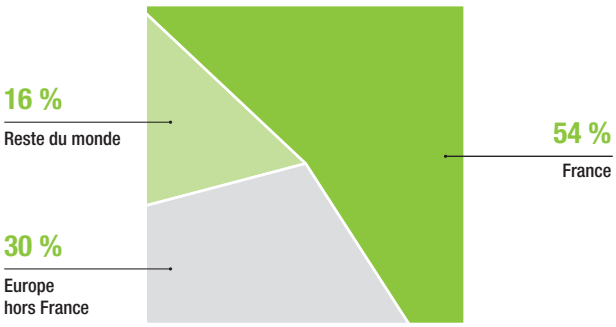

ACTIONNARIAT (AU 31 DÉCEMBRE 2012)

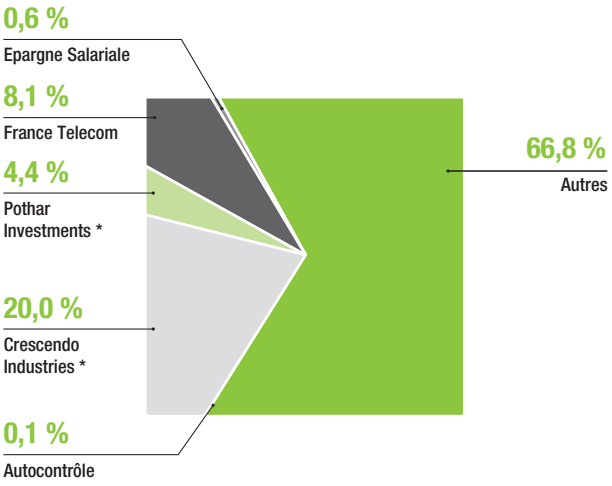

* *Personne morale liée à Philippe Vannier, Président-directeur général de Bull, Marc Hériard Dubreuil, membre du conseil d'administration et Dominique Lesourd, représentant de Crescendo Industries au conseil d'administration de Bull.*

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

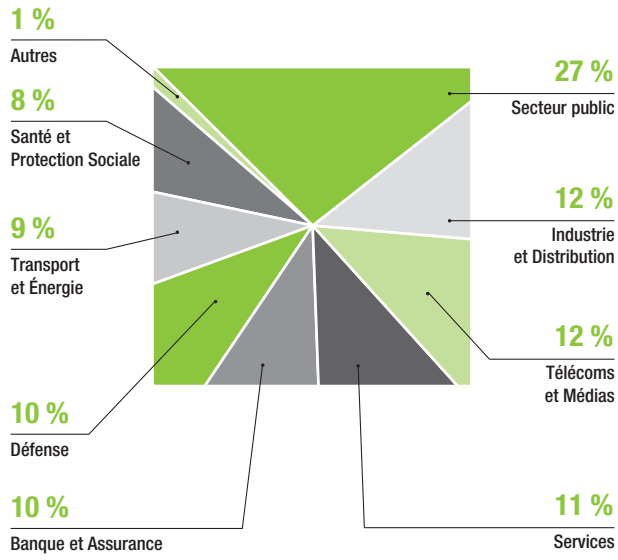

1.4 HISTORIQUE ET ÉVOLUTIONS RÉCENTES

En 2012, Bull a poursuivi le déploiement de son plan stratégique BullWay 2011-2013 malgré un contexte économique de plus en plus tendu et imprévisible.

Bull est un des premiers acteurs historiques au monde de l'informatique avec IBM et Univac. Fondée en 1931 pour développer et commercialiser les machines à statistiques conçues par l'ingénieur norvégien Fredrik Rosing Bull, H.W. Egli. Bull devient en 1933 la Compagnie des Machines Bull. En 1964, elle prend le nom de Bull General Electric à la suite d'un accord avec General Electric, puis Honeywell Bull en 1970, suite au transfert des activités informatiques mondiales de General Electric à Honeywell. En 1976, elle fusionne avec la Compagnie Internationale pour l'Informatique pour devenir CII-Honeywell-Bull. Le groupe Bull est créé en 1982 par le regroupement de CII-Honeywell Bull, SEMS et Transac. L'État français devient majoritaire dans le capital.

En 1989, Bull acquiert Zenith Data Systems, constructeur américain de micro-ordinateurs, qu'il revendra en 1996 à la société Packard Bell NEC. En 1993, suite à des difficultés conjoncturelles, l'État français recapitalise l'entreprise, qui est redressée et revient à la profitabilité en 1995, sous la direction de Jean-Marie Descarpentries. Les années 1995 à 1997 voient la privatisation progressive du groupe Bull, avec la constitution d'un socle d'actionnaires (dont France Telecom et NEC) et l'ouverture du capital au public.

Fin 2000, le Groupe cède son activité cartes à puce à Schlumberger. Fin 2001, faisant face à des pertes, Bull vend une partie de ses activités de services en Europe à Steria. Le Groupe engage alors une restructuration profonde sous la direction de Pierre Bonelli. Dans le cadre d'un plan stratégique en trois étapes, Bull est restructuré et revient dès 2003 à la profitabilité, puis est recapitalisé et totalement privatisé fin 2004. Parallèlement, Bull confirme un engagement technologique novateur dans les technologies ouvertes, qui conduit dès 2002 à la fondation du premier consortium mondial dédié aux logiciels d'infrastructure libres, ObjectWeb (aujourd'hui OW2) et au lancement en 2003 d'une nouvelle génération de serveurs ouverts pour les applications commerciales et scientifiques, NovaScale®. En 2005, une offre de services globale est lancée avec succès, permettant de concevoir, bâtir et exploiter les applications critiques d'entreprise en s'appuyant sur toute la richesse fonctionnelle des logiciels libres.

L'année 2006 est une année de transformation du Groupe, associant d'importantes avancées, notamment dans le HPC, les télécommunications et les services ainsi que des cessions et des acquisitions. La filiale italienne du Groupe, déficitaire depuis des années est cédée dans de bonnes conditions. Bull procède à l'achat d'AMG.net, société polonaise de conseil et d'intégration spécialisée dans les solutions informatiques ouvertes notamment pour les secteurs de la finance et des télécommunications, et d'Agarik, société d'hébergement et d'infogérance sur internet. En 2007, la transformation se poursuit avec d'une part la cession de la filiale portugaise, centrée sur les solutions monétiques, à GFI Informatique, et d'autre part avec des acquisitions ciblées, en particulier l'acquisition en Espagne de la société de services Siconet, en France celle de Serviware, principal intégrateur de solutions pour le HPC.

L'année 2008 permet de poursuivre la voie de la transformation du Groupe et du développement de ses activités d'avenir, avec en particulier la cession de sa filiale Maine CI à Elco, l'acquisition de CSB Consulting en Belgique, la cession à Ingenix de l'activité Medicaid aux États-Unis et l'acquisition en Allemagne de la société science+computing, leader dans les services et les solutions pour le HPC.

En 2009 Bull confirme sa position d'acteur européen majeur de l'économie numérique par le lancement d'innovations majeures (notamment bullx, élu meilleur supercalculateur au monde, mobull, le container plug & play, une révolution des centres de données), ou de réalisations de très grande envergure (livraison de Chorus, du supercalculateur du Forschungszentrum Jülich, conception de mon.service-public.fr).

En 2010, Bull annonce sa nouvelle génération de supercalculateurs bullx pour offrir une des gammes les plus complètes et les plus performantes du marché du HPC. Bull renforce son expertise avec l'acquisition du groupe Amesys, un spécialiste de la sécurité et des systèmes critiques. Le plan de développement stratégique BullWay, annoncé fin 2010 par son nouveau Président-directeur général Philippe Vannier, a pour objectif de positionner Bull en trois ans comme un leader européen des systèmes numériques critiques et de mettre le Groupe sur le chemin d'une croissance rentable.

En 2011, année de ses 80 ans, Bull est retenu pour fournir le supercalculateur Helios à Rokkasho au Japon. Cette année initie la mise en œuvre du plan de développement stratégique BullWay. Début avril, Bull lance le serveur d'entreprise bullion et déploie Tera 100, le supercalculateur petaflopique (un million de milliards d'opérations par seconde) le plus puissant en Europe et signe d'autres contrats significatifs avec GENCI et AWE au Royaume-Uni. En mai, un consortium dirigé par Bull est choisi par EUROCONTROL, l'organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne, afin de développer et tester des applications stratégiques de gestion du trafic aérien en Europe. Au mois de juin, Bull remporte à nouveau le titre de supercalculateur le plus puissant d'Europe avec le Tera 100. Un mois plus tard, le serveur bullion est qualifié de « plus rapide serveur d'entreprise x86 » par un *benchmark* international. La fin d'année est marquée par le lancement de son offre « Le cloud by Bull », première démarche structurée pour aller vers le *cloud* d'entreprise. En déployant les supercalculateurs de classe petaflopique Helios au Japon et CURIE en France, Bull devient la première entreprise au monde à avoir installé trois machines de cette puissance sur deux continents.

En 2012, Bull accélère son développement dans le *cloud* afin que chaque entreprise ou institution puisse bénéficier de la capacité d'innovation ainsi libérée et ce quelle que soit la forme de son organisation. Bull dispose aujourd'hui d'une offre complète en matière de *cloud* associant *cloud* privé, *cloud* hybride et *cloud* public grâce au lancement de Numergy en partenariat avec SFR et la Caisse des dépôts et consignations. En 2012, Bull consolide également son développement dans les supercalculateurs. SARA, le centre de HPC des Pays-Bas, choisit un supercalculateur bullx. Des recherches majeures sont menées sur les supercalculateurs développés par Bull. Ainsi, en utilisant CURIE, le supercalculateur du GENCI, le chercheur Jean-Michel Alimi et son équipe ont simulé l'univers, du big bang à aujourd'hui. Comme en 2011, les supercalculateurs de Bull se sont ouvert de nouveaux horizons de développement dont la météorologie : Météo France a retenu Bull pour l'équipement de son nouveau centre à Toulouse.

1.5 PRINCIPALES ACTIVITÉS

1.5.1 INNOVATIVE PRODUCTS : CONSTRUCTEUR DE GRANDS SERVEURS D'ENTREPRISE ET DE SUPERCALCULATEURS

En capitalisant sur l'expertise de ses équipes et sur des produits à haute valeur ajoutée dans les domaines de la simulation numérique (bullx) et les grands serveurs d'entreprise (bullion et GCOS), la Business Line Innovative Products a pour ambition d'être l'acteur clé européen des supercalculateurs et des serveurs d'entreprise haut de gamme dédiés à la simulation numérique, aux applications critiques, au *big data* et au *cloud*.

Innovative Products associe trois principaux centres de Recherche et Développement, en France (Région Parisienne et Grenoble), aux États-Unis (Phoenix), et un centre industriel et logistique basé en France (Angers). Les offres d'Innovative Products sont commercialisées dans le monde entier, à travers ses canaux directs, essentiellement les BL Computing Solutions et Business Integration Solutions, et un réseau de canaux indirects dont sa filiale Serviware pour les supercalculateurs en France et science+computing en Allemagne qui permettent à Bull de travailler sur de nouveaux marchés.

Extreme Computing : recherche fondamentale, R&D industrielle, applications financières, création audiovisuelle

Bull a investi le marché du HPC avec Tera 10, classé en juin 2006 n° 1 des supercalculateurs en Europe. Le nombre d'experts Bull dédiés à l'*Extreme Computing* est passé de 300 à plus de 600, plaçant Bull comme l'acteur le plus important en Europe dans le domaine du HPC et des supercalculateurs.

La gamme bullx, lancée en 2009, est destinée spécifiquement au HPC haut de gamme. Éco-efficace, ultra-dense et ultra-performant, bullx a été créé spécifiquement pour le calcul intensif, par la plus grande équipe d'experts de l'*Extreme Computing* d'Europe. Reposant sur des standards, intégrant les meilleurs logiciels Open Source du marché, bullx a été entièrement conçu pour la mise en œuvre d'environnements de production, très fiables et très robustes. Bull développe aussi une gamme de logiciels pour le HPC basés largement sur Linux® et des produits Open Source. Bull a dévoilé en 2010 *extreme factory,* offre unique en Europe pour la simulation numérique à la demande et le *cloud computing, le cloud HPC.*

En 2011, Bull a renouvelé l'ensemble de sa gamme bullx en la dotant de technologies entièrement dédiées à la puissance et à la diminution de la consommation énergétique. Lames ultra-denses, refroidissement à eau tiède, très grande facilité de maintenance sont parmi les caractéristiques les plus remarquables qui mettent la nouvelle offre bullx à la pointe du marché de l'*Extreme Computing.* En 2012, Bull renforce la puissance des supercalculateurs bullx avec les plus récents processeurs Intel « SandyBridge » et les dernières générations d'accélérateurs NVIDIA et Intel Phi®. Ces nouvelles technologies préfigurent les technologies clés de la future génération de classe « exascale » (un milliard de milliards d'opérations par seconde) prévue pour la fin de la décennie en cours.

L'offre *Extreme Computing* de Bull est régulièrement reconnue à travers de multiples nominations et de multiples récompenses :

- les lecteurs de HPCwire ont ainsi élu le projet Tera 100 le plus important projet de l'année passée ;
- le TOP500 a classé le Tera 100 de Bull numéro 1 en Europe trois semestres consécutifs. Tera 100 est un supercalculateur petaflopique développé en partenariat avec le CEA ;
- le Green500 qui classe l'éco-efficacité des supercalculateurs, a placé Bull numéros 1 et 2 en Europe avec le plus puissant système installé en Espagne au Barcelona Supercomputing Center (BSC), et un supercalculateur installé au GENCI ;
- le prix de la « Meilleure utilisation du HPC dans les applications HPC de pointe » a été attribué à GENCI pour la première simulation complète de l'univers sur le supercalculateur CURIE.

Mainframes et serveurs haut de gamme : l'offre de Bull pour la production dans les grandes entreprises et les administrations publiques

NOVASCALE GCOS, LE MEILLEUR DU *MAINFRAME* ASSOCIÉ AU MEILLEUR DU MONDE OUVERT

Avec les systèmes novascale gcos 7010 et 9012, la nouvelle génération de classe *mainframe* s'est encore renforcée. Novascale gcos associe à l'ouverture et à la flexibilité des standards la puissance et la fiabilité des environnements GCOS. Ils confirment la vocation de la famille novascale gcos à assurer une production lourde, ultra-sécurisée et performante. Leur architecture, directement issue de l'*Extreme Computing*, autorise à travers un réseau à très haut débit, l'interconnexion d'applications GCOS avec des bases de données Open Source PostgreSQL, Oracle et Microsoft SQL Server. Leur conception bénéficie des avancées procurées par les nouvelles technologies (processeurs Intel, mémoire, disques) amenant de fortes réductions de consommation électrique et de dissipation thermique avec un encombrement réduit.

En offrant aux clients le meilleur des nouvelles technologies ouvertes du marché, tout en pérennisant leurs investissements applicatifs GCOS existants, les serveurs de classe *mainframe* de Bull tiennent plus que jamais leur promesse faite auprès des grandes organisations : garantir la protection de leur patrimoine informationnel et le faire évoluer selon le rythme qu'elles auront choisi.

BULLION, POUR VIRTUALISER LES APPLICATIONS CRITIQUES DES ENTREPRISES ET LE *CLOUD COMPUTING* D'ENTREPRISE

Bullion a été pensé et développé par Bull avec l'objectif de répondre à des besoins primordiaux pour les entreprises : stabilité de

l'infrastructure, haute disponibilité, flexibilité. De caractère novateur, bullion inclut également dans sa conception une approche éco-responsable. Sa création a mobilisé en Europe une équipe d'experts en conception et mise en œuvre de systèmes critiques.

En intégrant les offres de VMware, bullion est optimisé pour offrir la solution de virtualisation la plus mature ainsi qu'un socle d'infrastructure cohérent.

Annoncées en 2011 dans le cadre de l'offre « Le cloud by Bull », les *appliances* bullion *cloud platform* associent étroitement sur une plate-forme bullion l'environnement complet de *cloud computing* de VMware, avec les solutions de stockage et de réseaux de ses partenaires EMC et Brocade.

Bénéficiant de la solution VMware vCloud, bullion *cloud platform* fournit aux utilisateurs des accès à la demande sécurisés à des ressources partagées, tout en simplifiant la gestion du data center. Avec VMware vCloud, les ressources du data center, incluant la puissance de traitement, le stockage, les réseaux et la sécurité, sont rassemblées dans des data centers virtuels : de véritables conteneurs de ressources hautement sécurisés et évolutifs qui peuvent être partagés entre les utilisateurs et accessibles en self-service à travers des portails. En 2012 Bull a annoncé des solutions d'infrastructure éprouvées EMC® VSPEX™ basées sur les serveurs bullion de Bull. Ces infrastructures fournissent des performances prédictibles visant à diminuer les tâches de planification, de dimensionnement et de configuration des applications au cœur du data center.

En 2012, bullion a été classé par le *benchmark* standard SPECint®_@ rate2006 comme « le plus rapide serveur d'entreprise x86 », confirmant ainsi la puissance et la qualité de son architecture 16 *sockets* issue des développements de Bull pour l'*Extreme Computing*. Bull a été également nommé « Partenaire VMware EMEA de l'année » et a reçu de la part de VMware le prix du « meilleur *cloud* privé », pour une infrastructure autour de bullion.

1.5.2 COMPUTING SOLUTIONS : ARCHITECTE, INTÉGRATEUR ET INFOGÉRANT DE DATA CENTERS ET DE SOLUTIONS *CLOUD*

Les infrastructures informatiques sont aujourd'hui au cœur de la performance des entreprises. Architecte, intégrateur et infogérant, la *Business Line Computing Solutions* aide ses clients à définir, bâtir et exploiter leurs infrastructures critiques et les solutions *cloud* garantissant les niveaux de sécurité et de service les plus exigeants.

Ses expertises d'intégration autour des produits de Bull (grands serveurs d'entreprise, supercalculateurs, sécurité) ou de ceux de ses partenaires (EMC, IBM, Intel, Microsoft, NetApp, Oracle, SAP, VMware…), associées à ses capacités d'infogérance et ses services industriels en font un acteur majeur des systèmes numériques critiques.

Conseil et services d'infrastructure

Pour répondre globalement aux besoins d'évolution et d'innovation incessants des métiers, les directions des systèmes d'information (DSI) des entreprises et des administrations se doivent d'offrir des systèmes particulièrement agiles, disponibles et sécurisés. Cela passe par un nouveau type d'infrastructures, optimisées pour pouvoir garantir de très hauts niveaux de service, et de s'adapter aux écosystèmes métiers ou de lancer rapidement de nouveaux produits. Bull aide ses clients à mettre en œuvre ces infrastructures de nouvelle génération, résolument orientées services. Fruit d'un dialogue structuré entre la DSI et les métiers, cette logique de service se fonde sur la compréhension des enjeux des clients internes et l'évaluation de l'impact des évolutions sur le SI. Elle permet de s'engager sur des niveaux de service pertinents, apporte un pilotage financier plus fin et des mesures de Retour sur Investissements (ROI) grâce à une visibilité financière par activité ou service, et contribue à mieux identifier, évaluer et maîtriser les risques liés à l'informatique.

Bull réunit les experts conseil, intégration et support nécessaires pour aider les DSI à inventer les infrastructures orientées services de demain. Bull intervient aussi bien dans le cadre de démarches globales, pour structurer la relation entre la DSI et les métiers autour des architectures de référence et des catalogues des services, que sur des projets d'optimisation plus ciblés, pour lesquels Bull propose des services d'audit et préconise les axes prioritaires notamment de transformation vers le *cloud computing.* La force de Bull est de fournir des évaluations rapides, de s'engager sur la réalisation et la maîtrise des performances dans le temps, et d'avoir une réelle démarche d'intégrateur multi-technologies et multi-vendeurs.

Les consultants de Bull Advisory Services, l'offre de conseil dédiée à l'optimisation des infrastructures, aident la DSI à définir la trajectoire qui la conduira jusqu'à la mise en œuvre d'une infrastructure orientée métier. Ils s'appuient sur des outils éprouvés afin d'identifier rapidement les axes de progrès, puis accompagnent les clients lors de l'étape fondamentale qui consiste à structurer les relations entre la DSI et ses clients internes.

Data centers

Qu'il s'agisse de concevoir et déployer de nouveaux systèmes ou d'optimiser l'existant des data centers, les experts en intégration de Bull s'appuient sur un large éventail de technologies, issu de la BL Innovative Products (serveurs bullx, bullion, GCOS…) ou de partenariats stratégiques avec d'autres leaders du marché. Ils utilisent également des outils et méthodes afin de répondre au mieux au contexte de chaque client. Tournée vers les besoins métier, l'infrastructure est rationalisée, sécurisée et flexibilisée. Bull conduit ses projets de migration, d'évolution et d'intégration avec le souci constant de la cohérence globale du SI, de la continuité de service et de la performance.

L'offre de data center Bull comprend des supercalculateurs, de grands serveurs d'entreprise et des solutions de stockage ouvertes pour les centres informatiques de nouvelle génération.

SERVEURS

La BL Computing Solutions conçoit et intègre des infrastructures basées sur une gamme complète de serveurs, intégrant les technologies les plus robustes et les plus avancées. Trois gammes de serveurs, intégrées dans l'usine d'Angers en France, constituent l'offre de Bull et lui permettent de répondre à un très large éventail des besoins du marché : serveurs Linux/Windows® (NovaScale®, bullx, bullion), serveurs GCOS et serveurs UNIX® (Escala).

Outre l'offre bullx, bullion et GCOS provenant de ses laboratoires de R&D et de la BL Innovative Products, Bull propose avec son offre Escala une gamme complète de serveurs compatibles UNIX, avec tout le choix des logiciels ouverts. Issue d'un accord de partenariat avec IBM, et s'appuyant sur la technologie AIX®/POWER™, leader dans le monde UNIX face aux solutions HP et Oracle, la gamme Escala de serveurs multiprocesseurs offre des perspectives de croissance, notamment en Europe où Bull est fortement implanté. Disponible avec un large choix de logiciels et de solutions de stockage, elle offre une plate-forme particulièrement adaptée aux déploiements d'applications distribuées ou d'applications critiques, impliquant une totale continuité de service, ou aux approches de consolidation. La bonne position concurrentielle de Bull sur ce marché s'explique à la fois par l'excellence de la technologie AIX/POWER, à laquelle Bull contribue, et par sa valeur ajoutée en matière de solutions intégrées et de services.

STOCKAGE

Le volume des données stockées double tous les dix-huit mois et les accès se multiplient avec la montée en puissance d'internet et l'individualisation croissante des traitements. En même temps, les DSI sont confrontées à la gestion de l'existant avec l'empilement successif de systèmes dédiés à des applications spécifiques et la dispersion des ressources. Une telle complexité non maîtrisée risque d'aboutir d'une part, au blocage ou à l'immobilisme et, d'autre part, à l'envolée des coûts d'exploitation. La protection des données, leur archivage et leur accès posent des défis de plus en plus nombreux aux entreprises, liés à l'augmentation massive des données non structurées (*e-mails*, images, vidéos, etc.) et à un contexte où la réglementation exige une conservation des données sur de longues périodes. Sur ce marché, Bull propose l'offre StoreWay, une famille de solutions de stockage intégrées par Bull.

Cette offre couvre :

- tous les besoins de stockage primaire et secondaire en réseaux, des solutions de stockage d'entrée de gamme pour les petits groupes de travail, en passant par les solutions de stockage flexibles de milieu de gamme, adaptées à une grande variété de besoins d'entreprise, et jusqu'aux baies de stockage haut de gamme, conçues pour les centres de données les plus critiques et les plus exigeants ;
- la protection des données et l'archivage englobant les libraires sur bandes et le CAS (*Content Addressable Storage*), la réplication de données, la sauvegarde, l'archivage et le stockage hiérarchisé (HSM), afin de gérer le cycle de vie des données dans l'infrastructure de stockage ;
- le déploiement d'infrastructures de stockage en réseaux de toutes tailles, s'appuyant sur des solutions indépendantes ou multi-sites. À ces solutions de stockage Bull associe ses partenaires stratégiques (dont EMC, NetApp, Brocade, Oracle/StorageTek et Overland). En 2012 Bull a annoncé une offre de protection des données en mode *cloud : StoreWay backup agility* qui est conçu pour répondre précisément aux besoins en matière de protection des données et de sauvegarde.

SUPPORT & MAINTENANCE

Pour garantir les niveaux de service attendus, les DSI doivent développer et maintenir un savoir-faire global leur permettant de faire face à tout type de besoins liés au cycle de vie de leur infrastructure. Au travers de ses activités de support et de maintenance, Bull offre non seulement des services de support sur ses propres produits, mais propose aussi des services complets de support et de maintenance multi-constructeurs et multi-éditeurs, de la prestation ponctuelle jusqu'aux solutions de continuité de service avec télésurveillance et intervention 24h/24 et 7j/7.

Ainsi, Bull conseille les organisations et les aide à intégrer, optimiser et maintenir leurs infrastructures informatiques. Pour cela, Bull s'appuie sur un vivier d'experts ainsi que sur des moyens industriels de très haut niveau, comme son Centre de Haute Disponibilité (HA-Center), et son Centre d'Appel Utilisateurs, point d'entrée unique accessible 24h/24 et 7j/7, ainsi que sur un réseau d'agences dense qui assure proximité et disponibilité des ressources. Pour apporter la meilleure réponse dans les meilleurs délais, les équipes opérationnelles ont accès à toutes les expertises de Bull en architecture et aux centres de R&D et de support spécialisés. Bull fournit une large gamme de services pour garantir durablement l'exploitabilité, la performance et la continuité de service des infrastructures. Bull met en place l'ensemble du dispositif : infrastructure de secours, contrats de service, procédures, documentation, cellules de crise, surveillance proactive, et plate-forme d'administration intégrée qui répond de façon industrielle à l'hétérogénéité du SI. Bull fournit aussi de nombreux services d'optimisation de l'administration, avec la mise en place d'outils d'analyse de performance.

Infogérance et *cloud computing*

Une fois les systèmes d'information conçus et bâtis, les entreprises sont confrontées au défi de leur hébergement et de leur exploitation quotidienne. Au travers de services flexibles et modulaires, Bull aide ses clients à déléguer tout ou partie de leur exploitation informatique, pour pouvoir mieux se concentrer sur leurs priorités métiers.

Véritable opérateur de services, Bull peut ainsi prendre en charge l'exploitation et le support quotidien d'applications spécifiques ou de systèmes d'information complets, dans un cadre contractuel et organisationnel adapté à chaque contexte. Ce métier consiste à prendre en charge l'ensemble ou un périmètre défini d'un système d'information, en assurer le fonctionnement au quotidien sur la base d'engagements de résultats, et à être force de proposition pour le maintenir à l'état de l'art tout en apportant des leviers de productivité.

Les prestations peuvent être délivrées en mode mutualisé depuis les centres de production de Bull, ou sur site client, ou encore avec des équipes mixtes.

L'offre comprend les activités suivantes : infogérance d'exploitation, infogérance bureautique, management des applications, *help desk*, hébergement, support logiciel, *insourcing*, secours & archivage légal, conseil et ingénierie en services infogérés. Elle comprend également des solutions innovantes telles que la migration d'infrastructures ou l'infogérance de solutions (dématérialisation, coffre-fort électronique).

Preuve de la maturité de son expertise en infogérance, Bull compte parmi les rares acteurs en Europe certifiés « SAP Certified Provider of Hosting Services ».

Bull compte en Europe plusieurs data centers qui forment un espace virtuel d'hébergement comparable à une zone unique de 12 000 m². Entièrement maîtrisé par Bull, sans sous-traitance, l'ensemble est placé sous une gestion unifiée en service continu (24h/24, 7j/7) au travers d'un réseau propriétaire ouvert aux principaux opérateurs internationaux. Ce réseau d'une grande efficacité énergétique et sécurisé, l'activité *outsourcing* étant certifiée ISO 27001, constitue un espace de confiance pour un hébergement souverain des systèmes d'information les plus sensibles.

« LE CLOUD BY BULL » : UNE DÉMARCHE STRUCTURÉE POUR ÉVOLUER VERS LE *CLOUD COMPUTING* D'ENTREPRISE SÉCURISÉ ET SUR-MESURE

Révolution en marche le passage au *cloud computing* constitue un projet majeur de transformation pour la DSI ainsi que pour toute l'entreprise organisée autour de son outil informatique. Comme toute évolution en profondeur, elle nécessite de la résolution et du rythme, mais aussi de la progressivité et un accompagnement attentif du changement.

Bull a conçu « Le cloud by Bull », une méthode progressive et intégrée, qui mobilise toutes les expertises de Bull pour accompagner ses clients vers un *cloud* d'entreprise pour répondre à leurs besoins actuels et futurs et préserver leurs investissements.

Avec « Le cloud by Bull », Bull apporte un vaste continuum de technologies et de services dédiés aux entreprises et à leurs spécificités. Bull est notamment l'un des rares acteurs à être positionné sur toutes les formes de *cloud* d'entreprise (privé, hybride, public, scientifique), et à même, par conséquent, d'en évaluer les avantages respectifs pour chaque entreprise. En abordant très en amont les questions de sécurité, de niveaux et de continuité de service, de contrôle des données et des systèmes, et de gouvernance du SI, « Le cloud by Bull » aborde de façon pragmatique et cohérente l'ensemble des problématiques pour définir, en accord avec les exigences des métiers, la configuration et les modalités d'un *cloud* sécurisé, évolutif et sur mesure.

Pour que le *cloud* soit un levier de création de valeur et non un facteur de complexité, la DSI doit soigneusement envisager ses conséquences sur l'entreprise : technologies et topologie du SI, nature, gestion et diffusion des services, relations avec les métiers, organisation et compétences. L'offre de conseil spécialisée dans la transformation d'infrastructures, Bull Advisory Services, s'appuie sur des analyses rigoureuses, rapides et indépendantes avec pour cadre méthodologique les recommandations ITIL, COBIT ou eSCM pour accompagner la DSI dans la transition vers le *cloud* à travers sa réorientation par service.

Bull fournit également tous les composants techniques et les services d'intégration indispensables pour bâtir une infrastructure *cloud* robuste, évolutive, ouverte, sécurisée, compatible avec l'architecture de référence et capable d'assurer les niveaux de performance attendus. L'objectif est de permettre aux DSI de rendre leur infrastructure plus compétitive avec l'intégration de piles logicielles orientées *cloud* grâce aux outils de ses partenaires VMware (x86) et CA Technologies (pour les environnements hétérogènes) et l'expertise associée.

Acteur majeur de l'infogérance, Bull est le partenaire de confiance pour héberger et superviser les *clouds* privés et proposer des solutions innovantes de *cloud* public. En complément de son offre *extreme factory* (1er *cloud* scientifique en Europe) lancée en 2010, Bull a proposé en 2011 deux nouvelles offres pour les entreprises souhaitant mettre en place des *clouds* privés hébergés, tout en gardant un contrôle souverain sur leurs données : *Managed private cloud* (hébergement et exploitation de grands *clouds* privés sur infrastructures privées virtuelles ou physiquement dédiées) et *Managed private cloud* for e-business (*Platform as a Service* dédiée aux éditeurs et opérateurs e-business). Avec son offre, qui s'appuie sur les 12 000 m² de data centers hautement sécurisés, le Groupe offre un ensemble de solutions *cloud* sur mesure unique en Europe.

La sécurité, un des piliers de la démarche « Le cloud by Bull », est garantie en synergie avec la BL Security Solutions.

Avec « Le cloud by Bull », Bull mobilise un millier d'experts pour concevoir et déployer une stratégie spécifique au *cloud* d'entreprise, permettant aux organisations d'évoluer à leur rythme vers le *cloud* avec le meilleur ROI métier.

En 2012, « Le cloud by Bull » s'est enrichi de nouveaux modèles de déploiement comme le *cloud* public, suite aux investissements dans la société Numergy, première centrale à énergie numérique d'Europe. Numergy propose une gamme de services numériques à valeur ajoutée couvrant tous les besoins du plus standard au plus critique du *cloud* public. Tous ces services sont enrichis du savoir-faire de Bull pour offrir à ses clients un *cloud* sur mesure et sécurisé qui leur ressemble.

1.5.3 BUSINESS INTEGRATION SOLUTIONS : CONSEIL ET INTÉGRATEUR D'APPLICATIONS MÉTIERS CRITIQUES

Les entreprises et administrations sont confrontées aujourd'hui à de nombreux enjeux en termes de réglementation, de relation client ou citoyen, d'optimisation des processus internes, de globalisation des opérations, d'émergence de nouvelles technologies ou de nouveaux modèles d'affaires. Avec la maturité des technologies internet et l'avènement de la mobilité ou du *cloud*, leur informatique change : agile et évolutive, elle doit participer à la transformation rapide des métiers, des produits et des services. Se focalisant sur des services à valeur ajoutée, la BL Business Integration Solutions aide ses clients à concevoir et mettre en œuvre des solutions innovantes, performantes et sécurisées leur permettant de valoriser leur patrimoine applicatif et de tirer pleinement partie des nouveaux usages numériques.

Spécialiste des processus complexes et des applications critiques, la BL Business Integration Solutions met son savoir-faire technologique et sectoriel au service de ses clients pour les aider à tirer parti des nouveaux usages et développer des services innovants qui dynamiseront leur activité. Renforcée par un Pôle Éditeur de logiciels métiers, Business Integration Solutions propose une gamme complète de services pour les secteurs des télécommunications, des administrations centrales (social, santé, taxes et douanes et services postaux), ou locales (gestion financière, social, relation usager), dans les ressources humaines et les fonctions achats. Dans les domaines fonctionnels, la BL développe, intègre et maintient des applications répondant aux problématiques du décisionnel, de la dématérialisation, de la relation client multicanal, des systèmes d'échange ou encore des développements métiers.

Business Integration Solutions couvre l'ensemble de la chaîne de valeur applicative. Six Centres de Services en France et dans le monde renforcent ses activités de développement et de Tierce maintenance Applicative déployées au Benelux, au Brésil, en Espagne, en France, au Maroc et en Pologne.

Partenaire de confiance de ses clients, la BL s'appuie sur l'expérience sectorielle et l'expertise technologique de ses équipes, sur les produits de ses partenaires éditeurs ou sur des socles Open Source, pour bâtir des applications sur mesure.

Conseil

Qu'il s'agisse de déployer de nouveaux services de guichet numérique, de mettre en place des outils de pilotage de la performance, de prendre en compte de nouvelles réglementations ou de s'intégrer à de nouveaux écosystèmes partenaires, le système d'information doit s'adapter en permanence aux évolutions métiers et technologiques. Au sein de la BL Business Integration Solutions, le conseil décline ses missions sur trois axes : Vision stratégique du système d'information, Architecture et Urbanisation, et enfin Assistance à maîtrise d'ouvrage. Fort de nombreuses missions, il a développé une compétence reconnue sur les secteurs de l'administration et les collectivités territoriales, des télécoms, du transport, de la sécurité Intérieure, de la défense, de la santé et du social. Pour l'ensemble de ces secteurs, Bull a acquis une capacité à déployer une vision globale, à mobiliser les experts et à identifier les réseaux de partenaires et d'acteurs.

Le conseil aide les organisations à aligner leur SI sur leurs enjeux métiers, à bâtir leurs applications métiers (Progiciel de Gestion Intégré, ressources humaines, décisionnel, CRM…), à décloisonner leur SI, à moderniser leurs processus inter-applicatifs et à connecter leurs applications à celles de leurs partenaires. Les consultants et experts de Bull interviennent sur une large gamme de services à forte valeur ajoutée : schéma directeur, gestion du portefeuille de projets, définition d'une architecture fonctionnelle, garantissant la prise en compte des enjeux métiers et opérationnels, définition des trajectoires d'évolution ou de rationalisation, accompagnement du client dans le déroulement de son projet, tout au long du cycle de vie, en intégrant l'ensemble de ses dimensions : métier, fonctionnel, technique, conduite du changement et pilotage.

De l'urbanisation au décisionnel et aux entrepôts de données, Bull aide les organisations à aligner leur SI sur leurs enjeux métiers, à bâtir leurs applications (Progiciel de Gestion Intégré, ressources humaines, décisionnel, CRM…), à moderniser leurs processus inter-applicatifs et à connecter leurs applications à celles de leurs partenaires. Bull apporte aux entreprises une démarche et des expertises techniques et métiers pour définir les impacts de la stratégie sur le SI et permettre ainsi un pilotage de l'investissement technologique.

Bull Formation, entité entièrement dédiée à la formation, offre à ses clients un point d'entrée privilégié sur l'univers d'experts dans lequel le Groupe évolue. Bull Formation propose un ensemble de filières certifiantes en association avec les partenaires de Bull (Microsoft, VMware…).

Intégration, développement et TMA

Dans un contexte où la compétitivité, l'innovation, l'agilité, la relation client ou usager, sont des facteurs majeurs de différenciation et de fidélisation, le système d'information est un élément essentiel de la stratégie des entreprises et des administrations. Aujourd'hui confrontées aux impératifs de maîtrise des coûts de développement, à la problématique du support et à la maîtrise des risques liés au changement, les DSI privilégient des interlocuteurs qui allient proximité et capacité industrielle (*onshore, nearshore* et *offshore*), souplesse et processus certifiés, expertises techniques et compétences fonctionnelles.

En réponse à ces demandes, et dans une démarche de spécialisation, la stratégie de la BL Business Integration Solutions est de se positionner sur le développement d'applications critiques, sur des solutions à valeur ajoutée et des projets innovants. Du développement à l'intégration de systèmes, de l'Open Source aux solutions éditeurs, Bull aide les organisations à maîtriser la complexité pour bâtir des infrastructures et des applications ouvertes, puissantes, flexibles et sûres. Bull accompagne celles-ci tout au long du cycle de vie de leurs applications, de la conception au développement et à la Tierce Maintenance Applicative (TMA).

Au-delà des projets de modernisation du SI, et des développements applicatifs sur mesure, le portefeuille d'offres de Business Integration Solution se compose d'offres fonctionnelles et d'offres métiers transverses. Parmi les premières citons les systèmes décisionnels (Pilotage de la performance, Datawarehouse), le décommissionnement applicatif, l'intégration d'ERP (SAP, Infor, Microsoft Dynamics AX), les solutions de Portails et le Multicanal, la dématérialisation et le CRM, les plateformes d'échanges. Les solutions métiers transverses couvrent les domaines des ressources humaines, de la fonction achats, et traitent également de la gestion de projets et de la veille économique.

Business Integration Solutions couvre l'ensemble du cycle de vie de ces solutions : développements en centres de services, TMA et Maintien en Condition Opérationnelle (MCO), Étude et Audit de Performance, Software Quality Assurance.

Dans le cadre de sa stratégie d'industrialisation des prestations de services et de réplication de ses solutions, la BL Business Integration Solutions déploie une organisation en centres de services spécialisés. Bull a mis en place des centres à dimension humaine qui permettent de répondre au mieux aux attentes de ses clients. À Lyon, le choix d'ouverture d'un centre dédié à la Business Intelligence (BI), répond à une demande du marché et constitue une première en France. Il vient en complément des Centres de Marseille, Lodz en Pologne, Casablanca au Maroc, Madrid et à Pékin où sont développées les solutions taxes & douanes. Ces centres appuient les équipes locales ou internationales du Benelux et du Brésil.

Solutions sectorielles

Outre ses compétences sur les grandes technologies transversales, la BL Business Integration Solutions a développé une expertise verticale particulière sur un certain nombre de secteurs, sur lesquels elle est reconnue dans le monde entier. Les offres sectorielles couvrent les métiers des télécommunications (OSS, BSS, VAS), des collectivités locales (gestion financière, action sociale, relation citoyens), des administrations centrales (taxes et douanes, démarches en ligne, santé et solutions postales/automatisation du courrier) et financières (*e-banking*).

Services *cloud*

Intégrées à l'offre « Le cloud by Bull », les offres d'Application Cloud Services de la BL Business Integration Solutions couvrent aussi bien le conseil, le développement et l'intégration que les aspects production. En matière de conseil, Bull propose des services de définition de stratégie applicative *cloud*, de transformation et d'implémentation de portefeuilles applicatifs en mode *cloud*. Les services d'intégration assurent le développement ou la migration des applications en mode SaaS (*Software as a Service*), le développement de portails de services (*Selfcare client*), d'intégration au SI, de facturation (*Billing*) et refacturation à l'usage (*Chargeback*). En matière de production, Business Integration Solutions associe sa maîtrise du cycle de vie applicatif à travers ses offres de TMA et de MCO en centres de services à son expérience des environnements des télécoms pour intégrer les systèmes de suivi de la qualité de services (*SLA management*).

SECTEUR PUBLIC : AIDER LES ADMINISTRATIONS ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES À RENFORCER LE SERVICE AUX CITOYENS

Depuis de nombreuses années, Bull travaille en partenariat étroit avec les administrations centrales et les autorités locales pour les aider à moderniser leurs SI avec les technologies ouvertes. Bull participe à la démarche de proximité de l'administration, des citoyens et des entreprises grâce à la mise à disposition et la gestion des services publics en ligne.

En 2012, en appui de ses solutions d'archivage de données publiques, Bull est agréé par un arrêté du 30 mai 2012 pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires, sur support numérique, au sein de ses centres d'hébergement de Trélazé (49), des Clayes-sous-Bois (78) et de Saint-Ouen (93).

De plus, la BL Business Integration Solutions dispose d'un pôle éditeur qui fournit des solutions ciblées pour les administrations centrales telles que e-biscus pour les administrations douanières, domaine dans lequel Bull a acquis une renommée internationale, notamment au sein de l'Union européenne où la majorité des nouveaux pays entrants a fait appel à Bull pour la modernisation de son système douanier, et IRIS pour la déclaration et le recouvrement des impôts et taxes. Pour les administrations locales, la BL Business Integration Solutions propose Coriolis pour la gestion financière et Genesis/Sirus pour la gestion de l'action sociale.

En 2012, à l'occasion de l'événement Convergence à Houston aux USA, Bull et Microsoft ont annoncé un accord stratégique mondial sur l'offre Microsoft Dynamics. Bull adapte les solutions Microsoft Dynamics CRM et Microsoft Dynamics AX au marché des collectivités territoriales et devient ainsi « Global ISV » de Microsoft.

TÉLÉCOM & MÉDIAS : DÉVELOPPER DE NOUVEAUX SERVICES À VALEUR AJOUTÉE

Expert et intégrateur pour les grands opérateurs mondiaux, la BL Business Integration Solutions aide les fournisseurs internet et les opérateurs de télécommunications fixes et mobiles à bâtir des services à valeur ajoutée, à développer des systèmes de gestion de la relation client et de facturation, et à renforcer leurs capacités d'activation de service et de gestion de la qualité. En France et dans le reste du monde, de nombreux opérateurs utilisent les solutions de Bull en matière de géo-localisation, mobilité, systèmes d'alerte et de routage.

Dans le secteur des télécommunications, Bull a la capacité d'offrir à ses clients une expertise métier, déclinée en Europe, en Amérique latine et en Afrique du nord, associée à la maîtrise de la performance applicative et de la sécurité. Les systèmes d'information de nombreux opérateurs reposent sur des infrastructures techniques fournies par Bull. Leur flexibilité permet d'avoir une solution parfaitement adaptée aux besoins des opérateurs, à la complexité et l'étendue de leurs offres (fixe, mobile, internet, solutions Entreprises…), et à leur organisation, avec l'intégration de leurs partenaires distributeurs et de leurs centres d'appels. Dans ce secteur hautement technique, où le système d'information est l'élément critique du modèle d'affaires, Bull maîtrise les couches techniques et assure une intégration applicative forte, de bout en bout, et les couches fonctionnelles telles que le système d'information commercial. Ce dernier constitue un axe majeur de différenciation pour les opérateurs. Fort de sa maîtrise des couches d'interopérabilité et des échanges inter-applicatifs, Bull offre une vision client globale sur l'ensemble de la chaîne commerciale, des points de vente aux centres d'appel, depuis la gestion de la relation client jusqu'à la facturation.

FINANCE : OPTIMISER LES PROCESSUS MÉTIERS ET RENFORCER LA SÉCURITÉ ET LA CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

Bull aide les grands acteurs de la banque et de l'assurance à croître dans un marché volatile où la flexibilité et la sécurité sont clés, tout comme la capacité à maîtriser les risques et à s'adapter en permanence à de nouvelles contraintes économiques et réglementaires. Bull aide notamment les organisations de ce secteur à optimiser et à consolider leurs SI, à développer de nouveaux services en ligne, à mettre en place des solutions décisionnelles, et à développer des solutions monétiques et de paiement. En tant qu'intégrateur, Bull a conçu certains des plus grands projets de sécurité financière en Europe. En 2012, Bull est l'un des rares acteurs à proposer, avec ses partenaires, une solution de décommissionnement applicatif (*Applications Retirement)* destinée au monde financier des banques et des compagnies d'assurance. En découplant les données critiques des applications historiques, cette solution permet de dégager des marges de manœuvre financières importantes.

DÉFENSE ET SÉCURITÉ INTÉRIEURE : CONCEVOIR LES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ DE DEMAIN

Expert des SI sécurisés, Bull aide les autorités et les entreprises de défense et de sécurité intérieure à relever le défi d'un monde globalisé. Des services d'intégration de systèmes aux solutions applicatives, Bull aide les acteurs de la défense à bâtir et opérer sur les technologies et systèmes de sécurité de demain.

ÉNERGIE ET TRANSPORTS : ALIGNER LES SYSTÈMES D'INFORMATION SUR LES NOUVELLES PRIORITÉS LIÉES À LA DÉRÉGULATION

Le secteur du transport et de l'énergie évolue rapidement alors que les entreprises s'adaptent à la croissance continue de la demande, à la pression sur les coûts, et aux nouvelles contraintes environnementales et réglementaires. Certains acteurs choisissent de privilégier les avantages traditionnels d'une approche intégrée, associant la maîtrise de la production/exploitation et de la distribution. D'autres cherchent à maximiser leurs avantages compétitifs sur une seule partie de la chaîne de valeur. Pour tous, Bull fournit des solutions puissantes et sécurisées qui aident les acteurs des transports et de l'énergie à réussir dans un marché très compétitif.

SANTÉ : AIDER LES ORGANISATIONS DE SANTÉ À PLACER LA RELATION PATIENT-SANTÉ AU CŒUR DE LEURS SYSTÈMES D'INFORMATION

Dans un marché de la santé marqué par des avancées rapides en matière d'innovation médicale et par une demande en explosion liée au vieillissement démographique des pays développés, Bull aide les acteurs de la santé et du social à accroître l'offre de soin, tout en gardant les coûts sous contrôle grâce à des processus métiers optimisés. Sur ce domaine critique pour les acteurs de la sphère publique, Bull couvre l'intégralité de la chaîne de valeur applicative et technique en fournissant des services de sécurité, de conseil, de développement, d'intégration et d'hébergement associés à la fourniture d'infrastructures de traitement et de stockage.

Bull est un acteur européen reconnu des SI critiques pour les organismes sociaux, les hôpitaux et les agences de santé.

À NOUVEAUX USAGES, NOUVELLES SOLUTIONS

Bull est également présent *via* des solutions spécifiques sur les secteurs des services postaux (*via* sa filiale AddressVision Inc.), de la distribution et de l'industrie. Dans tous ces secteurs, les nouveaux terminaux mobiles, le *cloud*, le SaaS offriront dans les années à venir de formidables opportunités : nouveaux services différenciant, processus agiles et dématérialisés, outils analytiques avancés… Les applications de demain adapteront aux contextes professionnels des usages issus du grand public, sans perdre de vue les exigences de l'entreprise et du SI : protection et confidentialité des données (anonymisation), performance, interopérabilité, agilité et évolutivité. Pour cela, il est nécessaire de s'appuyer sur un partenaire de confiance tel que Bull, capable d'appréhender le besoin dans toutes ses dimensions et de le traduire en fonctionnalités et en infrastructures orientées services, innovantes et complètes.

1.5.4 SECURITY SOLUTIONS : L'INDUSTRIEL DE LA SÉCURITÉ ET DES SYSTÈMES CRITIQUES

Pilier de la confiance, la sécurité numérique est aujourd'hui le défi majeur des entreprises et des administrations, un défi décuplé par l'avènement du *cloud* et de la mobilité dans un environnement totalement connecté et dématérialisé. Expert européen de la sécurité numérique, Bull apporte des réponses sur mesure aux nouveaux risques dans un monde où les technologies numériques assurent des services indispensables à l'ensemble des infrastructures vitales d'un pays comme les télécommunications, l'énergie, les banques ou le transport.

À chaque moment du quotidien, le numérique est là, pour rendre l'existence plus simple, plus agréable, plus productive. Les innovations constantes de l'informatique et de l'électronique ouvrent chaque jour des perspectives extraordinaires. À une condition toutefois : avoir confiance dans ces systèmes. Pour accepter de les utiliser les yeux fermés, il faut être convaincu de leur sécurité. Or, le monde est un monde de menaces, menaces explicites, de la simple malveillance au terrorisme et au crime organisé ; menaces implicites, comme les défaillances matérielles, les erreurs humaines ou les caprices de la nature. Pourtant, bien qu'ils soient exposés et sensibles, la grande majorité des systèmes numériques sont encore, peu ou pas sécurisés.

Attaques contre des institutions ou des entreprises de premier plan, spectaculaires fuites de données, pannes géantes… ces dernières années, de nombreuses affaires ont attiré l'attention sur la vulnérabilité des systèmes numériques actuels et l'ampleur nouvelle des dangers. La prise de conscience que les efforts en matière de sécurité doivent être à la mesure de l'importance qu'occupe le numérique est en train de s'accomplir. Nombre d'entreprises et d'administrations mesurent l'importance de l'enjeu : au coût direct, de plus en plus élevé, d'un incident s'ajoute désormais une dramatique perte de crédibilité et de confiance. À juste raison, la sécurité devient un des aspects majeurs de tout projet numérique et de tout appel d'offres.

Dans ce contexte, la mission de Bull, en tant que constructeur, conseil et intégrateur de solutions de sécurité de bout en bout, est d'aider les entreprises, les opérateurs d'infrastructures vitales et les États à protéger les informations, les communications, les infrastructures et les personnes face à la pluralité et la complexité des menaces, en ligne avec leurs objectifs de sécurité.

Cybersécurité

Le premier sujet qui vient à l'esprit lorsqu'on évoque la sécurité des systèmes numériques est la cybersécurité. La cybersécurité se définit comme la capacité d'un système d'information à résister à des cyberattaques, c'est-à-dire à des actions malveillantes visant à altérer la confidentialité, l'intégrité ou la disponibilité du système lui-même ou des informations qu'il contient. Ces trois caractéristiques (disponibilité, intégrité, confidentialité), auxquelles il faut ajouter l'authentification des personnes, sont les axes clés de l'offre de cyberdéfense de Bull.

Pour être efficace, une solution de cybersécurité doit impérativement intégrer deux dimensions. La première, naturellement, est la protection : on déploie des contre-mesures techniques et organisationnelles pour renforcer les infrastructures, les applications et les données. Mais comme il est impossible, techniquement et financièrement, de se prémunir de façon exhaustive et que les menaces évoluent en permanence, la supervision active est la deuxième dimension incontournable de l'offre de cybersécurité. L'objectif de la supervision active est double. Le premier objectif consiste à détecter au plus tôt tout comportement suspect du système et/ou de l'un de ses utilisateurs. Le deuxième objectif est de maintenir le niveau de sécurité du système face à l'évolution permanente des menaces.

Grâce à son offre étendue de services et de produits (sans équivalent en France par exemple), Bull aide ses clients à aborder conjointement ces deux dimensions pour bâtir une politique de cybersécurité homogène, efficace et proportionnée. Conseil en amont, ingénierie de sécurité, tests d'intrusion et audits de sécurité, jusqu'à l'hébergement et le stockage sécurisé, les services de Bull offrent un accompagnement expert de bout en bout qui minimise le nombre d'interlocuteurs.

En matière de produits, Bull se distingue par sa capacité à répondre à des besoins allant du sensible non classifié au confidentiel défense, et par le caractère complet de son portefeuille de solutions : gestion des identités et des accès (Evidian IAM9, E-SSO (Enterprise Single Sign-On), Web Access Management, MetaPKI, Card Management System), sécurité réseau (chiffreurs TrustWay), *end points* sécurisés (S-phone, globull), et sécurité des données (Data Loss Protection avec la solution novatrice visibull, Hardware Security ModuleCrypt2Pay, CRYPT2Protect, Proteccio).

Bull apporte ainsi à ses clients les moyens de faire face à des attaques de plus en plus sophistiquées et ciblées et d'appréhender sans retard les enjeux de sécurité posés par les nouveaux usages (cloud, BYOD/ Bring Your Own Device, virtualisation…).

Sécurité des Infrastructures critiques

Le deuxième domaine sur lequel intervient Bull est celui des infrastructures critiques. On désigne ainsi les systèmes dont la défaillance peut causer des dommages majeurs : arrêt ou dégradation importante de l'activité, pertes humaines. Afin de garantir la sûreté et la sécurité de telles infrastructures, Bull développe des solutions numériques sécurisées globales et résilientes.

Pour cela, le Groupe s'appuie sur six compétences techniques complémentaires – microélectronique et électronique, informatique (technique, industrielle et embarquée, notamment), réseaux, tests et mesures, intégration de systèmes et mobilité – et son savoir-faire sectoriel. Plus qu'un intégrateur, Bull se positionne ainsi comme un industriel de la sécurité numérique, capable de bâtir de bout en bout des systèmes de confiance sur mesure, parfaitement adaptés à la réalité des risques et aux spécificités de l'entreprise et de son activité. Ce sont par exemple des calculateurs dans le domaine de l'aéronautique, des solutions de contrôle-commande d'infrastructures vitales, des solutions de communications sécurisées dans les transports ou des solutions de protection de sites.

Guerre électronique

Le dernier pan de l'activité de Bull en matière de sécurité numérique concerne plus spécifiquement la guerre électronique. Cette fois, il ne s'agit plus seulement de protéger les systèmes mais directement la vie des hommes et des femmes, civils ou militaires, en particulier face aux menaces du terrorisme et du crime organisé. Par ses solutions de renseignement électromagnétique et de brouillage, Bull contribue à maîtriser le spectre électromagnétique et son usage à des fins amies. Ainsi le Groupe dispose d'une offre complète dans le domaine du COMINT (*Communication Intelligence*)/ROEM (Renseignement d'Origine Electro Magnétique), de l'ELINT (*Electronic Intelligence*) et du brouillage. L'offre de brouillage permet notamment de sécuriser les convois militaires et humanitaires ainsi que les déplacements des personnalités contre les engins explosifs radiocommandés (RCIED).

1.6 PEOPLE COMPANY

La démarche d'entreprise BullWay mobilise l'ensemble des talents du Groupe autour d'une vision partagée de ses métiers et de son positionnement sur ses marchés. BullWay est, pour les femmes et les hommes du Groupe dans le monde, une opportunité de redéfinir la relation qui les unit à Bull, à son projet, à ses dirigeants mais aussi leur relation avec leur management, leurs collègues et enfin les partenaires et les clients du Groupe. Cette redéfinition du lien individuel et collectif est créatrice de valeur pour chacun et pour l'ensemble du Groupe ; elle façonne la culture et l'identité du Groupe.

À travers cette démarche, Bull devient un employeur de référence, c'est-à-dire un groupe performant qui, dans sa diversité, permet à chacun d'associer son développement à celui de Bull et de favoriser des « façons d'être » individuelles et collectives, que sont l'agilité, l'engagement et l'esprit d'équipe.

1.6.1 ATTIRER LES TALENTS

Bull est un partenaire de référence pour ses clients et partage leurs enjeux business et leurs démarches d'innovation. Ce positionnement s'exprime en particulier par l'enthousiasme et les talents des femmes et des hommes du Groupe. Avec ce positionnement, le Groupe devient un employeur de référence et une cible attractive pour les talents d'aujourd'hui et de demain.

L'image employeur

Bull est un acteur majeur de l'économie numérique. Spécialiste de l'intégration de solutions technologiques, expert des systèmes d'information ouverts, flexibles et sécurisés, Bull est le seul acteur européen positionné sur les principaux maillons de la chaîne de valeur de l'informatique. Bull est reconnu pour sa maîtrise de la puissance de calcul et le contrôle de la sécurité. Ces deux différentiels permettent d'offrir aux clients de Bull des solutions sur mesure d'infogérance pour leurs infrastructures et leurs applications critiques. Le Groupe est un acteur majeur de la société numérique où les technologies de l'information et de la communication sont vecteurs de progrès et contribuent à créer un monde plus sûr et plus ouvert tout en conciliant croissance économique et développement durable, au service de la communauté dans son ensemble. Bull fonde, sur des principes éthiques forts, une dynamique permettant l'émergence des initiatives, des responsabilités et des expertises de chacun dans un système de valeurs partagées.

Le Groupe a développé cette « offre de valeurs » en particulier auprès des universités et des écoles ; il a attiré de très nombreux talents en 2012 en particulier en France, en Pologne et en Espagne, renforçant ainsi les compétences du Groupe avec des expertises technologiques et fonctionnelles entre autres dans le HPC, la sécurité ou encore le développement logiciel.

Un enjeu partagé

La cooptation est le premier canal de recrutement du Groupe. Il illustre la confiance des femmes et des hommes du Groupe en Bull. En recommandant leur entreprise, chacune et chacun des collaborateurs s'engagent, partagent leur expérience et leurs valeurs ; elles et ils en deviennent les premiers ambassadeurs.

La cooptation est particulièrement développée pour le recrutement des professionnels expérimentés. Le projet et la culture du Groupe étant partagés en amont, l'intégration des nouvelles et nouveaux collaborateurs au sein du Groupe en est grandement facilitée.

Une démarche innovante

Dans un monde de plus en plus complexe dont Bull est un acteur, la diversité des profils et des personnalités qui rejoignent le Groupe est un gage de proximité de Bull avec ses clients d'une part et de compréhension des marchés et des géographies d'autre part ; cette proximité favorise l'innovation et la performance.

La politique d'apprentissage mise en place au sein du Groupe illustre cette politique d'ouverture à la diversité des talents. Pour les métiers techniques du Groupe (infrastructure informatique), une filière de recrutement par le biais de l'apprentissage est en place. Les étudiants intègrent les équipes d'experts de Bull durant deux ou trois années. Un partage de connaissance technique et de culture se développe entre l'étudiant et son tuteur. Largement relayée au sein du Groupe, cette politique favorise la création de valeur entre générations et la mise en place de partenariats écoles, complémentaires aux approches avec les « grandes écoles » et les universités. En particulier, le Groupe a développé la mise en place de Volontariat International en Entreprise (VIE) qui permet à la fois de constituer un vivier de jeunes mobiles à l'international et de leur offrir une réelle expérience professionnelle à l'étranger.

1.6.2 FAVORISER L'EXPRESSION DES TALENTS

Le développement du capital humain est un des éléments de développement de la stratégie de compétitivité et de performance du Groupe.

Fort de cette conviction, le Groupe est particulièrement focalisé sur l'intégration de nouveaux talents (recrutement et diversité), sur le développement des compétences (gestion prévisionnelle et formation), sur la dynamique des parcours professionnels (mobilité) et sur la professionnalisation de l'encadrement (*people manager* – management collaboratif). Chacune de ces démarches est constitutive des valeurs de Bull.

L'agilité

La définition et la mise en œuvre d'une nouvelle organisation du Groupe ont été la première étape de la démarche d'entreprise BullWay. Cette nouvelle organisation structurée autour de quatre Business Lines correspondant aux quatre familles d'offres du Groupe, a permis le renforcement et le développement de solutions client.

Chacune de ces BL regroupe par métier l'ensemble des compétences du Groupe. Cette démarche favorise le déploiement de la gestion des compétences (identification, évaluation, projection) et donc l'employabilité des collaboratrices et des collaborateurs de Bull. Deux programmes sont en cours dans ce cadre : la mise en place d'un outil de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (identification et projection collectives) et le déploiement du *People Development Review* (évaluation et projection individuelles).

Les solutions à valeur ajoutée du Groupe impliquent l'association des différentes offres des différentes BL. La transversalité est donc favorisée au travers d'un projet de développement du management collaboratif permettant d'associer ponctuellement les expertises dans une logique d'innovation et de création de valeurs partagées. Cette transversalité est aussi développée au travers d'une politique de mobilité (géographique et fonctionnelle), base de la dynamique des parcours professionnels et des promotions qui en découlent.

L'esprit d'équipe

La valeur ajoutée des solutions de Bull découle, entre autres, de la capacité du Groupe à structurer des solutions innovantes à partir de ses expertises technologiques et fonctionnelles.

Afin de créer les conditions favorables à ces innovations, Bull s'appuie sur des compétences et des personnalités d'une grande diversité, mobilisées sur les mêmes projets. Le Groupe développe donc une politique axée sur la diversité homme/femme, sur une politique senior et sur l'intégration de collaborateurs handicapés.

Le Groupe s'implique en faveur de l'intégration des personnes handicapées, atteignant ainsi un taux d'emploi très supérieur à la moyenne des sociétés du secteur informatique, en France en particulier, avec un focus particulier pour les personnes non-voyantes ou malvoyantes.

Pour favoriser la diversité homme/femme, le premier volet a été de garantir une équité de traitement des rémunérations dans le Groupe. C'est le cas en France sur 2012. Le second a été de signer un accord d'égalité homme/femme avec les partenaires sociaux.

Enfin, Bull est engagé dans une politique à destination des seniors en collaboration avec les partenaires sociaux. Au-delà de la signature d'un accord d'entreprise, les actions mises en œuvre à destination des « en seconde partie de carrière » permettent de garantir une dynamique des parcours professionnels équivalente quel que soit l'âge, en particulier en matière de formation et de rémunération.

L'engagement

L'engagement de chacune et de chacun des collaborateurs de Bull auprès de ses clients et l'engagement de Bull auprès de ses équipes est un enjeu majeur, au cœur de la stratégie du Groupe.

Cet engagement dépend de la capacité du Groupe à partager sa stratégie, à faire apprécier ses enjeux, à faire comprendre son organisation, et à partager ses valeurs.

Cet engagement dépend aussi des conditions dans lesquelles chaque collaborateur se développe au quotidien.

Pour relever ce challenge, Bull développe, dans le cadre de BullWay, un programme dédié à la communauté managériale, pour renforcer et professionnaliser son management dans sa mission de « développeur de talents » ; ce programme est basé sur la montée en puissance d'une communauté de managers internationaux et sur des programmes de formation et d'accompagnement spécifiques.

1.6.3 BIEN VIVRE ENSEMBLE

Veiller à la qualité de vie de chacun et développer des règles de vie sociale font partie intégrante de la responsabilité du Groupe telle qu'exprimée dans la démarche BullWay. Cette responsabilité s'exprime au travers de trois thématiques développées en 2011 et qui se sont poursuivies en 2012.

Le pacte

Dans une démarche collaborative avec des femmes et des hommes du Groupe, la direction des ressources humaines a élaboré un « pacte » constituant un engagement fort de la direction vis-à-vis de l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Cet engagement invite chacune et chacun à partager et à porter les valeurs de Bull et favorise des « façons d'être » assurant le respect et le « bien-vivre » de tous au sein du Groupe. Pour ce faire, ce pacte, communiqué en 2012, précise notamment les comportements managériaux attendus et responsabilise les managers dans leur rôle d'organisation, de mobilisation et de développement des équipes.

Une nouvelle approche des conditions de travail

En France, la politique de prévention des risques psychosociaux, fruit d'un travail mené avec les partenaires sociaux, a permis, entre autres, de sensibiliser environ 800 collaborateurs, de former environ 200 managers en 2011 et 2012, et d'identifier de nouveaux modes de travail permettant d'accroître la qualité de vie au sein des équipes. Cette politique sera finalisée et déclinée sur 2013, avec les partenaires sociaux, par les responsables ressources humaines des pays sur l'ensemble du Groupe, au travers d'actions locales avec une implication forte de la médecine du travail et du management.

Des progrès partagés

En 2012, l'ensemble des collaborateurs du Groupe a pu s'exprimer au travers d'une « enquête collaborateurs » (*Employee Opinion Survey)* qui sera reconduite tous les deux ans. Cette enquête permet d'apprécier la compréhension des collaboratrices et des collaborateurs de la stratégie et de l'organisation du Groupe comme de leur perception de leur environnement de travail et de développement. L'intérêt au travail, l'orientation client et le soutien apporté au collaborateur ont été identifiés comme les points forts du Groupe. Des plans de progrès partagés sur chacun des thèmes identifiés seront alors définis et mis en œuvre, en particulier afin de dynamiser la communication de notre projet d'entreprise, de la politique de rémunération et développer le leadership managérial.

1.7 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le Groupe confirme que, à sa connaissance et en fonction de la veille technologique qui est faite, il est propriétaire ou détient par licence ou autrement, tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle nécessaires à la réalisation de ses activités actuelles. Aucun litige ou réclamation significatif n'est pendant ou ne fait l'objet de menace précise en ce qui concerne l'usage et l'exploitation des droits de propriété industrielle et intellectuelle appartenant aux sociétés du Groupe ou mise en œuvre par celles-ci.

Depuis plusieurs années, Bull a développé la protection et la valorisation des travaux des ingénieurs de ses centres de recherche par une politique d'incitation aux dépôts de demandes de brevets sur les inventions. Au 31 décembre 2012, le portefeuille de brevets du Groupe contient plus de 1 500 brevets.

Systèmes de calcul intensif

Grâce aux supercalculateurs, la puissance informatique est aujourd'hui au cœur des stratégies d'innovation dans la recherche et les entreprises. En quelques années seulement, Bull est devenu l'expert européen du calcul intensif, constructeur de supercalculateurs petaflopiques, concepteur et hébergeur d'*extreme factory*, le premier *cloud* européen dédié au calcul intensif, concepteur et développeur de mobull, solution intégrant des conteneurs pour les data centers mobiles. Ce succès de Bull dans l'*Extreme Computing* est basé sur une stratégie d'innovation ambitieuse, associant le savoir-faire historique de Bull dans les grands systèmes de production, une solide coopération avec le CEA (avec qui Bull a développé les supercalculateurs Tera 10, Tera 100 puis CURIE, un des plus puissants supercalculateurs au monde), et un partenariat avec les meilleurs fournisseurs de technologies standards en matière de processeur, en particulier Intel. Le résultat se traduit par des supercalculateurs ouverts, reposant sur les meilleurs standards, associant processeurs Intel et logiciels Open Source, puissants et éco-efficaces, et un ensemble de solutions, des conteneurs aux solutions pour le *cloud computing*, permettant de faciliter l'accès au calcul intensif au plus grand nombre (centres de recherche dans l'industrie, universités, bureaux d'études des petites et moyennes entreprises).

Après avoir conçu et réalisé en 2012 le supercalculateur CURIE du Très Grand Centre de Calcul Intensif du CEA (TGCC, dédié à la Communauté Scientifique française et européenne, dans le cadre du programme *Partnership for Advanced Computing in Europe* (PRACE)), la coopération entre Bull et le CEA, s'oriente aujourd'hui vers des systèmes trente fois plus puissants, premier chemin vers l'exaflops (systèmes mille fois plus puissants que les systèmes petaflopiques). Le développement des solutions de Bull passe également par des coopérations étroites, notamment en France dans le cadre du pôle de compétitivité Systematic, et également en Europe, dans le cadre de coopérations bilatérales ou au sein d'organisations européennes. Au niveau européen, Bull a notamment lancé avec ses partenaires le consortium ParMA (*Parallel programming for Multi-core Architectures*) dans le cadre du programme européen *Information Technology for European Advancement* (ITEA 2). Le principal objectif du consortium est d'aider la communauté du HPC à bénéficier de l'évolution rapide des processeurs en développant des technologies innovantes, flexibles et ouvertes pour tirer pleinement parti des architectures multi-cœurs. En 2012, Bull a en outre co-fondé avec d'autres grands fournisseurs technologiques et centres de recherche une plateforme technologique européenne pour le HPC (ETP4HPC). Cette plate-forme, qui prépare un agenda de recherche stratégique en vue d'alimenter le programme Horizon 2020, a pour mission de servir de catalyseur au développement du leadership de l'industrie et de la recherche européenne en calcul intensif.

Au-delà du HPC, ces avancées technologiques sont exploitées et adaptées au domaine des grands serveurs d'entreprise pour les applications critiques, notamment l'offre bullion (dédié à la virtualisation massive et au Big Data, et consacré en 2012 comme le serveur d'entreprise x86 le plus rapide au monde), et les *mainframes* ouverts GCOS, qui continuent d'être renforcés pour protéger et faire évoluer le patrimoine informationnel des organisations. L'année 2012 a été marquée par le lancement des serveurs Bull novascale gcos 9012 qui offrent une avancée majeure pour les applications critiques avec une puissance globale multipliée par 2,5, une base de données Open Source native pour la production, et la capacité à être pilotés du bout des doigts avec une simple tablette numérique.

Nouvelles générations de centrales numériques

Les infrastructures numériques intelligentes seront la force motrice de l'économie de demain. Le *cloud computing* va accélérer cette dynamique, en permettant à des services informatiques orientés métier de s'adosser à des infrastructures flexibles et sans limite de puissance pour doper l'innovation et la compétitivité. D'ici à 2020, une nouvelle génération de solutions métier se profile, qui s'appuiera sur la convergence des supercalculateurs exaflopiques (près de mille fois plus performants que la plupart des plus puissants calculateurs d'aujourd'hui) et du *cloud computing* à haute performance pour les applications de l'internet. Bull a poursuivi en 2012 ses initiatives majeures pour être parmi les premières sociétés à proposer des solutions issues de cette convergence.

S'appuyant sur son offre *extreme factory,* la première solution de HPC en mode *cloud*, et le projet NumInnov (le Numérique pour l'Innovation), lancé en 2011 dans le cadre des Investissements d'avenir de l'État français, Bull a annoncé en 2012 un projet de création d'une société commune avec la Caisse des dépôts et consignations qui bénéficiera d'un capital de 28 millions d'euros en fonds propres, afin de proposer des services de calcul intensif en mode *cloud* computing sécurisé. Ce projet vise à créer, à l'échelle européenne, un nouvel opérateur de *cloud computing* adressant les usages émergents du calcul intensif, notamment dans les domaines de l'industrie, des médias, de la médecine et de la sécurité publique. Ce projet s'appuie sur un plan de R&D ambitieux, qui permettra de créer un leader de ce marché.

Pour les applications d'entreprise, les DSI mettent dès aujourd'hui en œuvre les premières étapes de leur transformation vers le *cloud computing*. Dans ce contexte, Bull a annoncé à l'automne 2011, « Le cloud by Bull », pour apporter à ses clients toutes les technologies et les services nécessaires. Au centre de ce dispositif, l'offre bullion *cloud platform* offre un ensemble technologique adapté aux enjeux de flexibilité et de configuration dynamique associés aux *clouds* privés ou hybrides. En outre, Bull s'est associé en 2012 à l'État et à SFR pour lancer Numergy, la première centrale à énergie numérique d'Europe, qui offre une infrastructure de *cloud computing* public à vocation française et européenne. La R&D de Bull est étroitement associée au développement du « *cloud* by Bull » et de l'infrastructure nouvelle génération de Numergy. Enfin, Bull prépare également les architectures de *cloud computing* ouvertes de demain, qui permettront de délivrer une réelle portabilité des services. À ce titre, Bull a conduit de 2010 à fin 2012 le projet collaboratif Compatible One, au sein du

pôle de compétitivité Systematic. Ce projet a permis de concevoir un système de *cloud broker,* permettant d'optimiser le déploiement et le placement de services en mode *cloud*. Bull a lancé en 2011 et poursuivi activement en 2012 le projet collaboratif XLCloud dans le cadre des Investissements d'avenir. Ce projet vise à développer les technologies de base nécessaires à un opérateur de services *cloud* à haute performance. D'autres initiatives et projets sont en passe d'être lancés, et seront annoncés en 2013.

Architectures orientées service

Bull est activement impliqué dans le développement des plates-formes logicielles *middleware* Open Source permettant de bâtir des systèmes d'information flexibles et ouverts, pouvant communiquer et s'adapter en temps réel aux processus métiers. Bull est co-fondateur et contributeur majeur du consortium OW2, qui est le premier consortium international dédié aujourd'hui au développement de solutions permettant d'aligner l'infrastructure informatique à la logique et aux activités métiers. Bull travaille pour que ces architectures soient adaptées à l'émergence du *cloud computing* et permettent de bâtir de nouvelles solutions pour les grands systèmes d'information. En 2012, Bull a notamment lancé LiberTP, un moniteur transactionnel de nouvelle génération, conçu dans le cadre du programme « Le cloud by Bull », et qui permet aux entreprises de préparer l'évolution progressive de leur patrimoine applicatif vers des infrastructures de type *cloud computing*. Bull valorise cet engagement au travers des offres services de la BL Business Integration Solutions.

Solutions de sécurité avancées pour un monde globalisé

Dans un monde de plus en plus interconnecté et globalisé, il est non seulement important que les briques de base de sécurité soient de hautes qualité et performance, mais également essentiel que celles-ci soient interconnectables et intégrables entre elles. La R&D de Bull dans le domaine de la sécurité travaille sur ces deux volets : le développement de technologies à très haute valeur ajoutée en cybersécurité, systèmes critiques et guerre électronique, mais également le développement d'interfaces et l'intégration entre les briques. Au travers de ses propres développements et de son implication dans les programmes européens de R&D tels que les Investissements d'avenir, ITEA 2, FP7, le groupe Bull développe des solutions de pointe en matière de sécurité du *cloud computing*, de gestion des identités et des accès « context-aware » (notamment dans le cadre de sa filiale Evidian, qui a renforcé en 2012 ses offres phares et a breveté une méthode d'authentification innovante par QR Code), de cryptographie, de communications ultra-sécurisées (avec le lancement en 2012 par Bull et sa filiale Time Reversal Communications du sphone, premier téléphone mobile à sécurité matérielle native), d'infrastructures à clé publique, de gestion de la qualité de service ou encore de *data leak prevention,* avec le développement en 2012 d'une solution innovante, visibull. *Shadow*, solution de brouillage actif pour neutraliser à la volée les signaux de détonation pour engins explosifs radiocommandés (RCIED) est issue également de cette R&D réunissant les compétences numériques, électroniques et industrielles de haute volée pour des solutions de qualité et focalisées. Enfin, Bull est un contributeur reconnu dans les domaines de la signature électronique et de la sécurité des services web, essentiels pour les services *cloud* métiers de demain.

Un commentaire sur les investissements réalisés en R&D pendant l'exercice se trouve dans le chapitre 4.2.2 page 103 sur les résultats de l'exercice.

1.8 FACTEURS DE RISQUE

1.8.1 RISQUES ET FACTEURS DE RISQUE

Le Groupe exerce son activité dans un environnement qui connaît une évolution rapide et fait naître de nombreux risques dont certains échappent à son contrôle. Cependant, Bull conduit une politique de gestion des risques visant à assurer au mieux la défense et le développement de son patrimoine et de sa réputation, et à protéger les intérêts de ses actionnaires, salariés, clients, fournisseurs, de l'environnement et de ses autres parties prenantes.

Bull procède régulièrement à des revues de ses risques, notamment à travers l'établissement d'une cartographie des risques. Cette cartographie a pour objet d'identifier, dans les différentes entités du Groupe, les risques liés aux différents processus et activités. L'analyse des risques conduit ensuite à définir des actions locales ou transversales pour maîtriser les risques majeurs.

Le système de gestion des risques est décrit de manière plus complète dans le rapport du président sur le contrôle interne au chapitre 3.1.2 page 79.

Les risques présentés dans ce chapitre ne sont pas les seuls auxquels le Groupe doit ou devra faire face, mais les risques opérationnels généralement liés aux secteurs d'activité dans lesquels Bull intervient, et ceux propres à l'activité et à l'organisation du Groupe sont présentés ci-dessous par thème.

Risque juridique

Bull est une société anonyme française cotée en Bourse sur le compartiment B d'Euronext Paris.

À ce titre la direction juridique Groupe veille à l'application de toutes les dispositions législatives et réglementaires, tant nationales que communautaires, applicables aux sociétés anonymes faisant appel public à l'épargne.

À l'exception de certaines activités et notamment à l'exportation où des autorisations spécifiques sont nécessaires, la Société et ses filiales ne sont soumises à aucune réglementation particulière pour l'exercice de leurs métiers qui pourraient avoir une incidence sur leur situation financière ou comporter des risques particuliers pouvant affecter leur développement.

Les risques juridiques de Bull et ses filiales sont principalement liés à leurs activités commerciales de concepteur, de fabricant et de distributeur de matériel informatique, de logiciel et de solutions de sécurité, ainsi que de prestataire de services informatiques.

La direction juridique veille à ce que les relations contractuelles avec les tiers, qu'ils soient clients ou fournisseurs, soient raisonnablement encadrées par des documents établissant des relations équilibrées. Les principaux facteurs de risque pour lesquels Bull et ses filiales pourraient être impliquées sont ceux résultants de litiges en matière de propriété industrielle ou intellectuelle, de responsabilité civile en matière de vente de produits ou des prestations de services jugées insatisfaisantes, ainsi qu'en matière de distribution et/ou de commercialisation de produits.

De façon régulière les sociétés du Groupe sont amenées à émettre des garanties bancaires de bonne fin qui sont exigées par les clients lors de la signature de contrats d'une certaine importance. La direction financière assistée de la direction juridique veille tant à la rédaction des garanties bancaires qu'à la prévention de tout tirage injustifié de ces garanties.

De façon exceptionnelle et malgré le soin, les conseils externes et les garanties dont le Groupe s'entoure, les opérations d'investissement ou de désinvestissement peuvent conduire à des contentieux qui ne sont pas particulièrement liés à l'activité intrinsèque de Bull, mais qui sont inhérents à ces opérations menées par toute entreprise qui évolue.

Dans la gestion courante des affaires, certaines sociétés du Groupe sont parties prenantes à des procédures judiciaires, la plupart d'ordre commercial. Il n'existait au 31 décembre 2012 aucun litige devant des tribunaux ou en arbitrage susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine du Groupe, qui n'ait pas été pris en compte dans les états financiers.

Lorsqu'elles sont reçues par une société du Groupe, les différentes réclamations précontentieuses ou contentieuses font l'objet d'une analyse soigneuse et d'une évaluation de risque par les juristes du Groupe. Les analyses des précontentieux et contentieux significatifs et les décisions qui en découlent sont ensuite partagées avec les différents cabinets d'avocats qui défendent les intérêts du Groupe. Les conséquences financières découlant du résultat de ces analyses sont prises en considération dans les états financiers du Groupe. Une révision des analyses des précontentieux et contentieux est effectuée sur une base semestrielle en fonction de l'évolution de chaque dossier.

Il n'existe pas de procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance et dont elle serait menacée) qui pourrait avoir ou a eu au cours de l'exercice social 2012 des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Risques liés à l'activité

LES FOURNISSEURS, SOUS-TRAITANTS ET PARTENAIRES

Pour l'ensemble de ses offres de technologies et de solutions, Bull est dépendant de diverses coopérations avec des partenaires. L'évolution du métier de Bull dans un marché ouvert l'amène à nouer des partenariats afin de permettre le développement et la mise au point de ses offres produits et services.

Bull est donc dépendant, comme ses concurrents, d'un environnement comprenant des fournisseurs de composants ou de matériel, d'éditeurs de logiciel, et de groupes de travail ou d'autres prestataires. Cependant, dans un monde de systèmes ouverts où la plupart des acteurs se concurrencent entre eux mais coopèrent également dans de nombreux domaines, la standardisation et la banalisation des plates-formes et des offres réduisent ce risque de dépendance en permettant très souvent des alternatives.

Pour certaines offres, le Groupe dépend néanmoins d'un seul partenariat ou d'une seule source d'approvisionnement. Dans ces cas, Bull s'efforce de maîtriser ce risque grâce à sa faculté à anticiper ses besoins et à travailler très en amont avec ses fournisseurs. Son

système de prévisions s'intègre bien dans le processus de fabrication et de développement de produits de ses fournisseurs. De plus, Bull s'appuie sur des fournisseurs fiables et pérennes, et dont la capacité à satisfaire la demande est reconnue.

Les achats, effectués par Bull auprès de son premier fournisseur, représentent environ 10 % des achats globaux en 2012 comparés aux 12 % de 2011. Les cinq et dix premiers fournisseurs cumulés représentent environ 26 % et 33 % respectivement des achats de Bull en 2012, à comparer à 27 % et 35 % respectivement des achats en 2011.

LES CLIENTS

Bull entretient avec ses clients des relations commerciales basées sur des contrats qui correspondent aux critères usuels de la profession. Certains de ces contrats, soit par leur taille, soit par leur durée, sont de nature telle que leur arrêt sans préavis pourrait affecter une activité du Groupe.

Néanmoins la structure du portefeuille global de clients peut être considérée comme suffisamment diversifiée pour que cet impact soit limité à l'échelle du Groupe.

En 2012 le chiffre d'affaires réalisé avec le premier client est d'environ 5,9 % du chiffre d'affaires consolidé. En 2011, le chiffre d'affaires réalisé avec le premier client était de l'ordre de 3,5 % du chiffre d'affaires consolidé. Le chiffre d'affaires cumulé des cinq premiers clients représente environ 17,0 % du chiffre d'affaires consolidé en 2012 alors qu'il représentait 12,0 % du chiffre d'affaires consolidé en 2011. Le chiffre d'affaires cumulé des dix premiers clients représente environ 24 % du chiffre d'affaires consolidé en 2012 et est à comparer à environ 18,6 % du chiffre d'affaires consolidé en 2011.

LES GARANTIES DONNÉES AUX CLIENTS

Pour un certain nombre de contrats, le Groupe a été amené à donner à ses clients des garanties de bonne exécution, couvertes par des cautions bancaires. Le montant de ces engagements est donné dans la note 31 de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe, page 157.

LES CONTRATS DE SERVICE

Dans le secteur des services informatiques, il est d'usage que certains contrats soient facturés sur la base de la prestation réalisée (régie) et d'autres sur la base d'un prix fixe (forfait). Les contrats en régie sont généralement effectués sur la base de prestations de services définies avec le client, quantifiées et facturées sur une base journalière ou mensuelle. Le chiffre d'affaires des contrats au forfait est reconnu soit sur la base de l'avancement fondé sur des indicateurs de développement du projet, soit par une méthode de points de passage définis contractuellement (*milestones*).

Risque de contrepartie

Les risques clients sont encadrés par une politique Groupe spécifique. Des limites de crédit sont fixées pour tout client privé, avec une révision au moins annuelle. Au-delà d'un certain montant, ces limites de crédit sont approuvées par la direction financière Groupe.

La proportion élevée de clients publics limite fortement le risque clients auquel le Groupe est exposé.

Les créances de Bull SAS sur ses clients domiciliés en France bénéficient, pour 98 % de leur montant au 31 décembre 2012, d'une assurance crédit dans le cadre du contrat d'affacturage.

Les autres risques de contrepartie portent sur les placements de trésorerie et les instruments dérivés de change. Pour ces deux types d'opérations, ne sont retenus que des partenaires financiers de premier plan.

Risque de liquidité

La totalité des filiales françaises, et la majorité des filiales d'Europe de l'ouest, sont impliquées dans un processus quotidien de centralisation automatique de la trésorerie par la société mère du Groupe. Les autres filiales transfèrent régulièrement leur trésorerie excédentaire disponible à la société mère du Groupe.

Une partie de la trésorerie, correspondant notamment aux comptes de garantie liés aux contrats d'affacturage (note 15 de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe, page 135) et aux dépôts liés aux cautions bancaires, est reconnue comptablement comme non disponible. Au 31 décembre 2012, le montant correspondant était de 82,0 millions d'euros.

Par ailleurs, la trésorerie détenue par un certain nombre d'entités à l'étranger n'est pas disponible au niveau de la trésorerie Groupe. Le montant correspondant est estimé à environ 25 millions d'euros, dont la plus grande partie est constituée par la trésorerie placée localement par Bull GmbH (Allemagne).

La liquidité du Groupe a été renforcée depuis 2011 par la mise en place d'un crédit syndiqué au profit de Bull de 50 millions d'euros, d'une durée de cinq ans (note 22 de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe, page 139). Ce crédit comporte une tranche amortissable de 35 millions d'euros tirée dès la mise en place, et une tranche initiale de 15 millions d'euros sous forme de crédit renouvelable, non utilisée au 31 décembre 2012.

Ce crédit syndiqué prévoit que Bull respecte des engagements financiers, mentionnés dans la note 22 de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe, lesquels, s'ils n'étaient pas respectés, déclencheraient l'exigibilité immédiate du prêt. Bull respecte largement ces engagements financiers.

Une partie de la trésorerie du Groupe résulte de l'affacturage. L'impact en trésorerie est indiqué à la note 15 de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe, page 135. Le principal contrat concerne les sociétés Bull SAS, SA Bull NV (Belgique) et Serviware. Au titre de ce contrat, l'affactureur s'engage à mettre à la disposition de ces sociétés une ligne de financement de 150 millions d'euros, valable jusqu'au 31 décembre 2012, sous réserve du respect des ratios indiqués dans cette même note.

Ce contrat d'affacturage a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2014 pour un montant de 180 millions d'euros dont 160 millions d'euros pour Bull SAS avec la mise en place d'une ligne de financement syndiqué auprès des principaux partenaires financiers du Groupe.

La trésorerie disponible au niveau du Groupe enregistre des variations importantes au cours de chaque semestre, liées aux cycles de facturation et d'encaissement. Ces variations sont de l'ordre de 130 millions d'euros, avec les points hauts atteints en fin de semestre.

Le Groupe procède régulièrement à une revue de son risque de liquidité, et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risque de taux d'intérêts

Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés pour couvrir son risque lié à la variation des taux d'intérêt.

Le détail des actifs et passifs financiers est donné dans la note 27 de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe, page 147. Au bilan, les actifs financiers à taux variable excèdent largement les passifs

financiers à taux variable. Le contrat d'affacturage dont bénéficie le Groupe correspond à un financement à taux variable de ses créances commerciales cédées sans recours. Le montant de ces financements au 31 décembre 2012 est de 87,1 millions d'euros (note 15 de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe, page 135), et l'exposition nette totale du Groupe au risque de taux variable, en tenant compte de ces financements, est un actif net de 139,9 millions d'euros.

Les actifs et passifs financiers à taux variable sont très majoritairement libellés en euros, et liés à des indices qui évoluent de manière similaire.

Une variation de 100 points de base des taux court terme (l'Euribor 3 mois pouvant être considéré comme le principal indice de référence) se traduirait par un impact de 1,4 million d'euros sur le résultat avant impôts du Groupe.

Risque de change

Le groupe Bull est soumis à des risques de change naissant de ses transactions commerciales en devises, ainsi que des relations financières entre les entités, essentiellement avec la société mère.

L'exposition du Groupe au risque de change est donnée dans la note 27 de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe, page 147.

Les opérations de couverture des risques de change sont coordonnées par la trésorerie Groupe. Les transactions des filiales sont dans la plupart des cas réalisées en devise locale, sauf pour ce qui est de Bull SAS, l'entité en charge des achats Groupe, dont une partie est effectuée en devises, principalement en USD.

Afin de réduire l'exposition du Groupe au risque de change, Bull maison mère négocie des achats et ventes de devises à terme et des instruments de nature optionnelle et les met à disposition des filiales concernées.

RISQUE DE CHANGE LIÉ À LA POSITION COMMERCIALE

Le Groupe couvre principalement les achats en devises réalisés par Bull SAS. La couverture concerne à la fois les dettes fournisseurs au bilan et les achats prévisionnels, sur une base annuelle, ainsi que ceux se rapportant à des contrats unitaires de montants particulièrement importants.

La couverture est constituée d'une part d'instruments dérivés de change, d'autre part d'opérations à seuil de déclenchement (*stop loss*). Ces ordres sont exécutés lorsque le cours de la devise atteint un certain seuil. Les cours de déclenchement sont calculés de manière à obtenir le cours moyen qui avait été retenu pour le budget couvert.

Comptablement, certains instruments dérivés sont désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie en conformité avec les critères de la norme IAS 39. La partie efficace de la variation de juste valeur de ces instruments de couverture est enregistrée en contrepartie des capitaux propres, la partie inefficace en compte de résultat.

Les variations de valeur des autres instruments dérivés, pour lesquels n'est pas établie une relation de couverture, sont comptabilisées en compte de résultat.

RISQUE DE CHANGE LIÉ À LA POSITION FINANCIÈRE

Il concerne les entités qui portent des prêts ou des emprunts internes au Groupe, libellés dans une devise autre que leur monnaie de fonctionnement : il s'agit essentiellement de la société mère Bull. La couverture du risque de change correspondant donne lieu à des achats ou ventes à terme de devises.

Risque action

Au 31 décembre 2012, l'exposition du groupe Bull au risque action concerne essentiellement les 124 000 actions Bull détenues en autocontrôle pour les besoins du contrat de liquidité. Ces actions ont été valorisées au cours de clôture du 31 décembre 2012, soit 0,4 million d'euros. À titre d'exemple, une variation négative de 10 % du cours de l'action Bull par rapport au cours du 31 décembre 2012 aurait donc un impact négatif d'environ 40 000 euros sur les comptes de Bull. Dans ce contexte, le Groupe n'a pas jugé nécessaire de mettre en place une politique d'encadrement du risque action.

Risque pays

Le Groupe considère qu'il n'existe pas de risque significatif global du fait du faible volume d'activité réalisé dans un certain nombre de pays déterminés présentant une instabilité économique ou politique forte. Cependant l'exposition est plus importante pour certaines activités dans un certain nombre de ces pays. Si tous ces risques venaient à survenir concomitamment, ils auraient un impact sur les comptes du Groupe, néanmoins limité.

Comme pour toutes les entreprises de la zone euro, tout risque systémique ne peut être écarté.

Marques, brevets et licences

La direction de la propriété intellectuelle assistée de plusieurs cabinets spécialisés dans ce domaine, est en charge de la surveillance, de la valorisation et de la protection de la propriété industrielle et intellectuelle et des droits qui y sont attachés pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

Le Groupe confirme qu'à sa connaissance et en fonction de la veille technologique qui est faite, il est propriétaire ou détient par licence ou autrement, les droits de propriété intellectuelle et industrielle nécessaires à la réalisation de la majorité de ses activités actuelles. Certaines des licences ont été contractées pour une période limitée, mais le Groupe estime qu'il ne devrait pas exister d'obstacle majeur à les renouveler. De même, en ce qui concerne les accords en cours, Bull n'a pas de raison de suspecter d'éventuelles résiliations unilatérales de la part des titulaires des droits. Le renouvellement ou la modification de ces contrats s'effectue dans le cadre de négociations usuelles entre clients et fournisseurs. Aucun litige ou réclamation significatif n'est pendant ou ne fait l'objet de menace précise en ce qui concerne l'usage et l'exploitation de la propriété industrielle et intellectuelle appartenant aux sociétés du Groupe ou mise en œuvre par celles-ci.

Le Groupe a une politique de protection active des marques utilisées pour les besoins de ses activités et examine de façon régulière si la couverture géographique des protections souscrites correspond à celles de l'exploitation des marques.

Le Groupe a également une politique de protection active de ses activités technologiques, passant par le dépôt de demandes de brevets et la gestion du portefeuille de brevets d'invention avec une couverture géographique mondiale.

Le Groupe a une politique d'incitation pour les chercheurs et ingénieurs au dépôt de brevets pour les inventions faites dans le cadre de ses activités de Recherche et Développement.

1.8.2 INFORMATION SUR LES ASSURANCES

Programmes d'assurances

Dans un souci de parfaite maîtrise de sa politique de couverture des risques et de rationalisation des coûts, le groupe Bull centralise la gestion de ses principaux programmes d'assurances au niveau du siège de l'entreprise et ce, pour l'ensemble de ses filiales à travers le monde.

Ainsi, le Groupe ayant choisi de transférer la couverture de ses risques au marché de l'assurance et non de les auto-assurer, a souscrit auprès de compagnies notoirement solvables les polices d'assurance Groupe suivantes :

RESPONSABILITÉ CIVILE (EXPLOITATION, PRODUITS & PROFESSIONNELLE)

Le programme d'assurance Responsabilité civile du Groupe, qui a un plafond de l'ordre de 75 millions d'euros et couvre l'ensemble de ses activités et filiales, a été renouvelé au 1er janvier 2012.

L'évolution des activités du groupe Bull au cours de ces dernières années mais également la qualité de la statistique sinistres ont permis d'obtenir des conditions de renouvellement particulièrement satisfaisantes, tant en termes de coût que de niveau de garantie.

RESPONSABILITÉ CIVILE ATTEINTE À L'ENVIRONNEMENT

Accessoire du programme Responsabilité générale, une police spécifique couvrant les frais de dépollution en cas de pollution accidentelle ou graduelle a été souscrite.

Par ailleurs suite à la directive européenne 2004/35/CE sur la responsabilité environnementale et transposée en droit français le 1er août 2008, une extension a été souscrite pour couvrir d'éventuels dommages à la biodiversité.

RESPONSABILITÉ CIVILE DES MANDATAIRES SOCIAUX (RCMS)

La responsabilité civile des mandataires sociaux est couverte par une police.

PROGRAMME DOMMAGES DIRECTS/PERTE D'EXPLOITATION

Les actifs du Groupe sont couverts dans le monde entier par un programme Dommages aux biens et Perte d'exploitation dont la limite contractuelle d'indemnisation a été fixée à 150 millions d'euros. Ce programme a été renouvelé pour un an à compter du 1er juillet 2012.

POLICE DATAGUARD

Les polices global data et fraude ont été regroupées au sein d'une police DATAGUARD.

Ce contrat d'assurance est dédié à la couverture des risques immatériels informatiques (atteinte à l'intégrité ou la disponibilité de toutes les informations infogérées).

Le champ de couverture du contrat vise l'ensemble des données qui sont la propriété de l'hébergeur ainsi que celles qui lui sont confiées par ses clients : toutes les informations sont immédiatement assurées.

Cette garantie très spécifique démontre la volonté du groupe Bull de prendre toutes les précautions nécessaires y compris financières, pour assurer la pérennité du service fourni.

Un volet fraude est présent dans cette police.

PROGRAMME TRANSPORT

Le programme Transport couvre l'ensemble des biens nécessaires à l'activité du Groupe (matériel informatique, électronique destinés au traitement de l'information ainsi que tous équipements, matériels, pièces détachées et autres produits se rapportant ou en connexion avec son activité ou destiné à ses approvisionnements…) sur tous les continents, tant pour les risques ordinaires que pour les risques de guerre. Des extensions sont négociées au cas par cas dans le cadre de projets spécifiques.

Par ailleurs, le Groupe achète toutes les couvertures d'assurances rendues nécessaires, soit par son activité, soit du fait de la réglementation en vigueur (assurance automobile, personnel expatrié…) et ce quel que soit le pays concerné.

La pertinence de chacune des polices précitées est réexaminée avec la plus grande attention chaque année avec les courtiers et les assureurs afin de prendre en compte les mutations du Groupe, les changements de périmètre de l'entreprise, l'évolution de la nature des risques et les nouvelles possibilités de couverture proposées.

Prévention des risques

Le groupe Bull a mis en place plusieurs programmes de prévention :

PROGRAMME DE PRÉVENTION DES RISQUES DOMMAGES ET PERTE D'EXPLOITATION

En collaboration avec son assureur et son courtier, Bull a mis en place un plan de prévention des risques dommages directs et de perte d'exploitation. Ce programme se déroule de la façon suivante :

- visite annuelle des principaux sites stratégiques du Groupe tant en France qu'à l'étranger ;
- système d'auto-évaluation pour les sites ne faisant pas l'objet d'une visite de risque, permettant au *risk management* du Groupe d'appréhender le niveau de protection/prévention de l'ensemble des sites entrant dans le périmètre de couverture du programme d'assurance Dommages existant ;
- rapports de visites et recommandations de l'assureur ;
- réunion de synthèse annuelle avec le courtier et l'assureur.

PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AU TRANSPORT

Bull et son courtier poursuivent un programme de formation de l'ensemble des collaborateurs intervenant sur les opérations de transport des matériels informatiques de Bull afin de les sensibiliser aux risques liés à leur activité et destiné à maîtriser encore davantage la sinistralité.

Un manuel a été rédigé et diffusé en interne.

PRÉVENTION LIÉE AU RISQUE AUTOMOBILE

Bull a également initié un programme pour ses collaborateurs afin de les sensibiliser au risque routier. Après une première expérience positive sur le site de Nantes, en collaboration avec la Prévention Routière, et un vif intérêt de la part des salariés, ces actions sont en cours de généralisation au niveau national.

De plus des formations pratiques à l'éco-conduite commencent à être mises en place.

L'objectif est d'améliorer le quotidien des salariés, associé à une baisse de la sinistralité dans le Groupe ; un impact sur le montant des primes d'assurance payées étant attendu.

Acquisition et utilisation d'un site Extranet

Le groupe Bull bénéficie d'un contrat d'accès à un site Extranet qui offre trois types de fonctionnalités : la collecte d'informations, le *reporting* et l'analyse des programmes d'assurance et le partage d'informations.

Ceci lui permet en outre de consulter en ligne tous les sinistres ouverts et/ou gérés par le courtier ou par son réseau que ce soit par pays ou sous une forme consolidée afin d'optimiser le suivi des dossiers sinistres et de mieux identifier leur coût total.

Bull votre partenaire de confiance dans le cyberespace

La cyber-sécurité globale avec Bull

La Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) est à la fois un engagement pour l'avenir et un levier de performance globale. La démarche RSE de Bull, participe aux trois grands engagements du Groupe vis-à-vis de ses clients : l'excellence technologique, le développement du capital humain et la confiance.

Cette démarche se veut à la fois pragmatique et authentique : centrée sur des enjeux réels, valorisant les réalisations concrètes au sein des métiers et porteuse de valeur ajoutée là où l'entreprise est légitime. Depuis 2010, en cohérence avec la stratégie du Groupe et les enjeux majeurs du secteur informatique, la démarche RSE de Bull est structurée autour des deux grands axes clefs : l'axe Corporate Responsabilities *et l'axe* Business Responsabilities.

« Par la façon dont il conduit ses activités et les solutions qu'il fournit à ses clients, le groupe Bull entend bâtir une croissance durable, respectueuse des grands équilibres sociaux, sociétaux et environnementaux [...] si les prochaines années sont celles du numérique, elles seront également marquées par des défis sociétaux et environnementaux majeurs qu'il nous appartiendra de relever collectivement. La technologie constitue pour ce faire un formidable espoir. Par le développement de l'Open Source, du Green IT *et par une politique soutenue de recrutement, Bull entend prendre toute sa part dans cet effort vers un développement durable et responsable ». Philippe Vannier, Président-directeur général du groupe Bull.*

En 2012, au « Grand Prix de la Transparence », Bull a été classé deuxième des « sociétés de services » pour la qualité de son document de référence. Bull s'est hissé à la onzième place du classement global des 230 sociétés évaluées par le GAIA Index pour leur engagement RSE et à la troisième place des sociétés de services. EcoVadis a positionné Bull comme faisant partie des 10 % des entreprises informatiques les mieux notées en matière de RSE. Les progrès réalisés comme ceux destinés à optimiser la consommation énergétique des produits ont un impact fort qui se prolonge chez les clients. Le Groupe fait procéder à la vérification de l'ensemble des informations RSE par un vérificateur indépendant.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

2

2.1 VERS UNE PROSPÉRITÉ DURABLE 34
2.1.1 RSE, une adhésion très large 34
2.1.2 RSE, un levier de création de valeur 34
2.1.3 L'informatique et ses enjeux stratégiques 35
2.1.4 La démarche RSE de Bull 35

2.2 AXE 1 – « CORPORATE RESPONSABILITIES » ENJEUX ET BÉNÉFICES POUR LE GROUPE 37
2.2.1 Gouvernance et dialogue avec les parties prenantes 37
2.2.2 Éco-efficience et maîtrise des impacts environnementaux 39
2.2.3 Progrès des achats responsables 41
2.2.4 Développement professionnel des collaborateurs 42

2.3 AXE 2 – « BUSINESS RESPONSABILITIES » ENJEUX ET BÉNÉFICES POUR LES MÉTIERS 46
2.3.1 La dynamique *Green IT* en réponse au défi énergétique 46
2.3.2 La dynamique *IT for CSR,* instrument de modernité et de développement 50

2.4 NOTE MÉTHODOLOGIQUE 54
2.4.1 Sélection des indicateurs 54
2.4.2 Périmètre de *reporting* RSE 54
2.4.3 Sources et outils utilisés 54
2.4.4 Méthode de consolidation et de contrôle des indicateurs 55
2.4.5 Points spécifiques par indicateur 55

2.5 TABLEAU DES INDICATEURS RSE 56

2.6 AVIS DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT 61

2.1 VERS UNE PROSPÉRITÉ DURABLE

« La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société » ; « Se préoccuper de la RSE est dans l'intérêt des entreprises et de la société dans son ensemble » (définition de la RSE par la Commission européenne).

Pour la Commission européenne, la RSE fait partie des engagements nécessaires pour stimuler la croissance en Europe. Une entreprise ne peut réussir durablement que dans le cadre d'une société, qui elle-même réussit. La définition proposée par la Commission s'harmonise avec les grands principes de responsabilité déjà reconnus internationalement et récemment renforcés par les Principes Directeurs de l'OCDE et par l'ISO 26000.

Bull, société des technologies de l'information, a pour mission d'être le partenaire privilégié de ses clients, entreprises et administrations, en optimisant l'architecture informatique, en opérant et rentabilisant leur système d'information, pour soutenir leur activité et les processus critiques liés à leur métier.

Les principaux enjeux RSE de Bull sont liés à ses activités et aux enjeux de l'informatique. Pour les entreprises du secteur informatique, la traduction la plus immédiate de la RSE est l'exigence croissante pour une informatique éco-efficiente : sobre en énergie, économe en matières premières et facilement recyclable. Une informatique également capable d'accompagner les autres secteurs d'activité pour les aider à progresser sur leurs propres enjeux d'innovation, de transformation des métiers et de recherche de prospérité durable.

2.1.1 RSE, UNE ADHÉSION TRÈS LARGE

Entreprises et administrations sont étroitement liées au monde qui les entoure. Chacune de leurs actions a un impact sur leurs salariés, leurs clients ou leurs actionnaires, sur la ville ou la région où elles sont implantées, sur les écosystèmes auxquels elles participent. La notion de RSE est liée à l'application des principes du développement durable au monde de l'entreprise. L'entreprise respectueuse et à l'écoute de ses « parties prenantes » doit se soucier de sa croissance et de sa rentabilité, mais aussi des impacts économiques, environnementaux, sociaux et sociétaux de ses activités.

L'ISO 26000 est le cadre de référence international de la RSE. Adopté par 93 % des pays membres de l'ISO, il précise sept questions centrales impactant la vie de l'entreprise : la gouvernance, la bonne pratique des affaires, les contributions au développement local, la protection des consommateurs, les relations et les conditions de travail, les droits de l'Homme et l'environnement.

Publiés en 2011, les Principes Directeurs de l'OCDE sont des recommandations adressées aux entreprises par les gouvernements qui y ont souscrit. Leur objectif est d'aider les multinationales à agir en conformité avec les politiques gouvernementales et les attentes de la société. Ces Principes Directeurs demandent aux entreprises de *« respecter les droits de l'Homme dans tous les pays avec lesquels elles travaillent »,* mais aussi, les *« normes environnementales et les normes de travail »* et de *« disposer des processus de contrôle appropriés pour s'en assurer ».*

Également en 2011, le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU a adopté une nouvelle série de principes à respecter dans le monde des affaires qui constituent un ensemble de mesures concrètes pour répondre à l'impact des entreprises sur les droits individuels et pour se conformer aux principes : « *protéger, respecter et réparer* ».

En France, depuis la loi Grenelle II, le rapport annuel des entreprises concernées doit réunir les informations financières et extra-financières relatives aux critères « environnement, social, gouvernance » (dites ESG) au sein d'un seul document. En 2012, le MEDEF par la voix de sa Présidente appuyée par le directeur général de la Compétitivité (Degecis), a officiellement intégré la RSE dans sa vision sociétale. L'annonce par le nouveau Premier ministre français d'une « feuille de route gouvernementale pour la transition écologique » est une étape qui installe la démarche RSE dans une vision économique et sociale d'autant plus significative qu'elle reprend l'essentiel des acquis du précédent gouvernement et impulse une ambition internationale.

2.1.2 RSE, UN LEVIER DE CRÉATION DE VALEUR

Pour les actionnaires et les investisseurs, les entreprises qui conduisent des politiques RSE dynamiques renforcent leur performance globale et confortent leur robustesse à long terme : l'image et la réputation sont des avantages compétitifs, la confiance est un facteur de développement, la mobilisation des collaborateurs est une garantie d'adaptabilité supérieure, l'éco-efficience permet de maîtriser les dépendances énergétiques, les innovations environnementales valorisent les offres et les progrès réalisés sont répercutés chez les clients.

Concrètement, les démarches RSE sont de plus en plus souvent intégrées à la stratégie des entreprises. Les indicateurs RSE, au travers des critères Environnement, Social et Gouvernance permettent de regarder au-delà du compte de résultat et d'appréhender l'entreprise sous toutes ses dimensions dont en particulier son capital immatériel.

Pour les entreprises, elles-mêmes engagées dans des démarches de progrès, la mesure de la performance RSE de leurs fournisseurs devient également une exigence incontournable. Elle permet de rester en éveil

sur des risques pouvant « remonter » les chaînes d'approvisionnement. La performance RSE des fournisseurs est évaluée au moyen d'audits RSE ou de questionnaires qui accompagnent les appels d'offres. Ce qui importe alors n'est plus seulement *« ce qu'ils font »* mais *« comment ils le font ».*

2.1.3 L'INFORMATIQUE ET SES ENJEUX STRATÉGIQUES

Entre l'origine de l'humanité et 2003, cinq exabytes d'information ont été créés. En 2012, une quantité d'informations équivalente est produite en deux jours. Dans un très proche avenir, 1 000 milliards d'objets seront connectés à internet, et le trafic, pourtant déjà considérable, sera encore multiplié par neuf.

Au-delà de ces chiffres, la révolution numérique touche les infrastructures, invisibles mais indispensables, qui pour traiter de tels volumes doivent offrir une puissance colossale, se montrer d'une fiabilité à toute épreuve et offrir une efficacité énergétique optimale. Les systèmes sont de plus en plus critiques et les enjeux économiques et environnementaux de plus en plus importants.

La mise en œuvre des meilleures pratiques associées à « l'informatique verte » (*Green IT*) et la mutualisation des ressources contribuent directement aux objectifs de maîtrise des dépenses et des consommations énergétiques des organisations. Par ailleurs, la simulation numérique et la diffusion de nouvelles solutions intelligentes constituent des leviers puissants pour moderniser les métiers, réduire leur empreinte écologique et accélérer la transition vers l'économie « bas carbone » de demain.

Toutes ces approches ont en outre le mérite de stimuler le dynamisme économique de filières innovantes, créatrices de valeur et d'emploi, et de contribuer à l'indépendance énergétique et technologique des organisations et des États. Ainsi, en renforçant et en optimisant l'usage des nouvelles technologies, les organisations publiques et privées ont le moyen de contribuer rapidement, significativement et conjointement à leurs objectifs économiques et environnementaux.

2.1.4 LA DÉMARCHE RSE DE BULL

La démarche RSE de Bull vise à progresser dans les domaines où les responsabilités et les impacts potentiels du Groupe se révèlent les plus importants. Cette démarche se veut à la fois pragmatique et authentique : centrée sur des enjeux réels, valorisant les réalisations concrètes au sein des métiers et porteuse de valeur ajoutée là où le Groupe est légitime. Dès les années 1980, des projets pionniers comme « l'Esprit d'équipe » ou « l'Institut Fredrik R. Bull » ont témoigné de ces préoccupations.

Depuis 2010, en cohérence avec la stratégie du Groupe et les enjeux majeurs du secteur informatique, la démarche RSE de Bull est structurée autour des deux grands axes clés :

- **L'axe *Corporate Responsabilities*** : cet axe recouvre les responsabilités du Groupe dans les grands domaines de la RSE et autour des critères ESG qui la caractérisent. Cet axe consiste à faire progresser la mise en œuvre des bonnes pratiques de RSE au sein du Groupe et avec ses parties prenantes ;
- **L'axe *Business Responsabilities*** : cet axe associe d'une part les défis complexes auxquels l'informatique doit répondre, et d'autre part les réponses proposées par l'informatique aux préoccupations des autres secteurs d'activité. Cet axe se décline en deux grandes dynamiques : la dynamique *Green IT* pour une informatique éco-efficiente et sobre en énergie et la dynamique *IT for CSR* par laquelle les métiers des autres secteurs d'activité se réinventent pour tendre vers une prospérité durable. Bull est largement impliqué dans ces deux dynamiques qui sont au cœur de ses métiers.

Les résultats de cette démarche

La démarche RSE de Bull, participe aux trois grands engagements du Groupe vis-à-vis de ses clients : l'excellence technologique, le développement du capital humain et la confiance.

L'intégration de la RSE se renforce progressivement dans les processus opérationnels du Groupe. L'audit interne prend en compte les principaux risques RSE et le Groupe fait procéder à la vérification d'une sélection d'indicateurs RSE par un vérificateur indépendant.

Les progrès réalisés se concrétisent à travers des innovations technologiques dans les serveurs ou les centres informatiques et dans la mise en œuvre de pratiques innovantes au cœur des métiers. Ces progrès, comme ceux destinés à optimiser la consommation énergétique des produits ont un impact fort qui se prolonge chez les clients.

En 2011, Bull s'est vu décerner le premier prix européen pour ses pratiques énergétiques au sein d'un centre informatique et les dernières innovations en matière de refroidissement liquide des serveurs permettent de se rapprocher de ce qui se fait aujourd'hui de mieux en termes d'efficacité énergétique. Comparé aux produits des principaux concurrents, le serveur bullion, le dernier-né des serveurs de Bull, présente une efficacité énergétique de 30 % à 70 % supérieure, grâce notamment à une technologie brevetée, le Bull Coherent Switch.

Au Grand prix de la transparence 2012, Bull a été classé deuxième des « sociétés de services » pour la qualité de son document de référence. Dans un contexte de durcissement des notations, Bull s'est hissé à la onzième place du classement global des 230 sociétés évaluées par le GAIA Index pour leur engagement RSE et à la troisième place des sociétés de services. Toujours en 2012, EcoVadis a positionné Bull comme faisant partie des 10 % des entreprises informatiques les mieux notées en matière de RSE.

La RSE est à la fois un engagement pour l'avenir et un levier de performance globale. Ce faisant, elle conforte la stratégie du Groupe et aide également les organisations publiques et privées à profiter pleinement de la révolution numérique.

Le *reporting* RSE

Depuis 2008, la production volontaire d'un chapitre RSE au sein du document de référence témoigne de l'engagement de Bull. En 2011, Bull s'est engagé dans une démarche de vérification par l'un de ses commissaires aux comptes - le cabinet Deloitte & Associés - d'une sélection d'informations RSE publiées. En 2012, les travaux de ce dernier ont couvert l'ensemble des informations publiées pour se conformer à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En 2012, le périmètre de référence « Périmètre de *reporting* RSE » couvre dix-huit entités (contre treize en 2011) et représente 80 % de l'activité du Groupe en termes de chiffre d'affaires et 78 % de l'effectif global du Groupe (contre respectivement 72 % et 75 % en 2011). Sauf exception précisée dans le chapitre 2.4 « note méthodologique » page 54, les indicateurs présentés dans ce chapitre couvrent ce « périmètre de *reporting* RSE 2012 ».

En 2013, il est prévu d'intégrer deux grands pays, le Brésil et la Pologne, au sein du « périmètre de *reporting* RSE ». Dans ces deux pays, un travail de recueil des indicateurs et de préparation nécessaire à leur intégration a été réalisé courant 2012. Sur la base des chiffres 2012, l'intégration de ces deux pays au « périmètre de *reporting* RSE » va permettre de couvrir environ 85 % de l'activité du Groupe en termes de chiffre d'affaires et d'effectifs.

Le plan général du chapitre se poursuit en distinguant les deux grands axes de la démarche RSE de Bull, les responsabilités d'entreprise ou *Corporate Responsabilities* , et les responsabilités métier ou *Business Responsabilities.*

En fin de chapitre, un tableau de synthèse accompagné d'une note méthodologique regroupe les principaux indicateurs RSE 2012. Le tableau fait également le lien avec les indicateurs *Global Reporting Initiative* (GRI). Les termes spécifiques employés et les acronymes utilisés sont explicités au lexique général accompagnant ce document.

2.2 AXE 1 – « CORPORATE RESPONSABILITIES » ENJEUX ET BÉNÉFICES POUR LE GROUPE

L'axe *Corporate Responsabilities* recouvre les responsabilités de l'entreprise dans les grands domaines de la RSE et autour des critères ESG qui la caractérisent. Cet axe consiste à faire progresser la mise en œuvre des bonnes pratiques de RSE au sein de l'entreprise et avec ses parties prenantes.

Sur cet axe Bull adresse en priorité quatre enjeux clés qui représentent à la fois des challenges, mais aussi des opportunités de contribuer à la performance globale de l'entreprise :

- la gouvernance RSE et le dialogue avec les parties prenantes ;
- l'éco-efficience et une meilleure maîtrise des impacts environnementaux, notamment dans les centres informatiques du Groupe ;
- les progrès des achats responsables ;
- le développement professionnel des collaborateurs.

2.2.1 GOUVERNANCE ET DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Un comportement citoyen et une intégration de qualité dans les communautés d'implantation font partie intégrante des conditions d'une croissance équilibrée et durable. Bull s'emploie à favoriser le développement de l'emploi, les participations positives à la vie locale et à prévenir les éventuels impacts négatifs de ses activités. En matière de gouvernance et de dialogue avec ses parties prenantes, Bull renforce progressivement ses moyens et ses actions.

Gouvernance dans les domaines *corporate* et RSE

EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE *CORPORATE*

En termes de gouvernance, dans les domaines *corporate* et financier, Bull s'attache à être conforme aux règles en vigueur et décrit chaque année sa politique dans le document de référence annuel du Groupe aux chapitres « Renseignements à caractère général concernant la Société » et « Rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ».

La direction de l'audit interne Bull, directement rattachée au Président-directeur général, est un élément clef du processus Groupe en termes de gouvernance et de respect des règles. Elle diffuse chaque année un manuel de contrôle interne (*Internal Control Handbook*) expliquant, entre autres, les comportements attendus des collaborateurs et des managers. En 2012, ce guide comporte dix grands chapitres : ventes, achats, stocks, activité services, trésorerie, immobilisations, ressources humaines/paie, systèmes d'informations, divers (procédures, lois, assurance, clôtures comptables) et RSE. Le chapitre RSE est constitué d'une vingtaine de questions concernant l'environnement, les aspects sociaux, les droits de l'Homme et la gouvernance des enjeux RSE. En 2012, les questions ont été réactualisées afin de renforcer l'adéquation du dispositif de prévention au regard de la réalité des risques encourus par l'entreprise.

La « Politique Sécurité du Groupe », mise à jour en 2012, répond aux besoins croissants en matière de sécurité, et recouvre trois domaines principaux : le capital humain de l'entreprise, les actifs matériels et immatériels, et l'environnement.

Le « Référentiel Qualité Groupe » décrit « l'Organisation, la Gouvernance et le Fonctionnement du Groupe ». Il est accessible en ligne sur l'intranet. En matière de fonctionnement, il aborde les principaux points suivants : fonctions commerciales et grands comptes, fonctionnement entre Business Lines, croissance externe règles de délégation de pouvoir et de responsabilité, processus de validation des offres du Groupe, recrutements partenariats stratégiques, agences de services commerciaux Groupe, direction des achats Groupe.

Une nouvelle note de synthèse spécifique au contrôle des exportations a été envoyée aux principaux managers des entités du Groupe fin 2012. Elle rappelle les règles et procédures à respecter pour les produits du Groupe soumis à des contrôles ou à des restrictions potentielles à l'exportation.

EN MATIÈRE DE RSE

L'attention portée par Bull aux enjeux RSE est confirmée au plus haut niveau de l'entreprise. Depuis 2011, le directeur RSE du Groupe est rattaché au vice-président, membre du comité exécutif en charge du marketing et de la stratégie. Bull effectue des actions de sensibilisation de son personnel à la RSE là où les enjeux associés aux activités le nécessitent. En 2012, des réunions de travail ont eu lieu pour accompagner des acteurs sur des enjeux spécifiques associés à leurs métiers. Une formation du réseau international des correspondants RSE a été organisée à Paris pour faciliter la compréhension et la collecte des indicateurs RSE dans les différentes entités et pays.

En 2012, la direction RSE a également pris en compte les questions portant sur l'éthique. Le directeur RSE a été nommé conseiller éthique Groupe. Un nouveau « Code de conduite/Code éthique » a été rédigé. Ce Code formalise les règles communes essentielles et donne des repères sur ce que le Groupe attend de l'ensemble de ses collaborateurs, de ses dirigeants et de ses partenaires. Il énonce les règles relatives aux enjeux organisationnels, humains, environnementaux et économiques et décrit le système de management pour son application. Les principes

du Groupe s'inscrivent dans le cadre des principes fondamentaux de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme, de l'OCDE et du Pacte Mondial de l'ONU.

Ce nouveau « Code de conduite/Code éthique » précise que « Bull s'interdit directement ou indirectement de recevoir ou donner, promettre ou solliciter des paiements illicites ou autres avantages indus en vue d'octroyer, d'obtenir ou conserver un contrat ou tout autre avantage. Le versement de toute commission ou autre rémunération aux agents commerciaux ou apporteurs d'affaires doit faire l'objet d'un contrat écrit conclu dans le respect des procédures internes et signé par les personnes autorisées. La rémunération prévue ne doit pas excéder une rémunération raisonnable pour des services commerciaux effectifs, utiles et vérifiés ».

Le comité de pilotage informatique et liberté veille à la prise en compte des réglementations dans ces domaines. En 2012, sept journées de sensibilisation orientées « services généraux, sécurité, établissements et vie privée » ont été organisées. Ces sensibilisations ont commencé par un rappel de l'article 1er de la loi 17-78 du 6 janvier 1978 sur la protection des droits et des libertés des personnes : « *L'informatique doit être au service de chaque citoyen (…). Elle ne doit porter atteinte ni à l'identité humaine, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques.* »

En matière d'environnement et de ressources humaines, les pratiques effectives et les certifications obtenues sont présentées aux chapitres qui suivent.

Évaluation de la démarche RSE du Groupe

Depuis 2009, la société EcoVadis évalue régulièrement la performance RSE de Bull. En 2012 EcoVadis a positionné Bull à un niveau général solide dénommé « confirmé », Bull faisant partie des 10 % des entreprises les mieux notées dans le secteur informatique.

Site EcoVadis : http://www.ecovadis.com/website/l-fr/home.aspx.

Depuis deux ans, Bull a été évalué par l'indice GAIA Index - « Indice Développement Durable dédié aux valeurs moyennes ». La méthodologie GAIA permet *via* une base de 30 000 données ESG de classer 230 sociétés cotées et d'en extraire un indice composé des 70 sociétés disposant des meilleures notations en termes de performance et d'engagement en faveur de la RSE. En 2012, dans un contexte de forte mobilisation des émetteurs et de durcissement des notations, Bull s'est hissé à la 11e place du classement global des 230 sociétés cotées évaluées et à la 3e place des sociétés de services. Site GAIA Index : http://www.gaia-index.com/.

Au grand prix de la transparence 2012 organisé par Labrador, Bull a été classé deuxième des sociétés de services pour la qualité de son document de référence 2011 et 17e des 170 groupes cotés évalués.

Plusieurs grandes enquêtes encadrées par la direction qualité du Groupe sont conduites chaque année auprès des clients du Groupe. En France, l'agence TNS sofres produit un baromètre de satisfaction clientèle basé sur un échantillon représentatif. Lors de cette enquête, 70 % des clients ont déclaré percevoir Bull comme « un acteur du développement durable ».

Le document « Bull direction RSE » qui synthétise la démarche RSE du Groupe et ses indicateurs est envoyé sur demande. Bull présente une courte synthèse de sa démarche RSE sur son site internet.

Dialogue avec les parties prenantes et démarches sociétales

Nombre de clients reçoivent sur abonnement les publications du Groupe, Open World et Bull Direct, qui comportent régulièrement des articles sur les progrès en matière d'efficience énergétique, d'informatique verte ou de solutions intelligentes au service des métiers. Par exemple, le numéro de juin 2012, d'Open World présente un article signé du vice-président exécutif de Bull, en charge de la Business Line Innovative Products et de la R&D, sur le thème « *Des solutions pour faire rimer écologie et économies* ». Cet article explique comment « *en participant à la transition verte des métiers et de l'informatique elle-même, Bull innove pour concilier objectifs environnementaux et maîtrise budgétaire* ». L'éditorial du numéro de novembre 2012 de Bull Direct signé par Philippe Vannier, Président-directeur général de Bull, insiste *sur « le rôle capital de la simulation numérique dans l'invention des produits de demain et la prévention des risques ».*

En ligne sur le site internet du Groupe, une vidéo explique comment pour la planète menacée par les émissions de gaz à effet de serre, le programme Fusion pour la mise au point d'une énergie durable et respectueuse de l'environnement est un défi qui requiert la mise en œuvre des meilleures technologies. http://www.Bull-world.com/v_6HhUJ_fr.

Bull adhère ou participe à plusieurs organisations interprofessionnelles, associations ou réseaux qui élaborent et diffusent des principes et des pratiques contribuant au développement durable. En 2012, Bull s'est notamment impliqué dans les travaux des commissions « Environnement », « Performance extra-financière » et « Évolution des clauses sociales » du MEDEF. Bull a également participé aux travaux du Collège des directeurs du développement durable, le C3D, qui réunit des acteurs « *souhaitant porter dans le débat public des propositions visant à renforcer le mouvement d'implication des entreprises en faveur du développement durable* ».

Depuis neuf ans, l'Agence Régionale de Développement (ARD) Paris Île-de-France organise au mois de novembre le Forum ARD des entreprises internationales. Bull participe à ce forum qui consiste à accueillir les entreprises internationales récemment arrivées en Île-de-France et à les ancrer durablement sur le territoire.

Par ailleurs, l'Institut Fredrik R. Bull contribue aux réflexions sur les impacts futurs des technologies au travers de publications et de groupes de travail multidisciplinaires rassemblant des experts reconnus des domaines de la recherche, des médias, de la médecine, du juridique ou des hautes technologies. Ces groupes de travail ont pour thématiques générales : « Le traitement de l'information dans les systèmes complexes », « Immatériel, virtuel et société », « Cerveaux et machines », « Innovation, développement équilibré et éducation pour le futur » ou encore « L'éthique ».

En matière d'œuvres sociales, de mécénat ou de support, un certain nombre d'actions locales sont réalisées par des collaborateurs, sur la base du volontariat, en lien avec l'entreprise ou de manière indépendante. On peut en particulier citer les nombreuses interventions de formation en France, les journées de réfection de locaux dans des écoles défavorisées à Phoenix, Arizona ou le support des RH pour faciliter les recrutements dans une organisation non gouvernementale.

L'Institut Fredrik R. Bull transcrit également à destination des non-voyants, des ouvrages informatiques de différents éditeurs, prend en compte les évolutions logicielles des systèmes d'exploitation et s'assure que les personnes non voyantes pourront y accéder avec leurs interfaces spécifiques. Dans ce cadre, une équipe de bénévoles de Bull développe des outils informatiques pour permettre l'accès à la lecture d'ouvrages non numérisés (lisibles avec des outils spécifiques : plage braille, synthèse vocale, agrandissement de caractères).

En 2012, comme chaque année depuis 2008, Bull est partenaire auprès de Handicap international pour l'organisation de « Courir ensemble » qui se tient chaque année en mai. Des affiches et bulletins sont diffusés dans les établissements parisiens et sur l'intranet afin de solliciter chacun à constituer une équipe de coureurs Bull.

2.2.2 ÉCO-EFFICIENCE ET MAÎTRISE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Bull considère que la responsabilité environnementale fait partie intégrante de la production de produits et services de qualité. Bull s'efforce de réduire les impacts de ses opérations sur l'environnement et l'utilisation des ressources naturelles tout en garantissant la qualité de ses offres. Les enjeux environnementaux majeurs de Bull ainsi que ses principaux impacts potentiels concernent ses produits et ses centres informatiques. Les sites les plus sensibles comme le site d'intégration et logistique à Angers ou les grands centres informatiques font l'objet d'une attention particulière. Les progrès réalisés en termes d'éco-efficience sont également bénéfiques pour la performance globale de l'entreprise et sa compétitivité.

Organisation et certifications

À Angers, sur son site d'intégration et logistique, Bull a mis en place depuis plusieurs années le *lean manufacturing* et travaille pour améliorer la qualité et l'efficacité de ses processus afin de pouvoir répondre de façon précise aux besoins des clients, sans dépassement de budget, ni gaspillage.

Bull, pour le site d'Angers, est l'une des cent premières entreprises en France à avoir développé un système de gestion de la qualité intégré QSE (qualité ISO 9001, santé & sécurité OHSAS18001 & ILO-OSH 2001, environnement ISO 14001). Dans le cadre de ces certifications, Bull entretient une veille réglementaire qui lui permet de s'assurer de la conformité de ses activités avec les dispositions légales concernant le secteur informatique. En 2012, le renouvellement de ces certifications a été validé. L'auditeur n'a relevé aucune non-conformité. À l'occasion de ce renouvellement, le directeur du site d'intégration et logistique à Angers a déclaré : *« Ce résultat montre l'implication de tous dans une démarche essentielle qui, en plus de cibler un service de qualité pour nos clients, permet aussi d'inscrire le site dans des valeurs fortes qui touchent la santé et la sécurité des personnels, mais aussi l'impact de l'entreprise sur l'environnement. »*

D'autres sites disposent de la certification ISO 14001 et se trouvent en Espagne, en Roumanie et en République Tchèque. En 2012, le Royaume-Uni s'est également engagé dans un processus de certification ISO 14001.

En France, cinq centres informatiques (Angers, Trélazé, Grenoble, Saint-Ouen, Les Clayes-sous-Bois) ont fait l'objet de déclarations Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Consommation d'énergie et efficacité énergétique

Bull conduit depuis plusieurs années des actions spécifiques afin de mieux maîtriser les consommations énergétiques. Le Bilan Carbone du Groupe réalisé en 2012 a donné lieu à deux analyses complémentaires :

- une mesure de l'intensité énergétique rapportée au million de chiffre d'affaires réalisé par Bull en France. Cette mesure permet de suivre dans le temps l'évolution de la quantité d'énergie nécessaire à la conduite de ses activités ;
- une simulation financière des dépenses énergétiques prévisibles en Europe en 2015 et 2020.

Ces deux analyses visent à mieux apprécier l'impact des évolutions prévisibles des coûts de l'énergie et les gains de compétitivité potentiels associés à la capacité « de faire plus avec moins ».

En 2012, sur le périmètre de *reporting* RSE, la consommation d'électricité s'élève à 80 523 816 kWh. Les consommations de carburant pour les véhicules (essence et diesel) s'élèvent à 1 866 763 litres. La consommation de gaz naturel atteint 8 301 811 kWh PCS. La consommation de fuel domestique s'élève à 26 183 litres. La consommation en chauffage urbain collectif (réseau de chaleur) s'élève à 1 788 256 kWh.

Les centres informatiques restent l'un des principaux facteurs de consommation énergétique du Groupe. L'optimisation de leur consommation énergétique et la réduction de leur empreinte carbone sont un enjeu économique important. Au fil des ans, de nombreuses actions ont été entreprises pour réduire les consommations énergétiques de ces centres. Parmi les bonnes pratiques mises en place, on note : l'installation de dalles empêchant les fuites d'air à travers le faux plancher, la remontée de la température de soufflage de 14 à 19°C, la capacité d'utiliser de l'air froid extérieur ou de l'eau pour le refroidissement, la mise en place de couloirs de confinement pour créer des allées froides.

En 2011, le plus grand centre informatique du Groupe, situé à Trélazé, s'est vu attribuer le prix de l'EU COC (Code de conduite européen) *« pour l'implémentation exceptionnelle des pratiques de performance énergétique »,* et cela devant 120 concurrents européens, dont une dizaine située en France. Ce centre, d'une superficie de plus de 3 200 m², est dédié aux activités d'infogérance d'applications critiques à très fortes exigences de qualité de service. Le *Power Usage Effectiveness* (PUE) qui mesure l'efficacité énergétique globale du centre informatique de Trélazé est en amélioration progressive. Il atteint 1,7 en 2012 (contre 1,73 en 2011, 1,82 en 2010 et 1,92 en 2009). Le PUE des autres centres informatiques progresse régulièrement et le PUE du data center Bull4 situé aux Clayes-sous-Bois est actuellement de 1,6. Des tests réalisés avec des containers *mobull* associés à du refroidissement liquide ont permis d'obtenir des PUE situés entre 1,1 et 1,2, soit des valeurs qui se rapprochent de l'optimum théorique de 1.

En 2012, Bull a conclu des engagements spécifiques pour réduire progressivement le PUE des salles qui hébergent des équipements client. C'est par exemple le cas du contrat signé avec La Poste qui pour le vice-président de la Business Line Computing Solutions Bull *« conforte les efforts significatifs en termes d'investissements réalisés en permanence dans nos centres informatiques pour offrir des infrastructures hautement sécurisées, urbanisées et éco-responsables ».*

À Grenoble, entre 2011 et 2012, le réaménagement du centre informatique, le passage au *cloud* et la rationalisation des installations électriques ont généré une économie estimée à 10 % des consommations électriques avec un retour sur investissement évalué à dix-huit mois. Vingt serveurs consommant 10 000 W nominal ont notamment été remplacés par un serveur bullion virtuel consommant 600 W nominal.

Plusieurs actions significatives, dont les premiers bénéfices en année pleine s'inscrivent sur 2012, ont été engagées depuis 2011 : récupération des calories d'un centre informatique pour chauffer des bureaux en France, réduction des surfaces utilisées en France et au Royaume-Uni, regroupement d'activités au sein des mêmes locaux en Allemagne, modernisation des éclairages et des groupes froids en France, remplacement des anciennes chaudières au Royaume-Uni, choix de véhicules moins émissifs en France, en Allemagne et au Royaume-Uni, mise en œuvre de bonnes pratiques avec les utilisateurs de micro-informatique.

Autres impacts environnementaux

GAZ À EFFET DE SERRE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Après une première évaluation des émissions de gaz à effet de serre sur la France en 2011, une nouvelle évaluation a été réalisée courant 2012 sur le périmètre du *reporting* RSE 2011, soit treize entités représentant 72 % de l'activité du Groupe en termes de chiffre d'affaires et 75 % de son effectif. Cette nouvelle évaluation a été réalisée avec l'appui méthodologique de Bureau Veritas.

Sur ce périmètre, le volume global des émissions de gaz à effet de serre correspondants aux *scopes* 1 et 2 selon la méthode Bilan Carbone, est de 29 137 Teq CO_2 (Tonnes équivalent carbone). Les deux entités principales en termes d'émissions sont le Royaume-Uni et la France en raison du poids des centres informatiques.

En Allemagne le recours à de l'électricité d'origine renouvelable a un impact favorable sur le bilan carbone. En 2012, les réductions d'émissions associées représentent 328 Teq CO_2.

En France, conformément au décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011, un bilan des émissions de gaz à effet de serre a été réalisé, déposé en préfecture avant le 31 décembre 2012 et mis en ligne sur le site internet de Bull conformément à la loi.

Sur le périmètre France, le volume global des émissions de gaz à effet de serre correspondant aux *scopes* 1, 2 et 3 selon la méthode Bilan Carbone, est de 35 905 Teq CO_2 (tonnes équivalent carbone). En 2012 les principaux postes d'émission sont l'énergie (22 %), le fret (20 %), les déplacements domicile-travail des employés (20 %), les déplacements professionnels (14 %), les matières premières (11 %), les prestations de services (7 %), les immobilisations (5 %) et les gaz à effet de serre (1 %).

Sur le périmètre du *reporting* RSE en 2012, les fuites de gaz réfrigérant mesurées au travers des recharges effectuées ont été de (en Kg) : R22 : 14, R404a : 2, R407c : 140, R410a : 69, R134a : 143, N_2O : 4.

À court terme, les activités et les principaux sites du Groupe ne paraissent pas présenter de fragilités particulières au regard des risques prévisibles associés aux évolutions du climat (élévation du niveau de l'eau, inondations, tempêtes, pluies, canicules, sécheresse).

EAU

L'utilisation importante d'eau dans les phases de fabrication des serveurs informatiques est principalement localisée chez les fabricants de cartes électroniques et de processeurs. L'utilisation d'eau dans les centres informatiques est dédiée au refroidissement des serveurs. L'eau utilisée circule alors dans un circuit spécifique étanche. L'eau est également nécessaire pour l'arrosage des groupes froids dans les centres informatiques en cas de période de très forte chaleur (St-Ouen, Trélazé, Grenoble, Les Clayes-sous-Bois). Cet arrosage d'eau pulvérisée permet de réduire les pics de consommation électrique des groupes. La consommation d'eau pour le reste du Groupe est associée à des usages tertiaires. Les eaux usées sont éliminées conformément aux dispositions réglementaires.

POLLUTIONS, NUISANCES SONORES, RESSOURCES, DÉCHETS

Bull n'exerce pas directement d'activité pouvant affecter de manière particulière l'air, l'utilisation des sols ou la biodiversité. En 2012, Bull n'a pas eu à recourir à ses assurances pollution Groupe et n'a pas reçu d'amende ni de sanction non financière pour non-respect des lois et réglementations dans les domaines de l'environnement.

Dans leur immense majorité, les activités de Bull ne sont pas source de nuisances sonores affectant le voisinage. Entre 2011 et 2012, le Groupe a poursuivi des travaux sur le site de Trélazé afin de réduire le bruit des climatiseurs installés en toiture.

En raison du bruit généré par les grands serveurs et les systèmes de refroidissement, des protections phoniques individuelles sont mises à disposition des collaborateurs travaillant dans les salles machines des grands centres informatiques. Le site d'intégration et logistique à Angers a également mis en place une série d'équipements de protection phonique individuels et collectifs.

Bull travaille depuis plusieurs années pour maîtriser le volume des impressions réalisées en interne. En 2012, en France, les services généraux ont affiché des panneaux au regard de chaque imprimante pour appeler à la modération et rappeler les enjeux environnementaux et financiers des économies attendues. Les imprimantes partagées, le recto-verso, la suppression des pages de garde, le noir et blanc et le mode brouillon sont dorénavant partout la règle. Le déclenchement de l'impression directement à l'imprimante et sa collecte immédiate par son propriétaire renforcent également la confidentialité et la sécurité des informations.

Les déchets essentiellement bureautiques et industriels banals des sites sont traités par les sous-traitants assurant les prestations d'entretien. Ce traitement est conforme à la législation.

DÉPLACEMENTS

Le bilan carbone réalisé en France a également intégré les déplacements personnels et professionnels des collaborateurs dans son périmètre. Depuis 2011, en France la nouvelle politique de sélection des véhicules professionnels a introduit comme nouveau critère une limite en terme d'émission carbone.

Le site des Clayes-sous-Bois, du fait du nombre d'employés et de sa localisation en région parisienne est soumis aux obligations d'un Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE) visant à réduire les déplacements individuels.

Le site Bull de Grenoble s'est vu décerner le 3e prix de la catégorie des entreprises de plus de 250 salariés sur l'ensemble de la région lors du Challenge Mobilité Rhône-Alpes 2012. Ce prix, organisé par la Région et l'ADEME, vise à encourager le développement des trajets professionnels autrement qu'en voiture.

L'installation d'équipements de visio-conférence engagée en 2009 se poursuit. En 2012, vingt-trois grands sites sont dorénavant équipés.

2.2.3 PROGRÈS DES ACHATS RESPONSABLES

Le choix des fournisseurs est effectué sur la base de critères objectifs visant à bâtir une relation de confiance et d'indépendance tout en assurant le maintien de la compétitivité et de la qualité des produits et prestations reçus. Des critères RSE sont inclus dans les contrats et dans les évaluations régulières des fournisseurs. Les fournisseurs qui représentent une large part du montant total des achats du Groupe sont également des acteurs ayant eux-mêmes engagé des démarches de progrès RSE et des actions collectives à l'égard de leurs propres fournisseurs.

Un panel de fournisseurs responsables

Le choix des fournisseurs est basé sur des procédures et des critères précis :

- une mise en concurrence systématique lors des appels d'offres et l'utilisation d'un outil d'*e-sourcing* qui permet de mieux garantir l'équité lors des consultations pour des prestations intellectuelles ;
- des procédures liées à la maîtrise du risque de dépendance économique des fournisseurs et sous-traitants : analyse de la solvabilité financière de ses fournisseurs/sous-traitants ;
- des critères de choix des fournisseurs : qualité des prestations, critères économiques, critères environnementaux, critères sociaux ;
- le suivi pour tous les achats au sein du Groupe des treize « Règles d'Or » associées à l'engagement de dépenses externes.

Depuis fin 2011, la direction des achats Groupe a transmis à chaque employé un document validé par le Président-directeur général de Bull et formalisant ces treize « Règles d'Or ». Tout collaborateur appelé à engager ou faire engager des dépenses pour le compte du Groupe doit impérativement en faire application. La direction des achats Groupe est garante du respect de ces règles. Elles sont applicables à toutes les entités opérationnelles et juridiques du Groupe. La règle n° 10 rappelle que : « *La gestion du Panel de fournisseurs ainsi que leur référencement sont de la responsabilité de la direction des achats, en étroite collaboration avec les Business Lines et les fonctions impliquées.* »

Dans le cadre du « Bull *Purchasing Improvement Plan* », également mis en place en 2011, la direction des achats Groupe a mis à disposition de chaque employé un fichier regroupant les principaux fournisseurs référencés et recommandés par le Groupe, classés par segments d'achats. Le fichier appelé « Segmentation Achats & Panel Fournisseurs » est disponible sur l'intranet. Il a pour vocation de diriger l'utilisateur vers le fournisseur adéquat. Le directeur des achats Groupe déclare : « *Il s'agit de fournisseurs avec lesquels nous avons un contrat court ou long terme, des échanges réguliers, des conditions négociées, qui ont démontré par ailleurs qu'ils étaient responsables, respectueux des réglementations et normes en vigueur, soucieux de la Responsabilité Sociétale des Entreprises et qui ont adhéré au Code de conduite Bull.* »

La prise en compte de critères RSE

Depuis 2010, 100 % des fournisseurs référencés au sein du groupe Bull s'engagent – par contrat et/ou dans les conditions générales d'achat associées au bon de commande – au respect des grands principes du Pacte Mondial de l'ONU et au respect des normes et réglementations CE, DEEE, ROHS et REACH visant à l'élimination des substances polluantes.

La signature du « Code de conduite fournisseur » est obligatoire. Ce Code de conduite insiste sur la poursuite d'une politique de développement durable et reprend les dix grands principes du Global Compact. Le fournisseur accepte de s'associer à la mise en œuvre de ces grands principes et s'engage à veiller à leur respect par ses propres sous-traitants, en particulier :

- l'adoption d'une démarche fondée sur le principe de précaution en matière d'environnement et la prise d'initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale ;
- l'encouragement du développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement ;
- le respect des grandes conventions internationales concernant le respect des enfants et du droit du travail.

Les achats de prestations intellectuelles, de services et de logiciels représentent environ 24 %, les achats hors production 17 % et les achats de production (équipements matériels) environ 59 %.

Plus de 90 % du volume de ces achats de production proviennent de grands fournisseurs eux-mêmes certifiés ISO 9001 et ISO 14001 pour tout ou partie de leurs activités et déjà engagés dans des démarches de progrès RSE et des actions à l'égard de leurs propres fournisseurs.

En complément, des critères RSE sont inclus dans les évaluations régulières de ces fournisseurs. En 2012, dix-huit fournisseurs stratégiques représentant 56 % du montant total des achats de production du Groupe, ont été évalués au travers du *vendor rating program* (contre 19 en 2011 et 15 en 2010).

Suite à ces évaluations, tout fournisseur obtenant une note inférieure à 75/100 fait l'objet d'actions correctives. En 2012, sept plans d'actions ont été nécessaires (contre cinq en 2011 et treize en 2010).

2.2.4 DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DES COLLABORATEURS

Le Groupe présente un effectif très majoritairement implanté en Europe et opère pour l'essentiel dans un contexte social, législatif et culturel fortement structuré et exigeant sur le plan des ressources humaines. Par ailleurs, le groupe Bull adhère aux principes et recommandations internationales et nationales en matière de droit de l'homme et de droit du travail.

« *Le développement du « Capital Humain » est un des éléments de la stratégie de compétitivité et de performance du Groupe. Le développement passe par notre capacité à nous mobiliser pour réussir ensemble* », extrait d'un message de Philippe Vannier aux collaborateurs du Groupe en mars 2012.

Trois grands chantiers ont été engagés en 2012 par les ressources humaines : le déploiement du Pacte Managérial précisant les valeurs et les responsabilités managériales du Groupe, le lancement d'une enquête d'opinion auprès de chacun des collaborateurs du Groupe, le lancement de nouveaux outils et d'une nouvelle approche du développement des compétences et des parcours professionnels de chacun.

Le présent paragraphe reprend les thèmes sur les ressources humaines attendus au chapitre 2 « Responsabilité sociétale d'entreprise et développement durable », à l'exception des objectifs et de la mise en œuvre de la politique de ressources humaines du Groupe qui sont présentés au chapitre 1.6 page 22 qui leur est consacré.

Valeurs et les responsabilités managériales

Le Pacte Managérial déployé en 2012 précise les trois valeurs clefs du Groupe : l'engagement, l'esprit d'équipe et l'agilité.

- l'engagement. « *Nous nous engageons ensemble et conformément à l'éthique du Groupe, vis-à-vis de nos clients comme de nos collègues. Nous agissons en acteur responsable et reconnu pour son excellence* » ;
- l'esprit d'équipe. « *Nous sommes des acteurs associés en confiance, aux projets de nos clients et à ceux de Bull. Notre enthousiasme favorise le partage quotidien de nos compétences et de nos pratiques* » ;
- l'agilité. « *Nous sommes, au quotidien, des acteurs de notre environnement. Notre créativité, nos initiatives sont source de progrès et de performance pour nos clients et chacun d'entre nous* ».

Le Pacte Managérial précise également les trois rôles complémentaires attendus des managers :

- le rôle de *Company Manager* qui coopère avec les autres entités et contribue au développement du Groupe. Il incarne les valeurs du Groupe et déploie sa stratégie ;
- le rôle de *People Manager* qui organise, fédère, mobilise et développe son équipe et chacun de ses membres ;
- le rôle de *Business Manager* qui gère ses budgets, respecte ses engagements, projette et promeut son activité.

En 2012, des formations du management ont eu lieu autour de ces valeurs et du rôle attendu des managers. Ce « Pacte managérial » vient compléter le nouveau « Code de conduite/Code éthique Groupe ».

Effectifs, entrées, sorties, taux de rotation

Fin 2012, le groupe Bull compte au total 9 300 employés (8 985 fin 2011). Plus de 80 % des effectifs du Groupe sont basés en Europe.

La France représente plus de la moitié des effectifs avec 5 554 employés (5 034 en 2011) répartis sur six sites en région parisienne et huit principaux sites en province (Grenoble, Angers, Marseille, Aix-en-Provence, Nantes, Lyon, Bordeaux, Strasbourg).

Sur le périmètre de *reporting* RSE, les effectifs représentent 7 601 employés. Les femmes représentent 22 % des employés et la répartition entre les employés de moins de 45 ans et de plus de 45 ans est respectivement de 56 % et 44 %.

Le nombre d'entrées sur le périmètre de *reporting* RSE est de 1 105 employés dont 781 en France. Ces entrées représentent le total annuel des embauches (CDD, CDI) à l'exception des stagiaires, des intérimaires et sous-traitants. Sur le périmètre de *reporting* RSE, les hommes représentent 77,4 % des entrées et les femmes 22,6 %. La répartition des entrées entre les moins de 45 ans et les plus de 45 ans est respectivement de 82,2 % et 17,8 %.

En France, chaque année, Bull intègre dans ses équipes des apprentis et des stagiaires. L'apprentissage et les stages sont le premier canal de recrutement de jeunes diplômés. Ainsi, 62 % des jeunes diplômés recrutés en 2012 ont effectué un stage ou un apprentissage dans le Groupe. Ils représentent le meilleur vivier de futurs collaborateurs et c'est pourquoi une importance toute particulière est accordée à leur accueil et leur intégration. En 2012, des soirées « Happy BullDay » à destination des apprentis et stagiaires ont été organisées par les ressources humaines.

La cooptation est le premier canal de recrutement du Groupe. Elle illustre l'attachement des femmes et des hommes du Groupe à l'entreprise. La cooptation est particulièrement développée pour le recrutement de professionnels expérimentés. Le projet et la culture du Groupe étant partagés en amont, l'intégration des nouveaux collaborateurs en est facilitée.

Le nombre de sorties sur le périmètre de reporting RSE est de 820 employés dont 557 en France. Ces chiffres représentent le total annuel des sorties correspondant aux motifs suivants : démissions, retraites et préretraites, licenciements, et sorties pour motifs divers. Sur le périmètre de *reporting* RSE, les hommes représentent 79,4 % des sorties et les femmes 20,6 %. La répartition des sorties entre les moins de 45 ans et les 45 ans et plus est respectivement de 75,4 % et 24,6 %.

En 2012, le taux de rotation sur le périmètre de *reporting* RSE est de 13 %.

Insertion de personnes handicapées

Bull est un acteur impliqué depuis plus de 20 ans dans l'insertion des personnes handicapées, notamment par l'intermédiaire de l'Institut Fredrik R. Bull qu'il a fondé et qu'il héberge.

En France, le dernier taux d'emploi de personnes handicapées publié par l'Agefiph au sein des entreprises du secteur information et de communication est de 1,1 %. Le taux d'emploi de Bull et de ses filiales en France était de 3,6 % en 2011 (chiffre 2012 non encore disponible à ce jour). Quatre sites Bull en France dépassent en 2011 le seuil des 6 %

et Bull poursuit l'ambition d'atteindre ce seuil de 6 % sur l'ensemble de ses effectifs.

L'Institut Fredrik R. Bull et le service recrutement ont mis en place la « Mission Handicap » qui pilote un processus spécifique d'intégration des personnes en situation de handicap. Des entretiens-conseils sont notamment proposés aux personnes ayant des difficultés pour s'insérer professionnellement. Depuis 2011, le renforcement de l'équipe « Mission Handicap » a permis à Bull de participer davantage aux salons spécifiques de recrutement tels que : Salon emploi – handicap, Salon les Jeudi.com, Forum Alternance de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, 3e rencontre de l'apprentissage – CFA Descartes, Rencontre régionale de Salto, Rencontre recrutement de Tremplin entreprises, Handicafé de L'ADAPT, Jobstudio de l'Agefiph.

La Mission Handicap travaille également à renforcer le recours à la sous-traitance en faveur du secteur protégé. Aujourd'hui, certains travaux de sous-traitance, notamment les réponses à des candidatures et l'entretien d'espaces verts, sont déjà confiés au secteur protégé (entreprises adaptées ou établissements et services d'aide par le travail).

Par ailleurs, pour faciliter la vie au travail et le maintien dans l'emploi des salariés atteints par le handicap ou de ceux dont le handicap s'aggrave, Bull adapte, chaque fois que cela s'avère nécessaire, les situations de travail : aménagements de postes en télétravail lorsque le déplacement devient difficile, mise en place de stations bureautiques adaptées (terminaux Braille, scanners, interfaces spécifiques), fourniture de prothèses auditives et d'équipements Bluetooth facilitant la communication notamment par téléphone, mise à disposition de véhicules spécifiques ou de tout autre aménagement nécessaire.

Bull contribue également à la formation des étudiants handicapés en proposant des stages et des apprentissages dans différents domaines. Bull développe un programme de tutorat d'étudiants handicapés dans des métiers le concernant directement. Un tuteur exerçant le métier cible dans l'entité Bull concernée guide le jeune étudiant en l'accompagnant dans son parcours d'insertion. Un ou plusieurs stages en rapport avec ses études lui sont proposés chez Bull. Une bourse lui est accordée si le besoin est justifié. Des logiciels spécifiques peuvent être mis à sa disposition. Des formateurs sont également mis à disposition du Centre de formation Paul et Liliane Guinot pour former des étudiants aveugles ou malvoyants qui suivent un cursus de BTS de développeur d'applications.

Dans le cadre de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées, Bull a participé, en 2012 comme chaque année à l'opération « Un jour, un métier en action ». Un appel a été lancé aux salariés du Groupe en France pour accueillir pendant une journée une personne handicapée demandeuse d'emploi et lui faire découvrir son métier et l'entreprise. Les salariés qui se sont portés volontaires étaient répartis sur une dizaine de sites.

Un feuillet de présentation de la Mission handicap est distribué dans les salons de recrutement et les salles d'attente de médecins du travail afin de mieux faire connaître les actions menées en interne et en externe. Plus d'informations sont disponibles sur le site http://www.Bull.fr/emploi/mission-insertion.html.

Jeunes diplômés

Soucieux de développer l'image et la reconnaissance de Bull auprès des étudiants tout en appuyant la politique de recrutement et d'intégration des jeunes diplômés, Bull en France mène différentes actions dans les écoles d'ingénieurs et les universités tout au long de l'année scolaire. De nombreux salariés participent et mettent en avant le dynamisme et l'expertise de Bull. Ils apportent leur contribution par le biais d'animation de cours, de présentations métiers, de tables rondes, de participation à des jurys de sélection d'étudiants ou à des forums. Ces forums sont des lieux privilégiés qui favorisent les échanges entre les opérationnels et les étudiants et permettent aux jeunes de découvrir le quotidien de l'entreprise et ses activités.

Chaque année, Bull intègre dans ses équipes des apprentis et stagiaires longue durée. En moyenne, 300 jeunes se professionnalisent chaque année dans l'entreprise grâce au support de tuteurs et maîtres d'apprentissage qui les initient à leurs métiers, les forment à la culture d'entreprise et les guident dans leur choix de carrière. La Chambre de commerce et de l'industrie de l'Essonne dans le cadre du dispositif « l'apprentissage en quatre étapes » a décerné à Bull le label « Entreprise partenaire de l'apprentissage » pour son engagement, son rôle sociétal et sa volonté de transmission des compétences et des savoir-faire.

Organisation du temps de travail, parcours professionnel, mobilité et formation

LE TEMPS DE TRAVAIL

En 2012, le nombre total annuel d'heures théoriques travaillées diminuées des jours fériés, des congés et des RTT est de 12 271 493 heures sur le périmètre de *reporting* RSE. Ce nombre d'heures théoriques est le principal indicateur global disponible.

LA GESTION DES COMPÉTENCES ET LES PARCOURS PROFESSIONNELS

En 2012, le Groupe a choisi l'outil TalentSoft pour soutenir sa politique de ressources humaines (RH) : attirer, recruter, former, développer et retenir ses talents. Ce nouveau système d'information RH intègre le management de la performance, le développement RH, le recrutement et la rémunération. Il intègrera les référentiels RH du Groupe et offre un portail dédié aux collaborateurs. La direction RH a la possibilité de créer une base de données commune et harmonisée au niveau international. Cette solution doit aussi faciliter la gestion et la montée en compétences de chacun.

L'entretien individuel annuel avec le manager a pour objectif de faire un bilan de l'année écoulée et de fixer les objectifs de l'année en cours, de préparer un plan de développement de compétences adapté et de faire un point sur les souhaits de carrière ou de mobilité. En 2012, une nouvelle approche, la *People Development Review,* a été déployée. En France en 2012, plus de 75 % des effectifs ont bénéficié d'un entretien annuel.

LA MOBILITÉ

La mobilité consiste pour le collaborateur à changer de fonction ou de zone géographique en faisant l'apprentissage de nouvelles compétences au contact d'un environnement différent. À travers l'application *Job Posting* sur l'intranet les collaborateurs peuvent consulter et postuler aux différents postes proposés dans le Groupe et le processus général concernant la mobilité est décrit sur un support spécifique « Mon passeport mobilité ». Le salarié peut entamer une démarche de mobilité à sa propre initiative et être accompagné par un dispositif de suivi RH.

LA FORMATION

Le plan de développement individuel permet au collaborateur et au management de se mettre d'accord sur une série d'actions visant à développer une compétence. La formation est l'un des leviers du développement, tout comme le tutorat, le bilan de compétences,

la participation à un projet, le partage d'expérience, ou tout autre processus d'apprentissage. La politique de formation recherche un équilibre entre les demandes individuelles exprimées dans les entretiens individuels annuels et les enjeux économiques de rentabilité et d'employabilité. Sa mise en œuvre se fait au travers d'actions de formations collectives, mais aussi par la réalisation des plans de formation individuels. Trois grands domaines de formation sont déployés : technique et métier, fonction et développement personnel. Le nombre total annuel d'heures de formation est de 108 879 sur le périmètre de *reporting* RSE. 65 % des employés ont eu accès à une formation. Le temps moyen d'heures de formation s'est élevé à 22 heures par employé formé. Sur le périmètre de *reporting* RSE, les coûts de formation ont représenté 4 028 000 euros en 2012.

LES SENIORS DANS L'ENTREPRISE

Bull attache une grande importance aux compétences des collaborateurs seniors que ce soit les personnels Bull devenant senior ou l'embauche de seniors. Depuis septembre 2009, un accord en faveur de l'emploi des seniors a été signé entre les organisations syndicales et le Groupe. Cet accord ambitionne de gérer de façon dynamique la « seconde partie de vie professionnelle » dans l'entreprise en reconnaissant l'expérience et l'expertise comme des atouts différenciateurs. L'entreprise propose à tout salarié senior de réaliser un bilan approfondi de son parcours professionnel afin de dynamiser la deuxième partie de sa carrière en clarifiant ses perspectives d'évolution. Les salariés peuvent en faire la demande à partir de 50 ans, et ceci tous les trois ans. Les actions mises en œuvre doivent garantir une dynamique des parcours professionnels équivalente quel que soit l'âge, notamment en matière de formation et de rémunération.

Hygiène, santé, sécurité, risques psychosociaux

MALADIES ET ACCIDENTS

En 2012, le nombre total annuel de jours calendaires d'arrêts associés à des maladies ou des accidents s'est élevé à 43 351 sur le périmètre RSE réparti ainsi :

- 859 jours associés à des maladies professionnelles ;
- 990 jours associés à des accidents professionnels ;
- 739 jours associés à des accidents de trajet ;
- 40 763 jours associés à des maladies ou accidents non professionnels.

Sur ce même périmètre de *reporting* RSE, le nombre annuel d'accidents professionnels ou d'accidents de trajet s'est élevé à 90, dont 51 accidents professionnels et 39 accidents de trajet. En 2012, le taux de fréquence des accidents du travail et de trajet est de 7,3 par million d'heures travaillées et le taux de gravité des accidents du travail et de trajet est de 0,14 jour d'arrêt par millier d'heures travaillées.

En 2012, les services généraux, avec la Prévention routière, ont organisé en région parisienne sur les sites de Massy, des Clayes-sous-Bois et d'Issy-les-Moulineaux, des formations à l'attention des collaborateurs avec pour objectif de sensibiliser les collaborateurs aux risques routiers auxquels ils sont exposés.

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Concernant la prévention des risques professionnels, la direction du Groupe et les organisations syndicales ont convenu de définir un cadre de dialogue qui permette de faire émerger les différents facteurs pouvant générer des troubles psychosociaux. Un accord de méthode de prévention des risques a été signé fin 2010. Cet accord met en place une commission paritaire et pluridisciplinaire composée de membres permanents qui travaillent en proximité avec les CHSCT et la médecine du travail.

Les actions entreprises depuis l'établissement de cet accord consistent en :

- la clarification des rôles des acteurs de la prévention : Représentants du Personnel, Médecine du travail, Assistantes sociales, Responsables de ressources humaines, Management ;
- le lancement d'une enquête destinée à recueillir les perceptions des salariés du Groupe, sur ce sujet entre autres ;
- la sensibilisation du management et du personnel. Une douzaine de conférences sur les principaux sites en France a eu lieu, avec l'intervention d'un consultant expert habilité IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels). Via l'intranet, tous les collaborateurs Bull ont accès à une autoformation d'une heure sur « Comprendre ce que sont les risques psychosociaux et comment les prévenir » ;
- la mise en place d'une grille de 29 facteurs de risques identifiés et en 2012, d'un « Réseau Détection et Vigilance » pour détecter au plus vite les personnes en souffrance et agir au mieux.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

En France, il existe plusieurs accords spécifiques ayant trait à la complémentaire santé obligatoire, à la prévoyance décès, invalidité, à l'incapacité de travail et aux régimes de retraite. Le suivi des règles d'hygiène et sécurité est assuré par des convocations trimestrielles du CHSCT ou au besoin par des réunions extraordinaires.

Rémunérations, égalité homme/femme, lutte contre les discriminations

En 2012, le total des rémunérations annuelles théoriques brutes incluant fixe annuel, variable annuel et primes locales réglementaires (hors charges patronales) est de 367,6 millions d'euros sur le périmètre de *reporting* RSE.

Le salaire moyen brut théorique est de 48 370 euros. Le salaire moyen versé aux hommes est de 50 380 euros sur le périmètre de *reporting* RSE. Le salaire moyen versé aux femmes est de 41 330 euros sur ce même périmètre. Ces chiffres bruts ne représentent pas une comparaison à échelon équivalent. Depuis plusieurs années, Bull mène une politique et des plans d'action concernant la politique salariale afin d'atteindre une égalité de traitement par échelon entre les hommes et les femmes. Depuis 2011 en France, cette égalité de traitement par échelon est effective au sein de Bull SAS.

En France en 2012, le salaire moyen brut théorique se rapproche de trois fois le minimum légal. Les collaborateurs dont la rémunération était en dessous du « minimum conventionnel + 3 % » ont vu leur rémunération repositionnée au moins à ce niveau en fonction des règles en vigueur.

En France, l'intéressement est un élément de rémunération qui permet d'associer directement les collaborateurs à la performance économique de Bull. Conformément à l'accord collectif, le plan d'intéressement est lié à l'atteinte de l'objectif d'EBIT. Cet indicateur financier met en évidence le profit généré par l'activité opérationnelle indépendamment des impôts, frais financiers et éléments exceptionnels. La performance réalisée en 2011 a permis de dégager une enveloppe totale de 2,9 millions d'euros distribuée sous la forme d'une prime

d'intéressement versée en juillet 2012. Un nouvel accord a été signé avec les partenaires sociaux pour la période 2012-2014.

Respectueux de la diversité de chacun et de sa vie privée, Bull considère avant tout la compétence de ses collaborateurs et refuse toute forme de discrimination fondée sur la race, la couleur de peau, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, les considérations ethniques, le handicap, la religion, l'affiliation politique, l'appartenance syndicale, le statut matrimonial ou toute autre forme de discrimination dans la conduite de ses recrutements et dans la gestion de son personnel. En France, au cours de l'année 2012, les recruteurs ont suivi une formation abordant notamment comment « *être sensibilisé au principe de non-discrimination* » et « *recruter en respectant les lois sur la discrimination* ».

Dialogue interne, dialogue social

En 2012, une enquête d'opinion a été lancée auprès de tous les collaborateurs. Anonyme, elle a eu pour objectif de recueillir le point de vue de chacun sur divers thèmes tels que la stratégie et l'avenir, l'équipe et le management, la performance, la rémunération, le développement professionnel, le travail et l'environnement, l'organisation, les processus et l'image employeur. 70 % des collaborateurs du Groupe ont répondu. Au regard des scores obtenus dans d'autres entreprises de taille comparable et du même secteur, cette participation est positive. Cette enquête permet d'identifier des points forts et des axes de progrès. Les résultats de l'enquête ont été partagés avec tous les collaborateurs et des plans d'action sont en cours d'élaboration.

En 2012, sur le périmètre de *reporting* RSE, les managers ont répondu positivement à la question posée par l'audit interne concernant la disponibilité effective des ressources nécessaires au respect du dialogue social au sein de leur entité.

En France, il existe des règles, des procédures et des accords décrits et accessibles sur l'intranet sur les principaux points suivants : paye, rémunération et fiche de paye, aménagement RTT, durée de travail, gestion des temps et absences, arrêt de travail, arrêt maladie, accident du travail, congés payés, samedi férié, congé d'ancienneté, congé anniversaire, congés familiaux (maternité, paternité, adoption, parentale d'éducation, déménagement), congés à l'initiative individuelle (création d'entreprise, formation, sabbatique), journée de solidarité, conventions collectives applicables à Bull, aide au transport, déplacements et missions, dispositifs sociaux, visite médicale, prévoyance, représentation du personnel.

En 2012 les accords collectifs signés en France concernent : la redéfinition de l'Unité Économique et Sociale (UES) de Bull en France, le nombre d'établissements distincts dans l'UES, la composition du CCE de l'UES, l'intéressement de l'UES, l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, le régime de remboursement des frais de santé des salariés actifs ainsi que la modernisation du dialogue social au sein du Groupe.

Indicateurs sociaux détaillés

Le bilan social annuel de Bull SAS fournit les principales informations et les indicateurs de suivi concernant les ressources humaines et notamment : les effectifs, les embauches et les réductions d'effectifs, les types de contrat de travail, la répartition par sexe, les rémunérations, le taux d'accidents du travail, d'accidents mortels, de maladies professionnelles, d'absentéisme, le nombre de journées de travail perdues, la durée et l'aménagement du temps de travail, la formation, les représentants du personnel et les accords d'entreprise.

2.3 AXE 2 – « BUSINESS RESPONSABILITIES » ENJEUX ET BÉNÉFICES POUR LES MÉTIERS

Aujourd'hui, les organisations font face à des défis complexes comme accélérer l'innovation, améliorer leurs opérations, réinventer la relation client ou améliorer la sécurité. Elles doivent également répondre aux enjeux croissants associés à la RSE et au développement durable. En renforçant et en optimisant l'usage des nouvelles technologies, les organisations publiques et privées ont le moyen de contribuer rapidement, significativement et conjointement à leurs objectifs économiques et environnementaux.

L'axe *Business Responsabilities* de la démarche RSE de Bull associe d'une part, les défis complexes auxquels l'informatique doit répondre et d'autre part, les réponses proposées par l'informatique aux préoccupations des autres secteurs d'activité.

Cet axe se décline en deux grandes dynamiques : la dynamique « *Green IT* » pour une informatique éco-efficiente et sobre en énergie et la dynamique « *IT for CSR* » par laquelle les métiers des autres secteurs d'activité se réinventent pour tendre vers une prospérité durable. Bull est largement impliqué dans ces deux dynamiques qui sont au cœur de ses métiers.

2.3.1 LA DYNAMIQUE *GREEN IT* EN RÉPONSE AU DÉFI ÉNERGÉTIQUE

Dans de nombreuses organisations, y compris publiques, l'informatique représente jusqu'à un quart de la facture d'électricité et du fait du développement rapide des usages, le centre informatique voit sa facture énergétique continuer à croître chaque année. Par ailleurs, la consommation électrique, de plusieurs mégawatts pour les plus grands centres, est devenue le principal facteur limitant l'accès à la puissance de calcul et aux bénéfices qui y sont associés.

Dans ce contexte, adopter les meilleures pratiques en matière de *Green IT* contribue directement à la double maîtrise des dépenses et des consommations énergétiques et devient un véritable impératif de compétitivité. Pour répondre à ce besoin, Bull propose des serveurs dont la consommation énergétique et l'empreinte carbone s'améliorent de génération en génération, des services pour optimiser les ressources, des solutions d'hébergement et des offres *cloud computing* efficientes et moins chères à opérer. Le tout en maintenant des niveaux de services professionnels parmi les plus exigeants.

Green IT, des serveurs éco-efficients

Puissants, robustes, les serveurs informatiques ont la charge d'assurer l'efficacité et la continuité des opérations, mais ils sont aussi de grands contributeurs à la facture énergétique.

Le remplacement des équipements en place depuis plusieurs années par de nouveaux modèles peut apporter jusqu'à 40 % d'économies d'énergie. La consolidation ou l'extrême virtualisation des équipements permet de *« faire plus avec moins »* pour atteindre et voir dépasser les 60 %.

L'OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE ET CARBONE DES SERVEURS

La conception de produits plus respectueux de l'environnement passe par des progrès tout au long des trois grandes étapes de leur cycle de vie (conception, usage, recyclage). Bull s'est résolument engagé dans une démarche d'innovation à tous les niveaux (composants, alimentation, refroidissement, gestion de la charge…). Les progrès réalisés, qui se traduisent notamment par le dépôt de demandes de brevets, impactent l'ensemble des gammes de serveurs.

Tous les serveurs d'entreprise Bull partagent en commun de nombreuses fonctions d'économie d'énergie avancées comme la gestion dynamique de l'enveloppe énergétique des applications critiques et la gestion dynamique de l'alimentation en fonction de la charge ou encore l'usage étendu de composants basse consommation.

La comparaison entre Tera 10 et Tera 100, les deux supercalculateurs conçus en partenariat avec le CEA, illustre à cinq ans d'intervalle les progrès réalisés. Le Tera 100 est vingt fois plus puissant que le Tera 10, et apporte une amélioration du rendement énergétique d'un facteur 7 et une réduction des dimensions physiques d'un facteur 3.

LES PROGRÈS DES SUPERCALCULATEURS HPC DESTINÉS À LA SIMULATION NUMÉRIQUE

Le Tera 100, avec une efficacité de 83,7 %, se classe encore parmi les supercalculateurs les plus efficaces au monde (voir le classement du TOP 500). Cette efficacité signifie aussi que chaque opération de calcul nécessite moins de ressources et moins d'énergie.

En 2012, Bull propose de nouveaux serveurs bullx à refroidissement liquide direct faisant l'objet de plusieurs dépôts de demandes de brevets. Le refroidissement s'effectue à l'intérieur de la lame, par contact direct entre les composants chauds (processeurs, mémoires…) et une plaque froide dans laquelle circule un liquide caloporteur. Cette innovation améliore la performance énergétique d'environ 40 % par rapport aux serveurs traditionnels refroidis par air. Elle permet d'atteindre un PUE inférieur à 1,1 dans des conditions standards d'utilisation. Cette solution permet, non seulement de diminuer considérablement les consommations énergétiques, mais également de réduire les émissions de CO_2 associées.

Le nouveau supercalculateur pétaflopique Bull retenu par SARA intègre des serveurs à refroidissement liquide direct qui rendent possible l'utilisation du *free cooling* pratiquement toute l'année. Le directeur de SARA a déclaré en novembre 2012 : *« Nous sommes très enthousiasmés par le nouveau système et par notre collaboration avec Bull. (…) Les processeurs Intel Xeon® de nouvelle génération*

combinés à la toute dernière technologie de refroidissement de Bull nous permettent de disposer de l'un des systèmes informatiques les plus puissants et les plus respectueux de l'environnement des Pays-Bas. » SARA fournit un ensemble complet de services informatiques avancés sur le plan national aux Pays-Bas.

Dans le cadre des supercalculateurs commandés par SARA et par le KNMI (service des recherches climatiques et sismologiques de l'Institut royal météorologique des Pays-Bas), des options de co-développement éducatif et de « compensation carbone » ont été proposées.

Le choix d'un supercalculateur bullx à refroidissement liquide direct a également été celui de grands organismes comme Météo France ou l'Université technologique de Dresde.

Météo France a retenu cette technologie qui permettra, à terme et comparé à aujourd'hui, de multiplier la puissance de calcul par un facteur 50 avec une emprise au sol et une consommation électrique maîtrisées.

Le recteur de l'université allemande de Dresde témoigne : *« Grâce à la technologie avancée de refroidissement avec de l'eau chaude, cette solution nous permet en outre de réutiliser la chaleur produite par le système pour chauffer le centre de calcul Lehmann de l'Université, ce qui assure une efficacité énergétique maximale.* » En parallèle, cette université d'excellence et Bull ont conclu un accord de coopération pour le développement de solutions logicielles de mesure et d'optimisation de l'efficacité énergétique des systèmes HPC.

Pour aller plus loin, Bull et l'Université RWTH d'Aix-la-Chapelle coopèrent afin d'optimiser des applications utiles à l'industrie dans un environnement de cluster hétérogène et dans le domaine du *Green IT*. Le directeur délégué du Centre de Calcul et de Communication de l'université déclare : *« Notre objectif est d'arriver, grâce à la mise en œuvre des logiciels développés dans le cadre de notre coopération à faire baisser sensiblement la consommation électrique sans impact perceptible sur les performances. »*

LES PROGRÈS DES SERVEURS DE GESTION NOVASCALE ET BULLION

Les serveurs novascale gcos hébergent les applications stratégiques des entreprises et sont basés depuis 2011 sur une nouvelle architecture MESCA (*Multiple Environment Scalable Architecture).* Grâce à cette architecture, entièrement brevetée, jusqu'à quatre serveurs GCOS 7 peuvent être hébergés sur un seul système. La consolidation comme la virtualisation permettent de réduire de manière très significative le nombre des équipements nécessaires et d'optimiser leur utilisation. Ces serveurs bénéficient également des fortes réductions de consommation électrique et de dissipation thermique apportées par les nouveaux processeurs, les mémoires et les sous-systèmes disques.

Les serveurs bullion ont été conçus spécifiquement pour virtualiser les applications critiques des entreprises. Ils se différencient nettement de leurs concurrents avec 25 % de puissance en plus au m² et de 30 % à 70 % de consommation électrique en moins. Ces résultats ont été obtenus grâce à un design ultra-compact, à la virtualisation native, à la mutualisation des ressources, à une chaîne de composants basse consommation et au module d'alimentation *Active/Passive Power Supply* et au *BCS (Bull Coherence Switch)* développés par Bull.

En 2012, les bénéfices clients associés à l'usage de ces nouveaux serveurs bullion sont manifestes :

- ITESOFT, un des leaders mondiaux dans l'édition de logiciels de dématérialisation de documents a virtualisé son informatique de production sur bullion. Un surcroît de puissance et une meilleure répartition ont permis de supprimer quatorze serveurs. La température de la salle a baissé de 2,5° C, avec comme conséquence directe une baisse des dépenses énergétiques ;
- le Défenseur des droits, qui veille en France à la protection des droits et des libertés des citoyens a également choisi bullion pour rénover son infrastructure. Le Responsable des Systèmes d'information précise *« grâce à bullion (…) nous disposons d'une architecture vraiment puissante et particulièrement agile, qui nous permet de gagner en performance, en consommation énergétique, en espace et également en souplesse » ;*
- la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'ouest, un établissement public international regroupant huit pays, a modernisé son infrastructure pour gagner en performance, en sécurité, en encombrement et en consommation énergétique. bullion a remporté le *benchmark* organisé par la banque. La consommation d'énergie des serveurs est passée de 40 kW à 5 kW ;
- le groupe Schmidt + Clemens situé près de Cologne approvisionne ses clients en produits en acier inoxydable de haute qualité. Il a fait le choix de transformer les 200 PC de ses employés en postes de travail « client léger » virtualisés avec bullion. Les postes de travail allégés ne consomment plus que 20 watts en fonctionnement normal, soit seulement le cinquième de l'énergie consommée par des PC traditionnels.

En 2012, fort de ces succès, Bull a été nommé « *Meilleur partenaire VMware EMEA* » pour l'année. Bull est aussi devenu membre du *VMware Global Alliance Program,* soit le plus haut niveau de partenariat proposé par VMware au niveau mondial.

AUTRES PROGRÈS ET ENJEUX SIGNIFICATIFS

Innovations

Les « portes froides », à refroidissement à eau, proposées par Bull depuis 2010, interviennent comme un complément à un système de climatisation existant ou comme une alternative à l'installation d'une nouvelle climatisation. L'eau possède en effet une conductivité thermique bien supérieure à celle de l'air. Ces portes permettent d'optimiser la gestion thermique en dissipant la chaleur directement au niveau des serveurs avant qu'elle ne soit relâchée dans la pièce. Avec cette technologie, 600 W permettent d'extraire 40 kW, contre 2,6 kW seulement avec de l'air. La consommation électrique est réduite de moitié.

L'ultra capacitor est une technologie unique développée et brevetée par Bull, qui réduit la consommation électrique de 15 %. Elle permet d'opérer les modules d'alimentation des serveurs dans la portion optimale de leur courbe de rendement (40-90 %) et d'optimiser la consommation énergétique des onduleurs.

Le standard 80+ est le standard le plus reconnu pour les alimentations. Il définit des seuils d'efficacité énergétique pour la transformation du courant alternatif vers le courant continu, tout en réduisant au maximum la perte de puissance électrique. Bull s'engage à produire ou acheter des alimentations certifiées 80+.

Les recommandations ASHRAE concernent les limites de climatisation et de déshumidification dans les centres informatiques. Bull a pour objectif de faire fonctionner ses équipements dans ces limites et offre également des services de conseil pour assister ses clients dans la conception et la climatisation de leurs locaux et pour se conformer aux exigences ASHRAE.

Les législations CE, REACH, ROHs pour la santé et la sécurité

Dans le cadre de son système de gestion de la qualité intégré QSE, Bull entretient une veille réglementaire qui lui permet de s'assurer de la conformité de ses activités avec les dispositions légales concernant le secteur informatique. Le processus de conception des serveurs Bull intègre les directives européennes comme la norme CE et les directives REACH (*Registration, Évaluation, Autorisation for Chemicals*) visant à l'élimination des matières polluantes et ROHS (*Restriction of Hazardous Substances*) pour l'élimination de substances dangereuses.

La législation DEEE-WEEE concernant les déchets électroniques

Le site d'intégration et logistique à Angers, suite aux exigences de recyclage introduites par la directive européenne WEEE (*Waste Electrical and Electronic Equipment*), est depuis 2006 le centre de collecte des déchets électroniques en France. En 2012, il a traité plus de 298 tonnes de matière. Le traitement de la totalité de ces tonnages a été confié à Véolia qui les a revalorisés à plus de 91 % (recyclage et revalorisation). Les déchets non revalorisés sont traités dans ses ateliers spécialisés qui veillent à une élimination stricte des substances polluantes.

Le système de gestion des DEEE s'accompagne également d'un service spécifique ODS (*On Demand Services*) qui s'occupe de la revalorisation et de la revente de produits en excédent ou repris chez les clients. En favorisant une seconde vie sous forme de pièces détachées ou de systèmes complets, ce service réduit le volume annuel recyclé et maintient en activité des équipements plus anciens nécessitant des pièces de rechange.

Green IT : des centres informatiques véritablement optimisés

Au cours de leurs missions, notamment auprès d'institutions publiques, les équipes de Bull ont souvent observé que les centres informatiques n'avaient pas toujours suivi l'évolution des technologies. Les serveurs actuels, peuvent par exemple, tolérer des températures bien plus élevées qu'il y a quelques années, ce qui permet de réviser largement les règles de climatisation. Les centres informatiques, encore trop souvent peu ou mal optimisés, consacrent près des deux tiers de l'énergie qu'ils consomment aux systèmes d'alimentation et de refroidissement, et non à l'informatique.

L'optimisation des centres informatiques apporte des bénéfices immédiats pour des investissements parfois négligeables ou rapidement amortis. La sensibilisation de tous les utilisateurs aux questions énergétiques et environnementales permet de réaliser des économies supplémentaires.

L'OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE ET CARBONE

En renforçant le dialogue entre les services généraux et les directions informatiques pour adapter contenant et contenu, en procédant à quelques aménagements immobiliers (sécurité électrique, refroidissement naturel, zonage des salles…), et en définissant de bonnes pratiques d'exploitation (les serveurs ne sont utilisés en grande majorité qu'à moins de 20 % de leurs capacités), des bénéfices très significatifs sont obtenus rapidement.

Un exemple d'audit énergétique réalisé chez un très grand client disposant d'un PUE de 2,46, démontrait que 59 % de l'énergie absorbée par les salles n'arrivait pas au pied des serveurs informatiques. Des travaux d'aménagement ont également permis à l'université Joseph-Fourier de Grenoble de diminuer de 15 % la consommation énergétique de son centre informatique.

Ces chiffres dépendent évidemment du contexte de chaque entreprise, mais en matière d'optimisation énergétique, pour que ces progrès puissent être perçus comme un bénéfice net pour toute l'organisation et que les actions nécessaires soient engagées, il est indispensable de prendre en compte le montant de l'investissement initial et la facture énergétique dans la durée. Concrètement, il faut intégrer aux politiques d'optimisation la notion de coût total de possession sur toute la durée de vie de l'équipement.

Pour accompagner ses clients, Bull a créé *Advisory Services,* une entité pour l'évaluation et l'optimisation des infrastructures informatiques. Cette entité de conseil permet de mesurer la maturité de l'infrastructure, de l'aligner avec les niveaux de services demandés par les métiers, d'optimiser les coûts et les consommations énergétiques. Ces services favorisent notamment l'adoption des recommandations européennes en matière de gestion des centres informatiques, d'amélioration de l'existant et de conception de nouveaux centres.

C'est en appliquant ces méthodes à son propre centre informatique de Trélazé que Bull a remporté en 2011 le prix décerné par le *Code of Conduct* européen *« pour l'implémentation exceptionnelle des pratiques de performance énergétique ».*

En 2012, les bénéfices client associés à l'optimisation des centres informatiques sont incontestables :

- La Poste a renouvelé sa confiance à Bull pour la mise à disposition d'une infrastructure d'hébergement éco responsable répondant aux besoins de continuité de service de ses activités stratégiques. Bull s'est engagé aux côtés de La Poste pour une baisse constante du PUE pendant la durée du contrat. Les résultats de l'empreinte carbone seront également partagés entre La Poste et Bull. *« Avec ce nouveau contrat, nous entrons avec Bull dans une relation dans la durée qui doit nous permettre d'aller plus loin dans l'optimisation constante de nos infrastructures, notamment en termes de maîtrise de l'énergie et de baisse des coûts »,* a déclaré le directeur technique et production du groupe La Poste ;
- la revue 01 Business & technologies a publié un dossier *sur « Comment rendre votre data center green en 12 étapes ». « Les actions de réduction énergétique » au* Très Grand Centre de Calcul du CEA y sont présentées en ces termes : *« choix de serveurs peu énergivores (Bull), déploiement du système d'ultra-capacité de Bull pour limiter le nombre d'onduleurs, portes froides, réutilisation de la chaleur dégagée par les serveurs pour chauffer les bureaux en hiver. Résultats : 16 % de gain sur la consommation totale de l'installation. Le PUE est passé de 1,6 à 1,35. »*

Pour compléter ces services de conseil, Bull propose à Grenoble le *Bio Demo Center*, un centre européen de démonstration qui permet de tester en conditions réelles les outils et méthodologies pour piloter efficacement la consommation énergétique des systèmes et de l'ensemble de l'infrastructure. Bull y démontre notamment son savoir-faire sur les infrastructures virtualisées éco-efficaces.

Par ailleurs, Bull propose également *mobull*, un centre informatique en container. Cette offre permet une réduction significative en termes de consommation de ressources et représente une nouvelle étape en termes d'efficience des centres informatiques. Les containers ultra-densifiés, isolés thermiquement, étanches et résistants, nécessitent très peu d'infrastructures et peuvent être installés dans un bâtiment ou à l'extérieur. Leur nombre s'ajuste précisément aux évolutions des besoins. Des tests réalisés avec des containers *mobull* associés à du refroidissement liquide ont permis d'obtenir des PUE situés entre 1,1 et 1,2, soit des valeurs qui se rapprochent de l'optimum théorique de 1.

Green IT : le cloud computing pour consommer différemment

Aujourd'hui, à l'image des infrastructures de transport, d'électricité, d'assainissement ou de télécommunication, les ressources informatiques peuvent être partagées entre différentes organisations.

Les nouveaux modes de distribution qui se développent rapidement dans l'informatique, comme le *cloud*, le SaaS (Software as a Service) ou l'hébergement externalisé, vont dans le sens de cette évolution. Le consommateur consomme différemment, il n'achète plus un bien, mais sa fonction.

Cette mutualisation permet de rationaliser l'utilisation des ressources et présente des avantages multiples, notamment économiques et environnementaux.

LES ARGUMENTS EN FAVEUR D'INFRASTRUCTURES PARTAGÉES

Cette dynamique qui valorise l'usage plutôt que la possession présente plusieurs vertus capitales assimilables à « l'économie de fonctionnalité » : maximisation de l'utilisation des équipements, découplage de la croissance et des consommations de ressources, rentabilisation dans la durée encourageant la qualité, la robustesse et les faibles consommations énergétiques. Pour le fournisseur, à l'inverse de logiques comme « l'obsolescence programmée » ou le « tout jetable », à un coût de fabrication donné, plus un produit est durable, plus son usage augmente, moins il consomme et plus la création de valeur se renforce.

D'autres arguments plaident également en faveur de la création d'infrastructures partagées : l'alimentation électrique des installations informatiques commence parfois à se révéler problématique, notamment dans les zones urbaines. Partager pour pouvoir accéder à des ressources informatiques de qualité devient un enjeu essentiel de compétitivité pour toutes les organisations et notamment pour les PME.

Qu'il s'agisse d'un centre informatique, comme à Barnsley au Royaume-Uni, ou d'un supercalculateur, comme à l'université de Reims, des institutions publiques ont d'ores et déjà mis en place avec l'aide de Bull, des solutions mutualisées et ouvertes aux acteurs économiques locaux en contribuant ainsi très fortement à l'attractivité et au dynamisme économique de leurs territoires.

LE *CLOUD COMPUTING* EST L'ARCHITECTURE CLÉ D'AUJOURD'HUI

Le *cloud computing* est aujourd'hui l'expression parfaite de la maturité conjointe des technologies et des utilisateurs. Ce nouveau modèle favorise la mutualisation des ressources et privilégie l'utilisation de services accessibles à travers des outils mobiles, gratuits ou en mode « paiement à l'usage ».

Avec le *cloud* ce qui importe aux utilisateurs est la souplesse de souscrire à des services sur mesure et reconfigurables plutôt que de devoir se plier aux contraintes d'un système figé leur appartenant.

Selon l'étude « *The Efficient Agency* » menée par O'Keefe & Company auprès d'agences gouvernementales américaines, le retour sur investissement (ROI) des projets *cloud computing* serait de 269 %. Cette étude expose avant tout comment les projets *Green IT* peuvent s'autofinancer. « *Les projets de virtualisation de serveurs ont un ROI de 140 %. Ces économies peuvent financer un projet de dématérialisation qui génère à son tour un ROI de 139 %. De quoi enchaîner sur un projet de virtualisation du stockage qui génère un ROI de 134 % suffisant pour financer un projet d'externalisation d'une partie des serveurs dans le cloud dont le ROI est de 269 %.* »

La transition vers le *cloud computing* est désormais largement engagée, et l'on voit aujourd'hui coexister différentes formes de *cloud* (public, privé…), qui se combinent pour créer un *cloud* d'entreprise, tourné vers l'une ou l'autre formule selon les exigences propres à chaque processus à équiper.

C'est pour aider les organisations à accomplir cette transition que Bull a développé « Le cloud by Bull », une méthodologie progressive, combinant services et solutions, et conçue pour répondre aux enjeux technologiques, de sécurité et de gouvernance spécifiques au *cloud*.

En 2012, SFR, Bull et la Caisse des dépôts et consignations ont annoncé la création de la société Numergy en vue du déploiement d'une infrastructure de *cloud computing* à vocation européenne. Cette « énergie numérique » est destinée aux entreprises, aux administrations ainsi qu'aux PMI et PME situées en France comme en Europe.

En 2012, Bull et la Caisse des dépôts et consignations ont également annoncé le projet NumInnov qui vise à la création d'une entreprise indépendante destinée à la généralisation du calcul intensif en mode *cloud computing* et au développement de nouveaux usages. La Caisse des dépôts et consignations intervient dans le cadre des Investissements d'avenir de l'État français en tant qu'opérateur du FSN.

Green IT : pour aller plus loin en matière d'efficacité énergétique

En matière de *Green IT,* des progrès collectifs sont également nécessaires. Bull s'engage dans des alliances et des projets collaboratifs.

Bull participe à plusieurs organisations professionnelles qui contribuent aux progrès des technologies : Climate Savers Initiative, Energy Star, l'EUCOC (*EU Code of Conduct for Data Centers),* la SNIA (*Storage Networking Industry Association*), le SFIB (syndicat professionnel pour les matériels informatiques) qui permettent de dialoguer entre compétiteurs, avec les pouvoirs publics et avec les instances européennes ou mondiales.

En 2012, la mise en œuvre de l'alliance entre Bull et CA Technologies a pour objectif de fournir aux entreprises, des services de conseil, d'intégration et d'infogérance à forte valeur ajoutée. La combinaison des solutions logicielles de CA Technologies (*CA ecoSoftware et CA Data Center Infrastructure Management)* et de l'expertise de Bull ont permis de concevoir trois étapes essentielles de transformation vers des infrastructures orientées services. La première étape concerne le management des centres informatiques et la maîtrise de l'énergie. C'est une étape qui répond à la nécessité croissante de contrôler les enjeux environnementaux et d'en faire un levier de baisse des coûts.

Le projet EnergeTIC a été lancé il y a un an par sept acteurs, dont Bull et les laboratoires universitaires G2Elab, G-SCOP et LIG pour faire progresser l'expertise dans le domaine de l'efficacité énergétique des centres informatiques. Plusieurs étapes ont été franchies et plusieurs retombées concrètes sont déjà mises en œuvre chez Bull, comme la surveillance des ressources consommées ou le pilotage en temps réel des infrastructures.

Au sein du *Barcelona Supercomputing Center - Centre National de Supercalculateur (BSC-BNS*), des chercheurs de l'Université Polytechnique de Catalogne (UPC) construisent ce qui sera le premier super-ordinateur au monde basé sur des téléphones portables. Ce projet, baptisé Mont Blanc, vise à bénéficier de la faible consommation énergétique des *smart* phones et des tablettes. Ces travaux devraient aboutir en 2014. Dans le cadre de ce projet, Bull est le principal associé du BSC-BNS.

Bull s'est également largement impliqué dans la corédaction des « Livres verts » du Syntec Numérique portant sur les enjeux du développement durable et les solutions vertes déjà disponibles. Les trois dernières publications, accessibles en ligne sur le site du Syntec Numérique, abordent l'optimisation des processus métiers, les émissions carbones et l'optimisation énergétique des centres informatiques.

2.3.2 LA DYNAMIQUE *IT FOR CSR*, INSTRUMENT DE MODERNITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT

La dynamique *IT for Corporate Social Responsability* (CSR) – ou l'informatique comme instrument de modernité et de développement de la société dans son ensemble – est une dynamique par laquelle les métiers de tous les autres secteurs d'activité se transforment et se réinventent.

Elle permet aux organisations publiques et privées de répondre aux défis complexes auxquels elles sont confrontées, tel qu'accélérer l'innovation, améliorer leurs opérations, réinventer la relation client ou faire de la confiance le socle indispensable à leur développement. D'un point de vue RSE, elle permet aux organisations d'utiliser les leviers des technologies de l'information pour atteindre plus rapidement leurs propres objectifs économiques, environnementaux et sociétaux.

De nouvelles solutions dites *smart* ou intelligentes, accompagnent le développement « d'une informatique métier » et favorisent des progrès rapides dans tous les secteurs d'activité. Dans le même temps, les progrès de la simulation numérique accélèrent la recherche, l'innovation et apportent de nouvelles réponses aux enjeux du futur.

IT for CSR : de nouvelles solutions *smart* transforment les métiers

Jusqu'alors, l'informatisation des processus métiers a privilégié la standardisation pour gagner en productivité. Aujourd'hui, plus puissante, plus mobile, plus intuitive, l'informatique est capable d'anticiper les attentes des clients, de prévenir des risques sanitaires ou d'optimiser en temps réel des systèmes de transport complexes.

Les nouvelles solutions dites *smart* ou intelligentes, transforment profondément de très nombreux domaines, tels que le commerce, le bâtiment, l'énergie, le transport ou la gestion des organisations elles-mêmes. Ce faisant, elles génèrent des bénéfices inappréciables en matière d'impacts économiques et environnementaux mais aussi en termes de qualité du service rendu et de sécurité.

DE NOUVELLES SOLUTIONS POUR RÉDUIRE L'IMPACT DES MÉTIERS SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le *Climate Group* notamment, considère dans son rapport *Smart* 2020 publié en 2009, que l'utilisation des technologies informatiques est l'un des premiers vecteurs de réduction des gaz à effet de serre. Il précise qu'un tiers des objectifs français de réduction des gaz à effet de serre viendra de l'introduction de nouvelles solutions informatiques dans les autres secteurs d'activité.

La dématérialisation des services en est un exemple. Dans le secteur privé, comme dans le secteur public des services dématérialisés, délivrés simultanément vers une multitude d'acteurs mobiles bouleversent profondément les métiers. Le déploiement massif du télé-achat, des télé-procédures ou de l'e-administration représentent un potentiel important en termes de maîtrise budgétaire et de réduction des impacts énergétiques et environnementaux.

Le site « *mes démarches en ligne* » réalisé par Bull est une première en Europe. C'est un guichet unique fédérant l'ensemble des portails et services en ligne de l'État français. Quelques clics suffisent désormais à tout citoyen pour déclarer en toute sécurité un changement de coordonnées, s'inscrire sur les listes électorales ou renouveler ses papiers. Une « *usine à télé procédures* » permet également de concevoir, automatiser et gérer les traitements dématérialisés entre tous les organismes publics.

DE NOUVELLES SOLUTIONS POUR RENFORCER L'EFFICIENCE DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET TERRITORIALES

Les collectivités locales et territoriales doivent répondre aux nouvelles attentes des citoyens et voient leurs rôles et leurs services évoluer en profondeur. De nouvelles solutions informatiques alliant dématérialisation des échanges, processus multicanaux, mobilité et simplicité d'usage répondent à ces évolutions.

Les exemples mis en œuvre en 2012 illustrent parfaitement cette dynamique :

- des informations contextualisées en temps réel : la région Languedoc Roussillon a été récompensée d'un SAG Award par l'ESRI pour l'application i-Région. Cette solution développée par Bull fournit une information contextualisée, complète et à jour aux responsables de la région lors de leurs déplacements. Grâce à elle, lorsqu'ils se rendent sur le terrain, les décideurs peuvent accéder directement et instantanément aux informations des systèmes d'information géographique (SIG) et décisionnels. Ils disposent ainsi d'informations précises et à jour sur le contexte local, sur les actions déjà menées et sur les projets en cours. Cette solution novatrice aide les responsables régionaux dans leurs interventions et les rapproche des territoires et des citoyens ;
- une vision transversale de l'activité et la mesure de l'efficacité des politiques : la ville de Montbéliard et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ont mis en œuvre des indicateurs qui permettent d'accélérer la prise de décision et de mesurer la bonne exécution de politiques définies par la Collectivité. « *Le système de pilotage mis en place a un impact considérable en matière d'organisation et d'efficacité des services municipaux. Il a contribué à ce que les services adoptent des référentiels communs comme par exemple le découpage géographique de la Ville par quartier* » ;
- de nouveaux services e-gov pour les citoyens : la ville Polonaise de Tarnów a adopté la solution City Card basée sur la solution Smart City™ créée par Bull en Pologne. La City Card permet déjà d'accéder à une palette d'applications urbaines, notamment les tickets de transport public, les signatures électroniques émises par les autorités, ou encore le système de santé et de soins. En complément, *Virtual Consultant,* une solution hi-tech doit répondre aux questions des citoyens et les guider sur le meilleur moyen de voir leurs demandes résolues ;

- l'amélioration des transports publics : cet enjeu est également majeur pour les collectivités. Pour y répondre Bull Fast Track en collaboration avec l'IFSTTAR/GRETTIA contribue à une solution intelligente qui fournit une vision renouvelée des transports publics et les moyens d'améliorer la qualité du service rendu en tenant compte de tous les indicateurs clés telles que la ponctualité, la fiabilité et la durabilité. Gérard Scemama, directeur de recherche IFSTTAR/GRETTIA, déclare : « *Nous devons être en mesure de gérer efficacement un très grand nombre de données, de natures très différentes. Une capitale européenne représente par exemple près de 251 millions de données par jour, que notre modèle doit observer et mesurer* » ;
- l'optimisation des finances publiques et le développement de la relation citoyen : Bull et Microsoft ont annoncé un accord stratégique mondial autour de la solution Microsoft Dynamics. De leur côté, les solutions Bull, Coriolis et Sirus, pour la gestion sociale et financière des collectivités territoriales continuent à se développer pour répondre aux besoins spécifiques et réglementaires du marché français.

DE NOUVELLES SOLUTIONS POUR ACCÉLÉRER L'ÉVOLUTION VERS LES *SMART GRID*

Progressivement les réseaux électriques intègrent plus de complexité, mais délivrent aussi plus de services aux consommateurs. De nouvelles solutions informatiques sont au centre de ces évolutions.

Coreso est le premier centre de coordination technique entre les réseaux électriques de l'ouest européen. Il a pour mission de fournir à ses actionnaires des analyses de sécurité et de surveillance du réseau 24h/24 et 7j/7, afin de sécuriser l'approvisionnement en électricité en Europe et d'éviter les incidents de grande ampleur. En 2012, Coreso a confié à Bull, pour la seconde fois consécutive, l'infogérance de ses infrastructures critiques. Un exemple de réseau électrique intelligent *smart grid* intégrant de nouvelles dimensions comme les énergies renouvelables, la répartition des ressources en fonction des pics de consommation et la coordination internationale.

DE NOUVELLES SOLUTIONS M2M ET *SMART MACHINES*

D'ici à 2020, le nombre d'objets intelligents passera de 60 à 200 milliards, et celui des objets connectés à internet de 10 à 50 milliards. Les communications M2M (machines à machines) deviennent une réalité. Elles ont pour ambition de déployer rapidement de nouveaux usages dans des secteurs aussi variés que le transport, la géolocalisation, la domotique, la santé, l'industrie, le bâtiment, la gestion des déchets, l'environnement ou encore le divertissement.

Le projet UseNet vise à rendre les applications M2M interopérables. Il a porté sur le développement d'une plate-forme générique et standard capable de fournir l'ensemble des services nécessaires à la mise en place de nouvelles applications M2M supportant de nouveaux usages. Coordonné par le Centre de Recherche technique de Finlande et par Bull pour la France, le programme de recherche européen ITEA 2 a gratifié le projet UseNet d'un « Silver Achievement Award ».

DE NOUVELLES SOLUTIONS POUR PROTÉGER LE PATRIMOINE INFORMATIONNEL ET LES HOMMES

Plus le patrimoine informationnel s'étend et prend de la valeur, plus il suscite de convoitises, et plus les incidents qui l'affectent sont coûteux. Face à des attaques de plus en plus sophistiquées, les organisations publiques et privées mettent en place de nouvelles stratégies. Ces stratégies combinent des mesures organisationnelles et des dispositifs techniques pour détecter, qualifier et traiter au plus tôt les menaces. Dans les faits, la sécurité est aujourd'hui la plus haute priorité de toute solution numérique. Il faut sécuriser les infrastructures, les connexions et les terminaux sans brider la productivité et la liberté de mouvement.

Bull propose à ses clients de nouvelles solutions de sécurité et des services de conseil qui s'organisent autour de quatre domaines majeurs : la sécurité de l'information, la sécurité des sites, la sécurité des territoires, la sécurité des systèmes critiques.

Voici quelques exemples déployés par Bull et ses filiales en 2012 pour répondre à ces besoins :

- la société Docapost DPS a obtenu pour son système de management de la sécurité de l'information, la certification ISO 2700. Pour cette filiale du groupe La Poste, spécialisée dans la gestion des processus de relation d'affaires, cette certification atteste de sa parfaite maîtrise des enjeux de sécurité liés à la dématérialisation. En amont, Bull a mené une analyse de risque selon la méthode MEHARI du CLUSIF. « *La prestation de Bull a été fondamentale, et son expertise déterminante* » commente un responsable chez Docapost DPS ;
- Evidian, filiale du groupe Bull est devenue leader européen des solutions de gestion des identités et des accès (*Identity en Access Management*). Les solutions d'Evidian accompagnent plus de 750 organisations pour améliorer la sécurité et leur conformité légale et réglementaire ;
- Time Reversal Communications et Bull ont développé une gamme de téléphones mobiles ultras sécurisés. Destiné aux gouvernements, Ministères, OIV (Opérateurs d'Importance Vitale) et aux entreprises maniant des données sensibles, sphone est le premier téléphone mobile à sécurité matérielle native. Cette solution offre une protection intégrée contre l'intrusion, le vol de données personnelles et le vol de terminal. Elle sécurise de bout en bout les communications, qu'elles soient orales ou SMS, mais aussi les données locales ;
- Amesys, filiale du groupe Bull a également développé son offre de solutions de brouillage réactif intelligent *Raid Shadow* contre les engins explosifs commandés à distance. L'objectif de cette solution est de protéger directement les sites, les convois civils ou militaires, la vie des hommes et des femmes, face aux menaces du terrorisme et du crime organisé en particulier.

DE NOUVELLES SOLUTIONS *OPEN SOURCE* POUR ACCÉLÉRER L'INNOVATION

L'*Open Source*, en favorisant le travail collaboratif et l'émergence de standards ouverts, représente un levier efficace pour accélérer la diffusion de l'innovation et rendre plus accessibles les solutions informatiques nécessaires.

Bull s'est imposé depuis plusieurs années comme l'un des pionniers européens de l'Open Source. Pour favoriser sa diffusion et accélérer la disponibilité des composants, Bull, est cofondateur et co-animateur de plusieurs grandes initiatives comme l'*Open World Forum* ou l'OW2 et s'implique dans la communauté du libre.

Ce savoir-faire en solutions Open Source a été de nouveau reconnu en 2012, lorsque LINAGORA, Bull et Capgemini, se sont vu confier, dans le cadre du programme COPERNIC, le support, la maintenance et la réalisation de solutions libres pour le Ministère Français de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (MINEFI).

Bull a depuis longtemps mis l'Open Source au cœur de sa stratégie d'innovation haut de gamme avec des succès majeurs comme bullx, élu en 2009 meilleur supercalculateur mondial en simulation numérique. En 2012, Bull, a annoncé la disponibilité générale de la suite bullx supercomputer sur SUSE (distribution mondiale des logiciels Open Source). Le directeur des relations d'alliance de SUSE a déclaré :

« Cette collaboration étroite avec Bull est une réelle satisfaction pour SUSE. (…). Ensemble, nous renforçons les performances et la stabilité, ainsi que la facilité d'utilisation, de ces solutions leaders sur le marché. »

IT for CSR : la simulation numérique apporte de nouvelles réponses

La simulation numérique et le HPC effectués sur des supercalculateurs concourent déjà aux meilleures recherches des grands laboratoires publics ou privés et aux nouvelles offres des grandes entreprises. La simulation numérique est indispensable à la résolution de problèmes extrêmement complexes qui exigent des capacités de calcul particulièrement performantes. La réduction de la consommation des voitures ou des avions, le développement de nouvelles énergies, l'allégement des matériaux ou l'optimisation du dessin des bâtiments sont parmi les nombreuses avancées très concrètes obtenues par la simulation numérique.

Ces dernières années, la simulation numérique a déjà permis de réduire les délais de conception industriels de 60 à 24 mois, et de faire économiser 50 milliards d'euros aux leaders de l'aéronautique.

La simulation numérique et le HPC sont dorénavant nécessaires à la performance et à la compétitivité des organisations et contribuent également à la protection de l'environnement.

Bull est devenu en quelques années un acteur européen majeur de cette nouvelle révolution. Entre 2011 et 2012, sur une période de dix-huit mois, Bull a conçu, développé et mis en production opérationnelle trois supercalculateurs pétaflopiques, capables d'effectuer un million de milliards d'opérations par seconde. Au Japon, Bull, le CEA, F4E et JAEA ont inauguré le supercalculateur Helios dédié au programme Fusion pour la mise au point d'une énergie durable et respectueuse de l'environnement.

UNE PRISE DE CONSCIENCE DES ENJEUX STRATÉGIQUES DE LA SIMULATION ET DU HPC

Une très forte prise de conscience des enjeux stratégiques de la simulation et du HPC est en train de s'opérer dans le monde et en France comme en Europe. La France et l'Europe possèdent dans ces domaines, un savoir-faire rare sur lequel elles doivent capitaliser. En France, les Investissements d'avenir consacrent une place significative au développement du HPC.

En février 2012, la Commission européenne a réaffirmé le caractère stratégique du HPC « *97 % des entreprises industrielles qui recourent au HPC considèrent que celui-ci est indispensable à leur capacité d'innovation, leur compétitivité et leur survie* », a déclaré l'exécutif européen. « *Disposer de simulations rapides, effectuées par des supercalculateurs (…) peut faire pencher la balance entre la vie et la mort, entre la prospérité et la faillite (…). Par exemple, il est possible de diagnostiquer des maladies à un stade beaucoup plus précoce grâce aux images en 3D du cerveau fournies par le HPC.* » Dans ce contexte, la Commission européenne a proposé un plan visant à héberger des ordinateurs capables d'atteindre l'exaflop (1 000 000 000 000 000 000 d'opérations par seconde) et à doubler d'ici à 2020 les investissements de l'Union européenne dans le HPC.

En novembre 2012, le magazine scientifique « La Recherche » a publié un numéro spécial sur la simulation numérique et le HPC. À cette occasion, le Ministre français de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Française a écrit : « *Les supercalculateurs se sont imposés en changeant la donne : les grandes puissances rivalisent à présent entre elles pour se doter des machines les plus puissantes. La recherche académique les utilise pour de nombreux travaux (…). Le HPC est également stratégique pour nos industriels, en soutien de leur capacité d'innovation. C'est une clé de notre compétitivité. (…) Les enjeux relèvent enfin de la politique de souveraineté et de sécurité individuelle et collective des États. La politique énergétique, la politique de prévention des risques naturels et la politique de défense s'appuient sur les apports de la simulation et du HPC.* ».

L'ENGAGEMENT DE BULL POUR PROMOUVOIR CES TECHNOLOGIES

Bull participe activement à cette diffusion de la simulation numérique et du HPC pour rendre l'économie tout à la fois plus performante, plus compétitive et plus respectueuse de l'environnement.

En 2012, le Forum *Ter@tec* dont Bull est *platinium sponsor* a rassemblé plus de 900 experts internationaux du HPC. Les travaux ont illustré l'impact grandissant de la simulation numérique dans de très nombreux domaines. Les ateliers ont abordé son rôle dans les grands défis scientifiques, technologiques et sociétaux. Ils ont été l'occasion de faire le point sur les nombreux projets collaboratifs associant l'industrie et la recherche.

En 2012, les principaux fournisseurs de technologies de calcul intensif (HPC) en collaboration avec les grands centres de recherche ont créé une plateforme technologique européenne pour le HPC (ETP4HPC). L'objectif de cette plateforme est de définir les priorités de recherche en matière de développement technologique européen, à tous les niveaux de la chaîne de valeur des solutions HPC.

En 2012, afin de proposer aux entreprises de toutes tailles, des services de calcul intensif à la demande en mode *cloud computing* sécurisé, Bull et le FSN ont annoncé 28 millions d'euros d'investissement. « *Ce projet aura un effet d'entraînement sur la démocratisation des technologies du calcul intensif et sur la création de nouveaux usages et services par les grandes entreprises et les PME* », a déclaré le Président-directeur général de Bull. Vingt-cinq PME se sont déjà associées à Bull pour fédérer un écosystème d'acteurs autour des nouveaux usages du calcul intensif : en médecine, le développement de capacités de diagnostic à distance basées sur des recompositions en 3D, dans les médias, la mise à disposition de ressources sans limite pour composer et créer des effets spéciaux et des supports 3D/HD, pour la sécurité et la défense, le développement de moyens de simulation avancés en temps réel, pour les collectivités territoriales, la mise au point de systèmes d'information permettant des interactions nouvelles avec les citoyens et les parties prenantes.

Dans la même dynamique, l'université de Reims Champagne-Ardenne, Bull et Microsoft poursuivent un partenariat, engagé en 2011, et ouvrant l'accès du supercalculateur bullx de l'université à un maximum d'utilisateurs. Au-delà du partage des ressources, le projet met à la disposition des industriels et chercheurs un accompagnement dans l'utilisation des outils de simulation numérique ainsi qu'une expertise sur des domaines scientifiques et techniques avancés.

Concrètement, l'application des travaux menés par Bull dans le cadre du projet européen ParMA a par exemple permis à un industriel d'optimiser la combustion dans ses hauts fourneaux, d'économiser 125 000 euros et d'éviter l'émission de 16 000 tonnes d'émissions de CO_2 par an.

L'ENGAGEMENT DE BULL POUR ENCOURAGER LA RECHERCHE ET LA CONNAISSANCE

Bull participe à plusieurs initiatives qui ont pour objectif de promouvoir la recherche et la connaissance. Ces initiatives en lien avec de grands organismes associés à la recherche ont pour point commun la simulation numérique et le HPC.

L'investissement réalisé par GENCI (Grand Équipement National de Calcul Intensif) permet à la France de tenir ses engagements auprès de l'infrastructure européenne de recherche PRACE (*Partnership for Advanced Computing in Europe*). Entre 2011 et 2012, dans la phase ultime de test du supercalculateur CURIE, conçu par Bull, le bon fonctionnement du supercalculateur a été vérifié en exécutant des simulations de très grande taille sur la quasi-totalité de ses composants. Cette période dite de « Grands Challenges » a permis à des chercheurs de réaliser des avancées scientifiques majeures pour, par exemple, mieux comprendre la maladie d'Alzheimer.

Avec un prix de 15 000 euros, le Prix Bull Joseph Fourier récompense trois équipes scientifiques pour leurs avancées dans la recherche et dans l'innovation. En 2012, le premier prix a récompensé la première modélisation de la structuration de tout l'Univers observable, du big-bang jusqu'à aujourd'hui, réalisée sur le supercalculateur CURIE de GENCI. Ce prix a déjà récompensé d'autres contributions dans des domaines clefs comme la propagation de laser dans des matériaux denses, la recherche dans le domaine des nanotechnologies pour les semi-conducteurs, la simulation de la combustion des moteurs automobiles pour réduire les émissions de polluants, l'amélioration de la détection et des thérapeutiques dans le traitement du cancer ou encore une meilleure prédiction des effets des tremblements de terre et de leurs répliques. La particularité du Prix Bull Joseph Fourier est d'offrir aux autres lauréats une dotation de temps machine sur les supercalculateurs de GENCI afin de pouvoir intensifier leur effort de recherche dans les meilleures conditions.

En 2012, le Conseil de la Santé de la communauté autonome de Valence, le Centre de recherche Prince Felipe et Bull ont signé un accord de collaboration pour créer la chaire de Génomique computationnelle. La chaire basée à Valence en Espagne, a pour objectif de développer, produire, appliquer, innover et diffuser les connaissances et les activités liées à la recherche dans le domaine des sciences de la vie et de la biologie computationnelle (informations contenues dans les gênes). Les activités de recherche englobent l'application du calcul intensif à la génomique. La finalité est d'instaurer un véritable lien entre la recherche et le monde de l'entreprise, et de traduire le savoir dérivé de cette coopération technologique en produits et services qui améliorent la qualité de vie des citoyens et la compétitivité des entreprises et des centres de recherche.

En 2012, Bull s'est associé à la Cité des sciences et au CEA afin de promouvoir son savoir-faire dans le domaine de l'innovation et de la simulation numérique. Une exposition baptisée Observatoire des innovations a présenté les réalisations les plus récentes en matière d'*Extreme Computing.* Cette collaboration a représenté une opportunité de faire connaître la simulation numérique à un large public et de sensibiliser les jeunes qui seront tous, directement ou indirectement, utilisateurs de ces technologies.

En 2012, c'est à Copenhague que s'est déroulée la 74e conférence et exposition annuelle de l'EAGE *(European Association of Geoscientists and Engineers).* L'EAGE est l'événement interdisciplinaire le plus complet du monde dans le domaine des sciences de la terre et plus de 6 000 participants sont venus des cinq continents. Bull a présenté ses solutions HPC destinées aux acteurs de l'industrie pétrolière et gazière, le thème de la conférence étant « l'obtention des ressources naturelles de façon responsable ». C'est l'un des défis majeurs auquel doivent répondre les industriels du secteur de l'énergie.

2.4 NOTE MÉTHODOLOGIQUE

2.4.1 SÉLECTION DES INDICATEURS

Les indicateurs RSE sélectionnés par Bull répondent à un critère de matérialité et à une logique de pertinence avec ses activités et la stratégie RSE. La correspondance avec les thématiques de l'article R. 225-105-1 du Code de commerce est présentée dans le tableau des indicateurs RSE qui précède.

L'organisation du groupe Bull laisse une large autonomie aux filiales hors de France. La mise en œuvre d'un système de *reporting* couvrant un ensemble large et cohérent d'indicateurs RSE à la fois uniformes et fiables au niveau du Groupe a été initiée en 2011 et poursuivie en 2012.

Un axe de progrès de la démarche RSE de Bull consiste à poursuivre l'élargissement progressif du périmètre de ses indicateurs et obtenir leur disponibilité dès la fin de l'exercice écoulé.

2.4.2 PÉRIMÈTRE DE *REPORTING* RSE

En 2012, le périmètre de *reporting* dont les indicateurs chiffrés ont été vérifiés par le vérificateur inclut les filiales suivantes : Bull SAS, Evidian, Serviware, Agarik, Amesys SAS, Amesys Conseil, Amesys Conseil Montpellier, Amesys Réseaux Sécurité et Services, Elexo (France), Bull (España) S.A. et Siconet (Espagne), science+computing et Bull GmbH (Allemagne), Bull Nederland N.V. (Pays-Bas), S.A. Bull N.V. (Belgique), CSB Consulting (Luxembourg), Bull Information Systems Ltd.et Tuscan Connects Ltd. (Royaume-Uni).

Le périmètre de référence « périmètre de *reporting* RSE 2012 » représente 80 % de l'activité du Groupe en termes de chiffre d'affaires et 78 % de l'effectif global du Groupe. Sauf exception précisée les indicateurs présentés dans ce chapitre couvrent exclusivement ce « périmètre de *reporting* RSE ».

Exclusions du périmètre de *reporting* RSE

Indicateurs	Entités
Tonnes de DEEE* traités	Toutes les filiales étrangères
Tonnes de DEEE* revalorisés	Toutes les filiales étrangères

* *DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques.*

En 2011, le périmètre de *reporting* dont les indicateurs chiffrés ont été vérifiés par le vérificateur inclut les filiales suivantes : Bull SAS, Evidian, Serviware, Amesys Conseil, Amesys SAS et Elexo (France), Bull (España) S.A. et Siconet (Espagne), science+computing (Allemagne), Bull Nederland N.V. (Pays-Bas), S.A. Bull N.V. (Belgique), Bull Information Systems Ltd.et Tuscan Connects Ltd. (Royaume-Uni).

Le périmètre de référence « périmètre de *reporting* RSE 2011 » représentait 72 % de l'activité du Groupe en termes de chiffre d'affaires et 75 % de l'effectif global du Groupe.

2.4.3 SOURCES ET OUTILS UTILISÉS

Les indicateurs environnementaux sont issus des sites et des entités locales et font l'objet d'une compilation locale avant leur compilation globale.

Les indicateurs relatifs aux achats sont issus du système de gestion centralisé propre aux achats Groupe pour la part gérée par le Groupe et des données propres aux entités pour les achats gérés localement.

Les indicateurs sociaux sont issus pour la France des systèmes RH, paye et des systèmes propres aux entités locales hors de France.

2.4.4 MÉTHODE DE CONSOLIDATION ET DE CONTRÔLE DES INDICATEURS

Un ou plusieurs responsables du *reporting* RSE ont été nommés dans chaque entité/pays. Un référentiel commun (guide méthodologique et fiche explicative par indicateur) a été envoyé à chaque responsable. Un tableau commun de *reporting* pour la saisie et la remontée des indicateurs a également été envoyé à chaque responsable. Une compilation globale de l'ensemble des indicateurs en provenance des entités/pays a été supervisée en central par un directeur de la direction financière.

2.4.5 POINTS SPÉCIFIQUES PAR INDICATEUR

Actions mises en œuvre pour améliorer l'efficacité énergétique : Toutes les actions ayant un impact positif sur les consommations énergétiques (réduction, optimisation…) et/ou l'utilisation d'énergie renouvelable.

Consommation d'énergie : Il s'agit des quantités d'énergie achetées en direct par l'entité. En cas de cuve, la notion de stock a été retenue pour le calcul de la consommation réelle par l'entité. Une méthode d'estimation basée sur la superficie occupée a été retenue dans les cas où les entités ne sont pas en mesure de collecter l'information.

Gaz à effet de serre : Il s'agit des consommations/recharges annuelles de gaz réfrigérants utilisés dans les groupes froids et climatiseurs.

Effectifs totaux et répartition par sexe, âge et géographie : Il s'agit de l'ensemble des salariés inscrits à l'effectif en fin d'exercice quelle que soit la nature de leurs contrats de travail (hors : stagiaires, intérimaires, les sous-traitants).

Total des entrées dans le Groupe : Il s'agit du nombre total des embauches pendant l'exercice dans l'entreprise. La population éligible est celle retenue à l'indicateur « Effectifs totaux ».

Total des sorties dans le Groupe : Il s'agit du nombre total des sorties pendant l'exercice dans l'entreprise. La population éligible est celle retenue à l'indicateur « Effectifs totaux ».

Rémunérations : Il s'agit de la somme totale des salaires annuels bruts théoriques de l'exercice incluant les variables ou commissionnements et les primes locales réglementaires (hors charges patronales).

Nombre d'heures travaillées : Il s'agit du nombre total des heures théoriques travaillées de l'exercice : durée légale et/ou heures contractuelles spécifiées sur les contrats de travail pour l'ensemble des salariés.

Nombre d'accidents : Il s'agit du nombre total d'accidents du travail de l'exercice :

- est comptabilisé comme un accident du travail, tout accident survenu soudainement par le fait ou à l'occasion du travail et donnant lieu à un justificatif officiel ;
- les accidents survenus pendant les déplacements pour les besoins professionnels ou sur le trajet habituellement emprunté par le collaborateur entre son domicile et son lieu de travail, sont comptabilisés comme des « accidents de trajet ».

Accidents - gravité : Il s'agit du nombre total des jours calendaires perdus pendant l'exercice, suite aux accidents du travail des salariés.

Absentéisme : Il s'agit du nombre total des jours calendaires d'absence pendant l'exercice pour les motifs suivants :

- absences pour raisons familiales ou parentales : maternité, congés parentaux, congés autorisés pour événements familiaux (mariage, enterrement…) ;
- absence pour projet personnel : création d'entreprises, projet sabbatique, congés sans solde ;
- absence pour maladies ou accidents non professionnels ;
- absence pour « maladie professionnelle » ou « accidents de trajet ».

Formation : La formation donne lieu à une évaluation couvrant les derniers mois de l'année. Cette estimation est rendue nécessaire du fait de la non-disponibilité des données complètes avant leur dépôt légal en avril de l'année suivante. L'estimation est basée sur les années précédentes.

2.5 TABLEAU DES INDICATEURS RSE

Ce tableau regroupe les principaux indicateurs RSE et fait le lien avec les indicateurs de la GRI 3.1 (1).

En 2012, le périmètre de référence « Périmètre de *reporting* RSE » couvre 18 entités contre 13 en 2011 et représente 80 % de l'activité du Groupe en termes de chiffre d'affaires et 78 % de l'effectif global du Groupe contre respectivement 72 % et 75 % en 2011. (voir les périmètres 2011 et 2012 détaillés à la suite du tableau).

Du fait de l'extension du « Périmètre de *reporting* RSE » pour l'exercice 2012, les indicateurs 2011 et 2012 ne portent pas sur le même périmètre géographique et il convient de ne pas les comparer directement.

Article R. 225-105-1 du Code de commerce Thématiques Grenelle II		**Indicateurs 2012**	**Indicateurs 2011**	**Indicateur GRI 3.1 (1)**
Périmètre de *reporting* RSE				
Périmètre	« Périmètre de reporting RSE »/ Groupe (en % du chiffre d'affaires et % des employés)	80 % du chiffre d'affaires consolidé Groupe et 78 % de l'effectif total Groupe	72 % du chiffre d'affaires et 75 % de l'effectif	3.5 à 3.11
Informations environnementales				
Politique générale en matière environnementale	Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	Voir chapitre 2.2.2 - Éco-efficience et maîtrise des impacts environnementaux – page 39	Idem	Approche managériale EN 30
	Formation et information des salariés en matière de protection de l'environnement	Voir chapitre 2.2.1 - Gouvernance dans les domaines *corporate* et RSE – page 37	Idem	Approche managériale
	Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Voir chapitre 2.2.2 - Éco-efficience et maîtrise des impacts environnementaux – page 39	Idem	EN 30
	Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours	Pas de provision et garantie pour risques en matière d'environnement en 2012	Idem	EN 28, EC 2
Pollution et gestion des déchets	Mesures de prévention, réduction ou réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Voir chapitre 2.2.2 - Éco-efficience et maîtrise des impacts environnementaux – page 40	Idem	EN 22, 23, 24
	Mesures de prévention de la production, recyclage et élimination des déchets	Voir chapitre 2.2.2 - Éco-efficience et maîtrise des impacts environnementaux – page 40	Idem	EN 22
		% du poids des équipements DEEE (déchets électroniques) revalorisé en France : 91 % *via* prestataires externes. Le périmètre de cet indicateur sera étendu au niveau des filiales étrangères à court terme.	94 % Bull et prestataires externes	Spécifique sectoriel
		Amendes ou sanctions non financières pour non-respect des lois et réglementations dans les domaines de l'environnement : Aucune	Idem	Spécifique
	Prise en compte des nuisances sonores et le cas échéant de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Voir chapitre 2.2.2 - Éco-efficience et maîtrise des impacts environnementaux – page 40	Idem	EN 25
Utilisation durable des ressources	Consommation d'eau et approvisionnement en fonction des contraintes locales	Voir chapitre 2.2.2 - Éco-efficience et maîtrise des impacts environnementaux – page 40	Idem	EN 8, 9, 21
	Consommation de matières premières et, le cas échéant, mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	Voir chapitre 2.3.1 - La dynamique *Green IT* en réponse au défi énergétique – page 46	Idem	EN 1, 10

(1) Les indicateurs GRI (Global Reporting Initiative) peuvent être retrouvés sur le site de la GRI : https://www.globalreporting.org/Pages/default.aspx.

Article R. 225-105-1 du Code de commerce Thématiques Grenelle II		Indicateurs 2012	Indicateurs 2011	Indicateur GRI 3.1 [1]
	Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Voir chapitre 2.2.2 - Éco-efficience et maîtrise des impacts environnementaux – page 39	Idem	EN 3, 4
		Électricité *(kWh)* : 80 523 816	112 208 490	EN 3, 4
		Essence et Diesel *(litres)* : 1 866 763	1 506 735	EN 3, 4
		Gaz naturel *(kWh PCS)* : 8 301 811	8 037 693	EN 3, 4
		Charbon *(tonnes)* : Pas de charbon	Idem	EN 3, 4
		Fuel domestique *(litres)* : 26 183	53 956	EN 3, 4
		Chauffage urbain collectif/réseau de chaleur *(kWh)* : 1 788 256	Indicateur non suivi en 2011	EN 3, 4
		Efficacité énergétique/Meilleur PUE obtenu : 1,1	Idem	EN 1, 5, 6, 7
		Serveurs disposant des fonctions d'économie d'énergie avancées : OUI	Idem	EN 1, 5, 6, 7
		Serveurs respectant les recommandations ASHRAE : OUI	Idem	EN 1, 5, 6, 7
		Serveurs disposant des fonctions Virtualisation et Consolidation : OUI	Idem	EN 1, 5, 6, 7
		Serveurs disposant du Label Energy Star™ : OUI – Serveurs Escala	Idem	EN 1, 5, 6, 7
		Blocs d'alimentation respectant la conformité 80+ : OUI (niveaux Or et Platine)	Idem	EN 1, 5, 6, 7
		Mise en place d'offres permettant le partage et la mutualisation des ressources : Offres « Le cloud by Bull », Hébergement.	Idem	EN 1, 5, 6, 7
	Utilisation des sols	Non pertinent au regard des activés du Groupe	Idem	
Contribution à l'adaptation et à la lutte contre le réchauffement climatique	Rejets de gaz à effet de serre	Voir chapitre 2.2.2 - Éco-efficience et maîtrise des impacts environnementaux – page 40	Idem	EN 16, 17, 19, 20
		Gaz à effet de serre/Gaz réfrigérants – recharges annuelles *(kg)* : R22 : 14, R404a : 2, R407c : 140, R410a : 69, R134a : 143,	R22 : 110, 22d : 8, R404a : 5, R407c : 68, R410a : 49	EN 16, 17, 19, 20
		Mesure du bilan carbone des entités : Évaluation sur les *scopes* 1 et 2 sur le périmètre de *reporting* RSE et évaluation sur les *scopes* 1, 2, 3 en France.	Bull en France	EN 16, 17, 19, 20
	Adaptation aux conséquences du changement climatique	Non pertinent au regard des activés du Groupe	Idem	EN18, EC2
Protection de la biodiversité	Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Non prioritaire à court terme au regard des activés du Groupe	Idem	EN 11 à 15, 25
Informations sociales				
Emploi	Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	Voir chapitre 2.2.4 - Développement professionnel des collaborateurs – page 42	Idem	LA, EC
		Nombre d'employés dans le monde 9 300	8 985	LA 1
		Sur le périmètre total de *reporting* RSE 7 601	6 770	LA 1
		Dont en France *(nombre)* : 5 554	5 034	LA 1
		Hommes *(%)* : 78 %	72 %	LA 1
		Femmes *(%)* : 22 %	28 %	LA 1
		Moins de 45 ans *(%)* : 56 %	53 %	LA 1
		45 ans et plus *(%)* : 44 %	47 %	LA 1

Article R. 225-105-1 du Code de commerce Thématiques Grenelle II		Indicateurs 2012	Indicateurs 2011	Indicateur GRI 3.1 [1]
	Embauches et licenciements	Total des embauches *(nombre)* : 1 105	1 067	LA 2
		Dont hommes *(nombre)* : 855	840	LA 2
		Dont femmes *(nombre)* : 250	227	LA 2
		Dont moins de 45 ans *(nombre)* : 908	976	LA 2
		Dont 45 ans et plus *(nombre)* : 197	91	LA 2
		Départs volontaires et licenciements *(nombre)* : 820 [2]	963	LA 2
		Dont hommes *(nombre)* : 651	748	LA 2
		Dont femmes *(nombre)* : 169	215	LA 2
		Dont moins de 45 ans *(nombre)* : 618	769	LA 2
		Dont 45 ans et plus *(nombre)* : 202	194	LA 2
		Total des embauches *(nombre)* : 1 105	1 067	LA 2
		Taux de rotation annuel 13 %/ an	15 %	LA 2
	Rémunérations et évolutions	Total des salaires bruts théoriques année N incluant primes, fixe et variable hors charges patronales *(euros)* : 367 640 000	321 251 000	EC 1, 5
		Brut théorique moyen : 48 370*	47 310	EC 1, 5
		Brut théorique moyen Hommes *(euros)* : 50 380*	49 070	EC 1, 5
		Brut théorique moyen Femmes *(euros)* : 41 330*	41 240	EC 1, 5
		Brut théorique moyen Bull en France : proche de 3 fois le minimum légal	Idem	EC 1, 5
		Voir chapitre 2.2.4 - Rémunérations, égalité homme/femme, lutte contre les discriminations – page 44 Une information plus complète sur l'évolution des rémunérations sera disponible en 2013.	Non disponible	EC 1, 5
Organisation du travail	Organisation du temps de travail	Voir chapitre 2.2.4 - Développement professionnel des collaborateurs – page 43	Idem	LA, LA 7
		Nombre théorique d'heures travaillées *(heures)* : 12 271 493	11 068 643	LA
	Absentéisme	Absentéisme - parental & familial *(jours)* : 10 847	8 409	LA 7
		Absentéisme – initiative personnelle *(jours)* : 8 578	6 182	LA 7
		Absentéisme – maladie/accidents non professionnels *(jours)* : 40 763	37 991	LA 7
Relations sociales	Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	Voir chapitre 2.2.4 - Développement professionnel des collaborateurs – page 45	Idem	LA 4
	Bilan des accords collectifs	Voir chapitre 2.2.4 - Développement professionnel des collaborateurs – page 45	Idem	LA 5

** Pour des raisons de comparabilité entre les deux exercices, les données 2011 ont été recalculées sur le périmètre de reporting RSE et ajustées suivant la nouvelle méthode de calcul conformément au protocole interne de mesure et de reporting disponible auprès de la direction RSE.*

Article R. 225-105-1 du Code de commerce Thématiques Grenelle II		Indicateurs 2012	Indicateurs 2011	Indicateur GRI 3.1 [1]
Santé et sécurité	Conditions de santé et de sécurité au travail	Voir chapitre 2.2.4 - Développement professionnel des collaborateurs – page 44	Idem	LA 6, 8
	Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	Voir chapitre 2.2.4 - Développement professionnel des collaborateurs – page 45	Idem	LA 9
	Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	Nombre total de jours d'absence pour cause de maladie professionnelle *(jours)* : 859	255	LA 7
		Accidents du travail *(nombre)* : 51	32	LA 7
		Accidents du travail – trajet et déplacements professionnels *(nombre)* : 39	34	LA 7
		Taux de fréquence des accidents du travail *(par million d'heures travaillées)* : 7,3	5,9	LA 7
		Taux de gravité des accidents du travail *(jours d'arrêt pour mille heures travaillées)* : 0,14	0,08	LA 7
Formation	Politique mise en œuvre en matière de formation	Voir chapitre 2.2.4 - Développement professionnel des collaborateurs – page 43	Idem	LA 11
	Nombre total d'heures de formation	Heures de formation *(nombre)* : 108 879	81 472	LA 10
		Salariés formés *(en %)* : 65 %	36 %	LA 10
		Nombre moyen d'heures de formation par employé *(heures)* : 22	33,8	LA 10
		Coûts de formation *(euros)* : 4 028 000	Non disponible	LA 10
Diversité et égalité des chances	Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	Voir chapitre 2.2.4 - Développement professionnel des collaborateurs – page 44	Idem	LA 14
	Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	Voir chapitre 2.2.4 - Développement professionnel des collaborateurs – page 42	Idem	LA 13
	Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations	Voir chapitre 2.2.4 - Développement professionnel des collaborateurs – page 44	Idem	LA 13
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT	Relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	Voir chapitre 2.2.1 - Gouvernance et dialogue avec les parties prenantes – page 38 sur le Code de conduite / Code éthique Groupe	Idem	LA 4, 5 HR 5
	Relatives à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	Voir chapitre 2.2.1 - Gouvernance et dialogue avec les parties prenantes – page 38 sur le Code de conduite / Code éthique Groupe	Idem	LA 13, 14 HR 4
	Relatives à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	Voir chapitre 2.2.1 - Gouvernance et dialogue avec les parties prenantes – page 38 sur le Code de conduite / Code éthique Groupe	Idem	HR 6, 7
	Relatives à l'abolition effective du travail des enfants	Voir chapitre 2.2.1 - Gouvernance et dialogue avec les parties prenantes – page 38 sur le Code de conduite / Code éthique Groupe	Idem	LA HR 6

Article R. 225-105-1 du Code de commerce Thématiques Grenelle II		Indicateurs 2012	Indicateurs 2011	Indicateur GRI 3.1 (1)
Informations sociétales				
Impact territorial, économique et social de l'activité	En matière d'emploi et de développement régional	Voir chapitre 2.2.1 - Gouvernance et dialogue avec les parties prenantes – page 38	Idem	EC 9, 8
	Sur les populations riveraines ou locales	Voir chapitre 2.2.1 - Gouvernance et dialogue avec les parties prenantes – page 38	Idem	EC 1, 6
Relations entretenues avec les parties prenantes (3)	Conditions du dialogue avec les parties prenantes	Voir chapitre 2.2.1 - Gouvernance et dialogue avec les parties prenantes – page 38	Idem	4.14 à 17
	Actions de soutien, de partenariat ou de mécénat	Voir chapitre 2.2.1 - Gouvernance et dialogue avec les parties prenantes – page 38	Idem	4.EC 1, 4.11 à 13
Sous-traitance et fournisseurs	Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	Voir chapitre 2.2.3 - Progrès des achats responsables – page 41	Idem	EC 6 HR2, 5 à 7
		Normes CE, ROHS, REACH intégrées aux nouveaux contrats fournisseurs gérés par la direction des achats Groupe : OUI	Idem	Spécifique sectoriel
	Importance de la sous-traitance et responsabilité sociale et environnementale dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants	Voir chapitre 2.2.3 - Progrès des achats responsables – page 41	Idem	3,6 et 4.14
		Grands fournisseurs évalués par la direction des achats Groupe au travers du *vendor rating program* - Plans d'action correctifs *(nombres)* : 18 fournisseurs / 7 plans d'actions	19 fournisseurs 5 plans d'action	3,6 et 4.14
		Grands principes du *Global Compact* intégré aux nouveaux contrats fournisseurs gérés par la direction des achats Groupe : OUI	Idem	3,6 et 4.14
Loyauté des pratiques	Actions engagées pour prévenir toute forme de corruption	Voir chapitre 2.2.1 - Gouvernance et dialogue avec les parties prenantes – page 38 sur le Code de conduite et le Code éthique Groupe	Idem	SO 2, 3, 4, 7, 8
	Mesures prises en faveur de la santé, la sécurité des consommateurs	Non pertinent au regard des activés du Groupe	Idem	PR 1, 2
	Actions engagées en faveur des droits de l'Homme	Voir chapitre 2.2.1 - Gouvernance et dialogue avec les parties prenantes – page 38 sur le Code de conduite et le Code éthique Groupe	Idem	HR

(1) Les indicateurs GRI (Global Reporting Initiative) peuvent être retrouvés sur le site de la GRI : https://www.globalreporting.org/Pages/default.aspx.

(2) L'indicateur pour la part spécifique aux licenciements sera disponible en 2013.

(3) Les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines.

2.6 AVIS DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT

ATTESTATION DE PRÉSENCE, RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

Exercice clos le 31 décembre 2012

A l'attention de la Direction Financière du groupe Bull,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes de Bull, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code du commerce.

Responsabilité de la direction

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément au référentiel utilisé par le groupe Bull (le « Référentiel ») et disponible auprès de la Direction RSE - Développement Durable.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du code de commerce et du décret n°2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel retenu.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en responsabilité sociétale.

1. Attestation de présence

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France :

- nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code du commerce ;
- nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, avec les limites précisées dans la note méthodologique en pages 54 et 55 du rapport de gestion;
- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

2. Rapport d'assurance

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) et à la doctrine professionnelle applicable en France.

Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir :

- Une assurance modérée sur le fait que les Informations présentées dans le chapitre 2 du rapport de gestion ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié la mise en place dans le Groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social et environnemental.
- Nous avons sélectionné les informations consolidées à tester [1] et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du groupe ainsi que de ses engagements sociétaux.

  Concernant les informations quantitatives consolidées que nous avons considérées comme les plus importantes :

  - au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;
  - au niveau des entités que nous avons sélectionnées [2] en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons :
    - conduit des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et obtenir les informations nous permettant de mener nos vérifications ;
    - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

  Concernant les informations qualitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes, nous avons mené des entretiens et revu les sources documentaires associées pour corroborer ces informations et apprécier leur sincérité.
- Pour les autres informations consolidées publiées, nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires.
- Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 29 mars 2013

L'un des Commissaires aux comptes,

DELOITTE & ASSOCIES

Bénédicte Sabadie-Faure

*(1) Informations vérifiées en assurance modérée (la contribution aux données du reporting RSE des entités sélectionnées pour nos tests est mentionnée entre parenthèses) : Effectif Social total de l'entreprise et répartition par sexe et par âge (89,9%) - Départs de l'entreprise et répartition par sexe et par âge (74,5%) - Embauches dans l'entreprise et répartition par sexe et par âge (78,9%) - Rémunération totale annuelle théorique brute (91,4%) - Heures théoriques travaillées (85,9%) - Jours d'absences (92,1%) - Jours d'absences pour maladies professionnelles (86,5%) - Nombre d'accidents du travail (72,5%) - Nombre d'accidents de trajet (76,9%) - Nombre de jours d'arrêt liés aux accidents du travail (97,3%) – Nombre de jours d'arrêt liés aux accidents de trajet (81,5%) - Consommation d'électricité (98,2%) - Consommation des véhicules (94,7%) - Consommation de gaz naturel (99,8%) - Consommation de charbon (100%) - Consommation de fuel domestique (100%) - Consommation en chauffage urbain collectif (100%) - Gaz réfrigérants (95,7%).**

(2) Entités sélectionnées : Bull SAS - Bull (España) S.A - Siconet (Espagne) - Science+Computing AG - Bull GmbH (Allemagne) - Bull Nederland N.V. (Pays-Bas) - S.A. Bull N.V. (Belgique) - CSB Consulting (Luxembourg) - Bull Information Systems Ltd - Tuscan Connects Ltd. (Royaume-Uni)

L'EFFICACITÉ INDUSTRIELLE AU SERVICE DU DÉCISIONNEL

Avec son centre de services Business Intelligence, Bull bâtit des solutions décisionnelles sur mesure

Au 31 décembre 2012, le conseil d'administration est composé de onze membres, dont sept sont libres d'intérêts. Les membres du conseil d'administration sont les suivants :

Administrateur et Président-directeur général : Philippe Vannier.

Administrateurs : Crescendo Industries représentée par Dominique Lesourd – France Telecom représentée par Marc Blanchet – Marc Hériard Dubreuil.

Administrateurs indépendants : Valérie Bernis – Henri Conze – Michel Paulin – Jean-François Rambicur – Hugues de Saint Germain – Alexandra Soto – Philippe Vassor.

Le conseil d'administration est assisté par deux comités spécialisés : le comité d'audit et le comité hommes et organisation.

Le comité d'audit est composé de quatre membres, dont trois sont indépendants. Il a notamment pour mission d'examiner les comptes annuels et semestriels du Groupe afin de faciliter les travaux d'arrêté des comptes par le conseil d'administration, de veiller à la mise en œuvre des recommandations des commissaires aux comptes et de surveiller les processus de contrôle interne en matière financière. Il s'assure également de l'amélioration continue de la prévention et de la maîtrise des principaux risques.

Le comité hommes et organisation est composé de trois membres, dont deux sont indépendants. Il assiste le conseil dans le choix de ses membres et se prononce sur leur indépendance. Il formule des recommandations concernant la rémunération des dirigeants-mandataires sociaux, ainsi que les nominations et rémunérations des dirigeants du Groupe.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3

3.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 66

3.1.1 Gouvernance d'entreprise 66

3.1.2 Les procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe 79

3.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 84

3.3 RÉMUNÉRATIONS 85

3.3.1 Rémunérations des mandataires sociaux 85

3.3.2 Rémunération des membres du comité exécutif hors mandataires sociaux 89

3.4 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS 90

3.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En application des dispositions de l'article L. 225-37 al. 6 du Code de commerce, le président du conseil d'administration rend compte dans un rapport de la composition du conseil d'administration et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société pour l'ensemble du Groupe. Ce rapport indique en outre les éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général.

La Société ayant décidé de se référer au Code de gouvernement AFEP/MEDEF aux termes de la décision du conseil d'administration du 17 décembre 2008, le rapport du président mentionne également le cas échéant, les dispositions que la Société a décidé d'écarter ainsi que les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

Le rapport précise aussi les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale ou renvoie aux dispositions statutaires qui prévoient ces modalités. À ce titre, les statuts de la Société ne comportent aucune disposition particulière telle que des droits de vote double ou des limitations statutaires aux droits de vote des actionnaires. Le droit des actionnaires chez Bull s'exerce dans les conditions de droit commun qui sont rappelées aux chapitres 8 et 9 ci-après du document de référence.

Le rapport susmentionné présente en outre les principes et les règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toutes natures accordés aux mandataires sociaux.

À la demande du président du conseil d'administration, le présent rapport sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise a été soumis pour avis aux deux comités spécialisés (comité d'audit et comité hommes et organisation), et pour approbation au conseil d'administration du 13 février 2013 en application des dispositions précitées.

Enfin, ce rapport présente de manière descriptive le système de contrôle interne du groupe Bull, en ce compris la société Bull, société mère holding, et les sociétés qu'elle contrôle et qui sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés.

3.1.1 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Bull est une société anonyme à conseil d'administration soumise aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi qu'à ses dispositions statutaires. Les statuts de la Société et le règlement intérieur du conseil d'administration sont disponibles au siège social de la Société et consultables en ligne sur le site internet de la Société.

La composition du conseil d'administration

Selon les stipulations de l'article 13 des statuts, la Société est administrée par un conseil d'administration qui comporte deux catégories d'administrateurs :

- les administrateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires dans les conditions de l'article L. 225-18 du Code de commerce, dont le nombre ne peut être inférieur à trois ou supérieur à dix-huit, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion ;
- un administrateur nommé parmi les salariés actionnaires, lorsqu'il est établi que les actions détenues par le personnel de la Société, ainsi que par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, représentent plus de 3 % du capital social.

Le conseil peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition, les attributions et la rémunération des membres qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

Il est rappelé que dans le cadre d'une meilleure gouvernance et conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF, le conseil d'administration du 28 avril 2010, après avoir consulté le comité hommes et organisation, a décidé de mettre en place un échelonnement des renouvellements des mandats des administrateurs afin d'éviter un renouvellement en bloc de l'ensemble du conseil d'administration, et de favoriser ainsi un renouvellement harmonieux des administrateurs. À cet effet, l'article 15 des statuts de la Société fixe à trois ans la durée du mandat des administrateurs, avec la possibilité pour le conseil de proposer, occasionnellement une durée plus courte ou plus longue dans la limite de quatre ans afin de s'assurer qu'il n'y ait pas un nombre excessif de renouvellements la même année.

Les statuts prévoient que tout administrateur doit détenir au moins une action pendant toute la durée de son mandat. Le règlement intérieur du conseil d'administration recommande en outre, au-delà de la seule exigence statutaire, que les administrateurs détiennent chacun au moins deux mille actions.

À la date du présent rapport, le conseil d'administration comporte onze membres présentés dans le tableau ci-dessous, dont deux femmes et sept administrateurs qualifiés d'indépendants au regard des critères fixés par le Code AFEP/MEDEF, lesquels sont rappelés ci-après :

Nom/Prénoms	Qualité	Indépendant	Expiration du mandat
Philippe Vannier	Président du conseil d'administration et Directeur général		Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2012 tenue au cours de l'année 2013
Valérie Bernis	Administrateur	■	Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2012 tenue au cours de l'année 2013
Henri Conze	Administrateur	■	Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2013 tenue au cours de l'année 2014
Crescendo Industries représenté par Dominique Lesourd	Administrateur		Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2012 tenue au cours de l'année 2013
France Telecom représenté par Marc Blanchet	Administrateur		Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2013 tenue au cours de l'année 2014
Marc Hériard Dubreuil	Administrateur		Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2014 tenue au cours de l'année 2015
Michel Paulin	Administrateur	■	Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2012 tenue au cours de l'année 2013
Jean-François Rambicur	Administrateur	■	Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2014 tenue au cours de l'année 2015
Hugues de Saint Germain	Administrateur	■	Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2012 tenue au cours de l'année 2013
Alexandra Soto	Administrateur	■	Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2013 tenue au cours de l'année 2014
Philippe Vassor	Administrateur	■	Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2013 tenue au cours de l'année 2014

Le détail des mandats et fonctions détenus par chacun des administrateurs est précisé ci-après en pages 68 à 73.

Le mandat d'administrateur de Philippe Vannier, Valérie Bernis, Michel Paulin, Crescendo Industries et Hugues de Saint Germain arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à délibérer en 2013 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le conseil d'administration du 13 février 2013, sur proposition du comité hommes et organisation, a décidé de proposer aux actionnaires, lors de la prochaine assemblée générale de renouveler Philippe Vannier, Valérie Bernis, Michel Paulin et Crescendo Industries dans leurs fonctions. Lors de cette réunion, le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale de nommer Anne Maréchal en qualité d'administrateur pour une durée de deux ans en remplacement d'Hugues de Saint Germain qui n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat.

Il est rappelé qu'en date du 18 janvier 2010, la Société, Crescendo Industries et les actionnaires de Crescendo Industries ont signé un accord de gouvernance visant notamment à arrêter les règles relatives à la détention des actions Bull par Crescendo Industries ainsi que celles relatives à la gouvernance de la Société, lequel accord est plus amplement décrit aux chapitres 3.4, page 92 et 8.4.1, page 209.

À la connaissance de Bull, il n'existe pas de conflit d'intérêt pour les mandataires sociaux entre leurs devoirs à son égard et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés, ni d'administrateur représentant les salariés actionnaires.

Les critères d'indépendance des administrateurs

Les critères d'indépendance des administrateurs retenus par la Société, sont ceux du Code AFEP/MEDEF qui sont les suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur d'une société consolidée et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de la Société ou de son Groupe, ou pour lequel la Société ou le Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir un lien familial proche avec un autre mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq dernières années ;
- ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans.

L'article 1er du règlement intérieur du conseil d'administration reprend les critères d'indépendance ci-dessus.

La qualité d'indépendance de certains administrateurs a fait l'objet d'une revue en 2012 par le comité hommes et organisation. Au 31 décembre 2012, le comité hommes et organisation a confirmé la qualité d'indépendance de sept administrateurs.

Mandats et fonctions des administrateurs

Les informations ci-dessous, mises à jour au 31 décembre 2012, présentent les mandats et fonctions des administrateurs de la Société au cours des cinq dernières années.

PHILIPPE VANNIER
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Né le 12 mars 1960

ADRESSE PROFESSIONNELLE
Rue Jean-Jaurès
78340 - Les Clayes-sous-Bois

NATIONALITÉ
Française

DATE DE 1RE NOMINATION
18 janvier 2010

DATE DU DÉBUT DU MANDAT ACTUEL (PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL)
10 mai 2010

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS
Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2012 tenue au cours de l'année 2013

MEMBRE D'UN COMITÉ
Non

NOMBRE D'ACTIONS BULL DÉTENUES
Philippe Vannier est actionnaire de Bull à travers ses participations dans Crescendo Industries et Pothar Investments SA qui détiennent 29 483 373 actions représentant 24,4 % du capital social.

BIOGRAPHIE
Diplômé de l'École Supérieure de Physique et Chimie de Paris (ESPCI), et d'un DEA de Génie électrique et Instrumentation de l'université Paris-IV, Philippe Vannier a débuté sa carrière chez Michelin Amérique du nord en tant que responsable qualité, puis responsable de production. De 1996 à 2004, il a dirigé Chelton Telecom & Microwave (Groupe Cobham) dont il a créé l'activité Microwave en Europe. De 1988 à 1996, il a occupé plusieurs fonctions de direction au sein de SAFT (filiale d'Alcatel-Alsthom spécialisée dans le stockage d'énergie), dont la direction de la division Espace et Défense de la société. En 2004, il prend la présidence de Crescendo Industries et d'Amesys, société spécialisée dans le développement de systèmes électroniques de hautes technologies, cette dernière ayant été acquise en janvier 2010 par Bull.

PRINCIPALE ACTIVITÉ

- Président-directeur général de Bull

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EN COURS

- Président et président du directoire de Crescendo Industries
- Administrateur de la société Elexo
- Membre du conseil de surveillance de Numergy

MANDATS ET FONCTIONS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Président du conseil de surveillance d'Amesys Réseau Sécurité et Services
- Président d'Amesys
- Président d'Amesys Conseil Montpellier
- Représentant permanent de Crescendo Industries au conseil d'administration de Bull

VALÉRIE BERNIS
ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Née le 9 décembre 1958

ADRESSE PROFESSIONNELLE
Tour T1 – 1, place Samuel-de-Champlain
Faubourg de l'Arche
92930 Paris la Défense

NATIONALITÉ
Française

DATE DE 1RE NOMINATION
16 juin 2010

DATE DU DÉBUT DU MANDAT ACTUEL
16 juin 2010

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS
Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2012 tenue au cours de l'année 2013

MEMBRE D'UN COMITÉ
Membre du comité d'audit qui présente des compétences particulières en matière financière, telles que prévues par les dispositions de l'article L. 823-19 alinéa 2 du Code de commerce

NOMBRE D'ACTIONS BULL DÉTENUES
2 000 actions

BIOGRAPHIE
Diplômée de l'Institut Supérieur de Gestion et de l'université de sciences économiques de Limoges, Valérie Bernis a été membre du Cabinet du Ministre de l'Économie, des Finances et de la privatisation (1986-1988), chargée de mission pour la communication et la presse au cabinet du Premier Ministre (1993-1995). Par la suite, membre du comité exécutif de SUEZ, en charge de la communication, de la communication financière et du développement durable, Valérie Bernis est depuis juillet 2008 membre du comité exécutif de GDF-SUEZ, en charge des directions de la communication, de la communication financière et des relations institutionnelles. Valérie Bernis est également chargée auprès du Président de GDF-SUEZ d'une réflexion et d'un plan d'action sur la place des femmes dans l'entreprise.

PRINCIPALE ACTIVITÉ

- Directeur général adjoint communications et marketing de GDF-SUEZ (société cotée)

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EN COURS

- Administrateur d'Eurodisney SCA (société cotée)
- Administrateur de Suez Environnement Company (société cotée)
- Administrateur de Cegid Group (société cotée)

MANDATS ET FONCTIONS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Président-directeur général de Paris Première
- Administrateur de la Société Générale de Belgique
- Membre du conseil de surveillance de Métropole Télévision M6
- Membre du conseil de surveillance de Libération
- Administrateur de Storengy
- Administrateur de Suez-Tractebel (Belgique)
- Administrateur de la Société Monégasque de l'Électricité et du Gaz (Monaco)
- Membre du conseil d'administration de SERNA – SUEZ Energy Resources North America

HENRI CONZE
ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Né le 17 avril 1939

ADRESSE PROFESSIONNELLE
Néant

NATIONALITÉ
Française

DATE DE 1RE NOMINATION
24 mai 2004

DATE DU DÉBUT DU MANDAT ACTUEL
8 juin 2011

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS
Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2013 tenue au cours de l'année 2014

MEMBRE D'UN COMITÉ
Membre du comité hommes et organisation

NOMBRE D'ACTIONS BULL DÉTENUES
2 000 actions

BIOGRAPHIE
Diplômé de l'École Polytechnique, de l'École Supérieure de l'Armement et de l'École d'Artillerie, Henri Conze, a débuté sa carrière au sein du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), puis à la direction générale de l'armement où il a occupé plusieurs fonctions. De 1986 à 1988, il rejoint le Ministère de la Défense en tant que délégué aux relations internationales puis aux études générales. En 1989, il crée la société HCI consacrée aux questions de la stratégie industrielle. Il revient au Ministère de la Défense en 1993 comme délégué général pour l'armement jusqu'en 1996. Il est par la suite nommé conseiller Maître à la Cour des Comptes. En 1996, il crée l'association GE4 (Global Education for European Entrepreneurs and Engineers) qu'il préside.

PRINCIPALE ACTIVITÉ

- Retraité

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EN COURS

- Président de l'association Global Education for European Engineers and Entrepreneurs
- Président de la société de conseil HCI
- Administrateur du Forum du Futur
- Conseiller Maître Honoraire à la Cour des Comptes

MANDATS ET FONCTIONS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Néant

CRESCENDO INDUSTRIES
ADMINISTRATEUR

FORME JURIDIQUE
Société par actions simplifiée

NUMÉRO D'IMMATRICULATION
477 555 171 RCS Paris

SIÈGE SOCIAL
123, avenue des Champs-Élysées
75008 Paris

DATE DE 1RE NOMINATION
18 janvier 2010

DATE DU DÉBUT DU MANDAT ACTUEL
18 janvier 2010

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS
Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2012 tenue au cours de l'année 2013

MEMBRE D'UN COMITÉ
Membre du comité hommes et organisation représenté par Dominique Lesourd

NOMBRE D'ACTIONS BULL DÉTENUES
24 157 500 actions représentant 20 % du capital social

REPRÉSENTANT PERMANENT

DOMINIQUE LESOURD
Né le 16 mai 1957 - Nationalité française

PRINCIPALE ACTIVITÉ

Dirigeant d'entreprise Eimasa Ltd

ADRESSE PROFESSIONNELLE

140, Holland Park Avenue – Londres W11 4UE – Grande Bretagne

NOMBRE D'ACTIONS BULL DÉTENUES

Dominique Lesourd est actionnaire de Bull à travers ses participations dans Crescendo Industries et Pothar Investments SA qui détiennent 29 483 373 actions représentant 24,4 % du capital social

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EN COURS

- Vice-président et membre du conseil de surveillance de Crescendo Industries

MANDATS ET FONCTIONS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Néant

FRANCE TELECOM
ADMINISTRATEUR

FORME JURIDIQUE
Société anonyme

NUMÉRO D'IMMATRICULATION
380 129 866 RCS Paris

SIÈGE SOCIAL
6, place d'Alleray
75015 Paris

DATE DE 1RE NOMINATION
16 juin 2010

DATE DU DÉBUT DU MANDAT ACTUEL
16 juin 2010

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS
Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2013 tenue au cours de l'année 2014

MEMBRE D'UN COMITÉ
Non

NOMBRE D'ACTIONS BULL DÉTENUES
9 747 081 actions représentant 8,07 % du capital social

REPRÉSENTANT PERMANENT

MARC BLANCHET
Né le 16 juin 1967 - Nationalité française

PRINCIPALE ACTIVITÉ

Directeur Entreprise France de France Telecom-Orange

ADRESSE PROFESSIONNELLE

Immeuble Orange Village – Bât B 1, avenue Nelson-Mandela – 94110 Arcueil Cedex

NOMBRE D'ACTIONS BULL DÉTENUES

Néant

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EN COURS

- Administrateur de Network Related Services (NRS)

MANDATS ET FONCTIONS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Senior vice-président Global Communication Solutions de France Telecom-Orange
- Directeur général d'Equant France
- Représentant permanent de la société France Telecom, administrateur personne morale au conseil d'administration d'Arkadin
- Directeur de l'activité « Solutions Réseaux » d'Orange Business Services

MARC HÉRIARD DUBREUIL
ADMINISTRATEUR

Né le 29 septembre 1951

ADRESSE PROFESSIONNELLE
123 avenue des Champs-Élysées
75008 Paris

NATIONALITÉ
Française

DATE DE 1RE NOMINATION
16 juin 2010

DATE DU DÉBUT DU MANDAT ACTUEL
8 juin 2012

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS
Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2014 tenue au cours de l'année 2015

MEMBRE D'UN COMITÉ
Membre du comité d'audit

NOMBRE D'ACTIONS BULL DÉTENUES
2 000 actions

Il est par ailleurs actionnaire de la société Bull à travers ses participations au capital de Crescendo Industries et Pothar Investments SA, qui détiennent 29 483 373 actions représentant 24,4 % du capital social

BIOGRAPHIE
Diplômé de l'ESSEC, Marc Hériard Dubreuil a commencé sa carrière chez General Foods et Leroy Somer. Il a été directeur général, puis Président de Rémy Martin et Rémy & Associés, directeur général de Rémy Cointreau (1990-2000) et vice-président du conseil de surveillance de cette société (2000 à 2004). Aujourd'hui Marc Hériard Dubreuil siège à divers conseils où il assume différentes fonctions ou mandats. Il est notamment Président-directeur général d'Oeneo, directeur général d'Andromède SAS et Président du conseil de surveillance de Crescendo Industries.

PRINCIPALE ACTIVITÉ

- Directeur général d'Andromède SAS

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EN COURS

- Président du conseil de surveillance de Crescendo Industries
- Administrateur de Remy Cointreau (société cotée)
- Vice-président, directeur général délégué et administrateur d'ORPAR SA
- Président-directeur général d'Oeneo (société cotée)
- Président de LVLF SAS
- Membre du comité de direction de Récopart SAS

MANDATS ET FONCTIONS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Directeur de Trinity Concord International Ltd
- Membre du comité de pilotage de AUXI-A
- Membre du directoire de Récopart SA
- Directeur de TC Holding Ltd

MICHEL PAULIN
ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Né le 20 juin 1960

ADRESSE PROFESSIONNELLE
Swissair Centre
29 route de l'aéroport PO Box 236
1215 Genève - Suisse

NATIONALITÉ
Française

DATE DE 1RE NOMINATION
16 juin 2010

DATE DU DÉBUT DU MANDAT ACTUEL
16 juin 2010

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS
Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2012 tenue au cours de l'année 2013

MEMBRE D'UN COMITÉ
Non

NOMBRE D'ACTIONS BULL DÉTENUES
4 600 actions

BIOGRAPHIE
Diplômé de l'École Polytechnique et de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris, Michel Paulin a débuté sa carrière chez France Telecom de 1992 à 1994 en tant que consultant. En 2001, il rejoint le groupe Neuf Cegetel après avoir exercé les responsabilités de vice-président au sein d'Evidian entre 1996 et 2000, et de responsable de projets chez McKinsey. En 2008, après le rachat de Neuf Cegetel par SFR, il est nommé directeur général réseau, systèmes d'information et innovation de SFR. Depuis 2009, Michel Paulin est directeur des opérations Intégration au sein de Louis Dreyfus Commodities.

PRINCIPALE ACTIVITÉ

- Directeur des opérations Intégration de Louis Dreyfus Commodities

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EN COURS

- Président d'Erraza SAS (Holding de participations de Start up)
- Membre du Board de Xchanging (société cotée à Londres)

MANDATS ET FONCTIONS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Administrateur et directeur général de Neuf Cegetel
- Directeur général Réseau, Systèmes d'Informations et Innovations au sein de SFR
- Membre du Board de Myriad (société cotée à Zurich)
- Membre du Board de LDC SEV (Brésil)

JEAN-FRANÇOIS RAMBICUR
ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Né le 28 novembre 1956

ADRESSE PROFESSIONNELLE
Néant

NATIONALITÉ
Française

DATE DE 1RE NOMINATION
25 mars 2009

DATE DU DÉBUT DU MANDAT ACTUEL
8 juin 2012

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS
Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2014 tenue au cours de l'année 2015

MEMBRE D'UN COMITÉ
Président du comité hommes et organisation

NOMBRE D'ACTIONS BULL DÉTENUES
12 000 actions

BIOGRAPHIE
Diplômé de l'École Centrale de Lyon, Jean-François Rambicur a fait toute sa carrière au sein d'Andersen Consulting (devenu aujourd'hui Accenture), dont il a été un des associés pendant de nombreuses années (1992-2008). Depuis 2009, il se reconvertit vers des activités humanitaires et de nouvelles formes d'implication dans l'entreprise.

PRINCIPALE ACTIVITÉ

- Président d'une ONG à but humanitaire

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EN COURS

- Administrateur de Roquette Frères

MANDATS ET FONCTIONS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Membre du comité stratégique de Bull
- Associé d'Accenture
- Vice-président de Syntec Informatique devenu Syntec Numérique

HUGUES DE SAINT GERMAIN
ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Né le 18 mars 1965

ADRESSE PROFESSIONNELLE
10 rue Lincoln
75008 Paris

NATIONALITÉ
Française

DATE DE 1RE NOMINATION
16 juin 2010

DATE DU DÉBUT DU MANDAT ACTUEL
16 juin 2010

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS
Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2012 tenue au cours de l'année 2013

MEMBRE D'UN COMITÉ
Non

NOMBRE D'ACTIONS BULL DÉTENUES
2 000 actions

BIOGRAPHIE
Diplômé de l'École Polytechnique, de l'École des Mines de Paris, titulaire d'un MBA de l'université de New York (Finance Internationale), et d'un DESS de l'université Paris-Dauphine, Hugues de Saint Germain a débuté sa carrière aux États-Unis d'Amérique au sein de la société Vishay Inc., avant de rejoindre le Ministère de l'Industrie, en tant que chargé de mission auprès du Préfet Rhône Alpes, puis chef de service à la direction des Hydrocarbures. En 1995, il rejoint la Commission des Opérations de Bourse en tant que responsable des opérations et de l'information financière pour le premier marché. En 1997, il intègre la société Soletanche SA en qualité de secrétaire général, puis est nommé *Group Executive VP Asia*. En 2001, il est nommé conseiller du commerce extérieur et est élu au conseil de la chambre de commerce française à Hong-Kong. Depuis 2005, il dirige un groupe de sociétés dans les domaines technologiques et scientifiques.

PRINCIPALE ACTIVITÉ

- Chief Executive Officer de E8-Partners International Ltd

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EN COURS

- Director de MOMA Asia Ltd
- Director de FOROIL Overseas Ltd
- Director de Harbour Of Arts Ltd
- Director de SL2-Fund Ltd
- Director de F4-Toys International Ltd
- Administrateur de Empire of Sports Holding AG
- Président du conseil d'administration de F4 SA
- Président du conseil d'administration de MOMA SA
- Président du conseil de surveillance de FOROIL SAS
- Administrateur de Voltalis SA
- Cogérant de PLHK Sarl

MANDATS ET FONCTIONS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Administrateur de Net Event Solutions SA

ALEXANDRA SOTO
ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Née le 21 octobre 1968

ADRESSE PROFESSIONNELLE
121, boulevard Haussmann
75008 Paris

NATIONALITÉ
Française

DATE DE 1RE NOMINATION
28 juillet 2011

DATE DU DÉBUT DU MANDAT ACTUEL
28 juillet 2011

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS
Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2013 tenue au cours de l'année 2014

MEMBRE D'UN COMITÉ
Membre du comité d'audit qui présente des compétences particulières en matière financière, telles que prévues par les dispositions de l'article L. 823-19 alinéa 2 du Code de commerce

NOMBRE D'ACTIONS BULL DÉTENUES
10 000 actions

BIOGRAPHIE
Diplômée de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC), Alexandra Soto a débuté sa carrière à Londres dans le domaine des fusions acquisitions chez Morgan Stanley, puis chez Lazard qu'elle a rejoint en 1993. En 2000, elle devient associée gérant et, en 2010, est désignée membre du comité de direction. Alexandra Soto a mené de nombreuses transactions en France et à l'international.

PRINCIPALE ACTIVITÉ

- Associée Gérant Lazard Groupe et membre du comité de direction de Lazard Paris

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EN COURS

- COO Lazard Paris
- COO Lazard Europe
- Administrateur de Lazard Frères Banque
- Membre du comité mondial des promotions de Lazard

MANDATS ET FONCTIONS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Néant

PHILIPPE VASSOR
ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Né le 11 juin 1953

ADRESSE PROFESSIONNELLE
61, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly sur Seine

NATIONALITÉ
Française

DATE DE 1RE NOMINATION
16 juin 2010

DATE DU DÉBUT DU MANDAT ACTUEL
16 juin 2010

ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS
Assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2013 tenue au cours de l'année 2014

MEMBRE D'UN COMITÉ
Président et membre du comité d'audit qui présente des compétences particulières en matière financière, telles que prévues par les dispositions de l'article L. 823-19 alinéa 2 du Code de commerce

NOMBRE D'ACTIONS BULL DÉTENUES
20 000 actions

BIOGRAPHIE
Diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Paris et également diplômé expert-comptable et commissaire aux comptes, Philippe Vassor a effectué l'essentiel de sa carrière professionnelle (1975 à 2005) au sein du cabinet Deloitte dont il est devenu le Président-directeur général en France et membre de l'*Executive Group* mondial, en charge des ressources humaines de 2000 à 2004, après avoir été responsable de l'activité audit en France de 1997 à 2000. Il est Président de la société Baignas SAS depuis juin 2005.

PRINCIPALE ACTIVITÉ

- Président de Baignas SAS

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EN COURS

- Président de DGI Finance SAS
- Président de VLV SAS
- Administrateur et président du comité d'audit d'Arkema (société cotée)

MANDATS ET FONCTIONS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

- Administrateur, président du comité d'audit et des risques et membre du comité des conventions de Groupama
- Président du conseil d'administration et administrateur d'Infovista

Les mandats des administrateurs ayant cessé au cours de l'exercice 2012

Michel Davancens : Michel Davancens n'ayant pas été candidat au renouvellement de ses fonctions d'administrateur qui arrivaient à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice 2011, n'a pas été renouvelé dans ses fonctions d'administrateur lors de l'assemblée générale mixte du 8 juin 2012. Ses fonctions de membre du comité hommes et organisation ont en conséquence pris fin le 8 juin 2012.

Mode d'exercice de la direction générale

Lors de sa réunion du 10 mai 2010, le conseil d'administration a opté dans le meilleur intérêt de la Société pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général, dont les missions sont clairement définies dans les statuts de la Société et le règlement intérieur du conseil d'administration lequel fait l'objet de révisions périodiques. À cette même date, le conseil d'administration a décidé de confier ces missions à Philippe Vannier.

Le choix de la formule moniste est en effet le mieux adapté à la Société compte tenu de sa taille et des défis auxquels elle doit faire face, une telle formule permettant notamment la prise et la mise en œuvre rapide de décisions. La forte proportion d'administrateurs indépendants garantit la prise en compte des intérêts de tous les actionnaires.

La Société est également dotée d'un comité exécutif, qui est une instance de management et d'animation des activités du groupe Bull qui se réunit une fois par semaine. Au 31 décembre 2012, le comité exécutif était composé des principaux responsables (i) des fonctions transverses en soutien des *Business Lines*, à savoir Marie-Pierre de Bailliencourt, directeur général adjoint, John Selman, vice-président finance et juridique, Patrice Gry, directeur des ressources humaines et organisation, Tiphaine Hecketsweiler, directrice de la communication (ii) et des responsables des quatre Business Lines, à savoir Michel Guillemet, pour la Business Line Innovative Products, Philippe Miltin, pour la Business Line Computing Solutions, Thierry Siouffi, pour la Business Line Business Integration Solutions, et Franck Greverie pour la Business Line Security Solutions.

Les limitations de pouvoirs du Président-directeur général

Le Président-directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées générales d'actionnaires et au conseil d'administration, et des limitations de pouvoirs internes. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Les pouvoirs du directeur général peuvent être limités par le conseil d'administration, mais ces limitations de pouvoirs sont inopposables aux tiers.

À cet égard, lors de sa réunion du 8 juin 2012, le conseil d'administration a apporté des limitations aux pouvoirs du Président-directeur général en matière d'investissement et de désinvestissement, ainsi que sur certaines opérations financières. Ainsi, conformément à la décision du conseil d'administration précitée, le Président-directeur général doit obtenir l'autorisation du conseil d'administration pour procéder aux opérations suivantes :

- l'acquisition d'actifs ou la réalisation d'investissements d'un montant unitaire supérieur à 20 millions d'euros, ce seuil s'inscrivant dans une enveloppe annuelle cumulée d'un maximum de 40 millions d'euros ;
- la cession d'actifs ou la réalisation de désinvestissements d'un montant unitaire supérieur à 20 millions d'euros, ce seuil s'inscrivant dans une enveloppe annuelle cumulée d'un maximum de 40 millions d'euros.

Par ailleurs, conformément à l'enveloppe conférée annuellement par le conseil d'administration, le Président-directeur général a été autorisé pour une durée de 12 mois par décision du conseil d'administration du 8 juin 2012 à émettre au nom de la Société des cautions, avals et garanties dans les conditions et limites suivantes :

- pour les sociétés du Groupe dans lesquelles Bull possède une participation supérieure à 50 %, le Président-directeur général est autorisé à donner des cautions, avals et garanties pour un montant total maximum de 150 millions d'euros, assorti d'une sous-limite par opération de 37 millions d'euros. Le Président-directeur général peut subdéléguer dans la limite de 10 millions d'euros ;
- pour les sociétés qui ne rentrent pas dans la première catégorie, les pouvoirs du Président-directeur général de consentir des cautions, avals et garanties sont limités à un montant total maximum de 37 millions d'euros, assorti d'une sous-limite par opération de 7,5 millions d'euros. Le Président-directeur général peut subdéléguer dans la limite de 3,5 millions d'euros ;
- en ce qui concerne les cautions, avals et garanties qui pourraient être demandés par les administrations fiscale et douanière, il n'y a pas de limitation. Le Président-directeur général peut subdéléguer dans la limite de 10 millions d'euros.

Activités du conseil d'administration au cours de l'exercice 2012

MISSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aux termes de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le conseil d'administration, dont les modalités de fonctionnement sont précisées dans un règlement intérieur, détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

LES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président et selon un calendrier décidé en commun avant la fin de l'exercice précédent, lequel peut être modifié en cours d'année si plusieurs administrateurs le demandent ou si des événements imprévus le justifient. Le conseil d'administration s'est réuni sept fois en 2012. Les réunions sont en moyenne d'une durée d'un peu plus de trois heures.

Le tableau ci-dessous présente les différentes réunions du conseil d'administration qui se sont tenues en 2012 avec l'indication pour chacune d'elles de l'identité des participants, des sujets débattus et des documents remis aux administrateurs :

Date	Présent (P) Absent (A)	Ordre du jour débattu	Documents remis
15/02/2012 **Réunion physique**	P. Vannier (P) V. Bernis (P) H. Conze (P) Crescendo Industries (P) M. Davancens (P) France Telecom (P) M. Hériard Dubreuil (P) M. Paulin (P) J.-F. Rambicur (P) H. de Saint Germain (P) P. Vassor (P) A. Soto (P) Le secrétaire du CCE G. Bennati (P) Représentant du CCE F. Clairge (P)	■ approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 27 octobre 2011 ■ présentation de l'activité de la Société au cours de l'exercice 2011 (faits marquants, arrêté des comptes annuels et des comptes consolidés, projet de rapport annuel, rapport du président du comité d'audit) ■ perspectives 2012 (validation du budget, présentation des projets de croissance externe et d'investissement) ■ rapport du comité hommes & organisation ■ fixation de la rémunération variable du Président-directeur général pour 2011 et 2012 ■ approbation des modalités de répartition des jetons de présence entre les administrateurs ■ attribution de stock-options et d'actions gratuites ■ renouvellement du conseil d'administration ■ rapport du président sur la gouvernance d'entreprise et le contrôle interne ■ acquisition d'actions en vue de les attribuer aux bénéficiaires d'actions gratuites ■ assemblée générale mixte du 8 juin 2012 (ordre du jour, arrêté du texte du projet des résolutions et du rapport du conseil d'administration) ■ communiqué de presse	■ projet de procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 octobre 2011 ■ projet de rapport annuel avec les projets de comptes annuels et de comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ■ résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2011 (comptes sociaux et comptes consolidés) ■ projet de rapport du président sur le contrôle interne ■ budget 2012 ■ projet des résolutions à soumettre à l'assemblée générale mixte du 8 juin 2012 ■ projet de communiqué de presse
21/03/2012 **Réunion physique**	P. Vannier (P) V. Bernis (A) H. Conze (P) Crescendo Industries (P) M. Davancens (P) France Telecom (P) M. Hériard Dubreuil (P) M. Paulin (P) J.-F. Rambicur (P) H. de Saint Germain (A) P. Vassor (P) A. Soto (P) Le secrétaire du CCE G. Bennati (P) Représentant du CCE F. Clairge (A)	■ examen du chapitre relatif à la RSE du document de référence 2011 ■ examen de la situation des administrateurs arrivant à échéance en 2012 ■ préparation et convocation de l'assemblée générale mixte du 8 juin 2012 : □ arrêté du texte définitif du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale incluant le rapport du président sur le contrôle interne ; □ arrêté de l'ordre du jour définitif de l'assemblée générale mixte ; □ arrêté du texte définitif du projet de résolutions à soumettre aux actionnaires.	■ rapport annuel incluant le chapitre relatif à la RSE ■ projet de rapport du conseil d'administration incluant le rapport du président sur le contrôle interne ■ texte du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée générale mixte convoquée pour le 8 juin 2012
16/04/2012 **Conférence téléphonique**	P. Vannier (P) V. Bernis (A) A. Soto (P) H. Conze (P) Crescendo Industries (P) M. Davancens (P) France Telecom (A) M. Hériard Dubreuil (P) M. Paulin (P) J.-F. Rambicur (P) H. de Saint Germain (A) P. Vassor (P) Le secrétaire du CCE G. Bennati (P) Représentant du CCE F. Clairge (P)	■ examen du projet Numergy	■ présentation du projet d'investissement Numergy

Date	Présent (P) Absent (A)	Ordre du jour débattu	Documents remis
25/04/2012 **Réunion physique**	P. Vannier (P) V. Bernis (P) A. Soto (P) H. Conze (P) Crescendo Industries (P) M. Davancens (P) France Telecom (P) M. Hériard Dubreuil (P) M. Paulin (P) J.-F Rambicur (P) H. de Saint Germain (A) P. Vassor (P) Le secrétaire du CCE G. Bennati (P) Représentant du CCE F. Clairge (A)	■ approbation des procès-verbaux des séances du conseil d'administration des 15 février 2012 et 21 mars 2012 ■ examen des résultats du 1er trimestre 2012 et des prévisions du 1er semestre 2012 ■ rapport du comité d'audit ■ communiqué de presse ■ examen d'une résolution proposée par un actionnaire ■ rapport du comité hommes et organisation ■ point sur les projets d'investissements en cours et principaux faits intervenus depuis la dernière réunion du conseil d'administration du 16 avril 2012 ■ documents de gestion prévisionnelle ■ autorisation de la conclusion d'une convention à conclure avec un administrateur	■ projet de procès-verbal des séances du conseil d'administration des 15 février 2012 et 21 mars 2012 ■ présentation sur les résultats du 1er trimestre 2012 et sur les perspectives du 1er semestre 2012 ■ demande d'inscription d'un projet de résolution émanant d'un actionnaire ■ documents de gestion prévisionnelle ■ projet de communiqué de presse ■ projet de convention à conclure avec un administrateur
08/06/2012 **Réunion physique**	P. Vannier (P) V. Bernis (P) H. Conze (P) Crescendo Industries (P) M. Davancens (P) France Telecom (P) M. Hériard Dubreuil (P) M. Paulin (P) J.-F. Rambicur (P) H. de Saint Germain (A) P. Vassor (P) A. Soto (P) Le secrétaire du CCE G. Bennati (P) Représentant du CCE F. Clairge (A)	■ approbation du procès-verbal des précédentes réunions du conseil d'administration des 16 avril 2012 et 25 avril 2012 ■ renouvellement de l'autorisation donnée au Président-directeur général de consentir des cautions, avals et garanties en application de l'article L. 225-35 du Code de commerce ■ limitation des pouvoirs du Président-directeur général ■ nomination d'un nouveau membre du comité hommes et organisation ■ modification de l'article 2 du règlement intérieur du conseil d'administration (pouvoirs du directeur général)	■ présentation sur les cautions avals et garanties ■ projet de procès-verbal des séances du conseil d'administration du 16 avril 2012 et du 25 avril 2012 ■ règlement intérieur du conseil d'administration révisé
25/07/2012 **Réunion physique**	P. Vannier (P) V. Bernis (P) A. Soto (P) H. Conze (P) Crescendo Industries (P) France Telecom (P) M. Hériard Dubreuil (P) M. Paulin (P) J.-F. Rambicur (P) H. de Saint Germain (P) P. Vassor (P)	■ approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 8 juin 2012 ■ point de situation sur les dossiers ■ résultats du 1er semestre 2012 : □ rapport financier semestriel ; □ prévision du 2nd semestre 2012. ■ rapport du comité d'audit ■ rapport du comité hommes et organisation ■ rémunération variable du Président-directeur général au titre du 1er semestre 2012 ■ renouvellement des membres du comité d'audit ■ auto-évaluation du conseil d'administration ■ examen du Code de conduite et d'éthique du Groupe ■ constatation de la levée d'options de souscription d'actions, augmentation du capital social et modification corrélative des statuts de la Société ■ calendrier des conseils et des comités pour 2012-2013 ■ communiqué de presse	■ projet de procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 8 juin 2012 ■ résultats du 1er semestre 2012 ■ projet de Code de conduite/Code éthique du Groupe ■ projet de communiqué de presse

Date	Présent (P) Absent (A)	Ordre du jour débattu	Documents remis
24/10/2012 **Réunion physique**	P. Vannier (P) V. Bernis (P) H. Conze (P) Crescendo Industries (P) France Telecom (P) M. Hériard Dubreuil (P) M. Paulin (A) J.-F. Rambicur (P) H. de Saint Germain (P) A. Soto (A) P. Vassor (P) Le secrétaire du CCE G. Bennati (P) Représentant du CCE P. Brossard (P)	■ approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 25 juillet 2012 ■ résultats du 3e trimestre 2012 et prévisions du 2nd semestre 2012 ■ rapport du comité d'audit ■ rapport du comité hommes et organisation ■ attribution de stocks options ■ documents de gestion prévisionnelle ■ calendrier des conseils et des comités pour 2013 ■ point sur les dossiers en cours ■ communiqué de presse	■ projet de procès-verbal de la séance du conseil du 25 juillet 2012 ■ documents de gestion prévisionnelle ■ présentation des résultats du 3e trimestre 2012 ■ présentation des perspectives du 2e semestre 2012 ■ principales modalités du plan d'attribution d'options de souscription d'actions et liste des bénéficiaires ■ projet de communiqué de presse

Le conseil d'administration est amené à se prononcer sur les sujets pouvant avoir un impact significatif sur le développement et la stratégie du Groupe.

Afin de pouvoir mener à bien sa mission, le conseil d'administration de la Société dispose d'une information complète, sincère et rapide, notamment sur les performances de chacune des activités du Groupe, ainsi que sur la situation financière et la trésorerie du Groupe.

Lors des réunions du conseil, les administrateurs ont disposé sous forme de dossier des documents indiqués dans le tableau ci-dessus. Les éléments disponibles sont adressés par courrier électronique dans la mesure du possible sept jours à l'avance aux administrateurs pour les conseils d'administration réunis périodiquement. Le dossier complet est remis préalablement au début de la séance et les éléments principaux sont généralement projetés en séance et commentés au fur et à mesure de la présentation.

Pour les conseils d'administration réunis exceptionnellement, les documents sont adressés si possible par courrier électronique dans un délai permettant aux administrateurs de délibérer sur l'ordre du jour qui leur est soumis. Par ailleurs, les dossiers sont également communiqués en support papier lorsqu'il en est fait la demande.

Conformément au règlement intérieur du conseil d'administration et des chartes de ses comités, certains sujets font l'objet d'un examen par les différents comités, selon leur spécialisation, avant d'être ensuite présentés et soumis à la décision du conseil d'administration. Ces sujets portent notamment sur (i) la revue des comptes, l'examen des procédures de contrôle interne, les missions des commissaires aux comptes et les opérations financières en ce qui concerne le comité d'audit, (ii) la nomination de nouveaux administrateurs et mandataires sociaux, la composition des comités, les rémunérations des administrateurs et mandataires sociaux en ce qui concerne le comité hommes et organisation. Une présentation des comptes rendus des séances de travail des différents comités est effectuée par leur président au cours des séances du conseil d'administration.

Des cadres de l'entreprise peuvent également être invités aux réunions du conseil d'administration pour présenter des dossiers particuliers et/ou pour répondre aux questions des administrateurs en fonction des sujets débattus et des spécialités desdites personnes. Il s'agit principalement du directeur des ressources humaines du Groupe, du directeur financier du Groupe, du directeur des fusions-acquisitions, du directeur juridique du Groupe, et de manière plus ponctuelle, des directeurs de l'audit interne et du contrôle de gestion, et de directeurs opérationnels.

Le conseil d'administration délibère sur les sujets inscrits à l'ordre du jour et émet un vote pour chaque point impliquant une prise de décision.

Auto-évaluation du conseil d'administration

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF, le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit un débat annuel et une évaluation régulière sur le fonctionnement du conseil d'administration, confiée au comité hommes et organisation, chargé d'en organiser la mise en œuvre, assisté, s'il le souhaite, d'un consultant extérieur.

Ainsi, dans le cadre des travaux menés par le conseil d'administration afin d'améliorer sa composition, son fonctionnement, son organisation et ses relations avec les comités spécialisés, un questionnaire individuel d'auto-évaluation fondé sur un ensemble de thèmes préalablement sélectionnés en fonction des pratiques connues en la matière, et adaptés aux spécificités du groupe Bull a été envoyé aux administrateurs dans le courant de juin 2012. Le questionnaire comportait une section propre à chaque comité, permettant aux membres des comités de se prononcer spécifiquement sur le fonctionnement de ces derniers et leur interaction avec le conseil d'administration. Les réponses apportées par les administrateurs à ce questionnaire ont fait l'objet d'une présentation au comité hommes et organisation du 24 juillet 2012, puis d'un débat lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 25 juillet 2012. Les principales conclusions de cette auto-évaluation ont été les suivantes :

- de l'avis unanime de ses membres, le conseil d'administration fonctionne bien, les débats sont ouverts. Le nombre et la durée des séances sont adéquats. La franchise, l'ouverture d'esprit et l'indépendance des membres du conseil sont particulièrement soulignées ;
- les administrateurs ont fait état d'une bonne diversité de sa composition et du respect de l'équilibre nécessaire entre administrateurs qualifiés d'indépendants et ceux représentant les actionnaires. Ils ont néanmoins souhaité que la composition du conseil évolue avec comme objectif une diversité accrue du profil des administrateurs (mixité et expérience) ;
- les administrateurs ont proposé de réduire la durée des exposés en séance afin de laisser plus de temps aux débats, et ont émis le souhait que davantage d'options sur les enjeux stratégiques soient présentées au conseil ;

- le fonctionnement des comités spécialisés est également jugé très positivement. La compétence des membres de ces comités permet à ceux-ci de jouer un rôle utile auprès du conseil d'administration et de la direction générale, et d'avoir un réel impact sur les décisions prises par l'un ou par l'autre ;
- Les administrateurs ont demandé à recevoir la documentation relative aux sujets examinés lors des réunions du conseil d'une façon plus anticipée que celle habituellement constatée, lorsque cela était possible.

Suite à cette évaluation, différentes actions ont été mises en œuvre. Ainsi, il a été décidé de consacrer un séminaire d'une journée à la stratégie du Groupe. Ce séminaire, ouvert à l'ensemble des administrateurs, est intervenu le 4 décembre 2012. Les principales questions abordées ont été la vision et la stratégie à moyen terme, les tendances clés et le positionnement stratégique du Groupe à moyen terme ainsi qu'une présentation des principales options stratégiques.

Le comité hommes et organisation fera à nouveau le point sur le fonctionnement du conseil d'administration et des comités au cours de l'année 2013. Le principe d'une assistance extérieure pour l'évaluation qui sera réalisée en 2014 est envisagé.

Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF

Lors de sa réunion du 17 décembre 2008, le conseil d'administration de la Société après avoir pris connaissance des recommandations émises par l'AFEP et le MEDEF, a considéré que ces recommandations entrent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société et a décidé en conséquence de se référer, pour la rédaction du présent rapport, au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF.

Organisation et fonctionnement des comités

Le conseil d'administration est assisté par deux comités spécialisés : le comité d'audit et le comité hommes et organisation.

LE COMITÉ D'AUDIT

Le règlement du comité d'audit précise ses différentes missions.

Le comité d'audit a notamment pour mission d'examiner les comptes annuels et semestriels du Groupe afin de faciliter les travaux d'arrêté des comptes par le conseil d'administration. Il vérifie les rapports financiers périodiques du Groupe, veille à la mise en œuvre des recommandations des commissaires aux comptes et surveille les processus de contrôle interne en matière financière. Plus généralement, il examine toute question de nature financière ou comptable qui lui serait soumise. De plus, le comité d'audit a aussi pour mission de s'assurer que l'ensemble des diligences et moyens appropriés a été mis en œuvre par ou sur l'initiative de la direction du Groupe, afin de permettre l'identification, l'analyse, la documentation ainsi que l'amélioration continue de la prévention et de la maîtrise des principaux risques.

Dans ce cadre, le comité s'assure que le recours à l'audit (tant interne qu'externe) est optimisé. Il examine aussi l'organisation, le fonctionnement et le plan des missions menées par l'audit interne. Le comité d'audit émet des recommandations concernant la nomination et le renouvellement des auditeurs externes et s'assure de leur indépendance eu égard à la Société.

Sa charte de fonctionnement est écrite et précise entre autres que le comité d'audit se réunit au moins six fois par an et chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige. La charte peut être consultée sur le site internet de Bull. Cette charte a été actualisée en juillet 2010.

Les quatre administrateurs qui composent le comité d'audit sont : Philippe Vassor (président), Valérie Bernis, Alexandra Soto et Marc Hériard Dubreuil.

Trois membres du comité d'audit sont qualifiés d'indépendants, Philippe Vassor, Valérie Bernis et Alexandra Soto. Ces membres présentent des compétences particulières en matière financière, telles que prévues par les dispositions de l'article L. 823-19 alinéa 2 du Code de commerce.

Le comité d'audit s'est réuni six fois en 2012 avec un taux de présence de 92 %. Ses travaux ont principalement porté sur la revue des points clés de l'arrêté des comptes de l'année 2011 et du premier semestre 2012, ainsi que sur les points de passage trimestriels de 2012. Ils ont également porté sur la présentation des principaux risques du Groupe, notamment par le biais de la présentation de la cartographie des risques, sur le bilan de l'audit interne, sur l'examen des principaux résultats des missions d'audit menées au cours de l'année, ainsi que sur le suivi du plan d'audit 2012. Lors de la revue des projets de communiqué de presse sur les résultats annuels et semestriels, le comité s'est assuré de la cohérence de la présentation des informations financières au marché avec les comptes. Divers sujets de trésorerie ont aussi été débattus. Le comité a eu un travail suivi avec les commissaires aux comptes et s'est réuni périodiquement avec eux hors la présence du management.

LE COMITÉ HOMMES ET ORGANISATION

Le comité hommes et organisation est chargé :

- de revoir régulièrement les principes et les critères d'indépendance des administrateurs au regard des critères définis par les règles de gouvernance auxquelles la Société se réfère ;
- d'examiner toute candidature à la nomination à un poste de membre du conseil d'administration et de formuler sur ces candidatures un avis et/ou une recommandation auprès du conseil d'administration ;
- de faire des recommandations en ce qui concerne le montant des jetons de présence devant être alloué aux administrateurs ;
- de faire des recommandations chaque année sur les objectifs du Président-directeur général et sur le degré d'atteinte de ces objectifs pour l'appréciation de ses performances et la détermination de la partie variable de sa rémunération liée à la performance.

Le comité hommes et organisation reçoit par ailleurs mission de faire au conseil d'administration des recommandations :

- concernant les attributions d'options de souscription et/ou d'achat d'actions ainsi que des attributions gratuites d'actions ou tout autre élément de rémunération long terme ayant un impact sur le capital du Groupe ;
- sur la rémunération des membres du comité exécutif ;
- sur la rémunération et la nomination de dirigeants au sein du Groupe.

Le comité hommes et organisation est composé de trois membres au moins, dont la majorité est désignée parmi les administrateurs indépendants (en ce compris le président du comité).

À la date du présent rapport, le comité hommes et organisation est composé de Jean-François Rambicur (président et administrateur indépendant), Henri Conze (administrateur indépendant), et Crescendo Industries, représentée par Dominique Lesourd.

Philippe Vannier peut être convié à participer aux réunions de ce comité uniquement sur invitation de son président. Patrice Gry, directeur des ressources humaines du groupe Bull assure le secrétariat de ce comité.

Ce comité s'est réuni cinq fois en 2012 avec un taux de présence de 100 %. Les principaux sujets à l'ordre du jour ont été les questions relatives à la gouvernance, telles que la qualité d'indépendance des administrateurs, l'équilibre hommes/femmes au sein du conseil d'administration, l'auto-évaluation du conseil d'administration, et l'examen des candidats au poste d'administrateur. Par ailleurs, le comité a examiné la rémunération variable et les critères de performance associés du Président-directeur général et les rémunérations des principaux dirigeants et membres du comité exécutif. En outre, le comité a examiné le montant et la répartition des jetons de présence entre les administrateurs et les membres et présidents des deux comités. Le comité a également étudié le principe et les modalités d'attribution au profit de certains managers de stock-options et d'actions gratuites.

Il a été régulièrement informé au cours de l'exercice de la politique ressources humaines du Groupe et notamment des aspects d'organisation, de rémunération, de climat social et de gestion des talents.

3.1.2 LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LE GROUPE

Rappel des objectifs de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur chez Bull ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes au Groupe ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe.

L'objectif général du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques liés à l'activité de Bull et les risques d'erreurs et de fraude, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Le groupe Bull retient une définition et une approche du contrôle adaptées aux orientations du cadre de référence de l'AMF et des principes du guide d'application.

Le contrôle interne est défini dans le groupe Bull comme étant un processus mis en œuvre par l'ensemble des acteurs de l'entreprise, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs suivants :

- la fiabilité des informations financières et de gestion ;
- la conformité aux lois et aux réglementations ;
- la protection des actifs ;
- l'optimisation des activités opérationnelles.

Ce processus se compose de cinq éléments interdépendants :

- une organisation avec des ressources, des systèmes d'information et des modes opératoires ;
- la diffusion en interne d'informations pertinentes ;
- la gestion des risques au regard des objectifs de la Société ;
- les activités de contrôle ;
- le pilotage du contrôle interne.

Les acteurs du contrôle interne

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2012, les structures de pilotage du Groupe comprennent un conseil d'administration composé de onze administrateurs dont sept d'entre eux sont considérés comme indépendants. Une plus ample description du fonctionnement du conseil d'administration, de sa composition et de ses travaux est présentée dans la première partie du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Deux comités spécialisés, mentionnés précédemment dans ce rapport, le comité hommes et organisation et le comité d'audit, assistent le conseil d'administration. En 2012, ces comités ont été régulièrement consultés sur les décisions importantes de la Société, chacun dans son domaine respectif.

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif du Groupe met en œuvre les orientations stratégiques et en assure le suivi et l'évaluation. Le comité, présidé par Philippe Vannier, associe les dirigeants des quatre organisations métier (Business Lines) responsables du développement de leurs activités dans chacune des géographies, ainsi que les principaux responsables des fonctions transverses en soutien des Business Lines (voir chapitre 3.1.1, page 74).

LE CONSEILLER ÉTHIQUE GROUPE

Un Code de conduite/Code éthique du Groupe, validé par le comité exécutif et par le conseil d'administration, a été élaboré en 2012 et diffusé dans le Groupe. Ce Code formalise les règles communes essentielles, dont la plupart existaient déjà au sein du Groupe mais n'étaient pas rassemblées dans un document unique. Il vise à susciter une prise de conscience et à donner des repères sur ce que l'entreprise attend de l'ensemble de ses collaborateurs, de ses dirigeants et de ses partenaires. Ainsi ce document énonce les règles relatives aux enjeux organisationnels, humains, environnementaux et économiques ; il décrit le système de management pour l'application de ce Code. Un conseiller éthique Groupe a été nommé afin de promouvoir le Code de conduite auprès des salariés du Groupe et de traiter les questions éthiques, soit d'ordre individuel (sur saisie), soit d'intérêt général concernant le Groupe. Il est à la disposition des collaborateurs du Groupe pour toute question ayant trait à l'éthique.

LES RESPONSABLES DES FILIALES

Les responsables hiérarchiques opérationnels sont les principaux acteurs du contrôle interne dans leurs domaines de responsabilité respectifs, avec l'appui de nombreuses fonctions centrales.

Les filiales directes ou indirectes de Bull, sont quasiment toutes détenues à 100 % par Bull.

Bull SAS, la filiale la plus importante du Groupe, héberge certaines activités *Corporate* et les activités centralisées des lignes de produits. Elle applique des procédures de contrôle, entre autres pour le cycle client-vente, le cycle achat-stock, le cycle fabrication-assemblage à Angers, le cycle Recherche et Développement aux Clayes-sous-Bois et à Échirolles, la gestion des immobilisations et la gestion des créances clients.

Des déplacements spécifiques, de durée raisonnable pour exercer certains contrôles, sont réalisés par les contrôleurs financiers de façon à veiller à ce que le contrôle interne soit satisfaisant dans les autres filiales qui sont aussi soumises à un contrôle des directions centralisées.

Les fonctions trésorerie, consolidation, audit interne et communication sont centralisées au niveau Groupe.

LES RESPONSABLES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS DU GROUPE ET DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Dans l'organisation actuelle du Groupe, les services administratifs, comptables et financiers des sociétés françaises et étrangères sont rattachés à des directions centrales. Celles-ci assurent la responsabilité des opérations de consolidation, *reporting* et gestion de trésorerie pour l'ensemble des sociétés du Groupe. Les fonctions comptables et de gestion utilisent principalement les bases Oracle-Hypérion pour les filiales importantes. Les fonctions d'administration et de paie sont également communes à presque toutes les sociétés du groupe Bull en France. La partie exploitation de la paie est externalisée depuis 2002 en France.

Chaque directeur financier de filiale a une responsabilité d'organisation des procédures de contrôle interne adaptées aux transactions locales. Il répond de cette mission vis-à-vis de la direction financière de BL. Il est également responsable localement du respect des règles internes et des réglementations. En particulier, c'est lui qui s'assure de la préparation des états financiers sociaux et des déclarations fiscales.

L'AUDIT INTERNE

La fonction d'audit interne a pour mission d'aider la direction générale à évaluer et améliorer ses processus de management des risques et de contrôle. L'objectif des revues d'audit est d'apprécier le respect des procédures et processus de fonctionnement et de contrôle des risques principaux. L'équipe d'audit interne est composée de quatre auditeurs. Cette fonction est directement rattachée au Président-directeur général.

Un programme de missions est approuvé par la direction générale et par le comité d'audit au début de l'année et revu au début du second semestre en prenant en compte l'historique des missions réalisées d'une part et le niveau de risque perçu d'autre part. L'équipe d'audit interne procède à des audits réguliers dans les unités opérationnelles ainsi qu'à des audits portant sur des sujets centraux ou transversaux. Les missions d'une durée d'une à deux semaines sur le terrain, peuvent concerner une entité juridique, un site, un processus ou bien tout sujet particulier nécessitant un audit ponctuel. Après chaque mission effectuée par l'audit interne, des recommandations sont émises par l'équipe d'audit dans un rapport, et des plans d'actions visant à améliorer le contrôle interne sont établis par l'entité auditée. La mise en œuvre de ces recommandations fait l'objet d'un suivi régulier de la part de l'audit interne, de la direction générale et des responsables hiérarchiques opérationnels.

Conformément aux exigences de l'*Institute of Internal Auditors*, la charte de l'audit interne a été mise à jour et un Code de déontologie de l'audit interne a été élaboré en 2012. L'audit interne s'inscrit dans une démarche dynamique d'amélioration des moyens employés chaque année.

LA FONCTION ACHATS

La fonction achats a mis en place une organisation régie par une charte et fondée sur des procédures afin de clarifier les processus et les responsabilités, qui a vocation à optimiser le nombre de fournisseurs et les coûts d'achats. Les règles d'achats, les procédures d'achats, les contrats d'interface et les documents types sont disponibles sur l'intranet et accessibles à tout le Groupe.

Depuis mi-2008, Bull intègre dans ses activités, et en particulier dans le cadre de ses relations avec les fournisseurs, les principes définis dans le Pacte Mondial de l'ONU (Global Compact).

LA FONCTION RESSOURCES HUMAINES

La fonction ressources humaines a mis en place une organisation destinée à bâtir des processus communs pour le Groupe, à contrôler leur mise en œuvre sur le terrain, et à être garante du respect de la législation sociale. L'organisation mise en place doit permettre de façonner des politiques de ressources humaines adaptées à chacun des métiers du Groupe.

Des processus Management garantissent un contrôle efficace des fonctions RH :

- processus de recrutement, mobilité et plan de succession, destinés à s'assurer que les postes clés sont pourvus par des personnes répondant aux profils souhaités ;
- processus de *People Development Review* (PDR) pour évaluer le positionnement des collaborateurs par rapport à leur poste et ainsi bâtir des plans de développement et construire des parcours professionnels ;
- processus de rémunération variable, en particulier des règles communes applicables au plan de rémunération variable pour les managers reconnaissant la performance individuelle et collective, et au plan de commissionnement pour les commerciaux ;
- processus de maîtrise de la masse salariale, pour s'assurer du bon pilotage de son évolution tout au long de l'année.

En 2012 comme en 2011, la direction des ressources humaines a déployé des actions en matière de prévention des risques psychosociaux et est entrée en négociation afin de finaliser un accord avec les partenaires sociaux sur ce sujet.

LA FONCTION JURIDIQUE

La fonction juridique a pour mission de s'assurer que l'activité du groupe Bull est conduite dans le respect des législations et des règlements en vigueur tout en préservant au mieux les intérêts du Groupe et de toutes les parties prenantes. Outre les fonctions classiques d'assistance à la négociation lors de la prise d'engagements commerciaux par Bull, la direction juridique est amenée à évaluer et proposer des actions pour prévenir les risques de nature juridique identifiés lors des actions de l'entreprise (fusions-acquisitions, contrats particuliers, opérations de haut comme de bas de bilan, baux, réglementation boursière, assurances, responsabilité pénale des dirigeants, etc.). Une veille

juridique est effectuée afin de prendre rapidement en compte les évolutions de la réglementation dans tous les domaines concernant les activités de l'entreprise. Le correspondant informatique et libertés (CIL) est rattaché au directeur juridique en accord avec les recommandations de la CNIL. La fonction juridique pour le domaine du droit du travail est assurée par un responsable juridique rattaché au directeur des ressources humaines du Groupe.

Les cinq points clés du contrôle interne

ORGANISATION, RESPONSABILITÉS, MODES OPÉRATOIRES, OUTILS

Dans le groupe Bull, l'organisation opérationnelle est décentralisée et assistée par des entités fonctionnelles centrales. Les acteurs principaux du contrôle interne sont énumérés ci-dessous. Les responsabilités sont clairement définies, formalisées et communiquées en interne. La gestion des compétences est en ligne avec les objectifs fixés.

Le dispositif de contrôle interne couvre les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe. Ce dispositif est progressivement déployé au sein des nouvelles entités acquises à travers la diffusion du manuel de contrôle interne et la réalisation de missions d'audit mesurant le niveau de mise en œuvre des procédures.

Toutes les entités du Groupe ont les mêmes contraintes et responsabilités. Cependant, certaines procédures doivent être adaptées à la taille des filiales, car bien que les exigences de contrôle interne soient les mêmes quelle que soit la taille des filiales, la densité des procédures est reliée au volume et à la diversité des activités. C'est pourquoi les procédures ci-dessous se retrouvent plus particulièrement en France.

Les principales filiales européennes utilisent une même version de l'ERP Oracle.

Cycle Recherche et Développement

Les activités de conception et de développement des produits qui entrent dans l'offre de Bull sont principalement réalisées au sein de la Business Line Innovative Products. Toutes ces activités de Recherche et Développement sont affectées à des projets qui sont suivis dans le cadre du « cycle de vie des produits ». À chaque projet sont affectés le temps passé des ingénieurs et les coûts afférents.

Cycle client-vente

Les ventes suivent un processus encadrant le type de contrat, la tarification et le financement, et dont les différents éléments sont examinés systématiquement par la hiérarchie opérationnelle et financière, en impliquant la direction juridique du Groupe dans les cas les plus significatifs. Ce processus s'inscrit dans un cadre de délégation d'autorité fixant les seuils et modalités d'engagement du Groupe.

Le niveau de délégation pour chaque contrat client dépend du montant engagé et également de certaines conditions commerciales. Les contrats cadre ainsi que les contrats spécifiques font l'objet de revues systématiques. Il existe des procédures spécifiques pour les projets d'intégration de systèmes et pour les contrats complexes impliquant, entre autres, de la sous-traitance.

Cycle achat-stock

Les achats sont centralisés en France et les approvisionnements sont effectués conformément aux clauses des contrats négociés par la direction des achats du Groupe. Les volumes d'achats sont déterminés par décomposition du carnet de commandes clients. Le volume des approvisionnements permet de satisfaire la demande commerciale et de conserver un stock optimum répondant à un niveau de sécurité et de flexibilité. Les stocks sont désormais suivis, valorisés et inventoriés avec le module Oracle Manufacturing. Des inventaires physiques tournants sont réalisés en permanence en respectant un minimum de deux inventaires par an pour chaque produit.

Cycle fabrication assemblage à Angers

La maîtrise de l'introduction des nouveaux produits et de la production en série est assurée par une succession d'étapes qui s'intègrent dans le processus « cycle de vie des produits ». Ces étapes sont l'industrialisation, la mise en place des moyens, la validation industrielle puis la production en série. La *supply chain* à Angers est le principal point de passage de tous les produits livrés, à l'exception des produits locaux achetés et gérés en direct dans les pays. Lorsque le site d'Angers a accepté une commande du réseau commercial, celle-ci est positionnée dans le plan de production atelier et est suivie par l'ordonnancement au travers d'ordres de fabrication. L'ordre de fabrication sert d'outil de suivi et de contrôle. Les commandes de produits de négoce (pas de prestation à valeur ajoutée) sont positionnées dans le plan d'approvisionnement et sont suivies par les approvisionneurs au travers d'ordres d'achat. L'ordre d'achat sert d'outil de suivi et de contrôle. L'ensemble du processus « achat - réception - stockage - assemblage - livraison » est désormais piloté et valorisé dans Oracle Manufacturing directement interfacé au système comptable Oracle Financial.

Trésorerie centralisée

Les opérations de trésorerie et de financement de l'ensemble du Groupe sont pilotées par le service de trésorerie centrale dont les opérations principales sont enregistrées dans les comptes de Bull. La majorité des mouvements de trésorerie est réalisée entre Bull SA et l'une ou l'autre des sociétés du Groupe par le biais de conventions de comptes-courants ou de prêt/emprunt dûment documentés. À chaque clôture mensuelle, une opération de compensation (*netting*) est opérée entre les principales filiales du Groupe pour solder les paiements internes au Groupe. Un système de *cash pooling* est en place entre la trésorerie centrale et les filiales françaises et celles de l'Europe de l'ouest. Le financement et la restructuration capitalistique des filiales du Groupe sont organisés par le service de trésorerie centrale qui propose les mesures adaptées.

Gestion des créances clients

Un manuel spécifique précise les règles à suivre en matière d'autorisation de crédit client et de recouvrement des créances. Le contrôle de l'application des procédures donne lieu à des revues périodiques du *credit manager* Groupe. Chaque mois un rapport lui est transmis sur la performance de recouvrement des principales sociétés du Groupe.

Immobilisations

Les immobilisations sont gérées dans un système spécifique interfacé au système comptable dans la majorité des filiales. Le processus d'acquisition est basé sur l'approbation finale d'un responsable investissement centralisé qui juge du bien-fondé et de l'impact économique de l'investissement. Le processus demande d'achat et commande est lancé dès que la demande d'autorisation d'investissement est approuvée.

Procédure achat

Un système de gestion électronique des demandes d'achats déployé sur l'ensemble des activités en France, permet de renforcer le contrôle exhaustif et a priori des engagements de dépenses, et d'assurer un niveau d'approbation adéquat grâce à un *workflow* électronique entièrement automatisé.

Gestion des frais

Un système de gestion des ordres de mission, des notes de frais et de leur règlement mis en place en France, permet de fluidifier et d'accélérer le traitement des notes de frais et le remboursement de celles-ci aux collaborateurs de l'entreprise, tout en générant la récupération automatique de la TVA lorsque celle-ci est autorisée. Il garantit aussi la bonne application des délégations internes à l'entreprise en matière d'autorisation de déplacement et d'approbation des dépenses.

DIFFUSION INTERNE D'INFORMATIONS

La diffusion en interne d'informations pertinentes permet à chacun d'exercer correctement ses responsabilités. Les délégations internes d'engagement et de signature sont transmises en début d'année avec une éventuelle possibilité de subdélégation. Un manuel de contrôle interne reprenant les problématiques du questionnaire de contrôle interne est réactualisé chaque année et distribué afin de diffuser des règles de base et des meilleures pratiques dans l'ensemble des entités du Groupe pour la maîtrise des risques.

RECENSEMENT, ANALYSE ET GESTION DES RISQUES

Chaque année, l'audit interne établit en janvier une cartographie des risques basée sur un questionnaire de 200 questions réparties sur dix processus auquel répond une soixantaine d'entités juridiques. Cette cartographie sert au recensement des risques ainsi qu'à l'élaboration du plan d'audit de l'année. Cette démarche sera poursuivie et affinée en 2013.

Suivant la procédure GAPP 3021 *Irregularity Report*, les irrégularités (pertes, vols, fraudes, erreurs, etc.) intervenues dans l'ensemble du Groupe entre le 1er octobre 2011 et le 30 septembre 2012, ont été recensées en avril et en octobre 2012. Les quelques cas identifiés en 2012 portent sur des faits n'ayant conduit à aucune perte d'actifs significative pour Bull. Ce rapport ne se substitue pas à l'obligation de déclaration immédiate auprès de la hiérarchie opérationnelle et financière ainsi qu'au service chargé des risques et assurances.

Chaque année, l'emphase est mise dans tout le Groupe plus spécifiquement sur la maîtrise des risques de deux cycles en se servant du manuel de contrôle interne comme référence. Les deux cycles revus en 2012 ont été les cycles achats et trésorerie. Les six cycles (trésorerie, achats, ventes, stocks, immobilisations et paie) sont ainsi revus en trois ans dans les principales filiales.

ACTIVITÉS DE CONTRÔLE PROPORTIONNÉES AUX ENJEUX

Toute entreprise est confrontée à un ensemble de risques internes et externes susceptibles d'affecter la réalisation de ses objectifs. Les activités de contrôle sont constituées des procédures et moyens mis en place afin de maîtriser l'activité du Groupe. Ces activités de contrôle ont pour objectif de s'assurer, entre autres, de l'application des normes, procédures et recommandations qui contribuent à la mise en œuvre des orientations de la direction générale. Le Groupe a mis en place un processus systématique d'identification des risques, *via* un outil spécifique de cartographie des risques.

Plusieurs entités du Groupe ont obtenu des certifications qualité telles que les certificats AFAQ ISO 9001 V2000 et ISO 14001.

SURVEILLANCE ET VEILLE ACTIVE

En ce qui concerne les contrôles portant sur le contrôle interne lui-même, le Groupe dispose d'une équipe d'audit interne (voir « Les acteurs du contrôle interne », page 79). Cette équipe d'audit interne exerce une surveillance du dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement. En 2012, la direction de l'audit interne a mené 27 missions d'audit interne dans des filiales ou fonctions transversales, sur la base d'un plan préalablement validé par le comité d'audit. À la suite de chaque mission d'audit, l'équipe d'audit interne émet des recommandations dans un rapport et en suit la mise en œuvre. Les plans d'actions sont préparés par les directions des filiales pour corriger les éventuelles faiblesses mises en évidence par le rapport d'audit et un suivi de l'exécution des plans d'actions est systématiquement assuré par les responsables opérationnels et fonctionnels, sous la supervision de la direction de l'audit interne.

Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable du groupe Bull

LES PRINCIPAUX ACTEURS

L'information financière est issue d'un processus rigoureux et complet de planification. Ce processus intègre un plan stratégique, une procédure budgétaire, des réestimations à intervalles réguliers et des arrêtés mensuels.

Les principaux acteurs du contrôle interne impliqués dans le contrôle de l'information financière et comptable sont la comptabilité, la consolidation et le contrôle de gestion. Ces différents acteurs impliqués dans ces processus sont responsables de la production de l'information financière au niveau de chaque entité juridique. Ils sont non seulement responsables du respect des procédures et règles comptables, mais ils ont aussi la responsabilité de mettre en place les processus de contrôle pour assurer la fiabilité de l'information fournie. Les informations financières de chaque entité sont traitées par le système d'information comptable et financier du Groupe.

ORGANISATION DE LA FONCTION COMPTABLE

La fonction comptable est organisée de manière décentralisée dans chaque pays. Elle est rattachée hiérarchiquement au directeur financier du pays qui lui-même rapporte à la direction financière des BL. Elle est animée fonctionnellement par le directeur comptable Groupe rattaché à la direction financière Groupe.

L'UNICITÉ DES SYSTÈMES DE GESTION ET DE CONSOLIDATION

Les normes comptables décrites dans le manuel GAPP (*General Accounting Policies and Procedures*) en accord avec les IFRS sont appliquées uniformément par toutes les filiales consolidées du Groupe. Il en ressort un langage commun qui sert de trame à toutes les analyses de gestion.

Une veille comptable est en place au sein du Groupe afin de suivre régulièrement les évolutions des législations comptables et le cas échéant d'en mesurer les impacts.

LA CONSOLIDATION DES COMPTES

En tant que société cotée, Bull publie chaque année des comptes semestriels revus et annuels certifiés par les commissaires aux comptes. La procédure de remontée et de contrôle des comptes s'inscrit dans un processus rigoureux mensuel. Les comptes de bilan et le compte de résultat sont remontés et consolidés chaque mois sauf en juillet. Une équipe centrale répond aux questions de mise en place pratique des filiales et interroge celles-ci à chaque clôture pour s'assurer de la bonne application des procédures ou des nouvelles transactions nécessitant des précisions additionnelles.

L'équipe centrale de consolidation prépare aussi les comptes consolidés semestriels et annuels. Les unités opérationnelles reportent dans les liasses de consolidation, des états financiers conformes au référentiel IFRS du Groupe ainsi que des tableaux d'analyse permettant de préparer les états financiers consolidés et les notes annexes. Ces liasses de consolidation sont contrôlées par une équipe centrale qui valide, tout au long de l'année, les options comptables retenues et qui procède aux opérations d'élimination et de consolidation ainsi qu'à la validation des postes qui présentent le plus de risques.

LA REVUE DE *PRE-CLOSING*

Sur la base de la clôture de septembre, une revue dite de *pre-closing* comporte d'une part, la revue de tous les postes du bilan de chaque entité par un responsable financier n'appartenant pas à la même organisation, et d'autre part, l'anticipation de tout problème de clôture annuelle. Chaque revue donne lieu à un compte rendu qui précise les actions, corrections et investigations à mener pour préparer la clôture annuelle.

LE BUDGET ET LES RÉ-ESTIMÉS

Il existe un processus de planification à moyen terme qui se déroule lors de la deuxième partie de l'année et qui aboutit à l'établissement d'un budget pour l'année suivante au niveau du Groupe et au niveau de chaque Business Line après avoir été présenté à la direction générale lors de revues d'affaires. Après révision et acceptation par la direction générale, le budget est revu par le comité d'audit et validé par le conseil d'administration en début d'année. Ces budgets servent, entre autres, de base au suivi mensuel des réalisations. Des ré-estimés du semestre sont produits, tous les mois au niveau de chaque Business Line et trimestriellement au niveau du Groupe, à partir du réalisé et concernent les prises de commandes et le compte d'exploitation jusqu'à la marge opérationnelle.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET AUDITEURS COMPTABLES

Ils ont une mission de certification des comptes annuels et consolidés, et s'assurent de la concordance et de la sincérité des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe au conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires, sur la situation financière et sur les comptes de la Société et du Groupe.

Le commissariat aux comptes des filiales en France est confié à l'un ou à l'autre des co-commissaires aux comptes de la société mère du Groupe. Au plan international, la revue des comptes est assurée par les réseaux Deloitte et Grant Thornton quasiment partout où ils sont implantés. Leurs représentants locaux effectuent les diligences exigées dans les pays respectifs en matière de commissariat aux comptes. Cette organisation facilite clairement la transparence filiale-siège et véhicule efficacement les préoccupations comptables du moment de façon à contribuer à une harmonisation des traitements.

Philippe Vannier
Président-directeur général

3.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BULL et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 29 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON Membre français de Grant Thornton International	DELOITTE & ASSOCIES
Victor Amselem	Bénédicte Sabadie-Fauré

3.3 RÉMUNÉRATIONS

3.3.1 RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

En application des rubriques 15 à 17.2 de l'annexe 1 du Règlement européen 809/2004, de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce et de la recommandation AMF du 22 décembre 2008 les informations suivantes sont communiquées concernant les mandataires sociaux.

Les dirigeants visés par la présente information sont les mandataires sociaux de Bull, c'est-à-dire les personnes ayant un mandat d'administrateur au sein du conseil d'administration de Bull.

Les éléments déclarés concernent pour ces personnes, les sommes perçues au titre de l'exercice 2012 pour l'ensemble de leur rémunération au sein du Groupe, ainsi que les engagements correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions, ou postérieurement à celles-ci.

En application de la recommandation AMF, les salaires versés aux administrateurs liés à la Société par un contrat de travail et représentant les salariés ne sont pas individualisés.

Sauf mention contraire, tous les montants présentés ci-après sont exprimés en euros.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2012	Exercice 2011
Philippe Vannier Président-directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	742 000	700 000
Valorisation des options attribuées	198 000	226 000
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	**940 000**	**926 000**

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

PHILIPPE VANNIER, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nom et fonction du dirigeant mandataire social	Exercice 2012		Exercice 2011	
	Montants dus [4]	Montants versés	Montants dus [4]	Montants versés
Philippe Vannier Président-directeur général				
Rémunération fixe [1]	371 000	371 000	350 000	350 000
Rémunération variable [2]	371 000	339 500	350 000	226 300
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature [3]	-	-	-	-
TOTAL	**742 000**	**710 500**	**700 000**	**576 300**

(1) La rémunération fixe est déterminée en fonction des pratiques de marché des sociétés internationales cotées.

(2) Il s'agit de l'assiette de la rémunération variable, équivalente à la rémunération fixe. En début de période, le comité hommes et organisation fixe les critères de détermination de la partie variable. En fin de période, le comité apprécie la performance du Président-directeur général et évalue le degré d'atteinte des objectifs. La part variable pour 2012 est basée sur les critères suivants : indicateurs économiques (pour 80 %) et indicateurs stratégiques/managériaux (pour 20 %). Le niveau de réalisation requis pour ces critères quantitatifs a été établi de manière précise et pour des raisons de confidentialité ne peut être rendu public. La part variable est plafonnée à 100 % de la cible.

(3) Utilisation d'une voiture et d'un scooter de fonction.

(4) Rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement.

Dirigeant mandataire social	Contrat de travail en vigueur	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence au titre d'un contrat de travail en vigueur
Philippe Vannier Président-directeur général	Non	Non	Oui	Non

Engagements pris par la Société au profit de Philippe Vannier

En application de la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007, dite loi TEPA, la rémunération, les indemnités et avantages dont bénéficie le Président-directeur général à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions, ou postérieurement à celles-ci, doivent être subordonnés au respect de conditions liées aux performances du président appréciées au regard de Bull.

Le 27 juillet 2010, le conseil d'administration de Bull a approuvé les nouvelles règles auxquelles sont subordonnés la rémunération, les indemnités et avantages dont bénéficie le Président-directeur général à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions, ou postérieurement à celles-ci.

Philippe Vannier bénéficiera d'une indemnité forfaitaire globale et libératoire de 24 mois de rémunération fixe et variable, le variable étant le variable cible.

Cette indemnité est soumise à des conditions de performance mesurée par le taux moyen de réalisation de la performance depuis sa nomination dans la limite des trois années précédant son départ.

Pour un taux de performance inférieur à 75 %, aucune indemnité n'est versée. L'indemnité est versée proportionnellement au taux moyen mesuré pour une performance entre 75 % et 100 %.

Sauf faute grave ou lourde, le déclenchement de cette indemnité se ferait en cas de départ contraint de ses fonctions à la demande de l'assemblée générale ou du conseil dans les cas suivants :

- à la suite d'un changement de contrôle, ou dans les 6 mois suivants un changement de contrôle. En cas de changement de contrôle ou de bloc d'actionnariat (pour une part supérieure à 15 %, seule ou groupée), le dirigeant pourra prendre l'initiative de résilier son mandat et, à l'exception d'une faute grave ou lourde, cette résiliation interviendra dans le cadre d'une procédure de rupture ;
- à la suite d'un changement de stratégie ;
- en cas de non-renouvellement du mandat d'administrateur ;
- en cas de révocation ou démission à l'initiative du conseil.

L'indemnité de départ au titre du mandat ne serait pas due dans l'hypothèse où le dirigeant pourrait faire valoir ses droits à la retraite à taux plein.

En tant que de besoin, il convient de rappeler que selon les dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce :

- aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne pourrait intervenir avant que le conseil d'administration ne constate, lors ou après la cessation ou le changement effectif des fonctions, le respect des conditions prévues par les textes légaux et réglementaires, les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise et des termes de la résolution du conseil d'administration du 27 juillet 2010 ;
- cette décision serait rendue publique sur le site internet de la Société dans les cinq jours de la réunion du conseil d'administration et resterait consultable jusqu'à la prochaine assemblée générale ;
- tout versement effectué en méconnaissance de ces dispositions serait nul de plein droit.

Dans le cadre du renouvellement du mandat d'administrateur de Philippe Vannier, il sera proposé à l'assemblée générale du 7 juin 2013 de se prononcer à nouveau sur les engagements à prendre par la Société au profit de Philippe Vannier.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

L'assemblée générale mixte du 16 juin 2010 a fixé à 230 000 euros le montant global des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration et des comités. Sur la base des recommandations du comité hommes et organisation, le conseil d'administration qui s'est réuni le 15 février 2012 a fixé, comme suit, les règles de répartition des jetons de présence entre les administrateurs et les membres des comités :

- le dispositif de versement des jetons de présence consiste à verser des jetons à l'ensemble des administrateurs de Bull, hormis le président du conseil d'administration et les administrateurs représentant les actionnaires significatifs (Crescendo Industries, France Telecom et Marc Hériard Dubreuil) ;
- le montant individuel des jetons de présence alloué aux administrateurs est fixé à 12 000 euros par an, lequel est versé en fonction de leur présence aux réunions du conseil d'administration, étant précisé que la part variable des jetons de présence des administrateurs ayant été absents n'est pas redistribuée ;
- les membres de chacun des comités spécialisés perçoivent une rémunération forfaitaire d'un montant de 15 000 euros en ce qui concerne les membres du comité d'audit, et d'un montant de 8 000 euros en ce qui concerne les membres du comité hommes et organisation ;
- la présidence de chacun des comités donne lieu à une rétribution supplémentaire d'un montant de 20 000 euros pour le président du comité d'audit, et d'un montant de 10 000 euros pour le président du comité hommes et organisation.

Le montant global des jetons de présence versés en mars 2012 au titre de l'exercice 2011 s'est ainsi élevé à 163 000 euros contre 202 300 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010. L'évolution constatée reflète les changements dans la composition du conseil d'administration.

Le tableau ci-après présente le montant des jetons de présence et les autres rémunérations perçus par chaque administrateur, chaque membre des comités, et le censeur auprès du comité d'audit en 2011 et 2012, calculés conformément aux règles indiquées ci-dessus.

	Montants versés *(en euros)*	
Mandataires sociaux non dirigeants	**2012**	**2011**
Valérie Bernis – Administrateur		
Jetons de présence	23 000	12 000
Autres rémunérations		
Jean Bréchon*** – Administrateur		
Jetons de présence	10 000	12 000
Autres rémunérations (1)	28 000	28 736
Henri Conze – Administrateur		
Jetons de présence	12 000	13 200
Autres rémunérations		
Michel Davancens*** – Administrateur		
Jetons de présence	20 000	22 000
Autres rémunérations		
Hugues de Saint Germain – Administrateur		
Jetons de présence	10 000	4 500
Autres rémunérations		
Jean-François Heitz*** – Administrateur		
Jetons de présence (3)	-	25 500
Autres rémunérations		
Michel Paulin – Administrateur		
Jetons de présence (3)	10 000	4 500
Autres rémunérations (2)	31 238	
Jean-François Rambicur – Administrateur et président du comité hommes et rémunérations		
Jetons de présence (4)	28 000	42 500
Autres rémunérations		
Alexandra Soto – Administrateur		
Jetons de présence	3 000	-
Autres rémunérations		
Theodore Schaffer*** – Administrateur		
Jetons de présence	-	11 400
Autres rémunérations		
Philippe Vassor – Administrateur et président du comité d'audit		
Jetons de présence	47 000	22 000
Autres rémunérations		
Jacques Weber*** – Administrateur		
Jetons de présence	-	11 500
Autres rémunérations		
Claude Benmussa*** – Administrateur – Censeur		
Jetons de présence	-	21 200
Autres rémunérations (5)	15 000	
TOTAL JETONS DE PRÉSENCE	**163 000**	**202 300**
TOTAL AUTRES RÉMUNÉRATIONS	**74 238**	**28 736**
TOTAL	**237 238**	**231 036**

(1) Au titre de prestations réalisées par la société I-DBS Partners dont Jean Bréchon assure la gérance.
(2) Au titre de la convention de services conclue le 25 avril 2012 avec la société ERRAZA SAS dont Michel Paulin assure la présidence.
(3) Montant brut avant retenue à la source.
(4) Le montant pour 2011 incluant une régularisation des jetons de présence au titre de 2009.
(5) Au titre de ses fonctions de censeur auprès du comité d'audit pour la période comprise entre le 16 juin 2010 et le 28 juillet 2011.
**** Administrateur dont le mandat a pris fin en 2010 ou 2011 ou 2012.*

Les jetons de présence concernant l'exercice 2010 ont été versés en 2011, et ceux concernant l'exercice 2011 ont été versés au cours de l'exercice 2012.

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessus constituent la seule rémunération versée aux administrateurs par Bull au cours des exercices 2011 et 2012, à l'exception des sommes versées à Philippe Vannier qui sont décrites au présent chapitre. Les administrateurs en fonction, à l'exception de Philippe Vannier, ne détiennent pas d'options ou d'instruments financiers donnant accès au capital de la Société. De plus, il n'y a pas d'autres engagements de la Société à l'égard des administrateurs, à l'exception du Président-directeur général, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2012 à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Nom du dirigeant mandataire social	date d'attribution	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés *(euros)*	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Philippe Vannier	02/03/2012	Souscription	198 000	200 000	3,16	03/2016 03/2018

Historique des attributions d'options aux mandataires sociaux

OPTIONS ATTRIBUÉES À PHILIPPE VANNIER

Date d'assemblée	14/05/2008
Date du conseil d'administration	27/10/2010
Nombre d'options attribuées à l'origine à Philippe Vannier	200 000
Date de départ d'exercice des options	12/11/2014
Date d'expiration	12/11/2016
Prix de souscription *(euros)*	3,41
Modalités d'exercice	(1)
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2012	0
Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou caduques	0
Nombre d'options de souscription d'actions restantes	200 000

(1) L'acquisition des droits d'exercice se fait par quart, pendant quatre ans, aux dates d'anniversaire de l'attribution. En cas de départ, le conseil d'administration pourra décider que l'intégralité des options allouées reste acquise. Afin d'être en conformité avec la recommandation AFEP/MEDEF, des conditions de performance s'appliquent à l'acquisition définitive des droits. Pour acquérir définitivement ses options, le bénéficiaire devra également avoir atteint, à chaque vesting, 75 % des objectifs, fixés par le conseil d'administration, ayant servi à déterminer la rémunération variable au titre de l'année écoulée. Le niveau de réalisation requis pour ces critères quantitatifs a été établi de manière précise et pour des raisons de confidentialité, ne peut être rendu public. Les droits ne peuvent être exercés qu'en une seule fois entre la 4e et la 6e année. Le mandataire social, en application de l'article L. 225-185 du Code de commerce et par décision du conseil d'administration du 27 octobre 2010, devra conserver une proportion d'actions résultant de l'exercice de ses options correspondant à 30 % du gain net d'acquisition, pendant toute la durée de son mandat de Président-directeur général.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux et options levées par ces derniers

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré *(euros)*
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	760 000	2,91
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	-	N/A

3.3.2 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF HORS MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération brute globale des membres du comité exécutif, excluant les mandataires sociaux, du groupe Bull concerne neuf personnes en 2012.

La rémunération globale des membres du comité exécutif s'élève à 4,6 millions d'euros en 2012 dont 3,4 millions d'euros d'avantages court terme et se décompose de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Avantages court terme [1]	Avantages long terme [2]	Indemnités [3]	Paiements en actions [4]	Total
2012					
Membres du comité exécutif (10 personnes)	3,4	-	1,0	0,2	4,6
2011					
Membres du comité exécutif (9 personnes)	2,7	-	-	0,3	3,0

(1) Incluent notamment les salaires, les primes versées, les avantages en nature et honoraires.

(2) Incluent les avantages postérieurs à l'emploi et les autres avantages à long terme.

(3) Incluent les indemnités de fin de contrat de travail et les autres indemnités à caractère compensatoire, y compris préavis non effectués (indemnités versées ou comptabilisées sous forme de provision) ; ce montant concerne trois personnes.

(4) Incluent les paiements en actions sous forme de stock-options (charges comptabilisées selon IFRS 2).

3.4 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Société BULL
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention de prestations de services entre les sociétés Erraza et Bull

Il existe une convention de prestations de services entre Erraza (prestataire de services) et Bull ayant pour objet de fournir des prestation de conseil relatives à l'analyse des différents métier de Bull, l'évaluation et étalonnage face aux concurrents de la valorisation de chacun des métiers de Bull, et des conseils en matière d'optimisation du développement du Bull.

Cette convention a été conclue avec Bull en date du 25 avril 2012 pour une durée de 20 jours d'intervention à réaliser avant le 1er juin 2012.

Cette durée pourra être prolongée par les parties moyennant un préavis de 5 jours avant la date d'expiration pour une durée déterminée d'un commun accord.

L'administrateur intéressé est Michel Paulin.

La conclusion de cette convention a fait l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration de Bull le 25 avril 2012.

Au titre de l'exercice 2012, le montant facturé par Erraza à Bull s'élève à 31 238,29 euros (base forfaitaire).

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés de l'engagement suivant, autorisé depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration lors de sa réunion du 13 février 2013 dans le cadre des dispositions de l'article L.225-42-1 al.4 du Code de commerce qui prévoit la re-approbation des engagements pris en faveur du Président-Directeur Général lors de chaque renouvellement de mandat.

Convention concernant les engagements de la société Bull au profit de Philippe Vannier, dans le cadre du renouvellement de ses mandats d'administrateur et de Président-Directeur Général qui arrivent à échéance le 7 juin 2013

Le conseil d'administration du 13 février 2013 a arrêté la convention concernant les engagements de la société au profit de Monsieur Philippe Vannier, Président Directeur Général de Bull, pris en application de la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007. Ce nouvel engagement vient modifier la convention antérieure, autorisée par le conseil d'administration du 27 juillet 2010 et approuvée par l'assemblée générale du 8 juin 2011.

Suivant la décision du conseil d'administration du 13 février 2013, Philippe Vannier bénéficiera d'une indemnité forfaitaire globale et libératoire de 24 mois de rémunération fixe et variable, le variable étant le variable cible, dans les conditions suivantes :

Cette indemnité est soumise à des conditions de performance mesurées par le taux moyen de réalisation de la performance au titre de la détermination de la rémunération variable sur les 3 années (6 semestres) précédant le départ, et pour lesquels la performance aura été mesurée et constatée par le Conseil d'administration.

Pour un taux de performance inférieur à 75%, aucune indemnité ne serait versée. L'indemnité serait versée proportionnellement au taux moyen mesuré pour une performance entre 75% et 100%, sans pouvoir dépasser 100% de l'indemnité, même en cas de surperformance.

Le déclenchement de cette indemnité se ferait en cas de départ contraint et notamment dans les cas suivants, à l'exception d'une faute grave ou lourde :

- En cas de révocation ou démission à l'initiative du Conseil ou de l'Assemblée générale.
- En cas de non-renouvellement du mandat de Président-Directeur Général.
- A la suite d'un changement de contrôle, ou dans les 6 mois suivants un changement de contrôle. Le dirigeant pourra prendre l'initiative de résilier son mandat et, à l'exception de faute grave ou lourde, cette résiliation sera considérée comme un départ contraint.
- A la suite d'un changement de stratégie, ou dans les 6 mois suivant un changement de stratégie, le dirigeant pourra prendre l'initiative de résilier son mandat et, à l'exception de faute grave ou lourde, cette résiliation sera considérée comme un départ contraint. Il est par ailleurs établi que l'acquisition par un ou plusieurs actionnaires de 15% au moins des droits de vote ou du capital de la Société serait assimilable à un changement de stratégie, caractérisant un éventuel départ comme un départ contraint.

L'indemnité de départ au titre du mandat ne serait pas due dans l'hypothèse où le dirigeant pourrait faire valoir ses droits à la retraite à taux plein.

Cet engagement est soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 7 juin 2013 sous réserve du renouvellement du mandat d'administrateur de Philippe Vannier par l'assemblée générale du 7 juin 2013 et de ses fonctions de Président Directeur Général par le conseil d'administration.

En tant que de besoin, il convient de rappeler que selon les dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce :

- aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne pourrait intervenir avant que le conseil d'administration ne constate, lors ou après la cessation ou le changement effectif des fonctions, le respect des conditions prévues par les textes légaux et réglementaires, les dispositions du code de gouvernement d'entreprise adopté par Bull et les termes de la résolution du conseil d'administration;
- cette décision serait rendue publique sur le site internet de la société dans les 5 jours de la réunion du conseil d'administration et resterait consultable jusqu'à la prochaine assemblée générale ;
- tout versement effectué en méconnaissance de ces dispositions serait nul de plein droit.

2 Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 Convention de prestations de services entre Crescendo Industries et Bull

Il existe une convention de prestations de services entre Crescendo Industries (prestataire de services) et Bull ayant pour objet de définir les prestations de services de nature commerciale, technique, comptable et financière (principalement, missions d'assistance en matière comptable, de contrôle analytique et reporting, conseils relatifs à l'établissement de tableaux de bord financiers, assistance en matière de contrôle de gestion, dans la définition et la mise en œuvre de son plan de développement, assistance en matière de gestion de la trésorerie et de financement et pour la revue et la validation des aspects financiers des propositions commerciales), qui seraient assurées par des salariés de Crescendo Industries au profit de Bull et de déterminer la rémunération de l'ensemble des services. Cette convention initialement conclue avec Bull et à laquelle Bull SAS (filiale de 100% de Bull) s'est substituée dans l'obligation de rémunération du prestataire avec effet à compter du 18 janvier 2010 a fait l'objet d'avenants en date du 24 mars 2010, 29 juillet 2010 et 28 octobre 2010.

Le présent contrat expirera le 31 décembre 2013. Il est renouvelable par tacite reconduction.

Les administrateurs et actionnaires intéressés sont Crescendo Industries et Philippe Vannier.

La conclusion de cette convention ainsi que la signature des avenants ont fait l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration de Bull les 18 janvier 2010, 10 février 2010, 10 mai 2010 et 27 octobre 2010.

Au titre de l'exercice 2012, le montant facturé par Crescendo Industries à Bull s'élève à 650 004 euros (base forfaitaire).

2.2 Accord de gouvernance entre Crescendo Industries et Bull

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 18 janvier 2010 la conclusion d'un accord de gouvernance signé à cette même date entre la société Crescendo Industries et Bull qui vise notamment à arrêter les règles relatives à la détention des actions Bull par Crescendo Industries et à la gouvernance de Bull.

Les principales clauses de l'accord, conclu pour 5 ans, sont les suivantes :

- Incessibilité des actions Bull reçues par Crescendo Industrie en rémunération de l'apport des titres du groupe Amesys

Crescendo Industries conservera, pendant une durée de trois ans à compter du 18 janvier 2010 une participation au capital de Bull représentant au minimum 75 % du nombre d'actions Bull détenues après réalisation de son apport.

Durant cette période, la cession d'actions Bull par Crescendo Industries dans une proportion supérieure à 25% des actions détenues sera possible mais sera soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration de Bull.

- Droit de priorité consenti à Bull en cas de projet de cession du contrôle de Crescendo Industries

Pendant toute la période d'incessibilité définie ci-dessus, Crescendo Industries et ses actionnaires s'engagent à ce que Crescendo Industries notifie à Bull tout projet de transfert à titre gratuit ou onéreux de titres de Crescendo Industries et tout projet d'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de Crescendo Industries ayant pour objet ou pour effet de conférer, immédiatement ou à terme, le contrôle de Crescendo Industries à un concurrent de Bull opérant dans le domaine de l'informatique et réalisant un chiffres d'affaires hors taxes d'un (1) milliard d'euros au moins (« un concurrent qualifié »).

La notification de tels projets susceptibles de conférer, immédiatement ou à terme, le contrôle de Crescendo Industries à un concurrent qualifié par Crescendo Industries à Bull vaudra promesse unilatérale de vente des actions offertes de Crescendo Industries au bénéfice de Bull.

- Gouvernance de Bull
  - Conseil d'administration : deux membres seront nommés sur proposition de Crescendo Industries, parmi lesquels Crescendo Industries en tant que personne morale. En cas de modification ultérieure du nombre de membres du conseil d'administration ou d'accroissement de la participation de Crescendo Industries dans Bull, le nombre de membres nommés sur proposition de Crescendo Industries sera déterminé au prorata de sa participation. En cas de réduction de la participation de Crescendo Industries à moins de 10%, le nombre d'administrateurs nommés par cette dernière sera réduit à un ;
  - Comité stratégique : il intègrera le représentant permanent de Crescendo Industries au Conseil d'administration de Bull ainsi qu'une personne morale sur proposition de Crescendo Industries, n'ayant ni la qualité de dirigeant social ni de fonction opérationnelle dans le groupe Bull ;
  - Comités hommes et organisation : un membre sera nommé sur proposition de Crescendo Industries qui sera un des membres du conseil d'administration n'exerçant pas de fonction opérationnelle ;
  - Comité d'audit : le comité intégrera un des deux membres du Conseil d'administration de Bull nommé sur proposition de Crescendo Industries en tant que personne morale.
- Engagement de non-concurrence

Crescendo Industries sera tenu par un engagement de non-concurrence à l'égard de Bull tant que sa participation dans le capital social de Bull sera égale ou supérieure à 10 %, et pour une durée de trois ans à compter de la date à laquelle sa participation deviendra inférieure à 10% par suite de la cession par Crescendo Industries d'actions Bull. En tout état de cause, l'engagement de non-concurrence à la charge de Crescendo Industries ne pourra excéder une durée de cinq (5) ans à compter du 18 janvier 2010.

Chacun des membres du Directoire de Crescendo Industries ainsi que les administrateurs et/ou les membres des comités de Bull nommés sur proposition de Crescendo Industries seront tenus par un engagement de non-concurrence à l'égard de Bull tant qu'ils seront en fonction, et pour une durée de trois ans à compter de la date de cessation, pour quelque cause que ce soit, de leurs fonctions.

Les personnes intéressées sont Philippe Vannier et Crescendo Industries.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration de Bull le 18 janvier 2010.

L'ensemble de ces clauses a continué à produire ses effets au titre de l'exercice 2012.

2.3 Convention concernant les engagements de la société Bull au profit de Philippe Vannier, Président Directeur Général de Bull

Votre conseil d'administration a arrêté la convention concernant les engagements de la société au profit de Monsieur Philippe Vannier, Président Directeur Général de Bull, pris en application de la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007.

Philippe Vannier bénéficiera d'une indemnité forfaitaire globale et libératoire de 24 mois de rémunération fixe et variable, le variable étant le variable cible.

Cette indemnité est soumise à des conditions de performance mesurée par le taux moyen de réalisation de la performance depuis sa nomination dans la limite des 3 années précédant son départ.

Pour un taux de performance inférieur à 75%, aucune indemnité n'est versée. L'indemnité est versée proportionnellement au taux moyen mesuré pour une performance entre 75% et 100%.

Sauf faute grave ou lourde, le déclenchement de cette indemnité se ferait en cas de départ contraint de ses fonctions à la demande de l'assemblée générale ou du conseil dans les cas suivants :

- A la suite d'un changement de contrôle, ou dans les 6 mois suivant un changement de contrôle. En cas de changement de contrôle ou de bloc d'actionnariat (pour une part supérieure à 15 %, seule ou groupée), le dirigeant pourra prendre l'initiative de résilier son mandat et, à l'exception d'une faute grave ou lourde, cette résiliation interviendra dans le cadre d'une procédure de rupture.
- A la suite d'un changement de stratégie.
- En cas de non-renouvellement du mandat d'administrateur.
- En cas de révocation ou démission à l'initiative du conseil.

L'indemnité de départ au titre du mandat ne serait pas due dans l'hypothèse où le dirigeant pourrait faire valoir ses droits à la retraite à taux plein.

En tant que de besoin, il convient de rappeler que selon les dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce :

- aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne pourrait intervenir avant que le conseil d'administration ne constate, lors ou après la cessation ou le changement effectif des fonctions, le respect des conditions prévues par les textes légaux et réglementaires, les dispositions du code de gouvernement d'entreprise adopté par Bull et les termes de la résolution du conseil d'administration;
- cette décision serait rendue publique sur le site internet de la société dans les 5 jours de la réunion du conseil d'administration et resterait consultable jusqu'à la prochaine assemblée générale ;
- tout versement effectué en méconnaissance de ces dispositions serait nul de plein droit.

La personne intéressée est Philippe Vannier.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration de Bull le 27 juillet 2010.

Cette convention s'est poursuivie au titre de l'exercice 2012.

Paris et Neuilly-sur Seine, le 29 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes,

GRANT THORNTON Membre français de Grant Thornton International	DELOITTE & ASSOCIES
Victor Amselem	Bénédicte Sabadie-Fauré

Supercalculateur CURIE de GENCI pour la recherche française et européenne dans le cadre du programme PRACE (Partnership for Advanced Computing in Europe)

Faits marquants 2012

Bull s'est renforcé dans le cloud computing *et propose désormais une gamme complète « Le cloud by Bull » adaptée aux besoins de tous types de clients dans le* cloud *privé comme dans le* cloud public*. Dans ce dernier domaine, Bull intègre les offres de Numergy, la société fondée avec SFR et la Caisse des dépôts et consignations (CDC) qui a pour objectif de construire et d'exploiter une « centrale de production d'énergie numérique de confiance ».*

Bull a poursuivi son développement dans les supercalculateurs (HPC), en particulier en Europe où les offres du Groupe ont été retenues par l'Université Technologique de Dresde et par le centre de recherche du calcul intensif SARA aux Pays-Bas. Dans l'hexagone, Météo France a choisi la nouvelle génération des supercalculateurs Bull pour les prévisions météorologiques et la recherche sur le climat. Les supercalculateurs pétaflopiques installés en 2011, Helios au Japon et Curie en France, ont été inaugurés en 2012 ; des travaux offrant des avancées significatives pour la recherche mondiale ont d'ores et déjà été menés grâce à leur puissance de calcul.

En matière d'intégration de services, Bull a fortement progressé dans la Tierce Maintenance Applicative (TMA). En effet, le Groupe en professionnalisant et en industrialisant ses processus s'est vu confier des contrats importants de TMA à travers le monde, au Brésil, au Maroc, en Pologne et également en France, entre autres, avec un grand opérateur de la Défense.

Restructurée, la Business Line Security Solutions de Bull a consolidé son développement en contribuant à l'amélioration des solutions de sécurité à travers le Groupe notamment dans le cloud computing*, en lançant des nouvelles offres telles que Raid Shadow ou le sphone et en renforçant ses positions dans l'identification sécurisée au Japon et aux États-Unis.*

2012 *(en millions d'euros)*	***Innovative Products***	***Computing Solutions***	***Business Integration Solutions***	***Security Solutions***	***Total***
Prises de commandes externes	*71,5*	*849,4*	*354,7*	*137,6*	*1 413,2*
Ratio book-to-bill	*0,99*	*1,11*	*1,10*	*1,12*	*1,10*
Chiffre d'affaires consolidé	*72,5*	*767,2*	*322,8*	*122,7*	*1 285,2*
Évolution 2012/2011	*+ 13,6 %*	*- 4,7 %*	*+ 2,3 %*	*+ 5,6 %*	*- 1,2 %*
Marge contributive	*21,4*	*61,7*	*11,9*	*5,3*	*100,3*
Coûts fonctionnels et transverses					*(49,6)*
EBIT					*50,7*

COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE

4

4.1 FAITS MARQUANTS 96
4.1.1 Développement de Bull dans le *cloud* et le calcul intensif 96
4.1.2 Innovative Products 96
4.1.3 Computing Solutions 97
4.1.4 Business Integration Solutions 99
4.1.5 Security Solutions 100

4.2 RÉSULTATS DU GROUPE 102
4.2.1 Changement de périmètre 102
4.2.2 Résultats au 31 décembre 2012 102

4.3 RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ 108

4.4 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ARRÊTÉ DES COMPTES 109

4.1 FAITS MARQUANTS

4.1.1 DÉVELOPPEMENT DE BULL DANS LE *CLOUD* ET LE CALCUL INTENSIF

Au cours de l'année 2012, Bull a initié un développement stratégique afin d'étendre ses activités dans le *cloud* et le HPC. Bull s'est en effet engagé à investir pour devenir actionnaire de deux sociétés, Numergy dans le domaine du *cloud* public et NumInnov dans le calcul intensif en mode *cloud*. Ces deux projets ont été développés dans le cadre des Investissements d'avenir par le FSN, géré par la Caisse des dépôts et consignations.

Cloud public : Numergy la première centrale à énergie numérique d'Europe

Le premier projet développé avec SFR consiste dans le déploiement d'une infrastructure de *cloud* public à vocation française et européenne. Le projet de Bull et SFR, auquel l'État a décidé de participer *via* le FSN, est une initiative essentielle pour la compétitivité des agents économiques privés et publics. Il répond au besoin critique de disposer des services informatiques virtualisés aujourd'hui indispensables à la bonne marche des entreprises, dans des conditions qui garantissent leur indépendance, leur sécurité, la confidentialité et la proximité de leurs informations.

Bull (20 %), SFR (47 %) et la Caisse des dépôts et consignations *via* le FSN (33 %) sont actionnaires de cette société dont l'objet est de construire et d'exploiter une « centrale de production d'énergie numérique de confiance » qui fournira aux entreprises et administrations, aux PME et aux grandes organisations, une gamme de services de *cloud computing* public sécurisés couvrant les besoins en ressources informatiques, des plus courants aux plus critiques.

Le projet représente au total un investissement commun et échelonné de 225 millions d'euros et prévoit la création directe d'environ 400 nouveaux emplois.

NumInnov : la plateforme de calcul intensif en mode *cloud*

Le second projet baptisé NumInnov vise la création d'une co-entreprise indépendante qui contribuera à la généralisation du calcul intensif et au développement de nouveaux usages. La société offrira des services *cloud* de calcul intensif en mode IaaS et PaaS à destination des éditeurs de logiciels fédérés par le projet « NumInnov ». Ainsi, 25 PME se sont associées à Bull dans le cadre du projet qui a pour ambition de fédérer un écosystème d'acteurs - éditeurs de logiciels et fournisseurs de services métier - autour des nouveaux usages du calcul intensif en mode *cloud*. Ce projet a reçu en 2012 le soutien du FSN dans le cadre des Investissements d'avenir. Ainsi Bull et ses partenaires technologiques doivent prendre une participation de 67 % au côté de la Caisse des dépôts et consignations (33 %) dans la création de cette société qui représente un investissement total à terme d'environ 28 millions d'euros.

4.1.2 INNOVATIVE PRODUCTS

Le supercalculateur CURIE accélère la recherche européenne

Lire deux milliards de livres en une seule seconde, c'est la performance que pourrait réaliser le supercalculateur CURIE, conçu par Bull pour GENCI et mis à disposition de la communauté scientifique, française et européenne. Mis en place en trois mois fin 2011, CURIE est entièrement installé et sa configuration a été testée afin que son accès soit totalement ouvert aux scientifiques européens le 1er mars 2012. Dans cette ultime phase de test, le bon fonctionnement du supercalculateur est notamment vérifié en exécutant des simulations de très grande taille sur la quasi-totalité de ses composants. Cette période dite de « Grands Challenges » permet généralement aux chercheurs de réaliser des avancées scientifiques majeures.

Inauguration au Japon du supercalculateur Helios dédié au programme Fusion

Bull, le CEA, F4E et JAEA, en présence de représentants de l'Union européenne et de l'ambassade de France au Japon, ainsi que de nombreuses personnalités politiques japonaises dont plusieurs parlementaires, le gouverneur de la province d'Aomori et le maire de Rokkasho (Japon), ont inauguré à Rokkasho le supercalculateur Helios, l'un des plus puissants au monde avec une puissance crête de plus de 1,5 pétaflops. C'est le troisième supercalculateur pétaflopique conçu et développé par Bull mis en production opérationnelle au cours des dix-huit derniers mois.

En outre, dans le cadre de ce projet, Bull a eu la responsabilité de la conception et de la réalisation de la distribution d'électricité et d'eau glacée pour le refroidissement liquide du centre de calcul, l'infrastructure (bâtiment, transformateurs, groupes froids...) ayant été fournie par le Japon. Bull a également réalisé l'installation du supercalculateur, et en assurera la maintenance et l'exploitation pendant une durée de cinq ans.

L'industrie et les centres de recherche créent une plateforme technologique européenne pour le Calcul haute performance

Les principaux fournisseurs de technologies de calcul intensif (HPC), parmi lesquels Allinea, ARM, Bull, Caps Entreprise, Eurotech, IBM, Intel, ParTec, STMicroelectronics et Xyratex en collaboration avec les centres de recherche HPC BSC, CEA, CINECA, Fraunhofer, Forschungszentrum Juelich et LRZ, ont créé une plate-forme technologique européenne pour le HPC (ETP4HPC) et publié un document d'orientation expliquant l'ambition de cette plate-forme, à savoir améliorer la position de l'Europe dans le domaine des technologies HPC.

Le Prix Bull Joseph Fourier 2012 pour la recherche et l'innovation

Pour la troisième année consécutive, Bull et le GENCI ont récompensé trois équipes de chercheurs pour leur importante contribution à l'amélioration des connaissances scientifiques et au développement des méthodes de simulation. Le premier prix a été décerné à l'équipe dirigée par Jean-Michel Alimi, astrophysicien, directeur de recherche au CNRS. Le prix récompense une importante avancée dans la compréhension de l'Univers, avec la première modélisation de la structuration de tout l'Univers observable du Big-bang jusqu'à aujourd'hui, réalisée sur le supercalculateur CURIE de GENCI. Le deuxième prix a été attribué à l'équipe représentée par Luc Bergé, physicien, directeur de recherche au CEA, Chef du Laboratoire Interaction Rayonnement-Matière pour ses travaux dans le domaine de l'optique, en particulier de la propagation de laser dans des matériaux denses comme les verres de silice. Le troisième prix a été attribué à l'équipe représentée par Yann-Michel Niquet, physicien, chercheur au Laboratoire de simulation atomistique de l'Institut nanosciences et cryogénie (INAC) du CEA/Grenoble, pour ses travaux dans le domaine des nanotechnologies pour semi-conducteurs, des nanofils et des nanotubes.

Nouvelle offre NovaScale 9012 : une avancée majeure pour les applications critiques

Les nouveaux serveurs novascale gcos 9012 associent technologies pour supercalculateurs et technologies pour applications critiques et sont dotés d'une base de données Open Source native pour la production. Avec une puissance globale multipliée par 2,5, les processeurs Intel Itanium® 9560, les plus puissants des *mainframes* Bull peuvent se piloter du bout des doigts avec une simple tablette numérique. Bull confirme sa place de leader des systèmes de classe *mainframe* ouverts conçus pour protéger et faire évoluer le patrimoine informationnel des organisations.

Bullion classé serveur d'entreprise x86 le plus rapide au monde

Le serveur bullion de Bull est classé serveur d'entreprise x86 le plus rapide au monde, selon le *benchmark* international SPECint®_rate2006 (1). Effectué sur une configuration large dotée de 16 *sockets*, le *benchmark* international SPECint_rate2006, souligne les caractéristiques exceptionnelles de bullion qui se montre près de deux fois plus puissant que tous ses concurrents. Équipé de 160 cœurs Intel Xeon E7 et de 4 To de RAM, le serveur bullion a atteint une performance de pointe de 4110 selon le *benchmark* SPECint_rate2006. Le système concurrent le plus rapide n'atteint qu'une performance de 2 180. Le résultat affiché par le serveur bullion témoigne de la puissance de son architecture et de la supériorité technologique du BCS (Bull Coherence Switch) sur les technologies des serveurs concurrents.

4.1.3 COMPUTING SOLUTIONS

Nouvelle génération de supercalculateurs de cinq pétaflops à l'horizon 2016 pour Météo France

Météo France commande à Bull la nouvelle génération de ses supercalculateurs, qui dans le cadre de ce contrat pluriannuel délivreront à l'horizon 2016 une puissance crête totale de plus de cinq pétaflops. Ces supercalculateurs bullx seront utilisés pour les prévisions météorologiques et la recherche sur le climat.

Dotés d'un système à refroidissement liquide très innovant, les supercalculateurs bullx sélectionnés par Météo France produisent une très faible empreinte carbone. Cette augmentation des moyens de calcul de Météo France se traduira par une évolution technologique importante : le passage de la technologie vectorielle à la technologie scalaire qui repose sur les standards du marché et permet de fournir une puissance de calcul parallèle nettement supérieure pour un moindre coût total de possession.

Faisant l'objet de dépôt de plusieurs brevets d'invention, la technologie de refroidissement liquide direct développée par Bull est révolutionnaire. Le refroidissement s'effectue à l'intérieur de la lame, par contact direct entre les composants chauds (processeurs, mémoires…) et une plaque froide dans laquelle circule un liquide caloporteur. Permettant l'utilisation d'eau tiède pour le refroidissement, elle améliore la performance énergétique d'environ 40 % par rapport aux data centers traditionnels – tout en conservant la même facilité de maintenance que des serveurs standards refroidis par air.

Supercalculateur pétaflopique pour l'Université technologique de Dresde

À l'issue de son installation en deux phases en 2013-2014, le nouveau superordinateur, qui représente un investissement d'environ 15 millions d'euros, bénéficiera à toute la communauté de la recherche en Saxe. En parallèle, cette université et Bull ont conclu un accord de coopération pour le développement de solutions logicielles de mesure et d'optimisation de l'efficacité énergétique des systèmes de Calcul haute performance.

(1) Le serveur bullion a été classé n° 1 lors de d'édition SPECint_rate2006 de juillet 2012.

L'université met de la puissance de calcul à la disposition des chercheurs de Saxe et poursuit ses propres recherches dans trois domaines essentiels du HPC : la scalabilité, le calcul sur des volumes de données importants et l'efficacité énergétique.

SARA choisit Bull pour le nouveau supercalculateur pétaflopique national des Pays-Bas

SARA est un centre de services TIC avancés qui fournit un ensemble complet de services d'infrastructure et de HPC sur le plan national aux Pays-Bas. Le nouveau système est destiné à remplacer le système IBM Huygens actuellement utilisé par SARA. Les secteurs des sciences et de l'économie des Pays-Bas pourront, dans les prochaines années, utiliser ce supercalculateur de pointe au coût réduit pour effectuer leurs recherches avancées.

Le nouveau système Bull intégrera la toute dernière technologie de refroidissement basée sur des serveurs informatiques refroidis par un liquide spécial. La température élevée de ce liquide (jusqu'à 35 degrés Celsius) rend possible l'utilisation de la technologie du *free cooling* (refroidissement passif) quasiment toute l'année.

Bull LiberTP met le patrimoine applicatif des entreprises à l'heure du *cloud computing*

Bull annonce LiberTP, un logiciel conçu pour moderniser rapidement le patrimoine applicatif des entreprises. Moniteur transactionnel de nouvelle génération, Bull LiberTP permet aux entreprises de porter facilement leurs applications transactionnelles vers un environnement ouvert et de retrouver des marges de manœuvres financières et techniques pour développer de nouveaux projets.

Conçu dans le cadre du programme « Le cloud by Bull », LiberTP permet aux entreprises de préparer l'évolution progressive de leur patrimoine applicatif vers des infrastructures de type *cloud computing*. Bull LiberTP préserve le patrimoine applicatif et le libère des infrastructures transactionnelles classiques. De nombreuses entreprises basent en effet leur activité sur des applications écrites sous UNIX en Cobol ou en C, enrichies depuis des années, mais ces applications sont dépendantes de technologies client/serveur souvent complexes et coûteuses.

Bull LiberTP peut rendre les applications transactionnelles des entreprises accessibles depuis tout terminal mobile, tablette ou *smartphone*. Bull LiberTP répond ainsi aux exigences de l'exploitation transactionnelle en infrastructure *cloud*, tout en assurant la montée en charge et la haute disponibilité des applications.

Bull signe un accord-cadre de passation de commandes avec l'agence NC3A de l'OTAN

Bull a signé un accord-cadre de passation de commandes avec l'agence NC3A (NATO Consultation, Command and Control Agency) de l'OTAN. Cet accord sert de cadre aux deux parties qui pourront ainsi débuter rapidement leur collaboration. En signant cet accord avec l'OTAN, Bull marque clairement son intérêt pour le marché gouvernemental et de la défense.

Aux termes de cet accord-cadre de passation de commandes, le groupe Bull sera autorisé à répondre aux appels d'offres émis par l'OTAN dans la limite des produits et des services qu'elle est en mesure de proposer. L'accord-cadre entre Bull et l'agence NC3A de l'OTAN mentionne spécifiquement les produits et services suivants : serveurs informatiques, équipements de stockage des données électroniques, systèmes radio, émetteurs et systèmes de lutte contre les engins explosifs télécommandés, matériels sécurisés, boîtiers de chiffrement, logiciels de sécurité, structures préfabriquées, unités de conteneurs et conseils.

Bull aide Coreso à veiller sur les réseaux électriques européens

Coreso, le premier centre de coordination technique entre les réseaux électriques de l'Europe de l'ouest, a confié à Bull, pour la seconde fois consécutive, l'infogérance de ses infrastructures critiques. Par ce contrat, Bull apporte tout le support nécessaire pour garantir la haute disponibilité du système d'information de la co-entreprise. Pour surveiller en permanence les réseaux et remonter en continue des données issues de l'ensemble des GRT européens, pour analyser ces données grâce à des algorithmes de calcul puissants et permettre des prises de décision rapides, Coreso doit s'appuyer sur un système d'information fiable et des équipes réactives.

Bull apporte à ce contrat d'infogérance flexible, toutes les compétences nécessaires au support de ce système d'information critique, supervisé et administré depuis le data center principal de Bull près d'Angers par des experts en haute disponibilité. La réactivité est au cœur du nouveau contrat, nécessitant des niveaux de service élevés et pour lequel une organisation de Service Desk a été spécifiquement mise en place.

Bull accompagne la croissance du GIP-MDS grâce à l'infogérance flexible

Le Groupement d'Intérêt Public Modernisation des déclarations sociales (GIP-MDS), qui permet à plus de 2 millions d'entreprises d'effectuer leurs déclarations sociales par internet, a confié à Bull l'hébergement et l'exploitation de son système d'information. Par la pratique de la mutualisation, comme par l'exercice quotidien de l'optimisation du service aux usagers, le GIP-MDS offre, depuis sa création en 2000, des services innovants de modernisation et de simplification au service de la protection sociale. Son site « net-entreprises.fr » a enregistré plus de 18 millions de télédéclarations en 2011. Hébergé et exploité par Bull, le site officiel des déclarations sociales a affiché un taux de disponibilité de 100 % lors des campagnes déclaratives annuelles qui ont entraîné en janvier dernier plus de 2,8 millions de visites avec des pics dépassant les 200 000 connexions quotidiennes. Bull accompagne le GIP-MDS dans la réalisation de son schéma directeur depuis mai 2010, à travers un contrat d'infogérance basé sur des unités d'œuvre flexibles.

La Poste choisit « Le cloud by Bull » pour son infrastructure d'hébergement à très haute disponibilité

La Poste a renouvelé sa confiance envers Bull pour la mise à disposition d'une infrastructure d'hébergement sécurisée, à très haute disponibilité et répondant aux besoins de continuité de service des activités stratégiques du groupe La Poste. Bull met à disposition de La Poste trois salles informatiques hautement sécurisées, interconnectées, sur la base d'un fonctionnement 24h/24 et 7j/7. Bull apporte son savoir-faire en terme d'urbanisation de data center ainsi que la puissance

de ses outils industriels pour surveiller, gérer, rationaliser et maintenir l'ensemble du service. Bull réalisera un portail dédié permettant le suivi en temps réel de la qualité de service et la production de tableaux de bord pour un pilotage efficace.

Bull, dont le data center principal, situé à Angers, a été récompensé en mai dernier pour ses performances énergétiques dans le cadre du programme *EU Code of Conduct for Data Centers*, s'engage aux côtés de La Poste pour une baisse constante du PUE pendant la durée du contrat. Les résultats de mesure de l'empreinte carbone seront partagés avec La Poste. Pour Bull, il s'agit d'optimiser en permanence l'urbanisation de ses salles, avec en particulier le choix d'équipements à l'état de l'art, avec la mise en œuvre de technologies de *free cooling* et des meilleures pratiques recommandées par l'Union européenne.

Le Ministère de la Culture et de la Communication donne son agrément à Bull pour la conservation d'archives publiques sur support numérique

Bull vient d'obtenir l'agrément tiers archiveur du Ministère de la culture et de la communication pour la conservation des archives publiques courantes et intermédiaires sur support numérique. Ce système d'archivage électronique en mode SaaS (Software as a Service), sera hébergé par ses trois grands data centers situés à Trélazé (Maine-et-Loire), aux Clayes-sous-Bois (Yvelines) et à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis), qui supportent ses offres « Le cloud by Bull » et ses solutions d'infogérance.

Le recours à un tiers archiveur est un moyen simple, efficace et sûr de régler les problèmes techniques et réglementaires liés à l'archivage numérique des données publiques. C'est en effet le tiers archiveur qui garantit la confiance numérique et qui supporte les risques pour ses clients.

Valeo choisit Agarik pour héberger le portail d'accès à son *cloud* bureautique

Agarik, filiale du groupe Bull, spécialisée dans l'hébergement et l'infogérance d'infrastructures critiques web, prend en charge la plate-forme de services d'annuaire, d'authentification et d'accès aux services *cloud* de Google Enterprise et de Cordys pour les 37 000 collaborateurs connectés de Valeo.

Valeo, leader mondial de la conception, la fabrication et la vente de composants, de systèmes intégrés et de modules pour l'industrie automobile, renouvelle sa confiance à Agarik pour le déploiement, l'administration et la supervision d'une nouvelle plate-forme *cloud* multi-sites.

Xerox choisit bullion pour virtualiser ses applications critiques

Pour fournir ses services managés d'éditique et de dématérialisation, Xerox exploite des applications métiers variées et exigeantes. Avec bullion, Xerox a trouvé la plateforme idéale pour concilier virtualisation et performance. Xerox utilise cinq serveurs bullion, deux pour son data center principal, deux en miroir sur son data center secondaire, et un pour ses propres besoins informatiques. Actuellement, les deux bullion du site principal accueillent 49 serveurs de production, soit en remplacement d'anciennes machines, soit pour de nouveaux projets.

4.1.4 BUSINESS INTEGRATION SOLUTIONS

Bull et Microsoft concluent un accord stratégique mondial pour les Collectivités Territoriales

Bull et Microsoft concluent un accord stratégique mondial pour les Collectivités Territoriales.

À l'occasion de l'événement Convergence, Bull et Microsoft ont annoncé un accord stratégique mondial sur l'offre Microsoft Dynamics. Bull adaptera les solutions Microsoft Dynamics CRM et Microsoft Dynamics AX au marché des collectivités territoriales et devient ainsi « Global ISV » de Microsoft.

Bull renforce ainsi sa division Software Solutions créée en 2011 qui regroupe trois activités :

- la division Coriolis Finances qui fournit une solution de gestion financière pour un tiers des plus grandes collectivités françaises (villes, départements et régions) ;
- la société Sirus dont la solution Genesis fournit des logiciels de gestion de l'action sociale pour les départements français ;
- la division Impôts et Douanes dont les solutions IRIS et e-Biscus équipent aujourd'hui une quarantaine de pays dont l'Arabie Saoudite, le Maroc, et l'Irlande.

L'objectif de cette activité est d'être plus proche de ses clients sur leurs applications cœur de métier afin de mieux les accompagner dans leur développement.

O'Boticário, l'expertise Télécom de Bull à la mesure d'un Continent

L'un des leaders des cosmétiques au Brésil, O'Boticário possède, avec plus de 3 000 franchises, un des plus vastes réseaux de distribution du pays. Sur un territoire de la taille d'un continent, et dans un secteur aussi dynamique, son efficacité opérationnelle, son animation et sa gestion, exigent des moyens de télécommunication à la pointe des technologies et d'une robustesse à toute épreuve.

Bull relève ce défi hors du commun en fournissant à O'Boticário une solution de communication globale clé en main avec l'opérateur télécoms Embratel. Comprenant infrastructures, logiciels et services, ce système innovant permet à chaque boutique de disposer, *via* une liaison satellite haut débit, d'applications de gestion du point

de vente et des stocks en mode SaaS, de quatre canaux vidéo HD, et d'une solution de paiement électronique. Bull fournit l'ensemble des systèmes et des services informatiques de la solution, dont il assure la conception, l'intégration, le déploiement, l'exploitation et la maintenance. Pour relever les défis d'une telle envergure, Bull a imaginé une méthodologie et des outils novateurs, comme le dispositif qui permet d'éliminer l'attente due à la liaison satellitaire ou le doublement de celle-ci par un système de secours par GSM. Depuis un centre de services équipé de serveurs bullion, Bull assure la gestion des applications et des niveaux de services, le support utilisateur, et jusqu'au pilotage des satellites.

INWI vole de succès en succès

Troisième opérateur télécoms du Maroc, INWI a fait de la technologie un axe majeur de différenciation au cœur de sa réussite. Partenaire global, de l'infrastructure matérielle (serveurs Escala) jusqu'aux applications cœur de métier, Bull a bâti un système intégré robuste et flexible, adapté à la richesse, l'étendue et l'évolution des offres d'INWI (fixe, mobile, internet, entreprises…). Après un premier succès dans le fixe, INWI et Bull ont créé de toutes pièces, et dans des délais très courts, une offre mobile qui, 18 mois après, compte plus de 6 millions d'abonnés et représente 20 % de parts de marché.

Solution de détection de la fraude pour HSBC Brésil

Dans le cadre de la dématérialisation du processus de compensation des chèques au Brésil basé sur les images des chèques, HSBC Brésil s'est tourné vers Bull pour mettre en œuvre la solution de compensation numérique Compe Switch Truncagem. Bull a ajouté un module de détection des fraudes qui s'appuie sur une analyse comparée des images des chèques et des historiques de comportements. Une fois implémenté en totalité, le nouveau module anti-fraude renforcera l'efficacité de la banque en améliorant sa base de connaissances, et fournira à ses gestionnaires de risques une information précieuse sur les fraudes potentielles et avérées.

Une application mobile au service des responsables régionaux

Développée par Bull, l'application iPad géolocalisée iRégion fournit une information contextualisée, complète et à jour aux décideurs de la région Languedoc Roussillon lors de leurs déplacements. Cet outil novateur aide les responsables régionaux dans leurs interventions, les rapproche des territoires et des citoyens et valorise les travaux antérieurs de la direction générale des services.

iRégion se connecte au SIG (Service d'Information Géographique) et au système d'information décisionnelle (SAP BO) *via* un portail applicatif unique, ce qui permet une présentation synthétique des données, assurées d'être à jour. La présentation de l'information se fait par thèmes (éducation, tourisme, transport…). Deux clics suffisent par exemple pour obtenir la fiche complète d'un des lycées de la ville où se trouve l'utilisateur. iRégion a immédiatement séduit ses premiers utilisateurs qui en apprécient la modernité, la commodité (lors des déplacements, l'iPad remplace avantageusement un lourd dossier papier) et la façon dont l'application enrichit leurs échanges avec leurs interlocuteurs locaux.

4.1.5 SECURITY SOLUTIONS

Raid Shadow : brouilleur réactif intelligent léger et compact

Brouilleur réactif intelligent léger et compact, le Raid Shadow est la version légère et transportable du Black Shadow. Le Raid Shadow est autonome et parfaitement adapté aux missions des Forces Spéciales, aux services de déminage (EOD) et à la protection de zone réduite (*check point*, salle de réunion…).

De la taille d'un sac à dos, le Raid Shadow, ne pèse que 22 kg, il offre les mêmes niveaux de protection et de performances que le Black Shadow. Pouvant couvrir une bande de fréquences entre 20 MHz et 2.5 GHz (deux coffrets), il est ainsi capable de détecter instantanément et simultanément plus de 2 000 menaces et sa réactivité est adaptée aux « bursts » GSM & DECT (téléphones portables et téléphones sans fil).

Sphone : téléphone mobile ultra sécurisé

Avec le sphone, Bull propose une solution de protection intégrée contre l'intrusion et le vol de données personnelles. Destiné aux gouvernements, Ministères, OIV (Opérateurs d'Importance Vitale) et entreprises maniant des données sensibles, sphone est le premier téléphone mobile à sécurité matérielle native offrant une protection intégrée contre l'intrusion, le vol de données personnelles et le vol de terminal. sphone sécurise de bout en bout les communications, qu'elles soient orales ou SMS, mais aussi les données locales, stockées dans le téléphone comme l'annuaire, le journal des appels ou la mémoire de masse.

Les premiers téléphones sécurisés sphone ont été déployés en France, en Europe, en Asie et au Moyen-Orient.

Axis Aerospace & Technologies et Bull signent un partenariat dans les domaines de la sécurité intérieure et de la guerre électronique

Ce protocole d'accord définit les termes de leur coopération à de futurs projets dans le domaine de la guerre électronique à l'occasion du DEFEXPO India 2012 qui se déroulait en mars dernier à New Delhi.

Axis Aerospace & Technologies est un constructeur de systèmes de guerre électronique pour le secteur de la défense. En tant que contractant principal, il fournira l'intégralité des systèmes au Ministère indien de la Défense ainsi que l'assistance locale associée pour la maintenance à long terme.

Bull obtient la qualification *Quality Security Auditor* délivrée par le PCI-SSC

Bull rejoint la liste réduite des entreprises françaises ayant obtenu la qualification QSA (*Qualified Security Auditor*) délivrée par le PCI-SSC, pour l'ensemble de l'Europe.

La certification QSA est délivrée par le PCI-SSC à l'issue d'un processus qui valide à la fois l'expertise et l'engagement de Bull vis-à-vis des exigences de PCI-DSS, de l'éthique et de la compétence de ses auditeurs certifiés QSA. Cette qualification de haut niveau, rare en France, permet à Bull d'accompagner ses clients sur l'ensemble du cycle de mise en conformité avec le standard PCI-DSS de protection des données bancaires.

Cession des activités relatives au logiciel Eagle

Amesys RSS a cédé son activité relative au logiciel Eagle, destiné à construire des bases de données dans le cadre d'interception légale sur internet.

Cette activité était non stratégique pour le groupe Bull, qui souhaite se concentrer sur son expertise en matière de missions critiques des systèmes électroniques et, en particulier, sur les domaines liés à la protection du personnel et à la sécurité nationale. L'activité vendue représentait moins de 0,5 % du chiffre d'affaires du Groupe.

4.2 RÉSULTATS DU GROUPE

4.2.1 CHANGEMENT DE PÉRIMÈTRE

En mai 2012, AMG.net, filiale du Groupe, achète JADE Sp. Z.o.o. (JADE), société polonaise *Gold Partner* de Microsoft, afin de créer un centre de compétences de développement de services basés sur les technologies Microsoft. Cette acquisition fait partie de la stratégie de croissance du groupe Bull en Pologne, zone de développement stratégique pour le Groupe.

En septembre 2012, Bull participe à la constitution de la société Numergy. Le Groupe concrétise ainsi un premier projet développé avec SFR consistant dans le déploiement d'une infrastructure de *cloud* public à vocation française et européenne. Le projet de Bull et SFR, auquel l'État a décidé de participer *via* le FSN, est une initiative essentielle pour la compétitivité des agents économiques privés et publics. Il répond au besoin critique de disposer des services informatiques virtualisés aujourd'hui indispensables à la bonne marche des entreprises, dans des conditions qui garantissent leur indépendance, leur sécurité, la confidentialité et la proximité de leurs informations.

Bull (20 %), SFR (47 %) et la Caisse des dépôts et consignations *via* le FSN (33 %) sont actionnaires de cette société dont l'objet est de construire et d'exploiter une « centrale de production d'énergie numérique de confiance » qui fournira aux entreprises et administrations, des PME aux grandes organisations, une gamme de services de *cloud computing* public sécurisés couvrant les besoins en ressources informatiques, des plus courants aux plus critiques.

En novembre 2012, Bull cède sa participation dans Bull Finance.

4.2.2 RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en millions d'euros)	2012	2011	Variation
Chiffre d'affaires	**1 285,2**	**1 300,7**	**- 1,2 %**
Marge brute	293,6	289,9	
% chiffre d'affaires	22,8 %	22,3 %	+ 0,5 pt
Frais de Recherche et Développement nets	(17,2)	(24,4)	
% chiffre d'affaires	1,3 %	1,9 %	- 0,6 pt
Frais commerciaux et administratifs	(225,3)	(220,0)	
% chiffre d'affaires	17,5 %	16,9 %	+ 0,6 pt
Résultat de change sur flux opérationnels	(0,4)	(1,8)	
EBIT*	**50,7**	**43,7**	**+ 7,0**
% chiffre d'affaires	3,9 %	3,4 %	+ 0,5 pt
Produits de cession et autres produits et charges opérationnels	(0,3)	(26,6)	
Coûts de départs transactionnels	(7,3)	(15,8)	
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	0,4	0,8	
CRMF**	4,9	3,3	
Résultat opérationnel***	48,4	5,4	
Résultat de change sur flux financiers	0,3	0,6	
Frais financiers nets	(9,9)	(11,5)	
Charge d'impôts	(12,3)	(10,9)	
Part des minoritaires	0,1	(0,1)	
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE	**26,6**	**(16,5)**	**+ 43,1**

* *EBIT (Earnings Before Interest and Taxes) : résultat avant impôts, autres produits et charges opérationnels et financiers et quote-part des sociétés associées tel que présenté au compte de résultat.*

** *CRMF : Clause de retour à meilleure fortune.*

*** *Y compris quote-part dans le résultat net des entreprises associées.*

Pour l'exercice 2012, le chiffre d'affaires du Groupe atteint 1 285,2 millions d'euros, en légère décroissance de 1,2 % par rapport au chiffre d'affaires de 2011. À taux de change constant, cette décroissance est de 1,5 %.

L'impact des variations de périmètre est non significatif.

La répartition géographique du chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2012 évolue légèrement par rapport à 2011. La croissance réalisée en Égypte ainsi que la croissance au Maghreb et au Moyen-Orient impactent le poids relatif du Reste du monde. Le chiffre d'affaires de l'Amérique latine est en contraction et en conséquence sa part relative est en retrait. Le chiffre d'affaires de l'Europe hors France est globalement stable, seule sa part relative évolue. La part relative de la France baisse légèrement du fait de la contraction de son chiffre d'affaires.

Répartition géographique du chiffre d'affaires *(%)*	**2012**	**2011**
France	54,5 %	55,8 %
Europe hors France	29,6 %	29,1 %
Amérique du nord	1,7 %	1,7 %
Amérique du sud	3,8 %	4,7 %
Reste du monde	10,4 %	8,7 %
TOTAL	**100,0 %**	**100,0 %**

La marge brute du Groupe s'établit à 293,6 millions d'euros pour 2012, soit 22,8 % du chiffre d'affaires à comparer respectivement à 289,9 millions d'euros et 22,3 % publiés pour 2011.

Les frais nets de Recherche & Développement s'établissent à 17,2 millions d'euros, en baisse de 7,2 millions d'euros par rapport à 2011. Néanmoins l'effort R&D du Groupe s'est accru en 2012 de 11,9 millions d'euros pour atteindre 75,1 millions d'euros, avec une participation plus importante de ses partenaires et une augmentation des aides d'État à la recherche. L'effort R&D du Groupe se concentre principalement sur les systèmes de calcul intensif, les infrastructures nouvelle génération pour les centrales numériques, ainsi que les solutions de sécurité avancées.

Les frais commerciaux et administratifs s'élèvent à 225,3 millions d'euros en 2012, en croissance de 2,4 % par rapport à 2011. Principalement due à l'augmentation des frais commerciaux, cette évolution accompagne l'objectif de développement du Groupe.

Après prise en compte des pertes de change sur flux opérationnels, l'EBIT s'établit ainsi à 50,7 millions d'euros en progression de 7,0 millions d'euros par rapport à l'exercice 2011. En relation au chiffre d'affaires, la progression est de 0,5 point.

Les produits de cession et autres produits et charges opérationnels non courants sont constitués principalement de :

(i) la dépréciation totale, pour un montant de 0,9 million d'euros, de l'écart d'acquisition de la société Time Reversal Communications acquise en 2011. Cet écart constaté au moment de l'entrée dans le périmètre pour un montant de 0,6 million d'euros a été ajusté de 0,3 million d'euros en 2012 pour tenir compte des informations nouvelles remettant en cause l'évaluation des actifs faite au moment de l'acquisition. Cette dépréciation totale reflète les nouvelles perspectives de la filiale dans un environnement de forte réduction de dépenses publiques ;

(ii) des reprises de provision sur des litiges anciens dont les risques ont été réévalués pour un gain de 0,8 million d'euros ;

(iii) des cessions ou dépréciations d'immobilisations et d'actifs, la reprise d'une partie de la clause d'ajustement de prix sur l'acquisition de VIS en Égypte, ainsi que des dépenses non opérationnelles pour une charge nette de 0,2 million d'euros.

Les coûts des départs transactionnels sont en forte réduction par rapport à 2011, et représentent 7,3 millions d'euros.

La quote-part dans les résultats nets des entreprises associées s'élève à 0,4 million d'euros et représente la part du Groupe dans les résultats des sociétés Numergy, SERES et Bull Finance.

La Clause de retour à meilleure fortune dont bénéficie l'État français, condition de l'aide à la restructuration reçue par Bull en janvier 2005, a été reprise en totalité pour un gain de 4,9 millions d'euros. En effet, cette clause ne trouve pas à s'appliquer au titre des résultats 2012, la condition de génération de flux de trésorerie par les opérations de l'exercice n'étant pas atteinte. L'exercice 2012 marque la fin de la période sur laquelle le Groupe était engagé à reverser une quote-part de ses résultats.

Les autres pertes et gains de change représentent la part non opérationnelle des opérations de change liées à la position financière du Groupe.

En 2012, les frais financiers nets s'élèvent 9,9 millions d'euros, dont un coût financier de 4,8 millions d'euros lié à l'actualisation des engagements de retraite en Allemagne et de 1,2 million d'euros lié à l'actualisation et à la mobilisation des créances de Crédit d'impôt recherche.

La charge d'impôt sur les bénéfices, quant à elle, s'élève à 12,3 millions d'euros y compris la charge pour la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en France. La réévaluation des actifs et passifs d'impôts différés, dont l'annulation des actifs d'impôts différés liés à la Clause de retour à meilleure fortune, est sans impact net sur les résultats.

Le résultat net, part du Groupe, s'établit ainsi à fin décembre 2012 à 26,6 millions d'euros.

Le Groupe avait enregistré une perte nette de 16,5 millions en 2011.

Aucune transaction entre parties liées n'a influé significativement sur la situation financière ou les résultats.

RÉSULTATS PAR BUSINESS LINE

Depuis le 1er janvier 2011, les activités du Groupe sont regroupées dans quatre Business Lines à vocation mondiale : deux Business Lines technologiques et deux Business Lines offrant des solutions complètes aux clients du Groupe s'appuyant notamment sur les offres des Business Lines technologiques.

La Business Line Innovative Products est en charge du développement des offres de supercalculateurs et de serveurs haute performance répondant aux exigences des clients du Groupe pour leurs applications critiques. Elle porte l'effort de Recherche et Développement du Groupe dans ces domaines.

La Business Line Security Solutions fédère les activités produits et services du Groupe dans le domaine des systèmes critiques et de la sécurité numérique (sécurité réseaux et cryptographie, gestion des identités, infrastructures de confiance…).

La Business Line Computing Solutions fournit à ses clients, en France et à l'international, des solutions d'infrastructures critiques et sécurisées, qui vont de la distribution de produits et leur maintenance, à l'ingénierie d'infrastructure et l'infogérance.

Enfin la Business Line Business Integration Solutions regroupe les offres de conseil, d'intégration et de solutions applicatives sectorielles.

Les prises de commandes représentent la part ferme des contrats signés pendant l'exercice ainsi que la valorisation pour l'exercice des contrats qui se renouvellent automatiquement ou qui n'ont pas d'échéance.

Les Business Lines reconnaissent non seulement le chiffre d'affaires externe au périmètre du Groupe qu'elles réalisent avec leurs clients en direct, mais elles reconnaissent également le chiffre d'affaires interne qu'elles font vis-à-vis d'une autre Business Line lorsque celle-ci intègre, dans la solution offerte au client, un composant de leur offre.

L'ensemble de ces chiffres d'affaires internes est éliminé au niveau Groupe.

Les échanges entre les Business Lines se font généralement à un niveau de prix comparable à celui qui serait établi pour des parties tierces et peuvent résulter de négociations spécifiques. En particulier la Business Line Innovative Products bénéficie d'une marge de producteur sur ses produits distribués par les autres Business Lines.

Les Business Lines supportent le coût de leurs frais de Recherche et Développement, ainsi que leurs frais commerciaux et d'administration propres.

Les coûts commerciaux et administratifs de l'organisation International and Business Development, en charge du développement commercial du Groupe en France et à l'international, ainsi que ces mêmes coûts pour les structures fonctionnelles du Groupe, ne sont pas alloués.

La marge contributive correspond, pour chaque Business Line, au résultat avant impôts, autres produits et charges opérationnels, autres produits et charges financiers, quote-part des résultats des entreprises associées, et allocation de coûts fonctionnels et transverses.

Au début de 2012, une réévaluation de certaines activités en Belgique, au Brésil, en Espagne et en France a conduit à revoir de façon très marginale le périmètre des Business Lines Computing Solutions et Business Integration Solutions dans ces pays. Pour une comparaison plus pertinente entre 2012 et 2011, les résultats par Business Line de l'exercice 2011 ont été ajustés par rapport aux chiffres publiés à fin décembre 2011.

2011

(en millions d'euros)	Innovative Products	Computing Solutions	Business Integration Solutions	Security Solutions	Total
Prises de commandes externes	65,5	786,7	336,8	123,5	1 312,6
Ratio book-to-bill	*1,03*	*0,98*	*1,07*	*1,06*	*1,01*
Chiffre d'affaires total	202,4	811,0	322,6	122,1	
Chiffre d'affaires inter BL	(138,7)	(5,8)	(7,0)	(5,8)	
Chiffre d'affaires consolidé	63,8	805,2	315,6	116,2	1 300,7
Marge contributive	20,8	65,5	8,7	2,5	97,6
Coûts fonctionnels et transverses					(53,9)
EBIT					43,7

2012

(en millions d'euros)	Innovative Products	Computing Solutions	Business Integration Solutions	Security Solutions	Total
Prises de commandes externes	71,5	849,4	354,7	137,6	1 413,2
Ratio book-to-bill	*0,99*	*1,11*	*1,10*	*1,12*	*1,10*
Chiffre d'affaires total	172,6	774,0	336,6	129,4	
Chiffre d'affaires inter BL	(100,1)	(6,8)	(13,8)	(6,7)	
Chiffre d'affaires consolidé	72,5	767,2	322,8	122,7	1 285,2
Évolution 2012/2011	*+ 13,6 %*	*- 4,7 %*	*+ 2,3 %*	*+ 5,6 %*	*- 1,2 %*
Marge contributive	21,4	61,7	11,9	5,3	100,3
Coûts fonctionnels et transverses					(49,6)
EBIT					50,7

Innovative Products

Les prises de commandes externes de la Business Line Innovative Products sont en progression de 9,1 % en 2012 par rapport à 2011 reflétant la croissance des partenariats Recherche et Développement.

Le chiffre d'affaires total est en diminution de 14,6 % à 172,6 millions d'euros. La progression du chiffre d'affaires correspondant aux partenariats Recherche et Développement ne compense pas la diminution anticipée du chiffre d'affaires des serveurs propriétaires, et la diminution des livraisons *Extreme Computing* après l'installation de deux supercalculateurs pétaflopiques sur deux continents en décembre 2011.

La marge contributive s'établit à 21,4 millions d'euros, en progression par rapport à 2011.

Computing Solutions

Les prises de commandes externes de la Business Line Computing Solutions sont en croissance de 8 % sur l'année 2012 par rapport à 2011 avec une bonne dynamique des activités d'infogérance et une bonne tenue des autres activités.

Le chiffre d'affaires total s'élève à 774,0 millions d'euros, en décroissance de 4,6 % par rapport à 2011. Les activités Maintenance et Infrastructure Services progressent. L'activité *Extreme Computing* marque une pause dans sa trajectoire de croissance, les commandes sur ce marché étant arrivées tard dans l'année sans possibilité d'être transformées en chiffre d'affaires. Les ventes des autres produits distribués par la Business Line (StoreWay, Escala, Novascale) sont stables sur la période.

Sur le plan géographique, la croissance du chiffre d'affaires à l'international est dynamisée par une activité soutenue au Royaume-Uni et au Maghreb qui compense la décroissance de pays comme l'Espagne, impactée par la crise, ou de l'Allemagne qui connaît une diminution du chiffre d'affaires de l'activité *Extreme Computing* après la bonne performance 2011 et en attente de la transformation en chiffre d'affaires des commandes prises fin 2012. L'évolution France sous-tend l'évolution de la Business Line.

La marge contributive s'établit à 61,7 millions d'euros en diminution de 3,8 millions d'euros par rapport à 2011.

Business Integration Solutions

Les prises de commandes externes de la Business Line Business Integration Solutions, entraînées principalement par la croissance des activités Application Management, croissent de 5,3 % sur l'année 2012 par rapport à 2011.

Le chiffre d'affaires total de 336,6 millions d'euros, affiche une progression de 4,3 % par rapport à 2011. Les activités en France, en Belgique, au Luxembourg et en Pologne soutiennent principalement cette croissance.

La marge contributive s'établit à 11,9 millions d'euros, en progression de 3,2 millions d'euros par rapport à 2011.

Security Solutions

Les prises de commandes externes de la Business Line Security Solutions sont en croissance de 11,4 % sur l'année 2012 par rapport à 2011, la grande majorité des activités participant à cette croissance.

Le chiffre d'affaires total à 129,4 millions d'euros est en croissance de 6,0 % par rapport à décembre 2011.

La marge contributive s'améliore de 2,8 millions d'euros et atteint 5,3 millions d'euros en 2012. Avant la prise en compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles créées lors des acquisitions, notamment des sociétés Amesys, la marge contributive de la BL Security Solutions s'établit à 7,6 millions d'euros soit 6,2 % du chiffre d'affaires externe.

SITUATION DE TRÉSORERIE

Trésorerie brute

(en millions d'euros)	2012	2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie	231,8	278,8
Autres placements de trésorerie	10,0	-
Comptes de garantie	82,0	67,2
TRÉSORERIE BRUTE	**323,8**	**346,0**

La trésorerie disponible « Trésorerie et équivalents de trésorerie » est constituée principalement de placements en OPCVM monétaires, de certificats de dépôt et de comptes à terme bancaires avec possibilité de sortie à tout moment dans des conditions prévues contractuellement.

Les autres placements de trésorerie sont constitués de comptes à terme bancaires, dont la liquidité est quotidienne, qui ne remplissent pas l'ensemble des critères, notamment de maturité, pour être présentés comme des équivalents de trésorerie.

Les comptes de garantie sont constitués, d'une part des comptes de garantie liés aux programmes de cession de créances, et d'autre part aux dépôts requis par les banques garantissant certaines opérations commerciales ou financières. Ils constituent une part non immédiatement disponible de la trésorerie.

Une partie de la trésorerie a pour origine les cotisations de retraite accumulées dans la filiale allemande du Groupe et non externalisées conformément à la législation en vigueur.

Tableau de financement

(en millions d'euros)	2012	2011
EBIT	**50,7**	**43,7**
Amortissements	22,1	21,5
Investissements (opérationnels)	(26,5)	(19,5)
Variation du besoin en fonds de roulement	(28,8)	(23,0)
Flux opérationnel	**17,5**	**22,7**
Frais financiers nets payés	(2,3)	(4,2)
Impôts payés	(10,7)	(11,5)
Flux non récurrents	(19,5)	(20,1)
Flux total de trésorerie	**(14,9)**	**(13,1)**
Augmentation/(diminution) de la trésorerie (A)	(22,2)	19,7
Augmentation/(diminution) de la dette (B)	(7,3)	32,8
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (A – B)	**(14,9)**	**(13,1)**

Au cours de l'exercice 2012, le Groupe a consommé 14,9 millions d'euros de trésorerie nette, l'activité générant un flux de trésorerie de 17,5 millions d'euros.

Le Groupe avait précédemment retenu la notion de « flux provenant des opérations courantes » pour suivre sa performance de génération de trésorerie opérationnelle. La notion désormais retenue est celle de « flux opérationnel », qui exclut les frais financiers nets et les impôts. Les frais financiers nets, ainsi que les impôts, sont les montants effectivement décaissés. Par conséquent, les flux 2011 ont été ajustés selon ces principes.

Le Groupe considère que cette définition est plus représentative des flux de trésorerie qui sont du ressort des responsables opérationnels.

Les principaux éléments des flux de trésorerie non récurrents sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	2012	2011
Remboursement financement plans de retraite	-	0,9
Départs transactionnels	(11,0)	(8,5)
Paiement CRMF	-	(4,6)
Montant net des acquisitions et cessions d'entités ou d'activités	(6,3)	(2,0)
Compléments de prix sur acquisitions antérieures	-	(3,7)
Règlement litige fiscal	-	(1,1)
Autres	(2,2)	(1,1)
TOTAL FLUX NON RÉCURRENTS	**(19,5)**	**(20,1)**

La réconciliation entre le flux opérationnel indiqué dans le tableau de financement ci-dessus et le flux généré par l'activité figurant au chapitre 5.2.4, page 117, est indiquée ci-dessous :

(en millions d'euros)	2012	2011
Flux opérationnel	**17,5**	**22,7**
Frais des départs transactionnels	(11,0)	(8,5)
Investissements opérationnels	26,5	19,5
Variations compte de garantie	(14,7)	(23,2)
Impôts	(10,7)	(11,5)
Autres ajustements	(2,0)	0,8
FLUX GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	**5,5**	**(0,2)**

Trésorerie nette

(en millions d'euros)	2012	2011
Trésorerie brute	**323,8**	**346,0**
Financement de créances commerciales	(3,6)	(5,9)
Financement de créances locatives	(4,6)	(8,9)
Financement de créances de Crédit d'impôt recherche	(17,7)	(17,1)
Emprunts auprès d'établissements de crédit, location financement	(39,7)	(41,3)
Emprunts obligataires	(1,2)	(1,1)
Instruments dérivés passif	(1,7)	(0,7)
Option de vente au bénéfice de minoritaires	(0,6)	(0,6)
Clause d'ajustement de prix	(1,7)	-
Autres dettes financières	(0,5)	(0,6)
Dette financière totale au bilan*	(71,3)	(76,2)
Autres	2,4	-
TRÉSORERIE NETTE	**254,9**	**269,8**

* *La diminution de la dette financière totale au bilan entre 2012 et 2011 est de 4,9 millions d'euros. Elle s'explique par une baisse de la dette de 7,3 millions d'euros et par les effets, sans impacts sur la trésorerie (pour un montant de 2,4 millions d'euros), de l'actualisation du financement des créances du Crédit d'impôt recherche (0,6 million d'euros) et des clauses d'ajustement de prix (1,7 million d'euros). En effet, en application de la norme IAS 32, les clauses d'ajustement de prix se définissent comme des passifs financiers.*

Le Groupe dispose d'un crédit syndiqué d'un montant de 50 millions d'euros, dont la tranche amortissable sur cinq ans, d'un montant de 35 millions d'euros, a été tirée.

Le solde de la dette est constitué très majoritairement par le financement de créances pour lesquelles il a été considéré que le Groupe gardait une part du risque, ne permettant pas la décomptabilisation selon les critères de l'IAS 39. Il s'agit de cessions de créances commerciales avec recours à hauteur de 3,6 millions d'euros, de financements externes auxquels sont adossés des contrats de location de matériels à hauteur de 4,6 millions d'euros, et de la mobilisation de créances de Crédit d'impôt recherche à hauteur de 17,7 millions d'euros. Le total de la dette correspondant à ces cessions de créances s'élève à 25,9 millions d'euros.

Le détail de ces engagements (répartition, conditions, maturité) figure dans la note 22 de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe, page 139.

La trésorerie nette s'élève à 254,9 millions d'euros.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture.

PERSPECTIVES

Le plan Bullway, présenté fin 2010, porte ses fruits dans un environnement qui reste incertain. Le Groupe confirme pour 2013 ses objectifs d'EBIT, soit entre 50 et 60 millions d'euros, et de croissance du chiffre d'affaires, supérieure de 50% à celle du marché.

4.3 RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

Bull, société mère du Groupe, a réalisé un profit net de 26,5 millions d'euros pour l'exercice 2012 par rapport à un profit de 15,6 millions d'euros l'année précédente.

Ce résultat provient principalement des éléments suivants :

(en millions d'euros)	2012	2011
Impact des résultats des filiales de Bull sur le résultat de la société mère, nets des dividendes reçus	21,3	20,6
Résultat net des produits et charges financiers	5,2	(4,8)
Variation de la provision pour CRMF	4,9	3,3
Écart de change	0,1	0,8
Autres produits et charges	(5,0)	(4,3)
TOTAL	**26,5**	**15,6**

Les capitaux propres de Bull, après le profit de l'année 2012, s'élèvent à 209,1 millions d'euros, ils étaient de 182,4 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Bull n'a pas distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices et n'escompte pas en distribuer dans un futur proche, afin de privilégier le financement de sa croissance.

Les résultats des principales filiales de Bull pour 2012 sont résumés ci-après :

(en millions d'euros)	Capital	Réserves	Chiffre d'affaires	Résultat net	Quote-part du capital détenue %	Valeurs d'inventaire des titres détenus
Bull SAS et ses filiales	35,6	59,8	701,3	32,9	100	96,7
Bull International S.A.S. et ses filiales	10,3	8,0	477,9	(10,0)	100	18,4
Bull Data Systems Inc. et ses filiales	-	5,3	15,8	2,3	100	5,3
Filiales Amesys	1,4	23,6	90,2	(1,6)	100	95,4

(Normes IFRS)

4.4 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ARRÊTÉ DES COMPTES

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis l'arrêté des comptes.

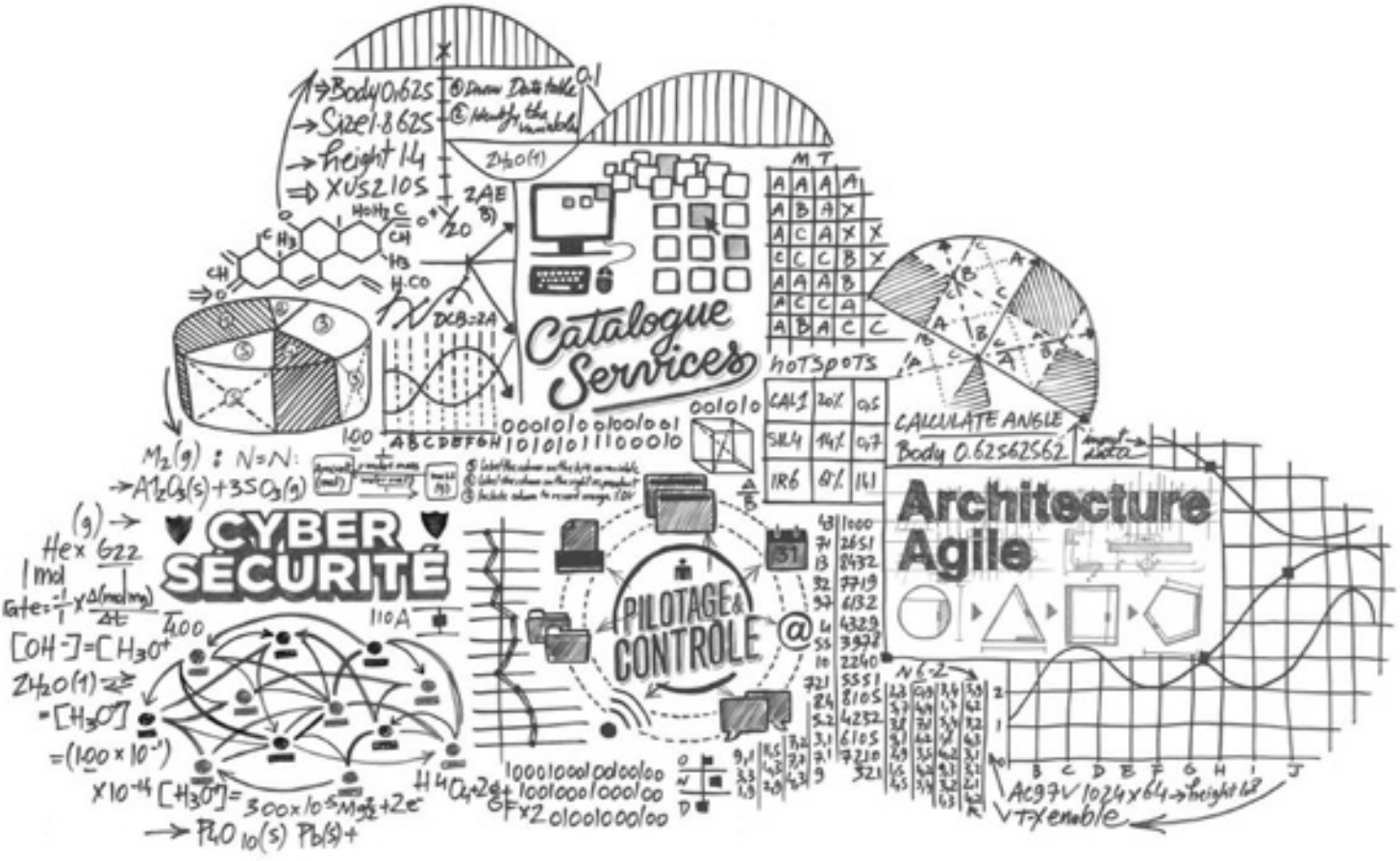

Le cloud by Bull : une offre multiforme, centrée sur les métiers, sécurisée et flexible, qui évolue selon les besoins

En application du règlement n° 1606/2002 du Conseil européen adopté le 19 juillet 2002, les comptes consolidés de Bull et de ses filiales sont préparés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) à la date d'arrêté des comptes consolidés par le conseil d'administration.

Compte de résultat simplifié

(en millions d'euros)	2012	2011
Chiffre d'affaires	1 285,2	1 300,7
Résultat avant impôts, autres produits et charges opérationnels et financiers	50,7	43,7
Résultat opérationnel*	48,4	5,4
Résultat financier	(9,6)	(10,9)
Résultat net, part du Groupe	26,6	(16,5)

* Dont une charge de 34,5 millions d'euros en 2011 liée à la dépréciation partielle de l'écart d'acquisition et des immobilisations incorporelles constatés lors de l'acquisition du groupe Amesys.

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE BULL

5

5.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 112

5.2 COMPTES CONSOLIDÉS ET NOTES ANNEXES 114

5.2.1 Compte de résultat consolidé 114
5.2.2 Bilan consolidé 115
5.2.3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés 116
5.2.4 Tableau de flux de trésorerie 117
5.2.5 Notes annexes aux comptes consolidés 118

Note 1 Organisation 119
Note 2 Résumé des principes comptables essentiels 119
Note 3 Variations de périmètre 124
Note 4 Information sectorielle 125
Note 5 Autres produits et charges opérationnels 127
Note 6 Résultats des entreprises associées 128
Note 7 Résultat financier 128
Note 8 Charge d'impôts 129
Note 9 Résultat par action 130
Note 10 Immobilisations incorporelles 131
Note 11 Immobilisations corporelles 132
Note 12 Écarts d'acquisition 133
Note 13 Actifs financiers non courants 134
Note 14 Stocks et encours 135
Note 15 Créances clients 135
Note 16 Autres actifs courants 138
Note 17 Trésorerie et équivalents de trésorerie 138
Note 18 Actifs et passifs détenus en vue de la vente 138
Note 19 Capital 138
Note 20 Réserves liées au capital 139
Note 21 Intérêts minoritaires 139
Note 22 Emprunts et passifs financiers 139
Note 23 Provision pour Clause de retour à meilleure fortune 141
Note 24 Provisions pour Avantages postérieurs à l'emploi 141
Note 25 Autres provisions non courantes 145
Note 26 Autres provisions courantes et autres passifs courants 146
Note 27 Instruments financiers et gestion des risques financiers 147
Note 28 Concentration de risque de crédit sur un tiers 150
Note 29 Plans d'options, plans d'attribution gratuite d'actions et plan d'épargne entreprise en actions 151
Note 30 Transactions avec des sociétés apparentées (parties liées) 157
Note 31 Engagements hors bilan 157
Note 32 Rémunération des dirigeants, frais de personnel et effectif du Groupe 159
Note 33 Honoraires des commissaires aux comptes et de leurs réseaux 160

5.2.6 Événements postérieurs à la clôture 161

5.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Bull, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les écarts d'acquisition figurent au bilan pour un montant net de 103,9 millions d'euros au 31 décembre 2012. BULL procède à chaque clôture à des tests de perte de valeur des goodwills, selon les modalités décrites dans la note 2 « Résumé des principes comptables essentiels » paragraphe « IAS 36 Dépréciation des actifs » de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur, apprécié les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie futures utilisées et nous avons vérifié que la note 12 « Ecarts d'acquisition » de l'annexe donne une information appropriée. Nous avons, sur cette base, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de cette estimation.
- BULL présente à l'actif de son bilan des impôts différés actifs pour un montant de 15,4 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 16,7 millions d'euros au 31 décembre 2011, ainsi qu'exposé dans la note 8 « Charge d'impôts » de l'annexe.

  Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié de la méthodologie mise en œuvre décrite dans la note 2 « Résumé des principes comptables essentiels » paragraphe « IAS 12 Impôts sur le résultat » de l'annexe des comptes consolidés et les hypothèses sur lesquelles se fonde l'estimation des impôts différés actifs, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de cette estimation par la direction. Nous avons, sur cette base, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de cette estimation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 29 mars 2013

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton Membre français de Grant Thornton International	Deloitte & Associés
Victor Amselem	Bénédicte Sabadie-Fauré

5.2 COMPTES CONSOLIDÉS ET NOTES ANNEXES

5.2.1 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre

(en millions d'euros)	Notes	2012	2011
Chiffre d'affaires	*(4)*	**1 285,2**	**1 300,7**
Coûts des produits et services vendus		(991,6)	(1 010,8)
Marge brute		**293,6**	**289,9**
Frais de Recherche et Développement		(17,2)	(24,4)
Frais commerciaux		(142,9)	(138,3)
Frais administratifs		(82,4)	(81,7)
Résultat de change sur flux opérationnels		(0,4)	(1,8)
Résultat avant impôts, autres produits et charges opérationnels et financiers		**50,7**	**43,7**
Autres produits opérationnels	*(5)*	13,5	9,8
Autres charges opérationnelles	*(5)*	(21,1)	(52,2)
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	*(6)*	0,4	0,8
Provision pour Clause de retour à meilleure fortune	*(23)*	4,9	3,3
Résultat opérationnel		**48,4**	**5,4**
Résultat de change sur flux financiers		0,3	0,6
Charges de financement		(12,9)	(14,4)
Produits de financement		3,0	2,9
Résultat financier	*(7)*	**(9,6)**	**(10,9)**
Charge d'impôts	*(8)*	(12,3)	(10,9)
RÉSULTAT NET		**26,5**	**(16,4)**
Dont :			
■ part du Groupe		26,6	(16,5)
■ part des minoritaires		(0,1)	0,1
Résultat de base par action	*(9)*	0,22	(0,14)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires		120 632 602	120 360 058
Résultat dilué par action	*(9)*	0,22	(0,14)
Nombre moyen pondéré dilué d'actions		120 782 642	121 628 108

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

■ Résultat global consolidé

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre

(en millions d'euros)	2012	2011
Résultat net	**26,5**	**(16,4)**
Produits et charges directement comptabilisés en capitaux propres	**(1,7)**	**0,9**
■ dont autres éléments non recyclables du résultat global	-	-
■ dont autres éléments recyclables du résultat global	(1,7)	0,9
Écarts de conversion	0,5	(1,4)
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	0,4	(0,1)
Variation de la juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie	(2,6)	2,4
Résultat global consolidé	**24,8**	**(15,5)**
Dont :		
■ part du Groupe	24,9	(15,6)
■ part des minoritaires	(0,1)	0,1

5.2.2 BILAN CONSOLIDÉ

Actif

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre 2012	2011
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	(10)	11,2	18,9
Immobilisations corporelles	(11)	63,0	57,0
Écarts d'acquisition	(12)	103,9	102,3
Actifs financiers non courants	(13) (22)	37,9	14,9
Impôts différés – actif	(8)	15,4	16,7
Total actifs non courants		**231,4**	**209,8**
Actifs courants			
Stocks et encours	(14)	79,6	73,0
Créances clients	(15)	133,8	133,7
Autres actifs courants	(16)	191,3	143,8
Placements en garantie		7,3	8,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(17)	231,8	278,8
Total actifs courants		**643,8**	**637,6**
Actifs non courants détenus en vue de la vente	(18)	-	-
TOTAL DE L'ACTIF		**875,2**	**847,4**

Passif

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre 2012	2011
Capitaux propres			
Capital	(19)	12,1	12,1
Réserves	(20)	190,0	164,3
Capitaux propres		**202,1**	**176,4**
Dont :			
▪ part du Groupe		201,4	175,6
▪ intérêts minoritaires	(21)	0,7	0,8
Emprunts et passifs financiers non courants	(22)	49,2	55,2
Provision pour Clause de retour à meilleure fortune	(23)	-	4,9
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi non courantes	(24)	100,4	98,0
Autres provisions non courantes	(25)	15,3	20,8
Impôts différés – passif	(8)	3,2	5,6
Total passifs non courants hors capitaux propres		**168,1**	**184,5**
Passifs courants			
Dettes fournisseurs		220,8	209,3
Clients : avances et acomptes reçus		24,3	11,7
Impôts à payer sur les bénéfices		4,8	4,4
Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi courantes	(24)	9,4	10,4
Autres provisions courantes	(26)	45,7	53,4
Autres passifs courants	(26)	177,9	176,3
Emprunts et passifs financiers courants	(22)	22,1	21,0
Total passifs courants		**505,0**	**486,5**
Passifs non courants détenus en vue de la vente	(18)	-	-
TOTAL DU PASSIF		**875,2**	**847,4**

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

5.2.3 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

2011

(en millions d'euros)	Capital émis	Réserves liées au capital	Réserves de conversion	Autres réserves	Résultat accumulé non distribué	Sous-total	Minoritaires	Total
Solde au 1er janvier 2011	**12,1**	**353,8**	**(6,0)**	**2,2**	**(172,0)**	**190,1**	**0,2**	**190,3**
Réserves de conversion	-	-	(1,4)	-	-	(1,4)	-	(1,4)
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	(0,1)	-	(0,1)	-	(0,1)
Variation de la juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie	-	-	-	2,4	-	2,4	-	2,4
Total des produits et charges comptabilisés directement dans les capitaux propres	**-**	**-**	**(1,4)**	**2,3**	**-**	**0,9**	**-**	**0,9**
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	(16,5)	(16,5)	0,1	(16,4)
Total du résultat global de l'exercice	**-**	**-**	**(1,4)**	**2,3**	**(16,5)**	**(15,6)**	**0,1**	**(15,5)**
Autres opérations avec les minoritaires	-	-	-	-	(0,6)	(0,6)	0,5	(0,1)
Actions d'autocontrôle	-	(0,3)	-	-	-	(0,3)	-	(0,3)
Paiement sous forme d'actions	-	2,0	-	-	-	2,0	-	2,0
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2011	**12,1**	**355,5**	**(7,4)**	**4,5**	**(189,1)**	**175,6**	**0,8**	**176,4**

2012

(en millions d'euros)	Capital émis	Réserves liées au capital	Réserves de conversion	Autres réserves	Résultat accumulé non distribué	Sous-total	Minoritaires	Total
Solde au 1er janvier 2012	**12,1**	**355,5**	**(7,4)**	**4,5**	**(189,1)**	**175,6**	**0,8**	**176,4**
Réserves de conversion	-	-	0,5	-	-	0,5	-	0,5
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	0,4	-	0,4	-	0,4
Variation de la juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie	-	-	-	(2,6)	-	(2,6)	-	(2,6)
Total des produits et charges comptabilisés directement dans les capitaux propres	**-**	**-**	**0,5**	**(2,2)**	**-**	**(1,7)**	**-**	**(1,7)**
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	26,6	26,6	(0,1)	26,5
Total du résultat global de l'exercice	**-**	**-**	**0,5**	**(2,2)**	**26,6**	**24,9**	**(0,1)**	**24,8**
Augmentation de capital	-	0,1	-	-	-	0,1	-	0,1
Autres opérations avec les minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions d'autocontrôle	-	0,4	-	-	-	0,4	-	0,4
Paiement sous forme d'actions	-	0,4	-	-	-	0,4	-	0,4
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2012	**12,1**	**356, 4**	**(6,9)**	**2,3**	**(162,5)**	**201,4**	**0,7**	**202,1**

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

5.2.4 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre

(en millions d'euros)	Notes	2012	2011
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN DÉBUT D'EXERCICE		**278,8**	**282,2**
Résultat net, part du Groupe		**26,6**	**(16,5)**
Intérêts minoritaires		**(0,1)**	**0,1**
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
■ Amortissements	*(10)/(11)*	22,1	21,5
■ Provisions pour perte de valeur sur actifs		1,0	2,9
■ Dépréciation des écarts d'acquisition	*(12)*	0,9	31,5
■ Provisions		10,2	(1,0)
■ Provision pour Clause de retour à meilleure fortune	*(23)*	(4,9)	(7,9)
■ Coûts et produits de financement		3,1	11,5
■ Impôts différés	*(8)*	-	(0,1)
■ Charge d'impôts courants	*(8)*	12,3	11,1
■ Paiements effectués au titre de l'impôt sur les sociétés		(10,7)	(5,1)
■ Encaissement au titre du Crédit d'impôt recherche		-	-
■ Actualisation des créances et des dettes		6,8	3,1
■ Charge de rémunération sous forme d'actions	*(20)*	0,4	2,0
■ (Plus)/Moins-values sur cession d'immobilisations		0,7	(1,2)
■ Quote-part des résultats des entreprises associées nette de dividendes	*(13)*	(0,2)	(0,8)
■ (Augmentation)/Diminution des placements en garantie		1,0	7,4
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité			
■ Clients et avances clients		(6,0)	(7,8)
■ Autres actifs courants		(52,6)	(58,3)
■ Stocks et encours		(8,4)	(7,6)
■ Fournisseurs, avances et acomptes fournisseurs		5,3	11,8
■ Autres passifs courants		(2,0)	3,2
Flux de trésorerie générés/(requis) par l'activité		**5,5**	**(0,2)**
Acquisitions d'autres immobilisations corporelles et incorporelles	*(10)/(11)*	(25,4)	(17,3)
Produits résultant de la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	*(10)/(11)*	4,1	0,5
Variation nette des autres actifs financiers	*(13)*	(11,0)	1,0
Incidence des variations de périmètre	*(13)*	(10,4)	(5,7)
Flux de trésorerie générés/(requis) par les investissements		**(42,7)**	**(21,5)**
Augmentation de capital	*(20)*	0,1	-
Actions autodétenues	*(20)*	0,4	(0,3)
Variation nette des dettes à long et moyen terme		1,1	25,7
Variation nette des emprunts à court terme		(7,9)	8,5
Coûts et produits de financement*		(3,1)	(12,9)
Flux de trésorerie générés/(requis) par les financements		**(9,4)**	**21,0**
Effets des variations de taux de change		(0,4)	(2,6)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN FIN D'EXERCICE		**231,8**	**278,8**
* *Dont paiements effectués au titre des intérêts d'emprunts.*		*(3,7)*	*(4,2)*

Les flux de chaque rubrique de transactions en devises sont déterminés dans la devise de chaque pays, puis convertis en euros en utilisant un taux moyen sur l'année. La différence de conversion avec les calculs retenus pour le bilan et le compte de résultat est reportée dans la ligne « Effets des variations de taux de change » qui regroupe ainsi l'ensemble des différences de chaque rubrique.

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

5.2.5 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

SOMMAIRE

NOTE 1	ORGANISATION	119
NOTE 2	RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES ESSENTIELS	119
NOTE 3	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	124
NOTE 4	INFORMATION SECTORIELLE	125
NOTE 5	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	127
NOTE 6	RÉSULTATS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	128
NOTE 7	RÉSULTAT FINANCIER	128
NOTE 8	CHARGE D'IMPÔTS	129
NOTE 9	RÉSULTAT PAR ACTION	130
NOTE 10	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	131
NOTE 11	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	132
NOTE 12	ÉCARTS D'ACQUISITION	133
NOTE 13	ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	134
NOTE 14	STOCKS ET ENCOURS	135
NOTE 15	CRÉANCES CLIENTS	135
NOTE 16	AUTRES ACTIFS COURANTS	138
NOTE 17	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	138
NOTE 18	ACTIFS ET PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE	138
NOTE 19	CAPITAL	138
NOTE 20	RÉSERVES LIÉES AU CAPITAL	139
NOTE 21	INTÉRÊTS MINORITAIRES	139
NOTE 22	EMPRUNTS ET PASSIFS FINANCIERS	139
NOTE 23	PROVISION POUR CLAUSE DE RETOUR À MEILLEURE FORTUNE	141
NOTE 24	PROVISIONS POUR AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	141
NOTE 25	AUTRES PROVISIONS NON COURANTES	145
NOTE 26	AUTRES PROVISIONS COURANTES ET AUTRES PASSIFS COURANTS	146
NOTE 27	INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS	147
NOTE 28	CONCENTRATION DE RISQUE DE CRÉDIT SUR UN TIERS	150
NOTE 29	PLANS D'OPTIONS, PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS ET PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE EN ACTIONS	151
NOTE 30	TRANSACTIONS AVEC DES SOCIÉTÉS APPARENTÉES (PARTIES LIÉES)	157
NOTE 31	ENGAGEMENTS HORS BILAN	157
NOTE 32	RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS, FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIF DU GROUPE	159
NOTE 33	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE LEURS RÉSEAUX	160

NOTE 1 ORGANISATION

Les comptes consolidés du groupe Bull comprennent les comptes de Bull et de ses filiales.

Sur la base des informations disponibles au 31 décembre 2012, le capital de Bull est détenu à hauteur de 20,0 % par Crescendo Industries, de 8,1 % par France Telecom, de 4,4 % par Pothar Investments SA, et de 67,4 % par le public, des salariés de Bull et des fonds d'investissement. Bull détient par ailleurs 0,1 % d'actions en autocontrôle.

Bull, société mère du Groupe, est une société anonyme dont le siège social se situe en France, rue Jean-Jaurès – 78340 Les Clayes-sous-Bois. Cette société est cotée en Bourse sur Euronext Paris. Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 13 février 2013.

NOTE 2 RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES ESSENTIELS

Principes comptables

En application du règlement n° 1606/2002 du Conseil européen adopté le 19 juillet 2002, les comptes consolidés de l'exercice 2012 sont préparés conformément au référentiel IFRS.

Les principes comptables retenus pour l'établissement de ces informations financières résultent de l'application de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2012.

En l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la direction du groupe Bull fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres ;
- soient prudents ;
- soient complets dans tous leurs aspects significatifs.

Le nouveau texte publié par l'IASB et d'application obligatoire en 2012 n'a pas eu d'effet significatif pour le Groupe :

- IFRS 7, Informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers.

Conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers n° 2011-16, le Groupe avait appliqué par anticipation en 2011 l'amendement IAS 1, Présentation des autres éléments de résultat global, qui sera d'application obligatoire en 2013.

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes, et autres amendements et interprétations approuvés par l'Union européenne, notamment :

- amendements IAS 12, Impôts sur le résultat – Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents ;
- amendements IAS 19, Avantages au personnel ;
- amendements IAS 32, Instruments financiers : Présentation – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers ;
- amendements IFRS 1, Première application des normes internationales d'information financière – Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les premiers adoptants ;
- amendements IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers ;
- IAS 27 révisée, États financiers individuels ;
- IAS 28 révisée, Participation dans des entreprises associées et des coentreprises ;
- IFRIC 20, Frais de découverture engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert ;
- IFRS 10, États financiers consolidés ;
- IFRS 11, Partenariats ;
- IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ;
- IFRS 13, Évaluation de la juste valeur.

L'entrée en vigueur des amendements IAS 19 entraînera, le 1er janvier 2013, la disparition de la méthode du « corridor » et la constatation dans les capitaux propres de tous les écarts actuariels non amortis et de tous services passés non encore reconnus. L'effet de ce changement sur les capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2012 serait une baisse de 68,8 millions d'euros.

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes, et autres amendements et interprétations non encore approuvés par l'Union européenne, notamment :

- amendements IFRS 1, Subventions publiques ;
- amendements IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12, Modalités de première application ;
- amendements IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27, Exception au principe de consolidation des filiales détenues par des entités d'investissement ;
- IFRS 9, Instruments financiers.

Le groupe Bull mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes.

Recours à des estimations

L'établissement des comptes consolidés du groupe Bull exige que la direction se fonde sur des hypothèses et qu'elle effectue des estimations qui ont un impact sur les montants qui apparaissent dans les états financiers relatifs aux actifs et aux passifs existants, aux charges et aux produits, aux actifs et passifs éventuels, ainsi que dans les annexes relatives aux comptes consolidés. Le Groupe établit régulièrement des estimations, notamment celles qui ont trait aux factures à émettre, aux créances douteuses, aux provisions pour dépréciation des stocks et encours, aux participations non consolidées, à la valeur comptable des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles, aux impôts différés actifs (note 8, page 129), aux restructurations, aux engagements de retraite, aux compléments de prix, aux passifs éventuels et aux litiges. Les estimations du Groupe sont fondées sur son expérience passée et sur diverses autres hypothèses qu'il juge raisonnables au vu des circonstances et qui constituent le fondement de l'évaluation d'actifs et de passifs dont la valeur comptable n'est pas immédiatement déterminable d'après d'autres sources.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est donc possible qu'au moment du dénouement des opérations concernées, les résultats réels soient susceptibles de différer de ces estimations et d'avoir une incidence sur les états financiers des périodes futures. Les estimations utilisées sont détaillées dans les notes correspondantes.

IAS 1 – Présentation des états financiers

Les états financiers sont présentés en application de la norme IAS 1.

IAS 2 – Stocks

En application de la norme IAS 2, les stocks et encours sont évalués au plus bas du prix de revient (principalement selon le principe du premier entré, premier sorti) ou du prix du marché (valeur réalisable nette estimée). Les coûts standards de matière, main-d'œuvre et frais généraux des produits fabriqués sont établis en considérant un niveau prévisionnel d'activité et sont ensuite ajustés au prix de revient réel par le biais des écarts sur coûts de production. Les charges résultant d'une sous-activité sont comptabilisées en coûts des produits et services vendus.

IAS 11 – Contrats de construction

En application de la norme IAS 11, les sociétés du groupe Bull en France comptabilisent leurs contrats de construction (généralement à plus d'un an) selon la méthode de l'avancement. Les autres sociétés du Groupe dont les contrats de construction ne sont pas significatifs utilisent une méthode de points de passage définis contractuellement *(milestones)*.

La méthode à l'avancement est fondée sur des indicateurs de développement du projet liés au nombre d'heures ou aux coûts encourus sur les coûts totaux réestimés périodiquement projet par projet.

Dès lors qu'un dépassement des coûts totaux prévisionnels sur la facturation prévue apparaît, il est constitué une provision pour perte à terminaison.

IAS 12 – Impôts sur le résultat

La charge d'impôt au compte de résultat correspond au total des impôts sur les bénéfices et des impôts différés.

Les impôts sur les bénéfices correspondent au total des impôts exigibles au titre du bénéfice imposable de l'exercice et à la CVAE à laquelle les entités françaises sont soumises.

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporelles existant entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales.

Les actifs d'impôts différés sur déficits fiscaux reportables sont reconnus dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera réalisé permettant ainsi à l'actif d'impôt d'être recouvré. La valorisation des actifs d'impôts différés est revue annuellement et est réduite lorsqu'il est probable que le bénéfice imposable ne sera pas suffisant pour permettre l'utilisation de tout ou partie des actifs d'impôts différés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'évaluation des impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs à la date de clôture.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'actualisation et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

IAS 16 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué des amortissements. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés. Les amortissements sont calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire pratiquée sur la durée d'utilité des actifs. Les constructions et aménagements sont amortis sur dix à vingt ans, le matériel et outillage sur quatre à dix ans et le matériel de location sur cinq ans. Les micro-ordinateurs et les terminaux immobilisés pour usage interne sont amortis sur trois ans. La dotation aux amortissements des immobilisations corporelles est incluse dans le compte de résultat en charge par destination.

En application de la norme IAS 23, les intérêts des emprunts affectés à la construction et à l'acquisition des actifs corporels sont comptabilisés dans le coût de l'actif. Par ailleurs, l'analyse des processus industriels n'a pas révélé d'équipement industriel nécessitant un plan d'amortissement spécifique ou entraînant des grosses réparations désormais traitées comme des composants de la valeur de l'actif.

IAS 17 – Contrats de location

Le groupe Bull applique les critères de qualification des contrats de location financement (IAS 17). Ainsi, les contrats non résiliables de location à moyen terme, qui s'étalent en général sur trois à cinq ans, sont comptabilisés comme des ventes pour la valeur actualisée des loyers minima à recevoir.

Il est rappelé que les contrats comptabilisés comme des ventes correspondent à des contrats pour lesquels l'engagement ferme du client, sur une période de 36 à 60 mois en général, conduit à une chaîne de loyers actualisés proches de la valeur de vente qui aurait été concédée au client si celui-ci avait décidé d'acheter.

Les créances dont l'échéance s'étale sur la durée du contrat font, en général, l'objet de financement auprès d'établissements financiers spécialisés. Tous les contrats de financement ont fait l'objet d'un examen et d'une revue des clauses contractuelles afin de se conformer aux critères de comptabilisation de la norme IAS 39.

IAS 18 – Produits des activités ordinaires

Le groupe Bull applique la norme IAS 18 relative à la comptabilisation du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires du groupe Bull est constitué par des ventes et des locations de matériel et de logiciel, ainsi que par des prestations de services liées au traitement de l'information sous différentes modalités contractuelles.

Les ventes sont considérées comme étant réalisées lorsque les prestations du groupe Bull ont été exécutées conformément aux clauses contractuelles qui retiennent la livraison ou la mise à disposition du matériel. Généralement, les contrats de vente sont assortis d'une clause de réserve de propriété dans tous les pays où la législation le permet.

Le chiffre d'affaires concernant les redevances de logiciel facturées en une seule fois est enregistré à la mise à disposition du logiciel et en fonction de la réalisation des services contractuellement dus. Les redevances mensuelles sont reconnues en chiffre d'affaires à l'échéance de chaque période.

Les produits provenant des contrats de location sont compris dans le chiffre d'affaires lors de chaque échéance pendant la durée du contrat. Les dotations aux amortissements sont les principaux coûts de ces contrats. Les contrats non résiliables de location à moyen terme, qui s'étalent en général sur trois à cinq ans, sont comptabilisés comme des ventes pour la valeur actualisée des locations minima à recevoir. Les coûts des produits et services vendus comprennent le coût du matériel loué dans le cadre de tels contrats et une provision pour le montant estimé des coûts et des frais à supporter pendant la durée du contrat.

IAS 19 – Avantages au personnel

En conformité avec les lois et pratiques des pays dans lesquels il est implanté, le Groupe offre à ses salariés des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraite, couverture médicale…) ainsi que d'autres avantages à long terme (médailles du travail, jubilés…). Les avantages au personnel sont accordés à travers soit de régimes à cotisations définies, soit de régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges de la période les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est constatée. Le Groupe est libéré de toute obligation ultérieure.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, le Groupe provisionne son obligation au titre des prestations de retraite définies pour ses salariés. Cette obligation est estimée par des actuaires indépendants conformément à la méthode des unités de crédit projetées. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé.

Les écarts actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts entre ce qui était anticipé et la façon réelle dont se déroulent les engagements. Ces écarts sont comptabilisés en résultat en application de la méthode du « corridor », qui prévoit l'étalement sur la durée résiduelle de vie active des bénéficiaires des écarts excédant 10 % du plus haut entre la valeur de l'engagement et la valeur des actifs du régime à la clôture.

Le coût des services passés est comptabilisé immédiatement dans la mesure où les avantages sont déjà acquis et, dans le cas contraire, il est amorti selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les avantages soient acquis au personnel.

Le montant comptabilisé au passif au titre de prestations définies est égal au total de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies, ajustée des écarts actuariels non comptabilisés, diminuée du coût des services passés non comptabilisé et de la juste valeur des actifs des régimes à la date de clôture.

L'effet des évolutions de l'obligation du Groupe est comptabilisé en résultat opérationnel, à l'exception des composantes financières liées aux effets de désactualisation et de rendement des actifs de couverture.

Les autres avantages à long terme (médailles du travail, jubilés…) sont également évalués sur la base d'hypothèses actuarielles et provisionnés dans les comptes du groupe Bull.

IAS 21 – Conversion

La monnaie de présentation des comptes du groupe Bull est l'euro.

Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euro de la façon suivante :

- les postes du bilan sont convertis aux taux de change de clôture, à l'exception des éléments de capitaux propres qui sont maintenus aux taux historiques ;
- les opérations du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie sont converties aux taux de change moyens annuels.

Les différences de conversion sur le résultat et les capitaux propres sont portées directement en capitaux propres sous la rubrique « Réserves de conversion » pour la part du Groupe. Lors de la cession d'une société étrangère, les différences de conversion s'y rapportant et comptabilisées en capitaux propres sont reconnues en résultat.

En 2011 et en 2012, il n'y a pas eu de pays en hyperinflation dans le périmètre du Groupe.

Lorsqu'une entité du Groupe réalise des opérations dans une devise différente de sa devise fonctionnelle, celles-ci sont initialement converties au taux en vigueur au jour de la transaction.

À chaque arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en devise autre que la devise fonctionnelle sont réévalués aux taux de change de clôture. Les écarts de change correspondant sont comptabilisés selon la nature de l'opération en « Résultat de change sur flux opérationnels » ou en « Résultat de change sur flux financiers » dans le compte de résultat.

IAS 27 révisée, 28 et 31 – Consolidation

Les méthodes de consolidation suivies par le groupe Bull sont en accord avec les normes relatives au périmètre et aux méthodes de consolidation (IAS 27R, 28 et 31).

Les principes et méthodes comptables du groupe Bull sont détaillés dans un manuel comptable diffusé à l'ensemble des sociétés appartenant au Groupe. Ce manuel et les procédures de suivi en assurent une application uniforme au sein du groupe Bull.

Les filiales dans lesquelles Bull détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les entreprises associées dans lesquelles le groupe Bull exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Le groupe Bull n'a pas de filiales détenues conjointement avec une société ou un groupe tiers qui aurait pu entraîner un choix entre la méthode proportionnelle et la méthode de mise en équivalence.

IAS 32 et 39 – Instruments financiers

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue.

Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme des actifs financiers disponibles à la vente conformément à la norme IAS 39. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisées dans les capitaux propres. En cas de perte de valeur définitive, le montant de la dépréciation est comptabilisé en résultat de la période.

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation, comptabilisée en résultat, s'il existe une indication objective de perte de valeur.

Le Groupe n'a pas identifié d'actifs financiers répondant aux caractéristiques d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance définis par la norme IAS 39.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS

L'ensemble des instruments dérivés est comptabilisé au bilan et est évalué à la juste valeur. La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat de la période, sauf dans les cas de couverture de flux de trésorerie et d'investissement net, lorsqu'une relation de couverture est établie comptablement.

Dans ces cas :

- la part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument est enregistrée en capitaux propres. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts ;
- la part inefficace est enregistrée en résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture s'ils répondent aux critères de documentation et d'efficacité définis par la norme IAS 39.

Le groupe Bull utilise des instruments dérivés pour réduire une partie de son exposition aux risques de change de nature commerciale, et applique la comptabilité de couverture.

Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés pour couvrir son risque de taux, ni pour couvrir ses investissements nets à l'étranger.

INSTRUMENTS HYBRIDES

Les obligations convertibles contiennent à la fois une composante de passif financier et une composante de capitaux propres.

À la date de l'émission, la juste valeur de la composante de passif financier est estimée par référence à la valeur des flux de trésorerie contractuels futurs actualisés au taux de marché d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions (maturité, flux de trésorerie) mais sans option de conversion en actions.

La composante classée en capitaux propres est déterminée par différence entre le montant émis et la juste valeur du passif financier.

ACTIONS D'AUTOCONTRÔLE

Les actions de Bull, qui sont détenues par la société mère ou l'une de ses filiales intégrées, sont comptabilisées en réduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les résultats de cession de ces actions propres sont comptabilisés en capitaux propres.

DÉCOMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS

En général, un actif financier est décomptabilisé, conformément à l'IAS 32 et l'IAS 39, uniquement dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie de cet actif et perd le contrôle de l'actif ou transfère la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif.

Les actifs décomptabilisés correspondent principalement aux créances clients cédées à des établissements financiers dans le cadre de contrats d'affacturage sans recours. Ces cessions sont examinées de manière approfondie. Les créances ne sont décomptabilisées que si l'analyse technique conclut à un transfert de la quasi-totalité des risques et avantages.

IAS 33 – Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net, part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, au cours de l'exercice en excluant du nombre les actions autodétenues.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net, part du Groupe par le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de la période, qui correspond au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives excluant du nombre d'actions autodétenues. Les actions ordinaires potentielles dilutives sont calculées en utilisant la méthode du rachat d'actions et comprennent notamment les stock-options « dans la monnaie », les attributions d'actions gratuites dont la période d'acquisition des droits est en cours et les obligations convertibles en actions émises par le Groupe.

IAS 36 – Dépréciation des actifs

Le groupe Bull procède à chaque clôture à une enquête auprès de ses filiales pour déterminer s'il existe des indicateurs de perte de valeur sur certains actifs qui entraîneraient des tests de dépréciation conformément à la norme IAS 36.

Ces tests sont effectués au minimum une fois par an pour les écarts d'acquisition, même en l'absence d'indice de perte de valeur.

Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation et de la sortie de l'actif. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec le budget le plus récent approuvé par la direction.

Le taux d'actualisation retenu est calculé après impôt. Il reflète la manière dont les participants au marché apprécient, sur le long terme, les risques associés aux flux de trésorerie futurs. Il tient compte notamment de la valeur temps de l'argent et d'une prime de risque du marché action mesurée sur une longue période, par différence entre la rentabilité attendue sur ce marché et un actif sans risque (obligation d'État).

Le taux d'actualisation est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts. Son utilisation conduit à la détermination d'une valeur recouvrable comparable à celles qui aurait été obtenue en utilisant un taux avant impôt à des flux de trésorerie sans effet d'impôt

Pour les besoins des tests de dépréciation des écarts d'acquisition, les valeurs d'actifs sont regroupées par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Le Groupe définit ses UGT conformément à la façon dont sont organisées les activités et analysés les résultats dans le *reporting* interne du Groupe.

IAS 37 – Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, légale ou implicite, à l'égard d'un tiers, résultant d'événements passés, et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources. Dans le cas des restructurations, une provision est comptabilisée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les provisions courantes et non courantes, outre les provisions pour engagements relatifs aux régimes de retraite et pour avantages accordés à des employés et les provisions pour restructuration, incluent principalement :

- les coûts estimés au titre de litiges, contentieux et actions en réclamations de la part de tiers ou d'anciens salariés ;
- les engagements en garantie donnés aux clients relatifs aux ventes de matériel ou aux contrats ;
- les pertes à terminaison sur les contrats dont le prix de revient prévisionnel s'avère supérieur au chiffre d'affaires contractuel à la clôture de l'exercice.

Les provisions significatives dont les dates de paiement peuvent être anticipées font l'objet d'une actualisation.

IAS 38 – Immobilisations incorporelles

Lors de certains regroupements d'entreprises, lorsque la nature du portefeuille clients ou la part de marché détenue par une entité, ainsi que la nature de l'activité qu'elle exerce, devraient permettre à l'entité de poursuivre ses relations commerciales avec ses clients en raison des efforts consentis pour les fidéliser, les relations avec les clients sont valorisées en immobilisations incorporelles et amorties sur une durée définie estimée à la date d'acquisition.

Les technologies et logiciels de valeur significative sont valorisés par les flux, selon la méthode des surprofits. Ils intègrent la valeur de la marque-produit associée ainsi que les relations clients et la Recherche et Développement en cours. Ils sont amortis sur la durée de vie résiduelle estimée à la date d'acquisition.

IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions

Les plans octroyés sont enregistrés conformément à la norme IFRS 2.

Les options sont évaluées à la date d'octroi sur la base d'un modèle Black & Scholes. Les paramètres suivants ont été retenus :

- la volatilité tient compte de la volatilité historique constatée sur le marché de l'action ;
- la durée moyenne de détention est déterminée à 4,5 années ;
- le taux d'intérêt sans risque retenu est le taux des OAT à dix ans.

La juste valeur des options est comptabilisée linéairement en compte de résultat durant la période d'acquisition des droits, selon l'estimation du Groupe du nombre d'instruments de capitaux propres finalement acquis, avec une contrepartie directe en capitaux propres. Les variations de juste valeur des options postérieures à la date d'octroi sont sans effet sur cette comptabilisation.

IFRS 3 révisée – Regroupement d'entreprises

Lors de la première consolidation d'une entité sur laquelle le Groupe acquiert un contrôle exclusif :

- les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date de prise de contrôle ;
- les intérêts minoritaires sont évalués soit à leur juste valeur, soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise.

L'écart d'acquisition représente tout excédent de la somme de la contrepartie transférée et le cas échéant de la valeur des « intérêts non contrôlés » sur la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. En fonction de l'option retenue pour la valorisation de ces intérêts lors de la prise de contrôle, l'écart d'acquisition reconnu représente soit la seule quote-part acquise par le Groupe (écart d'acquisition partiel) soit la part du Groupe et la part des intérêts non contrôlés (écart d'acquisition complet).

La contrepartie transférée est évaluée à sa juste valeur. Elle inclut les clauses d'ajustement de prix également évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition, laquelle prend en compte les probabilités de survenance.

Les frais directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges au cours de la période pendant laquelle ils sont encourus.

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

Les écarts d'acquisition, qui ne sont pas amortis, font l'objet d'un test de dépréciation systématique à chaque clôture annuelle. Une perte de valeur est comptabilisée, le cas échéant, lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est estimée en utilisant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont classés en actifs non courants détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette condition n'est considérée comme remplie que si la vente est hautement probable et l'actif (ou l'activité) destiné à être cédé est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée envers un plan de vente de l'actif et un programme pour trouver un acheteur et finaliser le plan qui doit avoir été lancé. De plus, l'actif doit être activement

commercialisé en vue de la vente à un prix raisonnable par rapport à sa juste valeur. La vente de l'actif est supposée être réalisée dans le délai d'un an à compter de sa classification en actif détenu en vue de la vente.

Les actifs non courants (et groupes destinés à être cédés) classés en actifs détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur comptable antérieure des actifs ou à leur juste valeur minorée des coûts de la vente si celle-ci est inférieure. Ces actifs ne sont plus amortis à compter de leur date de classification en actifs détenus en vue de la vente.

NOTE 3 VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

Acquisition de la société JADE

En mai 2012, AMG.net, filiale du Groupe, achète JADE Sp. Z.o.o. (JADE), société polonaise Gold Partner de Microsoft, afin de créer un centre de compétences de développement de services basés sur les technologies Microsoft. Cette acquisition fait partie de la stratégie de croissance du Bull en Pologne, zone de développement stratégique pour le Groupe.

L'impact de l'acquisition de JADE sur le bilan du Groupe est présenté de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Au 1er mai 2012
Créances clients	0,4
Autres actifs courants	0,2
Dettes fournisseurs	(0,1)
Juste valeur des actifs nets à la date d'acquisition	**0,5**
Juste valeur des actifs nets acquis (100 %)	**0,5**
Écart d'acquisition	2,2
TOTAL ACQUISITION	**2,7**
Dont :	
▪ prix d'acquisition versé en numéraire	1,6
▪ clauses d'ajustement de prix	1,1

Ces montants sont provisoires et pourraient faire l'objet d'ajustements afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition et qui, si elles avaient été connues auraient affecté l'évaluation de ces actifs et de ces passifs. Cette période d'évaluation ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. Les frais liés à cette acquisition ont été constatés en résultat.

La contribution de JADE au résultat du groupe Bull au 31 décembre 2012, exprimée en millions d'euros, est la suivante :

- Chiffre d'affaires : 1,0
- Marge brute : 0,2
- EBIT : (0,1)
- Résultat net : 0,0

Constitution de la société Numergy

En septembre 2012, Bull participe à la constitution de la société Numergy. Le Groupe concrétise ainsi un premier projet développé avec SFR consistant dans le déploiement d'une infrastructure de *cloud* public à vocation française et européenne. Le projet de Bull et SFR, auquel l'État a décidé de participer *via* le FSN, est une initiative essentielle pour la compétitivité des agents économiques privés et publics. Il répond au besoin critique de disposer des services informatiques virtualisés aujourd'hui indispensables à la bonne marche des entreprises, dans des conditions qui garantissent leur indépendance, leur sécurité, la confidentialité et la proximité de leurs informations.

Bull (20 %), SFR (47 %) et la Caisse des dépôts et consignations *via* le FSN (33 %) sont actionnaires de cette société dont l'objet est de construire et d'exploiter une « centrale de production d'énergie numérique de confiance » qui fournira aux entreprises et administrations, des PME aux grandes organisations, une gamme de services de *cloud computing* public sécurisés couvrant les besoins en ressources informatiques, des plus courants aux plus critiques.

L'impact de la constitution de la société Numergy sur le bilan du Groupe est présenté de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Au 5 septembre 2012
Actifs financiers non courants	11,3

Le projet représenterait au total un investissement commun et échelonné de 225 millions d'euros et prévoit la création directe d'environ 400 nouveaux emplois.

La société Numergy est consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

La contribution de Numergy au résultat du groupe Bull au 31 décembre 2012 est de (0,6) millions d'euros.

Cession de la participation dans Bull Finance

En novembre 2012, Bull cède sa participation dans Bull Finance.

L'impact de la cession de la participation de Bull dans la société Bull Finance, consolidée par la méthode de la mise en équivalence, sur le bilan du Groupe est présenté de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Au 26 novembre 2012
Actifs financiers non courants	(2,4)

NOTE 4 INFORMATION SECTORIELLE

Depuis le 1er janvier 2011 les activités du Groupe sont regroupées dans quatre Business Lines à vocation mondiale : deux Business Lines technologiques et deux Business Lines offrant des solutions complètes aux clients du Groupe s'appuyant notamment sur les offres des Business Lines technologiques.

La Business Line Innovative Products est en charge du développement des offres de supercalculateurs et de serveurs haute performance répondant aux exigences des clients du Groupe pour leurs applications critiques. Elle porte l'effort de Recherche et Développement du Groupe dans ces domaines.

La Business Line Security Solutions fédère les activités produits et services du Groupe dans le domaine des systèmes critiques et de la sécurité numérique (sécurité réseaux et cryptographie, gestion des identités, infrastructures de confiance…).

La Business Line Computing Solutions fournit à ses clients, en France et à l'international, des solutions d'infrastructures critiques et sécurisées, qui vont de la distribution de produits et leur maintenance, à l'ingénierie d'infrastructure et l'infogérance.

Enfin la Business Line Business Integration Solutions regroupe les offres de conseil, d'intégration et de solutions applicatives sectorielles.

Les prises de commandes représentent la part ferme des contrats signés pendant l'exercice ainsi que la valorisation pour l'exercice des contrats qui se renouvellent automatiquement ou qui n'ont pas d'échéance.

Les Business Lines reconnaissent non seulement le chiffre d'affaires externe au périmètre du Groupe qu'elles réalisent avec leurs clients en direct, mais elles reconnaissent également le chiffre d'affaires interne qu'elles font vis-à-vis d'une autre Business Line lorsque celle-ci intègre, dans la solution offerte au client, un composant de leur offre.

L'ensemble de ces chiffres d'affaires internes est éliminé au niveau Groupe.

Les échanges entre les Business Lines se font généralement à un niveau de prix comparable à celui qui serait établi pour des parties tierces et peuvent résulter de négociations spécifiques. En particulier la Business Line Innovative Products bénéficie d'une marge de producteur sur ses produits distribués par les autres Business Lines.

Les Business Lines supportent le coût de leurs frais de Recherche et Développement, ainsi que leurs frais commerciaux et d'administration propres.

Les coûts commerciaux et administratifs de l'organisation International and Business Development, en charge du développement commercial du Groupe en France et à l'international, ainsi que ces mêmes coûts pour les structures fonctionnelles du Groupe, ne sont pas alloués.

La marge contributive correspond, pour chaque Business Line, au résultat avant impôts, autres produits et charges opérationnels, autres produits et charges financiers, quote-part des résultats des entreprises associées, et allocation de coûts fonctionnels et transverses.

Au début de 2012, une réévaluation de certaines activités en Belgique, au Brésil, en Espagne et en France a conduit à revoir de façon très marginale le périmètre des Business Lines Computing Solutions et Business Integration Solutions dans ces pays. Pour une comparaison plus pertinente entre 2012 et 2011, les résultats par Business Line de l'exercice 2011 ont été ajustés par rapport aux chiffres publiés à fin décembre 2011.

Résultats par Business Line

2011

(en millions d'euros)	Innovative Products	Computing Solutions	Business Integration Solutions	Security Solutions	Total
Prises de commandes externes	65,5	786,7	336,8	123,5	1 312,6
Ratio book-to-bill	*1,03*	*0,98*	*1,07*	*1,06*	*1,01*
Chiffre d'affaires total	202,4	811,0	322,6	122,1	
Chiffre d'affaires inter BL	(138,7)	(5,8)	(7,0)	(5,8)	
Chiffre d'affaires consolidé	63,8	805,2	315,6	116,2	1 300,7
Marge contributive	20,8	65,5	8,7	2,5	97,6
Coûts fonctionnels et transverses					(53,9)
EBIT					43,7

2012

(en millions d'euros)	Innovative Products	Computing Solutions	Business Integration Solutions	Security Solutions	Total
Prises de commandes externes	71,5	849,4	354,7	137,6	1 413,2
Ratio book-to-bill	*0,99*	*1,11*	*1,10*	*1,12*	*1,10*
Chiffre d'affaires total	172,6	774,0	336,6	129,4	
Chiffre d'affaires inter BL	(100,1)	(6,8)	(13,8)	(6,7)	
Chiffre d'affaires consolidé	72,5	767,2	322,8	122,7	1 285,2
Évolution 2012/2011	*+ 13,6 %*	*- 4,7 %*	*+ 2,3 %*	*+ 5,6 %*	*- 1,2 %*
Marge contributive	21,4	61,7	11,9	5,3	100,3
Coûts fonctionnels et transverses					(49,6)
EBIT					50,7

INNOVATIVE PRODUCTS

Les prises de commandes externes de la Business Line Innovative Products sont en progression de 9,1 % en 2012 par rapport à 2011 reflétant la croissance des partenariats Recherche et Développement.

Le chiffre d'affaires total est en diminution de 14,6 % à 172,6 millions d'euros. La progression du chiffre d'affaires correspondant aux partenariats Recherche et Développement ne compense pas la diminution anticipée du chiffre d'affaires des serveurs propriétaires, et la diminution des livraisons *Extreme Computing* après l'installation de deux supercalculateurs pétaflopiques sur deux continents en décembre 2011.

La marge contributive s'établit à 21,4 millions d'euros, en progression par rapport à 2011.

COMPUTING SOLUTIONS

Les prises de commandes externes de la Business Line Computing Solutions sont en croissance de 8 % sur l'année 2012 par rapport à 2011 avec une bonne dynamique des activités d'infogérance et une bonne tenue des autres activités.

Le chiffre d'affaires total s'élève à 774,0 millions d'euros, en décroissance de 4,6 % par rapport à 2011. Les activités Maintenance et Infrastructure Services progressent. L'activité *Extreme Computing* marque une pause dans sa trajectoire de croissance, les commandes sur ce marché étant arrivées tard dans l'année sans possibilité d'être transformées en chiffre d'affaires. Les ventes des autres produits distribués par la Business Line (Storeway, Escala, Novascale) sont stables sur la période.

Sur le plan géographique, la croissance du chiffre d'affaires à l'international est dynamisée par une activité soutenue au Royaume Uni et au Maghreb qui compense la décroissance de pays comme l'Espagne, impactée par la crise, ou de l'Allemagne qui connaît une diminution du chiffre d'affaires de l'activité *Extreme Computing* après la bonne performance 2011 et en attente de la transformation en chiffre d'affaires des commandes prises fin 2012. L'évolution France sous-tend l'évolution de la Business Line.

La marge contributive s'établit à 61,7 millions d'euros en diminution de 3,8 millions d'euros par rapport à 2011.

BUSINESS INTEGRATION SOLUTIONS

Les prises de commandes externes de la Business Line Business Integration Solutions, entraînées principalement par la croissance des activités Application Management, croissent de 5,3 % sur l'année 2012 par rapport à 2011.

Le chiffre d'affaires total de 336,6 millions d'euros, affiche une progression de 4,3 % par rapport à 2011. Les activités en France, en Belgique - Luxembourg et en Pologne soutiennent principalement cette croissance.

La marge contributive s'établit à 11,9 millions d'euros, en progression de 3,2 millions d'euros par rapport à 2011.

SECURITY SOLUTIONS

Les prises de commandes externes de la Business Line Security Solutions sont en croissance de 11,4 % sur l'année 2012 par rapport à 2011, la grande majorité des activités participant à cette croissance.

Le chiffre d'affaires total à 129,4 millions d'euros est en croissance de 6,0 % par rapport à décembre 2011.

La marge contributive s'améliore de 2,8 millions d'euros et atteint 5,3 millions d'euros en 2012. Avant la prise en compte de l'amortissement des immobilisations incorporelles créées lors des acquisitions, notamment des sociétés Amesys, la marge contributive de la BL Security Solutions s'établit à 7,6 millions d'euros soit 6,2 % du chiffre d'affaires externe.

Effectifs par Business Line

	Au 31 décembre	
	2012	2011
Innovative Products	755	727
Computing Solutions	3 573	3 448
Business Integration Solutions	3 553	3 400
Security Solutions	1 122	1 105
Effectifs fonctionnels et transverses	297	305
TOTAL	**9 300**	**8 985**

NOTE 5 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Les « Autres produits et charges opérationnels » de nature non récurrente regroupent les postes suivants :

	Au 31 décembre	
(en millions d'euros)	2012	2011
Gains nets sur cessions d'actifs	(0,3)	1,1
Dépréciation des écarts d'acquisition	(0,9)	(31,5)
Dépréciation des immobilisations incorporelles	-	(3,0)
Coûts de départs transactionnels	(7,3)	(15,8)
Divers	0,9	6,8
TOTAL	**(7,6)**	**(42,4)**

Exercice 2012 :

La dépréciation des écarts d'acquisition est relative à la société Time Reversal Communications en 2012 pour 0,9 million d'euros (voir note 12, page 133).

Les autres produits et charges opérationnels divers de 0,9 million d'euros correspondent pour l'essentiel à une reprise sans paiement d'une partie de la clause d'ajustement de prix sur l'acquisition de la société VIS pour 0,7 million d'euros.

Exercice 2011 :

La dépréciation des écarts d'acquisition est relative au groupe Amesys en 2011 pour 31,5 millions d'euros (voir note 12).

Les autres produits et charges opérationnels divers de 6,8 millions d'euros correspondent pour l'essentiel à :

- une reprise sans consommation d'une provision sur litiges postérieurs à une cession de filiale, toutes les voies de recours étant épuisées, pour 6,0 millions d'euros ;
- un gain exceptionnel lié à la récupération d'excédents de financement sur les plans de préretraite mis en place par le Groupe au début des années 2000, pour 0,9 million d'euros.

NOTE 6 RÉSULTATS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

La quote-part des résultats des entreprises associées est un gain de 0,4 million d'euros comparé à un gain de 0,8 million d'euros en 2011.

Les informations financières relatives aux résultats des entreprises associées présentées ci-après sont déterminées sur la base des derniers états financiers disponibles, en date du 31 décembre 2011 pour les sociétés SERES et Bull Finance et en date du 31 décembre 2012 pour Numergy.

Détail de la part dans le résultat des entreprises associées

31 décembre 2012 *(en millions d'euros)*	**% de contrôle**	**Part dans le résultat des entreprises associées**
SERES	34,00	0,4
Bull Finance (cédée en novembre 2012)	-	0,6
Numergy	20,00	(0,6)
TOTAL		**0,4**

31 décembre 2011 *(en millions d'euros)*	**% de contrôle**	**Part dans le résultat des entreprises associées**
SERES	34,00	0,9
Bull Finance	48,60	(0,1)
TOTAL		**0,8**

NOTE 7 RÉSULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)	**2012**	**2011**
Produits financiers opérationnels	3,0	2,9
Charges financières opérationnelles	(6,2)	(7,1)
Résultat financier opérationnel	**(3,2)**	**(4,2)**
Résultat de change sur flux financiers	0,3	0,6
Coût du plan de pension en Allemagne	(4,8)	(4,9)
Actualisation de la mobilisation et des créances de Crédit d'impôt recherche	(1,2)	(3,7)
Autres actualisations de dettes	(0,7)	1,3
RÉSULTAT FINANCIER TOTAL	**(9,6)**	**(10,9)**

Les produits financiers opérationnels sont les intérêts perçus sur les placements de trésorerie ; les charges financières opérationnelles sont les intérêts payés sur emprunt, les commissions et frais bancaires et d'affacturage.

Le résultat de change sur flux financiers correspond aux écarts de change réalisés et non réalisés des sociétés holding Bull et Bull International S.A.S résultant des comptes-courants qui les lient à d'autres sociétés du Groupe.

Le coût du plan de pension de Bull GmbH en Allemagne est dû à la différence d'actualisation des engagements de pension entre deux dates de clôture comptable.

Les filiales françaises de Bull détiennent une créance cumulée de Crédit d'impôt recherche de 57,9 millions d'euros, au titre des exercices 2010, 2011 et 2012. L'encaissement de ces créances n'interviendra qu'en décembre 2014, 2015 et 2016. La valeur actualisée de cette créance au 31 décembre 2012 représente un montant de 53,6 millions d'euros, la différence d'actualisation nette par rapport au 31 décembre 2011 étant comptabilisée en charge financière.

La rubrique « Autres actualisations de dettes » est liée principalement à l'actualisation de la provision pour dettes fiscales au Brésil et à l'actualisation d'une partie de la clause d'ajustement de prix sur l'acquisition de la société VIS suite à une reprise sans paiement.

NOTE 8 CHARGE D'IMPÔTS

Le groupe Bull est assujetti à divers impôts sur les bénéfices conformément à la législation fiscale en vigueur dans les différents pays où il exerce ses activités.

	Au 31 décembre	
(en millions d'euros)	**2012**	**2011**
Impôts sur les bénéfices	(12,3)	(11,1)
Impôts différés	-	0,2
CHARGE D'IMPÔTS	**(12,3)**	**(10,9)**

Bull n'est pas placé sous le régime du bénéfice mondial et seules les sociétés françaises sont intégrées fiscalement à l'exception des sociétés Evidian et Bull Agence Internationale. Time Reversal Communications a intégré le groupe fiscal de Bull à partir du 1er janvier 2012.

Les impôts sur les bénéfices s'analysent comme suit :

	Au 31 décembre	
(en millions d'euros)	**2012**	**2011**
Impôts exigibles	(4,6)	(4,3)
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	(7,7)	(6,8)
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	**(12,3)**	**(11,1)**

Vérifications fiscales de Bull

Bull a été amené, dans certains pays, à prendre des positions fiscales, généralement après consultation et recommandation d'experts locaux, qui peuvent donner lieu à des contestations de la part de vérificateurs fiscaux locaux. Les positions qui présentent un risque avéré selon IAS 37 font l'objet de provisions pour risques. Celles qui sont considérées comme des risques éloignés ne font pas l'objet de provisions pour risques mais demeurent sous surveillance.

Impôts différés

Les impôts différés, actif et passif, se détaillent ainsi :

(en millions d'euros)	Valeur au 01/01/2012	(Dotations)/Reprises	Autres mouvements	Valeur au 31/12/2012
Impôts différés – actif	16,7	(1,1)	(0,2)	15,4
Impôts différés – passif	(5,6)	1,1	1,3	(3,2)
IMPÔTS DIFFÉRÉS – NET	**11,1**	**-**	**1,1**	**12,2**

Les actifs d'impôts différés sont déterminés d'une part à partir des consommations des différences temporaires et des déficits reportables, et d'autre part des résultats prévisionnels annuels sur trois exercices tels qu'ils ressortent du dernier plan stratégique.

Les actifs d'impôts différés s'élèvent à 15,4 millions d'euros au 31 décembre 2012 comparés à 16,7 millions d'euros à fin 2011. Cette diminution de 1,3 million d'euros est liée à :

- la reprise de la provision pour la Clause de retour à meilleure fortune, qui a conduit à une réduction de 1,8 million d'euros ;
- l'actualisation de la reconnaissance de déficits fiscaux qui seront utilisés par imputation sur les résultats futurs, qui a conduit à une augmentation de 0,7 million d'euros ;
- un effet de change pour 0,2 million d'euros, principalement au Brésil.

La variation des passifs d'impôts différés est principalement liée à :

- la cession de l'activité relative au système logiciel Eagle, qui a conduit à une diminution de 1,1 million d'euros ;
- l'amortissement d'immobilisations incorporelles reconnues dans le cadre de l'acquisition du groupe Amesys, qui a conduit à une diminution de 0,8 million d'euros ;
- l'ajustement de l'allocation du prix d'acquisition de Time Reversal Communications, qui a conduit à une diminution de 0,2 million d'euros.

Les principales composantes des actifs et passifs d'impôts différés sont les suivantes :

	Au 31 décembre	
(en millions d'euros)	**2012**	**2011**
Reports déficitaires (impôts)	668,4	639,1
Différences temporaires*	15,0	18,2
Total impôts différés potentiels - actif	**683,4**	**657,3**
Impôts différés reconnus – actif	**15,4**	**16,7**
Impôts différés reconnus – passif	**(3,2)**	**(5,6)**

* *Dont essentiellement provisions pour dépréciation d'actifs et plus-values sur cessions d'actifs corporels et financiers.*

Taux effectif d'impôt

Par l'utilisation ou la génération de reports déficitaires, ainsi que par la constatation et la reconnaissance d'impôts différés – actif, le taux d'impôt effectif est significativement différent du taux statutaire.

Déficits reportables

Au 31 décembre 2012, le groupe Bull dispose, en cumul, entité par entité, de reports déficitaires fiscaux évalués à 1 869,6 millions d'euros majoritairement en France. Ces reports déficitaires sont à concurrence de 1 714,6 millions d'euros reportables indéfiniment, le solde étant soumis à prescription comme suit : 0,3 million d'euros en 2013, 0,5 million d'euros en 2014 et 154,2 millions d'euros en 2015 et au-delà.

NOTE 9 RÉSULTAT PAR ACTION

	Au 31 décembre	
(en millions d'euros)	**2012**	**2011**
Résultat net, part du Groupe	26,6	(16,5)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	120 632 602	120 360 058
Résultat de base par action *(en euros)*	**0,22**	**(0,14)**
Nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de la période	120 782 642	121 628 108
Résultat dilué par action *(en euros)*	**0,22**	**(0,14)**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net, part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, au cours de l'exercice en excluant du nombre les actions autodétenues.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net, part du Groupe par le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de la période, qui correspond au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives excluant du nombre les actions autodétenues. Les actions ordinaires potentielles dilutives sont calculées en utilisant la méthode du rachat d'actions et comprennent notamment les stock-options « dans la monnaie », les attributions d'actions gratuites dont la période d'acquisition des droits est en cours et les obligations convertibles en actions émises par le Groupe.

NOTE 10 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

2011

(en millions d'euros)	Frais de développement capitalisés	Relations commerciales	Technologies	Total
Valeur brute au 1er janvier 2011	**5,7**	**9,1**	**26,4**	**41,2**
Acquisitions	-	0,2	1,3	1,5
Cessions, reprises, transferts	-	-	(0,2)	(0,2)
Écarts de change	0,1	0,2	-	0,3
Autres mouvements	-	2,5	0,3	2,8
Valeur brute au 31 décembre 2011	**5,8**	**12,0**	**27,8**	**45,6**
Amortissements cumulés au 1er janvier 2011	**(5,3)**	**(3,6)**	**(8,8)**	**(17,7)**
Dotations	(0,4)	(1,9)	(6,8)	(9,1)
Cessions, reprises, transferts	-	-	0,2	0,2
Écarts de change	(0,1)	-	-	(0,1)
Autres mouvements	-	-	-	-
Amortissements cumulés au 31 décembre 2011	**(5,8)**	**(5,5)**	**(15,4)**	**(26,7)**
Valeur nette au 1er janvier 2011	**0,4**	**5,5**	**17,6**	**23,5**
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2011	**-**	**6,5**	**12,4**	**18,9**

2012

(en millions d'euros)	Frais de développement capitalisés	Relations commerciales	Technologies	Total
Valeur brute au 1er janvier 2012	**5,8**	**12,0**	**27,8**	**45,6**
Acquisitions	-	0,3	0,3	0,6
Cessions, reprises, transferts	(2,3)	-	(7,6)	(9,9)
Écarts de change	-	(0,2)	-	(0,2)
Autres mouvements	(0,1)	(0,3)	(0,1)	(0,5)
Valeur brute au 31 décembre 2012	**3,4**	**11,8**	**20,4**	**35,6**
Amortissements cumulés au 1er janvier 2012	**(5,8)**	**(5,5)**	**(15,4)**	**(26,7)**
Dotations	-	(1,9)	(2,7)	(4,6)
Cessions, reprises, transferts	2,3	-	4,5	6,8
Écarts de change	-	0,1	-	0,1
Autres mouvements	0,1	-	(0,1)	-
Amortissements cumulés au 31 décembre 2012	**(3,4)**	**(7,3)**	**(13,7)**	**(24,4)**
Valeur nette au 1er janvier 2012	**-**	**6,5**	**12,4**	**18,9**
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2012	**-**	**4,5**	**6,7**	**11,2**

La cession de l'activité liée au logiciel Eagle qui représentait moins de 0,5 % du chiffre d'affaires du Groupe, est intervenue au second semestre 2012, sans impact significatif sur le compte de résultat.

NOTE 11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2011

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Matériel et outillage	Matériel de location	Total
Valeur brute au 1er janvier 2011	**3,2**	**107,6**	**114,2**	**1,2**	**226,2**
Acquisitions	-	3,8	12,9	0,2	16,9
Cessions, reprises, transferts	-	(1,7)	(11,9)	(0,1)	(13,7)
Écarts de change	-	-	(0,5)	-	(0,5)
Autres mouvements	-	2,9	(2,7)	-	0,2
Valeur brute au 31 décembre 2011	**3,2**	**112,6**	**112,0**	**1,3**	**229,1**
Amortissements cumulés au 1er janvier 2011	**-**	**(79,3)**	**(89,0)**	**(1,1)**	**(169,4)**
Dotations	-	(4,3)	(11,1)	(0,1)	(15,5)
Cessions, reprises, transferts	-	1,6	10,7	0,1	12,4
Écarts de change	-	-	0,4	-	0,4
Autres mouvements	-	0,1	(0,1)	-	-
Amortissements cumulés au 31 décembre 2011	**-**	**(81,9)**	**(89,1)**	**(1,1)**	**(172,1)**
Valeur nette au 1er janvier 2011	**3,2**	**28,3**	**25,2**	**0,1**	**56,8**
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2011	**3,2**	**30,7**	**22,9**	**0,2**	**57,0**

2012

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Matériel et outillage	Matériel de location	Total
Valeur brute au 1er janvier 2012	**3,2**	**112,6**	**112,0**	**1,3**	**229,1**
Acquisitions	-	5,4	19,0	0,4	24,8
Cessions, reprises, transferts	-	(2,2)	(8,7)	-	(10,9)
Écarts de change	-	-	(1,5)	-	(1,5)
Autres mouvements	-	(1,0)	1,1	(0,1)	-
Valeur brute au 31 décembre 2012	**3,2**	**114,8**	**121,9**	**1,6**	**241,5**
Amortissements cumulés au 1er janvier 2012	**-**	**(81,9)**	**(89,1)**	**(1,1)**	**(172,1)**
Dotations	-	(4,2)	(13,2)	(0,1)	(17,5)
Cessions, reprises, transferts	-	1,9	8,2	-	10,1
Écarts de change	-	0,1	0,9	-	1,0
Autres mouvements	-	0,2	(0,3)	0,1	-
Amortissements cumulés au 31 décembre 2012	**-**	**(83,9)**	**(93,5)**	**(1,1)**	**(178,5)**
Valeur nette au 1er janvier 2012	**3,2**	**30,7**	**22,9**	**0,2**	**57,0**
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2012	**3,2**	**30,9**	**28,4**	**0,5**	**63,0**

NOTE 12 ÉCARTS D'ACQUISITION

(en millions d'euros)	Valeur au 01/01/2012	Acquisitions/ dépréciations	Autres mouvements	Valeur au 31/12/2012
Valeur brute	147,7	2,5	(0,1)	150,1
Perte de valeur	(45,4)	(0,9)	0,1	(46,2)
VALEUR NETTE	**102,3**	**1,6**	**-**	**103,9**

En 2012, le Groupe a constaté 2,2 millions d'euros d'écart d'acquisition liés à l'entrée dans le périmètre de JADE (note 3, page 124). Le montant de l'écart d'acquisition est provisoire et pourrait faire l'objet d'ajustements dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition de la société Time Reversal Communications pour un montant de 0,6 million d'euros a été ajusté de 0,3 million d'euros au 31 décembre 2012 pour tenir compte des informations nouvelles remettant en cause l'évaluation des actifs faite au moment de l'acquisition.

Au 31 décembre 2012, les tests de valorisation effectués ont entraîné la dépréciation totale de l'écart d'acquisition de la société Time Reversal Communications pour un montant de 0,9 million d'euros, qui reflète les nouvelles perspectives de la filiale dans un environnement de forte réduction de dépenses publiques.

Les autres mouvements concernent principalement l'effet de change sur les écarts d'acquisition de VIS et de JADE.

Les écarts d'acquisition par entité s'analysent ainsi :

	Au 31 décembre	
(en millions d'euros)	**2012**	**2011**
Bull HN Information Systems Inc. (États-Unis)	1,1	1,1
Réseau international	6,1	6,1
Bull SAS (France)	1,4	1,4
AMG.net (Pologne)	7,1	7,1
Agarik (France)	5,4	5,4
Serviware (France)	3,5	3,5
CSB (Luxembourg)	3,7	3,7
Sirus (France)	1,8	1,8
science+computing (Allemagne)	14,7	14,7
Groupe Amesys	54,4	54,4
VAS Integrated Solutions (Égypte)	2,4	2,5
Time Reversal Communications (France)	-	0,6
JADE (Pologne)	2,3	-
TOTAL	**103,9**	**102,3**

Conformément à la norme IAS 36, les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation annuels, et ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs (en cours d'année, principalement en cas de déviation significative du résultat par rapport au budget), pour déterminer les pertes de valeur éventuelles. Les acquisitions récentes constituent chacune une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle les écarts d'acquisition sont alloués.

Le montant recouvrable d'une UGT est déterminé sur la base de calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs utilisent des projections de flux de trésorerie basées sur le budget annuel et projections faites dans le cadre du plan stratégique à trois ans et étendues jusqu'en 2017. Ils sont également fondés sur les hypothèses suivantes :

- l'indicateur clé utilisé est l'EBIT ;
- les flux de trésorerie au-delà de la période de cinq ans sont déterminés sur la base d'un taux de croissance perpétuelle compris entre 1,0 % et 2,0 % ;
- le taux d'actualisation est déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital du Groupe et est identique pour l'ensemble des écarts d'acquisition de la zone Europe. Il est notamment basé sur une prime de risque de marché de 6,0 % afin de refléter les hypothèses à long terme utilisées dans les tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Il s'élève à 12,15 % à fin 2012.

Au 31 décembre 2012, le Groupe a conduit une analyse de sensibilité sur les hypothèses clés utilisées dont le taux d'actualisation de 13,15 %, une diminution du taux de croissance perpétuelle de 0,5 % et la diminution du taux d'EBIT du flux terminal de 10 %. De tels changements d'hypothèses clés n'induiraient une perte de valeur que d'une seule UGT, les sociétés Amesys, comme indiqué ci-dessous :

Variation de la juste valeur des écarts d'acquisition	Montant en millions d'euros
Augmentation du taux d'actualisation de 12,15 % à 13,15 %	(4,4)
Diminution du taux de croissance perpétuelle de 0,5 %	-
Diminution de 10 % du taux d'EBIT du flux terminal	(3,4)

Au 31 décembre 2011, les tests de valorisation effectués avaient entraîné la comptabilisation d'une perte de valeur de l'écart d'acquisition des sociétés Amesys pour 31,5 millions d'euros, compte tenu de la révision des perspectives d'activité et de nouvelles dispositions fiscales limitant l'utilisation des reports déficitaires.

NOTE 13 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

(en millions d'euros)	Valeur nette au 01/01/2012	Acquisitions	Cessions	Ajustements de valeur	Autres mouvements	Valeur nette au 31/12/2012
Actifs financiers disponibles à la vente	2,5	-	-	0,4	0,1	3,0
Prêts et avances	8,8	21,0	(10,0)	-	-	19,8
Participations dans les entreprises associées	3,6	11,3	(2,4)	0,2	(0,1)	12,6
Autres actifs financiers	-	2,2	-	-	0,3	2,5
TOTAL	**14,9**	**34,5**	**(12,4)**	**0,6**	**0,3**	**37,9**

Actifs financiers disponibles à la vente

Ils comprennent pour l'essentiel les titres Symantec (moins de 1 %) évalués pour 2,5 millions d'euros (2,1 millions d'euros fin 2011) et Safelayer Secure (15 %) valorisés pour 0,5 million d'euros.

Prêts et avances

Le Groupe a procédé à l'acquisition de 20 millions d'euros de placement sur des comptes à terme bancaires dont les caractéristiques ne permettent pas le classement en équivalent de trésorerie. Ce placement a été réduit de 10 millions d'euros en septembre 2012.

Le solde au 31 décembre 2012 s'explique également par des prêts entrant dans le cadre de l'aide à la construction en faveur des salariés pour un montant de 9,8 millions d'euros.

Participations dans les entreprises associées

En septembre 2012, Bull a participé à la constitution de Numergy à hauteur de 20 % pour un montant de 11,3 millions d'euros (note 3, page 124).

En novembre 2012, Bull a cédé sa participation dans Bull Finance pour un montant de 2,4 millions d'euros équivalent à la valorisation de cette participation à la date de cession.

Au 31 décembre 2012, ce poste comprend les participations dans les sociétés françaises SERES et Numergy.

La part de résultat net dans les entreprises associées correspondant aux intérêts du groupe Bull est incluse dans le compte de résultat consolidé à la ligne intitulée « Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées ».

Les informations financières résumées relatives aux participations dans les entreprises associées présentées ci-après sont déterminées sur la base des derniers états financiers disponibles.

Principaux agrégats des entreprises associées

Ces informations font référence aux bilans des sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence pour un contributif de 100 % en date du 31/12/2010 pour SERES et Bull Finance.

31 décembre 2011

(en millions d'euros)	Total des entreprises associées
Total actifs	24,1
Total passifs (hors capitaux propres)	14,7
Capitaux propres	9,4
Chiffre d'affaires	13,9
Résultat net	2,7

Ces informations font référence aux bilans des sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence pour un contributif de 100 % en date du 31/12/2011 pour SERES et en date du 31/12/2012 pour Numergy.

31 décembre 2012

(en millions d'euros)	Total des entreprises associées
Total actifs	242,1
Total passifs (hors capitaux propres)	14,0
Capitaux propres	228,1
Chiffre d'affaires	14,4
Résultat net	(1,9)

NOTE 14 STOCKS ET ENCOURS

	Au 31 décembre	
(en millions d'euros)	2012	2011
Produits finis et travaux en cours	62,6	61,3
Produits encours, matières premières et fournitures	33,1	27,6
Pièces de rechange	16,9	16,6
Provisions pour dépréciation des :		
■ produits finis	(5,4)	(6,4)
■ produits encours, matières premières et fournitures	(13,1)	(11,7)
■ pièces de rechange	(14,5)	(14,4)
TOTAL	**79,6**	**73,0**

NOTE 15 CRÉANCES CLIENTS

Contrats de location de matériel

Les contrats de location de matériel adossés à des financements externes sont comptabilisés selon les critères des normes IAS 17, IAS 32 et IAS 39. Dans le cas où il s'agit de contrats non résiliables, les créances de loyers sont, soit comptabilisées en créances clients pour le montant de l'encours de loyers restant dû, soit décomptabilisées, en fonction de l'analyse du transfert des risques et avantages.

Contrats de construction (IAS 11)

Bull réalise des contrats de construction dans de multiples pays, comptabilisés en fonction de l'état d'avancement. Pour les contrats réalisés en France, qui représentent la majorité des contrats de construction significatifs, le degré d'avancement est déterminé sur la base des coûts encourus pour les travaux exécutés. Pour les autres contrats la méthode des points de passage contractuellement définis *(milestones)*, qui atteste de l'avancement d'une partie des travaux, est utilisée.

L'analyse de l'ensemble des contrats français de construction se présente comme suit :

	Au 31 décembre	
(en millions d'euros)	2012	2011
Montant des produits des contrats comptabilisés	113,5	159,4
Pour les contrats en cours à la fin de la période :		
■ montant total des coûts encourus et des bénéfices comptabilisés (moins les pertes comptabilisées)	145,5	205,4
■ montant brut dû par les clients pour les travaux du contrat	6,2	7,0
■ montant brut dû aux clients pour les travaux du contrat	(6,1)	(7,4)
■ avances reçues	1,0	-

Cession de créances clients

Le Groupe procède à deux types de cession de créances : cession de créances commerciales dans le cadre de contrats d'affacturage d'une part, cession de créances locatives dans le cadre de contrats de refinancement avec des établissements de crédit d'autre part. Dans le premier cas, il s'agit de créances clients unitaires avec une échéance à court terme ; dans le second, il s'agit de la totalité de la créance de loyers dus de manière irrévocable par un client dans le cadre d'un contrat de location à moyen terme d'équipements.

Ces cessions sont examinées selon les critères de l'IAS 39, et sont ou non décomptabilisées selon que l'analyse conclut à un transfert de la quasi-totalité des risques et avantages.

Le principal contrat concerne les créances commerciales de Bull SAS sur ses clients domiciliés en France, les créances de Serviware et de Bull Belgique. Ce contrat se traduit par une cession sans recours pour la très grande majorité des créances cédées. L'analyse effectuée a permis de confirmer que le contrat permet de transférer substantiellement tous les risques et avantages liés aux factures cédées bénéficiant de la garantie sans recours, et plus particulièrement :

- le risque de contrepartie ;
- le risque lié au retard de paiement ;
- le seul risque conservé par Bull est le risque de dilution.

Ce risque donne lieu à constitution d'une réserve auprès de l'organisme d'affacturage, calibré au plus près de la dilution réelle. Ce risque résiduel a été considéré comme non significatif au regard des autres risques transférés.

Par ailleurs, les factures cédées correspondant soit à des factures payables terme à échoir, soit à des contrats de construction tels que définis plus haut, ne sont que partiellement financées. La partie non financée, bien que couverte par l'assurance-crédit, est versée par l'affacturer sur le compte-courant de la société cédante. Le risque de contestation sur cette facturation, apprécié sur une base historique, est considéré comme négligeable.

L'affacturer s'est engagé à mettre à la disposition des sociétés concernées, jusqu'au 31 décembre 2012, une ligne de financement d'un montant maximum de 150 millions d'euros, sous réserve que les indicateurs suivants soient respectés, sur la base des comptes consolidés semestriels et annuels de Bull :

- EBITDA égal ou supérieur à 30 millions d'euros (sur une base annuelle) ;
- Ratio (dette nette/fonds propres) inférieur ou égal à 80 %.

En cas de non-respect de ces indicateurs, le délai de préavis de résiliation serait de trois mois.

Ce contrat d'affacturage a été renouvelé pour un montant de 180 millions d'euros jusqu'au 31 décembre 2014 dont 160 millions d'euros pour Bull SAS avec la mise en place d'une ligne de financement syndiqué auprès des principaux partenaires financiers du Groupe.

Les filiales espagnoles ont cédé des créances commerciales dans le cadre d'un contrat sans recours pour un montant de 7,1 millions d'euros à fin décembre 2012.

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble de ces opérations, par nature, en indiquant la valeur comptable des actifs cédés et celle des passifs associés.

	Au 31 décembre 2012			Au 31 décembre 2011		
	Créances			Créances		
(en millions d'euros)	Commerciales	Locatives	Total	Commerciales	Locatives	Total
Cessions comptabilisées						
■ créances cédées	3,6	7,7	11,3	5,9	13,5	19,4
■ trésorerie	1,0	7,7	8,7	3,9	13,5	17,4
■ comptes de garantie/ compte-courant affacturage	2,6	-	2,6	2,0	-	2,0
■ dette	3,6	7,7	11,3	5,9	13,5	19,4
Cessions décomptabilisées						
■ créances cédées	159,2	3,2	162,4	193,0	2,4	195,4
■ trésorerie	87,1	3,2	90,3	137,7	2,4	140,1
■ comptes de garantie/ compte-courant affacturage	72,1	-	72,1	55,3	-	55,3

DÉTAILS CONCERNANT LES CESSIONS DE CRÉANCES COMMERCIALES EFFECTUÉES PAR BULL SAS

L'impact de la cession de créances de Bull SAS du 31 décembre 2012 sur les différents postes du bilan peut se résumer comme suit :

	Au 31 décembre		
Poste concerné *(en millions d'euros)*	**2012**	**2011**	**Commentaires**
Clients et comptes rattachés	(134,1)	(168,2)	Décomptabilisation des créances clients cédées sans recours
Compte de garantie affacturage	9,8	13,2	Dépôt de garantie contractuel
Compte courant affacturage	53,0	39,6	Créances clients cédées sans recours mais non financées
Trésorerie	73,3	119,4	Trésorerie obtenue (hors frais)
TOTAL	**2,0**	**4,0**	
Emprunts et passifs financiers courants	2,0	4,0	Dette correspondant au montant des créances cédées avec recours
TOTAL	**2,0**	**4,0**	

Valeur des créances clients

La valeur nette comptable des créances clients, telle qu'elle est rapportée au bilan, reflète leur valeur de marché et se détaille ainsi :

	Au 31 décembre	
(en millions d'euros)	**2012**	**2011**
Répartition par nature		
Valeur brute	145,0	144,5
Dépréciation	(11,2)	(10,8)
VALEUR NETTE	**133.8**	**133,7**

Par ancienneté, la valeur nette des créances se détaille ainsi :

	Au 31 décembre 2012		Au 31 décembre 2011	
(en millions d'euros)	**Brut**	**Dépréciation**	**Brut**	**Dépréciation**
Créances non échues	98,9	(0,1)	92,9	-
Échues depuis moins de 30 jours	17,0	-	16,4	-
Échues depuis plus de 30 et moins de 60 jours	7,9	-	5,8	-
Échues depuis plus de 60 et moins de 90 jours	3,1	-	3,8	-
Échues depuis plus de 90 et moins de 180 jours	4,2	(0,1)	5,1	(0,5)
Échues depuis plus de 180 et moins d'un an	2,5	(0,4)	6,7	(1,4)
Échues depuis plus d'un an	11,4	(10,6)	13,8	(8,9)
TOTAL	**145,0**	**(11,2)**	**144,5**	**(10,8)**

À fin 2012, les principales créances échues depuis plus de 180 jours correspondent à des grands comptes publics et parapublics du Maghreb et d'Afrique subsaharienne. Le recouvrement de ces créances est long, mais ne présente pas de risque majeur.

Le délai moyen d'encaissement clients est de 45 jours en 2012 contre 48 jours en 2011.

NOTE 16 AUTRES ACTIFS COURANTS

	Au 31 décembre	
(en millions d'euros)	2012	2011
Créances sur financement R&D	7,9	4,8
Créances de Crédit d'impôt recherche	53,6	31,0
Autres créances fiscales	5,1	6,3
Créances liées au personnel	0,8	0,9
Dépôts et cautionnements versés	3,8	4,1
Compte de garantie affacturage	11,2	15,1
Compte courant affacturage	63,5	43,7
Instruments dérivés actifs	1,0	3,9
Autres créances liées à l'exploitation	3,0	4,5
Charges constatées d'avance	41,4	29,5
TOTAL	**191,3**	**143,8**

L'augmentation des créances de Crédit d'impôt recherche est principalement liée à la créance actualisée au titre de 2012 (18,0 millions d'euros). L'encaissement de ces créances interviendra en décembre 2014, 2015 et 2016.

Le compte-courant affacturage concerne principalement à fin 2012 comme à fin 2011, des créances cédées sans recours par Bull SAS et non financées.

NOTE 17 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'analysent ainsi :

	Au 31 décembre	
(en millions d'euros)	2012	2011
Trésorerie	38,8	65,2
Équivalents de trésorerie	193,0	213,6
TOTAL	**231,8**	**278,8**

Les équivalents de trésorerie sont composés de placements en OPCVM monétaires, de certificats de dépôt et de comptes à terme bancaires avec possibilité de sortie à tout moment dans des conditions prévues contractuellement.

NOTE 18 ACTIFS ET PASSIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Au 31 décembre 2012, le Groupe n'a ni actif ni passif non courant détenu en vue de la vente.

NOTE 19 CAPITAL

Au 31 décembre 2012, le capital de Bull est constitué de 120 809 147 actions d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune.

Toutes les actions émises sont intégralement libérées.

Au 31 décembre 2012, Bull autodétient 172 589 actions de son capital, représentant une valeur de marché de 0,5 million d'euros.

NOTE 20 RÉSERVES LIÉES AU CAPITAL

Au 31 décembre 2012, le montant des réserves liées au capital est de 356,4 millions d'euros contre 355,5 millions d'euros à fin 2011. Cette variation de 0,9 million d'euros se détaille ainsi :

- 0,4 million d'euros au titre des différents plans d'options de souscription et d'attributions gratuites d'actions ;
- 0,1 million d'euros au titre d'une augmentation de capital ;
- 0,4 million d'euros d'actions d'autocontrôle dans le cadre d'un contrat de liquidité.

NOTE 21 INTÉRÊTS MINORITAIRES

Pour l'essentiel, ils sont constitués d'une participation minoritaire de :

- 8 % prise par la société NEC le 31 janvier 2006 dans la société Evidian suite à une opération d'augmentation de capital ;
- 20 % dans la société Tuscan Connects Ltd ;
- 20 % dans la société VIS lors de l'entrée de cette société dans le périmètre du Groupe en janvier 2011 ;
- 5 % dans la société Time Reversal Communications lors de l'entrée de cette société dans le périmètre du Groupe en novembre 2011.

NOTE 22 EMPRUNTS ET PASSIFS FINANCIERS

Analyse de la dette financière par nature

	Au 31 décembre	
(en millions d'euros)	2012	2011
Emprunt obligataire – OCEANEs	0,2	0,2
Emprunt convertible – EMC	1,0	0,9
Financement de créances locatives	1,1	3,0
Financement de créances de Crédit d'impôt recherche	17,7	17,1
Emprunts auprès d'établissements de crédit	26,8	33,1
Instruments dérivés passif	0,3	0,3
Option de vente au bénéfice de minoritaires	0,6	0,6
Clause d'ajustement de prix à long terme	1,5	-
Dette financière à plus d'un an	**49,2**	**55,2**
Financement de créances locatives	3,4	5,9
Financement de créances commerciales	3,6	5,9
Emprunts auprès d'établissements de crédit	13,0	8,2
Autres dettes financières	0,5	0,6
Instruments dérivés passif	1,4	0,4
Clause d'ajustement de prix à court terme	0,2	-
Dette financière à moins d'un an	**22,1**	**21,0**
DETTE FINANCIÈRE TOTALE	**71,3**	**76,2**

EMPRUNT OBLIGATAIRE – OCEANES

Au 31 décembre 2012, le solde des OCEANEs non converties s'élève à 58 629 titres. Ces obligations, remboursables le 1er janvier 2033, représentent la part non-convertie des 11 495 396 titres émis en mai 2000 et non apportée à l'offre publique d'échange intervenue en juin – juillet 2004 et complétée en mars 2005. Ces 58 629 obligations convertibles donneraient droit à 5 862 actions de 0,10 euro de nominal en cas de conversion.

EMPRUNT CONVERTIBLE – EMC

Dans le cadre de l'acquisition de la société VIS par BISS Egypt en 2011, la société EMC a accordé à VIS un prêt de 1,0 million d'euros, convertible automatiquement en actions au plus tard le 30 juin 2014. Ce prêt ne porte pas intérêt.

Cette opération est traitée dans son intégralité comme une dette financière et a été comptabilisée à sa juste valeur au 31 décembre 2012, en actualisant son montant à échéance au taux annuel de 6 %.

La différence entre la valeur actualisée de cet emprunt et sa valeur de remboursement est enregistrée en charges financières selon la méthode du coût amorti.

Financement de créances locatives et commerciales

Il s'agit de financements assis sur des actifs du Groupe. Des créances locatives correspondant à des contrats de location à moyen terme de matériels, sont cédées à des établissements de crédit pour en assurer le refinancement. Les financements associés à des créances commerciales correspondent à la partie des créances cédées avec recours dans le cadre de programmes d'affacturage.

Emprunts auprès d'établissements de crédit

L'encours est essentiellement constitué d'un crédit syndiqué à moyen terme, contracté par Bull le 14 janvier 2011. À cette date, Bull a signé avec un groupe de banques une facilité de crédit de 50 millions d'euros, sous la forme d'une part d'un crédit de 35 millions d'euros, amortissable semestriellement sur 5 ans avec un différé d'amortissement de 18 mois, d'autre part d'un crédit renouvelable sur 5 ans d'un montant de 15 millions d'euros, ce montant étant réduit semestriellement, et de manière linéaire, à compter du 18e mois.

Le crédit amortissable de 35 millions d'euros a été tiré le 20 janvier 2011. Le crédit renouvelable n'était pas tiré au 31 décembre 2012.

Ces crédits sont assortis de clauses d'engagement et de défaut habituelles pour ce type de contrat, notamment : maintien des crédits à leur rang, limitation des sûretés attribuées à des tiers, défaut croisé, et respect des engagements financiers suivants :

- trésorerie nette consolidée d'un montant minimum de 100 millions d'euros à chaque fin d'exercice (31 décembre de chaque année pendant la durée des crédits), et de 80 millions d'euros à chaque fin de premier semestre (30 juin de chaque année pendant la durée des crédits) ;
- EBITDA d'un montant minimum de :
  - 50 millions d'euros en 2012 ;
  - 55 millions d'euros en 2013 ;
  - 60 millions d'euros en 2014 et 2015.

Les crédits sont garantis par le nantissement des titres détenus par Bull dans le capital des sociétés Amesys et Amesys Conseil.

Il n'y a pas de restriction à l'utilisation des capitaux résultant de ce financement.

Figurent aussi dans cette rubrique les engagements en location financement, pour un montant de 8,1 millions d'euros, correspondant soit au refinancement de contrats de location de matériels à moyen terme résiliables par les clients, soit à la location de matériels divers pour les besoins propres des sociétés du Groupe.

Cession de créances de Crédit d'impôt recherche

En décembre 2011, le Groupe a mobilisé auprès d'un établissement de crédit les créances de Crédit d'impôt recherche détenues par un certain nombre des sociétés françaises du Groupe au titre de l'exercice 2010.

Ces créances sont détenues par Bull dans le cadre du périmètre d'intégration fiscale 2010 (sociétés Bull SAS, Serviware, Agarik), par Amesys et Amesys Réseau Sécurité et Services.

Le calcul du net escompte a été fait sur la base d'un paiement de ce crédit d'impôt par les services fiscaux au 31 décembre 2014.

L'établissement bancaire garde un recours contre les cédants en cas de contestation par les services fiscaux des montants déclarés. Le financement constitue donc une dette, dont le montant au 31 décembre 2012 est l'actualisation, au taux du financement, des créances cédées.

Les créances de Crédit d'impôt recherche détenues par des sociétés françaises du Groupe au titre de l'exercice 2011 n'ont pas été mobilisées.

Instruments dérivés passif

Les instruments dérivés passif sont constitués des dérivés de change valorisés au 31 décembre 2012 à 1,7 million d'euros.

Option de vente au bénéfice des minoritaires

Une option de vente des titres de la société VIS détenue par l'actionnaire minoritaire est valorisée en juste valeur à 0,6 million d'euros.

Clause d'ajustement de prix

La clause d'ajustement de prix pour l'acquisition de VIS est valorisée en juste valeur à 0,6 million d'euros et à 1,1 million d'euros pour l'acquisition de JADE.

Autres dettes financières

Les autres dettes financières sont constituées de découverts bancaires et des intérêts courus non échus de la dette (ICNE).

ANALYSE DE LA DETTE FINANCIÈRE PAR ÉCHÉANCE

L'échéancier en capital de la dette financière est le suivant :

(en millions d'euros)	Total	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans
Au 31/12/2012	71,3	22,1	32,1	10,7	5,4	0,8	0,2
Au 31/12/2011	76,2	21,0	13,0	28,0	9,6	4,4	0,2

La dette à moins d'un an donne lieu à l'échéancier ci-dessous :

	Au 31 décembre	
(en millions d'euros)	2012	2011
moins d'un mois	11,5	9,4
de 1 à 3 mois	1,4	0,8
de 3 à 6 mois	1,6	1,4
de 6 à 12 mois	7,6	9,4
TOTAL	**22,1**	**21,0**

La dette exigible à moins d'un mois est constituée principalement de la partie non décomptabilisée du financement résultant des contrats d'affacturage et de l'échéance de remboursement du crédit syndiqué.

ANALYSE DE LA DETTE FINANCIÈRE PAR DEVISE

	Au 31 décembre	
(en millions d'euros)	2012	2011
Euro	64,8	74,5
Autres	6,5	1,7
TOTAL	**71,3**	**76,2**

NOTE 23 PROVISION POUR CLAUSE DE RETOUR À MEILLEURE FORTUNE

Le 20 février 2004, l'État français a notifié à la Commission européenne un projet d'aide à la restructuration de Bull, assortie d'une Clause de retour à meilleure fortune (CRMF). Après l'autorisation de la Commission le 1er décembre 2004, l'État a versé une aide de 517 millions d'euros le 14 janvier 2005. Les conditions d'application de la CRMF sont les suivantes :

Bull s'engage à verser à l'État, pendant une période de huit exercices commençant le 1er janvier 2005 et se terminant le 31 décembre 2012, sur la base des comptes arrêtés au titre de ces exercices, une somme égale à 23,5 % de la fraction excédant 10 millions d'euros du résultat courant consolidé avant impôts (RCAI) de l'exercice de Bull tel qu'il ressortira chaque année. Le RCAI correspond à l'EBIT après charges et produits de financement.

Ce versement, qui doit intervenir chaque année après l'approbation des comptes de l'exercice par l'assemblée générale annuelle de la Société, est applicable sous les conditions cumulatives suivantes :

1) le RCAI de l'exercice considéré est supérieur ou égal à 10 millions d'euros ;
2) le flux de trésorerie généré par les opérations de l'exercice considéré est supérieur ou égal à 10 millions d'euros ;
3) les capitaux propres consolidés de Bull, après application de la CRMF au cours d'un exercice, ne deviennent pas inférieurs à 10 millions d'euros.

Si, pour un exercice donné, l'un des trois critères ci-dessus n'est pas rempli, aucune somme ne sera due par Bull en application de la CRMF au titre de cet exercice.

Par ailleurs, Bull pourra à son initiative et à tout moment, à compter de l'approbation des comptes de l'exercice 2004 par l'assemblée générale annuelle de la Société, procéder au rachat anticipé de la CRMF dans des conditions définies.

De même, dans l'hypothèse où Bull ferait l'objet d'une prise de contrôle, l'État peut, à compter de l'approbation des comptes de l'exercice 2004, demander à Bull de procéder au rachat anticipé de la CRMF.

Les différentes estimations de remboursement de la CRMF prennent en compte certaines modalités d'application de la CRMF et sont affectées d'un taux d'actualisation intégrant les facteurs d'incertitude de l'activité.

La provision qui s'élève à 4,9 millions au 31 décembre 2011 a été reprise en intégralité. En effet, cette clause ne trouve pas à s'appliquer au titre des résultats 2012, la condition de génération de flux de trésorerie par les opérations de l'exercice n'étant pas atteinte.

L'exercice 2012 marque la fin de la période sur laquelle le Groupe était engagé à reverser une quote-part de ses résultats.

NOTE 24 PROVISIONS POUR AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le groupe Bull offre à ses salariés différents avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme, parmi lesquels des régimes de retraite à prestations définies (aux États-Unis, à Taïwan et en Europe occidentale).

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, Bull a comptabilisé en charges 2,1 millions d'euros en 2012.

RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Les caractéristiques de ces régimes (prestations de services, financement et politique d'investissement des actifs) varient selon la législation et la réglementation applicables dans chaque pays.

Les filiales du Groupe ayant des régimes de retraite à prestations définies sont les suivantes :

- Bull GmbH (Allemagne), Bull GmbH (Autriche), Bull HN Information Systems (États-Unis) et Bull Information Systems Ltd. (Taïwan).

Le plan de pension à prestations définies de Bull Integrated IT Solutions AE (Grèce) a été fermé au cours de l'exercice 2011.

Les filiales de Bull en France ont des Indemnités pour Départ en Retraite (IDR) et des médailles du travail. Les filiales grecque et autrichienne offrent des équivalents d'IDR. Le montant des engagements pour les médailles s'élève à 0,8 million d'euros.

SA Bull NV en Belgique offre à ses salariés des avantages de remboursements de soins médicaux pour le personnel retraité, ce régime est non financé et les engagements sont de 1,7 million d'euros. Ce régime a été renégocié avec l'assureur en 2011, entraînant une réduction de la dette.

Les montants d'engagement des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés.

Réconciliation des actifs et passifs inscrits au bilan

	2012				
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	2011
(en millions d'euros)	Régimes de retraite	Autres régimes			
Rappel des passifs bruts au bilan	108,0	1,4	1,7	111,1	110,0
Rappel des actifs au bilan	(1,6)	-	-	(1,6)	(1,6)
Solde net du bilan	**106,4**	**1,4**	**1,7**	**109,5**	**108,4**
Ventilation du solde net du bilan					
Valeur actualisée des engagements financés	2,4	-	-	2,4	2,3
Juste valeur des actifs des régimes	(1,6)	-	-	(1,6)	(1,6)
Solde des régimes financés	**0,8**	**-**	**-**	**0,8**	**0,7**
Valeur actualisée des engagements non financés	173,9	1,7	1,9	177,5	144,6
Éléments non encore reconnus					
■ Coûts des services passés non comptabilisés	3,2	-	-	3,2	3,5
■ Gains potentiels non réalisables	-	-	-	-	-
■ Pertes ou (Gains) nets actuariels non comptabilisés	65,1	0,3	0,2	65,6	33,4
Total des éléments non encore reconnus	**68,3**	**0,3**	**0,2**	**68,8**	**36,9**
SOLDE	**106,4**	**1,4**	**1,7**	**109,5**	**108,4**

Les écarts actuariels en excédent de 10 % de l'engagement ou des actifs sont amortis sur la durée estimative résiduelle des participants.

Le solde net au bilan se décompose de provisions pour avantages postérieurs à l'emploi pour un montant de 109,8 millions d'euros et d'actifs financiers non courants pour un montant de 0,3 million d'euros.

Réconciliation des charges du compte de résultat

	2012				
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	2011
(en millions d'euros)	Régimes de retraite	Autres régimes			
Coûts des services de l'année (nets de cotisations)	1,5	-	0,1	1,6	1,1
Coûts financiers	7,1	0,1	0,1	7,3	6,8
Rendement attendu des actifs des régimes	-	-	-	-	-
Coûts des services passés comptabilisés	0,4	-	-	0,4	0,4
Pertes ou (Gains) nets actuariels comptabilisés	1,7	-	0,1	1,8	0,6
Autres charges	(0,2)	-	-	(0,2)	0,5
Effet des liquidations/réductions de services futurs	-	-	-	-	(0,1)
TOTAL NET DES CHARGES DES RÉGIMES	**10,5**	**0,1**	**0,3**	**10,9**	**9,3**

Le taux rendement réel sur les actifs des régimes est de 3,18 % en 2012, comparé à 1,54 % en 2011. Les montants résultant de ce rendement sont non matériels.

Variation des passifs nets des régimes comptabilisés au bilan

	2012				
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	2011
(en millions d'euros)	Régimes de retraite	Autres régimes			
Valeur en début d'exercice	**106,0**	**1,5**	**0,9**	**108,4**	**108,3**
Charges inscrites au compte de résultat	10,5	0,1	0,3	10,9	9,3
Cotisations patronales aux actifs de financement	(0,1)	-	-	(0,1)	(0,1)
Paiements de prestations non financées	(9,3)	(0,1)	(0,1)	(9,5)	(9,3)
Modifications de l'asset ceiling	-	-	-	-	-
Modifications du périmètre de consolidation et autres	(0,7)	(0,1)	0,6	(0,2)	0,2
Valeur en fin d'exercice	**106,4**	**1,4**	**1,7**	**109,5**	**108,4**

Évolution de la valeur actuelle des obligations

	2012				
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	2011
(en millions d'euros)	Régimes de retraite	Autres régimes			
Valeur actuelle des obligations en début d'exercice	**144,5**	**1,5**	**0,9**	**146,9**	**139,6**
Coûts des services de l'année	1,5	-	0,1	1,6	1,1
Coûts financiers	7,1	0,1	0,1	7,3	6,8
Ajustements divers	(0,7)	(0,1)	0,6	(0,2)	0,5
Coûts des services passés	-	-	-	-	-
Pertes ou (Gains) nets actuariels	33,4	0,3	0,3	34,0	8,5
Prestations versées	(9,4)	(0,1)	(0,1)	(9,6)	(9,3)
Effet des liquidations/réductions de services futurs	-	-	-	-	(0,5)
Écarts de change	(0,1)	-	-	(0,1)	0,2
Valeur actuelle des obligations en fin d'exercice	**176,3**	**1,7**	**1,9**	**179,9**	**146,9**

Évolution de la valeur des actifs de couverture

	2012				
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	2011
(en millions d'euros)	Régimes de retraite	Autres régimes			
Juste valeur en début d'exercice	**1,6**	**-**	**-**	**1,6**	**1,9**
Rendement attendu des actifs de couverture	-	-	-	-	-
Ajustements divers	-	-	-	-	-
Cotisations des employeurs	0,1	-	-	0,1	0,1
Cotisations des participants	-	-	-	-	-
Gains ou (pertes) nets actuariels comptabilisés	-	-	-	-	-
Prestations versées	(0,1)	-	-	(0,1)	-
Effet des liquidations/réductions de services futurs	-	-	-	-	(0,4)
Écarts de change	-	-	-	-	-
Juste valeur en fin d'exercice	**1,6**	**-**	**-**	**1,6**	**1,6**

Les actifs des régimes ne comprennent pas les terrains et immeubles occupés par des sociétés du Groupe ou les autres actifs utilisés par le Groupe.

Les actifs sont principalement constitués par des contrats d'assurance couvrant les avantages postérieurs à l'emploi.

La juste valeur des actifs de couverture des régimes ne comprend pas de titres émis par le Groupe. Elle est ventilée comme suit :

Au 31 décembre	2012
Actions ordinaires	37,00 %
Obligations	11,00 %
Immobiliers	0,00 %
Autres	52,00 %

Ventilation des obligations par zone géographique

	2012				
	Postérieurs à l'emploi				
(en millions d'euros)	Régimes de retraite	Autres régimes	Autres avantages à long terme	Total des régimes	2011
France	63,8	-	0,8	64,6	50,5
Europe hors France	104,9	1,7	1,1	107,7	89,0
Amérique du Nord	6,2	-	-	6,2	6,0
Asie	1,4	-	-	1,4	1,4
Valeur en fin d'exercice	**176,3**	**1,7**	**1,9**	**179,9**	**146,9**

Principales hypothèses actuarielles

Au 31 décembre	2012	2011	2010	2009	2008
Taux d'actualisation des engagements					
Europe	3,00 %	5,25 %	5,25 %	5,50 %	5,75 %
Amérique du Nord	3,60 %	4,60 %	5,00 %	5,50 %	6,50 %
Asie	1,38 %	1,50 %	2,00 %	2,00 %	2,50 %
Rendement attendu des actifs de régime					
Europe	3,00 %	3,75 %	3,75 % - 4,00 %	3,75 % - 4,00 %	4,25 % - 5,00 %
Amérique du Nord	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Asie	1,88 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,50 %
Taux de croissance y compris l'inflation des masses salariales					
Europe	0,50 % - 4,00 %	0,50 % - 4,00 %	0,50 % - 4,00 %	0,50 % - 3,00 %	0,50 % - 3,00 %
Amérique du Nord	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Asie	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux de révision des rentes					
Europe	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	1,00 % - 2,00 %
Amérique du Nord	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Asie	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Le taux d'actualisation est déterminé par référence à un panel incluant iBoxx.

Autres informations

	Au 31 décembre				
(en millions d'euros)	**2012**	**2011**	**2010**	**2009**	**2008**
Excédent ou (déficit)					
Valeur actuelle des obligations	179,9	146,9	139,6	125,1	252,5
Juste valeur des actifs	(1,6)	(1,6)	(1,9)	(1,6)	(153,2)
Excédent ou déficit	178,3	145,3	137,7	123,5	99,3
Montants attendus pour le prochain exercice fiscal					
Cotisations de l'employeur	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Versements de prestations	16,9	7,2	11,1	7,8	7,8
Ajustements liés à l'expérience					
Passifs du régime	(5,2)	1,2	(5,5)	(1,8)	(0,6)
Actifs du régime	-	-	-	-	20,6

NOTE 25 AUTRES PROVISIONS NON COURANTES

	Au 31 décembre	
(en millions d'euros)	**2012**	**2011**
Loyers des locaux inoccupés	2,4	2,1
Avantages au personnel	4,3	7,7
Risques fiscaux	4,9	6,6
Autres risques et divers	3,7	4,4
TOTAL	**15,3**	**20,8**

Variations de l'exercice 2012 des autres provisions non courantes

(en millions d'euros)	Valeur au 01/01/2012	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Autres mouvements*	Valeur au 31/12/2012
TOTAL PROVISIONS	**20,8**	**3,1**	**(1,9)**	**(2,1)**	**(4,6)**	**15,3**

* *Les autres mouvements se composent principalement du reclassement des passifs liés aux régimes à cotisations définies en autres passifs courants et des variations de change intervenues en 2012.*

Variations de l'exercice 2011 des autres provisions non courantes

(en millions d'euros)	Valeur au 01/01/2011	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Autres mouvements*	Valeur au 31/12/2011
TOTAL PROVISIONS	**23,1**	**2,1**	**(2,0)**	**(1,4)**	**(1,0)**	**20,8**

* *Autres mouvements : liés pour l'essentiel aux variations de change intervenues en 2011.*

NOTE 26 AUTRES PROVISIONS COURANTES ET AUTRES PASSIFS COURANTS

Provisions courantes

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2012	2011
Frais de personnel et engagements assimilés	7,7	9,1
Réclamations clients	3,3	5,4
Garanties produits	6,5	6,1
Autres risques et charges relatifs aux produits et services vendus	13,7	13,9
Charges à payer et divers	14,5	18,9
TOTAL	**45,7**	**53,4**

Variation de l'exercice 2012 des autres provisions courantes

(en millions d'euros)	Valeur au 01/01/2012	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Autres mouvements*	Valeur au 31/12/2012
TOTAL PROVISIONS	**53,4**	**16,5**	**(11,6)**	**(12,7)**	**0,1**	**45,7**

* *Autres mouvements : liés pour l'essentiel aux variations de change intervenues en 2012.*

Variation de l'exercice 2011 des autres provisions courantes

(en millions d'euros)	Valeur au 01/01/2011	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Autres mouvements*	Valeur au 31/12/2011
TOTAL PROVISIONS	**53,6**	**29,5**	**(15,6)**	**(12,5)**	**(1,6)**	**53,4**

* *Autres mouvements : liés pour l'essentiel aux variations de change intervenues en 2011.*

Autres passifs courants

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2012	2011
Impôts et taxes	4,6	3,6
Salaires	31,3	34,6
Autres frais de personnel	58,3	55,2
Factures à recevoir et divers	83,7	82,9
TOTAL	**177,9**	**176,3**

NOTE 27 INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principes retenus par le Groupe pour la gestion de ses risques financiers sont explicités au chapitre 1.8 Facteurs de risque, page 27.

RISQUE DE CHANGE

Exposition aux risques de change

Les risques de change du Groupe, compte tenu des instruments dérivés de change, s'analysent comme suit (les expositions correspondant à un passif net dans la devise sont indiquées en négatif) :

L'exposition financière est la suivante :

	Au 31 décembre 2012		Au 31 décembre 2011	
(en millions d'euros)	USD	GBP	USD	GBP
Exposition bilan	0,2	(2,4)	1,3	(11,0)
Instruments dérivés de change	2,6	2,6	(3,0)	10,7
Exposition nette après couverture	**2,8**	**0,2**	**(1,7)**	**(0,3)**

L'exposition commerciale est la suivante :

	Au 31 décembre 2012			Au 31 décembre 2011		
(en millions d'euros)	USD	GBP	JPY	USD	GBP	JPY
Exposition bilan	(14,6)	(0,1)	(0,5)	(21,0)	1,5	-
Exposition flux futurs	(59,4)	-	(6,0)	(61,9)	-	(10,9)
Instruments dérivés de change	42,9	(1,1)	6,5	46,0	-	10,9
Exposition nette après couverture	**(31,1)**	**(1,2)**	**-**	**(36,9)**	**1,5**	**-**
Stop loss	29,1	-	-	30,7	-	-
Exposition nette après *stop loss*	**(2,0)**	**(1,2)**	**-**	**(6,2)**	**1,5**	**-**

L'exposition nette est indiquée ci-dessus avant et après prise en compte des « stop loss » dont le fonctionnement est présenté dans le chapitre 1.8.1 page 29 Facteurs de risque - risque de change.

Valeur de marché des instruments dérivés

Les justes valeurs des instruments dérivés de change sont les suivantes :

	Au 31 décembre 2012		Au 31 décembre 2011	
(en millions d'euros)	Actif	Passif	Actif	Passif
Achats à terme	0,1	0,5	0,7	-
Ventes à terme	-	0,1	-	-
Achats d'options d'achat	0,8	-	3,1	-
Ventes d'options d'achat	-	-	-	0,1
Achats d'options de vente	0,1	-	0,1	-
Ventes d'options de vente	-	1,1	-	0,6
TOTAL	**1,0**	**1,7**	**3,9**	**0,7**

La juste valeur de marché des opérations à terme est donnée par les cours à terme des devises concernées à la date de clôture, celle des options par les modèles standards de valorisation des options. Ces opérations entrent donc dans la catégorie des opérations évaluées selon le niveau 2 de la norme IFRS 7, c'est-à-dire sur la base de paramètres de marchés observables.

Relations de couverture

Les instruments dérivés de change pris en couverture de flux futurs donnent lieu à une relation de couverture pour un contrat dont les engagements de paiement en JPY courent jusqu'en 2017, pour les budgets d'achats 2013 en USD de Bull SAS, et pour un contrat de vente en USD de Bull SAS.

Les autres instruments ne sont pas qualifiés de couverture au sens de l'IAS 39.

L'échéancier des instruments dérivés ayant donné lieu à relation de couverture est le suivant :

(en millions d'euros)	Total	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans
Actif	0,8	0,4	0,1	0,1	0,2	-	-
Passif	(1,3)	(1,0)	(0,1)	(0,1)	(0,1)	-	-
INSTRUMENTS QUALIFIÉS DE COUVERTURE	**(0,5)**	**(0,6)**	**-**	**-**	**0,1**	**-**	**-**

Impact des instruments dérivés sur le résultat et les capitaux propres

Les variations de juste valeur des instruments dérivés de change ont les impacts nets suivants sur le résultat avant impôts et les capitaux propres :

	Au 31 décembre 2012		Au 31 décembre 2011	
(en millions d'euros)	Résultat	Capitaux propres	Résultat	Capitaux propres
Instruments non qualifiés de couverture	(0,1)	-	1,7	-
Instruments qualifiés de couverture	(0,7)	(0,2)	(0,4)	2,4
TOTAL	**(0,8)**	**(0,2)**	**1,3**	**2,4**

La variation de juste valeur des instruments de dérivés de change reconnue en capitaux propres au cours de l'exercice 2012 s'analyse de la manière suivante :

	Au 31 décembre	
(en millions d'euros)	2012	2011
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de change relatifs aux transactions futures	(2,5)	2,4
Recyclage en résultat relatif aux transactions réalisées	(0,1)	-
TOTAL	**(2,6)**	**2,4**

Sensibilité au risque de change

Sur la base des couvertures existantes au 31 décembre 2012, l'incidence d'une variation de plus ou moins 10 % de l'euro par rapport aux devises concernées aurait les impacts ci-dessous sur la juste valeur des instruments dérivés de change :

	Impact résultat		Impact capitaux propres	
(en millions d'euros)	+ 10 %	- 10 %	+ 10 %	- 10 %
Instruments non qualifiés de couverture	0,3	(0,3)	-	-
Instruments qualifiés de couverture	1,0	(1,7)	3,7	(4,0)
TOTAL	**1,3**	**(2,0)**	**3,7**	**(4,0)**

Risque de taux d'intérêt

Les actifs financiers à taux variable sont les placements en OPCVM monétaires, les comptes à terme à taux variable et les comptes de garantie. Les actifs financiers à taux fixe sont les certificats de dépôt, dont le taux est fixe jusqu'à leur échéance trimestrielle.

Les passifs financiers à taux variable sont constitués du financement résultant des programmes de cession de créances commerciales pour leur part cédée avec recours et du crédit syndiqué de 35 millions d'euros.

Les passifs financiers à taux fixe sont les financements de créances locatives et des créances de Crédit d'impôt recherche et les autres emprunts bancaires.

Les actifs financiers à taux variable excèdent largement les passifs financiers à taux variable. Actifs et passifs financiers à taux variable sont liés à des indices qui évoluent de manière similaire.

Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés pour couvrir son risque lié à la variation des taux d'intérêt.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2012	2011
Taux fixe :		
Actifs financiers	22,2	52,1
Passifs financiers	(35,5)	(35,1)
Exposition nette taux fixe	**(13,3)**	**17,0**
Taux variable :		
Actifs financiers	262,8	228,6
Passifs financiers	(35,8)	(41,1)
Exposition nette taux variable	**227,0**	**187,5**

L'exposition nette du Groupe au risque de taux, selon la maturité des actifs et passifs financiers, s'analyse ainsi au 31 décembre 2012 :

	Actifs financiers		Passifs financiers		Exposition nette	
(en millions d'euros)	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins d'un an	22,2	245,5	(9,3)	(13,8)	12,9	231,7
Plus d'un an	-	17,3	(26,2)	(22,0)	(26,2)	(4,7)
TOTAL	**22,2**	**262,8**	**(35,5)**	**(35,8)**	**(13,3)**	**227,0**

Il faut toutefois noter que les chiffres ci-dessus correspondent à l'exposition bilancielle. Le Groupe bénéficie par ailleurs du financement à taux variable de ses créances commerciales cédées sans recours, et décomptabilisées. Le montant de ces financements au 31 décembre 2012 est de 87,1 millions d'euros (voir note 15 page 135), et l'exposition nette totale du Groupe au risque de taux variable, en tenant compte de ces financements, est de 139,9 millions d'euros.

Une variation instantanée de 100 points de base des taux court terme (l'Euribor 3 mois pouvant être considéré comme le principal indice de référence) se traduirait par un impact de 1,4 million d'euros sur le résultat avant impôts du Groupe.

VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR NATURE

Le Groupe estime, pour les éléments non évalués à la juste valeur dans les comptes, que la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur.

Au 31 décembre 2012, la ventilation des actifs est la suivante :

(en millions d'euros)	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers de couverture de flux de trésorerie
Actifs financiers non courants	34,9	3,0	-	-
Créances clients	133,8	-	-	-
Autres actifs courants	190,3	-	0,2	0,8
Placements en garantie	7,3	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	90,3	-	141,5	-
TOTAL	**456,6**	**3,0**	**141,7**	**0,8**

Au 31 décembre 2011, la ventilation des actifs est la suivante :

(en millions d'euros)	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers de couverture de flux de trésorerie
Actifs financiers non courants	8,8	2,5	-	-
Créances clients	133,7	-	-	-
Autres actifs courants	139,9	-	0,8	3,1
Placements en garantie	8,3	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	142,7	-	136,1	-
TOTAL	**433,4**	**2,5**	**136,9**	**3,1**

Au 31 décembre 2012, la ventilation des passifs est la suivante :

(en millions d'euros)	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Passifs financiers évalués au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par capitaux propres
Emprunts et passifs financiers non courants	-	48,9	0,3
Dettes fournisseurs	-	220,8	-
Clients : avances et acomptes reçus	-	24,3	-
Autres passifs courants	-	177,9	-
Emprunts et passifs financiers courants	0,5	20,7	0,9
TOTAL	**0,5**	**492,6**	**1,2**

Au 31 décembre 2011, la ventilation des passifs est la suivante :

(en millions d'euros)	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Passifs financiers évalués au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par capitaux propres
Emprunts et passifs financiers non courants	-	59,1	0,3
Dettes fournisseurs	-	209,3	-
Clients : avances et acomptes reçus	-	11,7	-
Autres passifs courants	-	176,3	-
Emprunts et passifs financiers courants	0,2	16,4	0,2
TOTAL	**0,2**	**472,8**	**0,5**

NOTE 28 CONCENTRATION DE RISQUE DE CRÉDIT SUR UN TIERS

À l'exception des soldes relatifs aux sociétés apparentées, aucun client ne représente plus de 10 % du total du poste clients.

NOTE 29 PLANS D'OPTIONS, PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS ET PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE EN ACTIONS

PLANS D'OPTIONS

Le Groupe a instauré des plans d'options les années suivantes : 2006, 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012.

Aucune option n'a été exercée sur les plans 2006 qui ont expiré en 2012.

Les plans encore en cours sont décrits ci-après :

Plan d'options de souscription d'actions 2008

En 2008, le conseil d'administration du 14 février 2008 a attribué 1 394 000 nouvelles options de souscription d'actions au prix de 2,89 euros par action.

Les plans ont une durée de six ans à compter de la date d'attribution. Les droits des bénéficiaires sont acquis par quart sur quatre ans à compter de la date d'attribution et ils ne peuvent exercer leurs droits acquis qu'en une seule fois entre la 4e et la 6e année.

Pour le mandataire social uniquement, l'acquisition définitive des options par quart pendant les quatre premières années, sera soumise à l'atteinte de 75 % des objectifs fixés par le conseil d'administration, ayant servi à déterminer la rémunération variable au titre de l'année écoulée. Le niveau de réalisation requis pour ces critères quantitatifs a été établi de manière précise, et, pour des raisons de confidentialité, il ne peut être rendu public. Cet objectif sera mesuré annuellement par le conseil d'administration qui fixe la rémunération du mandataire social.

Tableau récapitulatif du Plan 2008

Plan 2008	
Date d'assemblée	17/05/2006
Date du conseil	14/02/2008
Nombre d'options consenties à l'origine	1 394 000
dont membres du comité exécutif	55 000
dont mandataire social : Philippe Vannier	-
Nombre de bénéficiaires	58
dont membres du comité exécutif	2
dont mandataire social : Philippe Vannier	-
Date de départ d'exercice	03/03/2012
Date d'expiration	03/03/2014
Prix d'exercice en euro	2,89
Options levées en 2012	22 500
Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2012	1 061 500
dont membres du comité exécutif	55 000
dont mandataire social : Philippe Vannier	-
Nombre de bénéficiaires en activité au 31/12/2012	55
dont membres du comité exécutif	2
dont mandataire social : Philippe Vannier	-

Au 31 décembre 2012, un total de 310 000 options a été annulé ou est devenu caduc. 22 500 options ont été exercées au 31 décembre 2012. Au 31 décembre 2012, il restait 1 061 500 options potentiellement exerçables, dont 55 000 sont détenues par les membres du comité exécutif, et aucune n'est détenue par le mandataire social, Philippe Vannier.

Plans d'options de souscription d'actions 2009

En 2009, les conseils d'administration du 12 février et 29 juillet 2009 ont attribué 1 509 000 nouvelles options de souscription d'actions au prix respectif de 1,38 et 2,40 euros par action.

Les plans ont une durée de six ans à compter de la date d'attribution. Les droits des bénéficiaires sont acquis par quart sur quatre ans à compter de la date d'attribution et ils ne peuvent exercer leurs droits acquis qu'en une seule fois entre la 4e et la 6e année.

Pour le mandataire social uniquement, l'acquisition définitive des options par quart pendant les quatre premières années, sera soumise à l'atteinte de 75 % des objectifs fixés par le conseil d'administration, ayant servi à déterminer la rémunération variable au titre de l'année écoulée. Le niveau de réalisation requis pour ces critères quantitatifs a été établi de manière précise, et, pour des raisons de confidentialité, il ne peut être rendu public. Cet objectif sera mesuré annuellement par le conseil d'administration qui fixe la rémunération du mandataire social.

Tableau récapitulatif des Plans 2009

Plans 2009		
Date d'assemblée	14/05/2008	14/05/2008
Date du conseil	12/02/2009	29/07/2009
Nombre d'options consenties à l'origine	200 000	1 309 000
■ dont membres du comité exécutif	-	120 000
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-	-
Nombre de bénéficiaires	1	63
■ dont membres du comité exécutif	-	3
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-	-
Date de départ d'exercice	27/02/2013	14/08/2013
Date d'expiration	27/02/2015	14/08/2015
Prix d'exercice en euro	1,38	2,40
Options levées en 2012	-	-
Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2012	50 000	951 500
■ dont membres du comité exécutif	-	115 000
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-	-
Nombre de bénéficiaires en activité au 31/12/2012	1	59
■ dont membres du comité exécutif	-	3
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-	-

Au 31 décembre 2012, un total de 507 500 options a été annulé ou est devenu caduc. Aucune option n'a été exercée en 2012. Au 31 décembre 2012 il reste donc 1 001 500 options potentiellement exerçables, dont 115 000 sont détenues par les membres du comité exécutif, et aucune par le mandataire social, Philippe Vannier.

Plans d'options de souscription d'actions de 2010

Le conseil d'administration du 27 octobre 2010, a attribué un total de 1 805 000 options de souscription d'actions, au prix d'exercice de 3,41 euros par option.

Les plans ont une durée de six ans à compter de la date d'attribution. Les droits des bénéficiaires sont acquis par quart sur quatre ans à compter de la date d'attribution et ils ne peuvent exercer leurs droits acquis qu'en une seule fois entre la 4e et la 6e année.

Pour le mandataire social et les membres du comité exécutif uniquement, l'acquisition définitive des options par quart pendant les quatre premières années sera soumise à l'atteinte de 75 % des objectifs, fixés par le conseil d'administration, ayant servi à déterminer la rémunération variable du mandataire social au titre de l'année écoulée. Le niveau de réalisation requis pour ces critères quantitatifs a été établi de manière précise, et, pour des raisons de confidentialité, il ne peut être rendu public. Cet objectif sera mesuré annuellement par le conseil d'administration qui fixe la rémunération du mandataire social.

Tableau récapitulatif des Plans 2010

Plans 2010			
Date d'assemblée	14/05/2008	14/05/2008	14/05/2008
Date du conseil	27/10/2010	27/10/2010	27/10/2010
Nombre d'options consenties à l'origine	200 000	420 000	1 185 000
dont membres du comité exécutif	200 000	300 000	-
dont mandataire social : Philippe Vannier	200 000	-	-
Nombre de bénéficiaires	1	7	57
dont membres du comité exécutif	-	5	-
dont mandataire social : Philippe Vannier	1	-	-
Date de départ de l'exercice	12/11/2014	12/11/2014	12/11/2014
Date d'expiration	12/11/2016	12/11/2016	12/11/2016
Prix d'exercice en euro	3,41	3,41	3,41
Options levées en 2012	-	-	-
Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2012	200 000	270 000	1 012 500
dont membres du comité exécutif	200 000	270 000	-
dont mandataire social : Philippe Vannier	200 000	-	-
Nombre de bénéficiaires en activité au 31/12/2012	1	5	53
dont membres du comité exécutif	1	5	-
dont mandataire social : Philippe Vannier	1	-	-

Au 31 décembre 2012, un total de 322 500 options a été annulé ou est devenu caduc. Aucune option n'a été exercée en 2012. Au 31 décembre 2012 il reste donc 1 482 500 options potentiellement exerçables, dont 470 000 sont détenues par les membres du comité exécutif dont 200 000 détenues par le mandataire social, Philippe Vannier.

Plan d'options de souscription d'actions de 2011

Le conseil d'administration du 17 février 2011, a attribué 140 000 nouvelles options de souscription d'actions au prix de 3,61 euros par action.

Ce plan a une durée de six ans à compter de la date d'attribution. Dans le cadre de ce plan, l'acquisition définitive des options se fait par quart pendant les quatre premières années et est soumise à l'atteinte de 75 % des objectifs, fixés par le conseil d'administration, ayant servi à déterminer la rémunération variable du mandataire social au titre de l'année écoulée. Le niveau de réalisation requis pour ces critères quantitatifs a été établi de manière précise, et, pour des raisons de confidentialité, il ne peut être rendu public. Cet objectif sera mesuré annuellement par le conseil d'administration qui fixe la rémunération du mandataire social. Le bénéficiaire ne peut exercer ses droits acquis qu'en une seule fois entre la 4e et la 6e année.

Tableau récapitulatif du Plan 2011

Plan 2011	
Date d'assemblée	14/05/2008
Date du conseil	17/02/2011
Nombre d'options consenties à l'origine	140 000
dont membres du comité exécutif	140 000
dont mandataire social : Philippe Vannier	-
Nombre de bénéficiaires	2
dont membres du comité exécutif	2
dont mandataire social : Philippe Vannier	-
Date de départ d'exercice	05/03/2015
Date d'expiration	05/03/2017
Prix d'exercice en euro	3,61
Options levées en 2012	-
Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2012	87 500
dont membres du comité exécutif	87 500
dont mandataire social : Philippe Vannier	-
Nombre de bénéficiaires en activité au 31/12/2012	2
dont membres du comité exécutif	2
dont mandataire social : Philippe Vannier	-

Au 31 décembre 2012, un total de 52 500 options a été annulé ou est devenu caduc. Aucune option n'a été exercée en 2012. Au 31 décembre 2012 il reste donc 87 500 options potentiellement exerçables, dont 87 500 sont détenues par les membres du comité exécutif, et aucune par le mandataire social, Philippe Vannier.

Plan d'options de souscription d'actions de 2012

Les conseils d'administration des 15 février 2012, 25 juillet 2012 et du 24 octobre 2012 ont attribué 1 260 000 nouvelles options de souscription d'actions aux prix respectifs de 3,16 euros, 2,31 euros et 2,32 euros par action.

Ces plans ont une durée de six ans à compter de la date d'attribution. Dans le cadre de ces plans, l'acquisition définitive des options se fait par quart pendant les quatre premières années et est soumise à l'atteinte de 75 % des objectifs, fixés par le conseil d'administration, ayant servi à déterminer la rémunération variable du mandataire social au titre de l'année écoulée. Le niveau de réalisation requis pour ces critères quantitatifs a été établi de manière précise, et, pour des raisons de confidentialité, il ne peut être rendu public. Cet objectif sera mesuré annuellement par le conseil d'administration qui fixe la rémunération du mandataire social. Le bénéficiaire ne peut exercer ses droits acquis qu'en une seule fois entre la 4e et la 6e année.

Tableau récapitulatif des Plans 2012

Plans 2012			
Date d'assemblée	08/06/2011	08/06/2011	08/06/2011
Date du conseil	24/10/2012	25/07/2012	15/02/2012
Nombre d'options consenties à l'origine	85 000	70 000	1 015 000
■ dont membres du comité exécutif	85 000	70 000	710 000
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-	-	200 000
Nombre de bénéficiaires	2	1	29
■ dont membres du comité exécutif	2	1	10
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-	-	1
Date de départ d'exercice	09/11/2016	10/08/2016	02/03/2016
Date d'expiration	09/11/2018	10/08/2018	02/03/2018
Prix d'exercice en euro	2,32	2,31	3,16
Options levées en 2012	-	-	-
Options caduques au 31/12/2012	-	-	150 000
Nombre d'options restantes à exercer au 31/12/2012	85 000	70 000	865 000
■ dont membres du comité exécutif	85 000	70 000	560 000
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-	-	200 000
Nombre de bénéficiaires en activité au 31/12/2012	2	1	26
■ dont membres du comité exécutif	2	1	7
■ dont mandataire social : Philippe Vannier			1

Au 31 décembre 2012, un total de 150 000 options a été annulé ou est devenu caduc. Aucune option n'a été exercée en 2012. Au 31 décembre 2012 il reste donc 1 020 000 options potentiellement exerçables, dont 715 000 sont détenues par les membres du comité exécutif, dont 200 000 par le mandataire social, Philippe Vannier.

Synthèse des plans d'options de souscription d'actions au 31 décembre 2012

	Plan 2008	**Plans 2009**	**Plans 2010**	**Plan 2011**	**Plan 2012**	**Total**
Solde des options restant à lever						
■ par le mandataire social : Philippe Vannier	0	0	200 000	0	200 000	400 000
■ par tous les membres du comité exécutif	55 000	115 000	470 000	87 500	715 000	1 442 500
■ par l'ensemble des salariés et mandataires sociaux	1 061 500	1 001 500	1 482 500	87 500	1 020 000	4 653 000

PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS (AGA)

Les attributions gratuites d'actions n'ont pas été assorties de conditions de performance. Celles-ci ont cependant été distribuées au regard de performances constatées.

Plans d'attribution gratuite d'actions 2012

En 2012, 179 000 actions gratuites ont été attribuées lors du conseil d'administration du 15 février 2012. Dans le cadre de ce plan, le transfert définitif de propriété des actions, est soumis à une condition de présence dans le Groupe à l'issue des deux ans suivant la date de l'attribution.

Les attributions ont les caractéristiques suivantes :

Plan AGA 2012	
Date d'assemblée	08/06/2011
Date du conseil	15/02/2012
Nombre de droits consentis à l'origine	179 000
■ dont membres du comité exécutif	-
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-
Nombre de bénéficiaires	28
■ dont membres du comité exécutif	-
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-
Date de départ de l'exercice	02/03/2012
Date d'expiration	02/03/2016
Droits acquis en 2012	-
Nombre de droits restants à acquérir au 31/12/2012	179 000
■ dont membres du comité exécutif	-
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-
Nombre de bénéficiaires en activité au 31/12/2012	28
■ dont membres du comité exécutif	-
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-

PLAN D'ÉPARGNE GROUPE

Au 31 décembre 2012, le Fonds Bull Actionnariat détient 675 000 titres et France Bull 63 000 titres. Les fonds communs de placement portant sur les avoirs de participation, compte tenu de leur taille devenue trop petite par rapport aux frais de gestion, ont été reconvertis en fonds multi-entreprises.

NOTE 30 TRANSACTIONS AVEC DES SOCIÉTÉS APPARENTÉES (PARTIES LIÉES)

Les principales transactions entre le groupe Bull et les sociétés apparentées (parties liées) sont les suivantes :

	Au 31 décembre	
(en millions d'euros)	2012	2011
Transactions avec Crescendo Industries :		
Achats	0,9	1,9
Ventes	-	-
Comptes à payer	0,1	0,1
Comptes à recevoir	-	-
Transactions avec France Telecom :		
Achats	5,9	7,4
Ventes	24,8	28,3
Comptes à payer	0,6	1,3
Comptes à recevoir	7,8	9,0
Transactions avec Numergy :		
Achats	-	-
Ventes	-	-
Comptes à payer	-	-
Comptes à recevoir	0,1	-

NOTE 31 ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS DONNÉS

		Au 31 décembre	
(en millions d'euros)		2012	2011
■ liés au financement	Avals, cautions et garanties donnés pour des filiales	50,6	34,2
■ liés aux activités opérationnelles	Avals, cautions et garanties donnés pour des tiers	52,9	49,9
	Engagements de bail	102,3	87,1

Les avals, cautions et garanties donnés pour des filiales concernent principalement des engagements donnés à des banques pour couvrir les engagements des filiales à leur égard.

Les avals, cautions et garanties donnés pour des tiers concernent principalement des engagements donnés à des clients, couverts par des garanties bancaires.

	Au 31 décembre	
(en millions d'euros)	2012	2011
Avals, cautions et garanties donnés pour des tiers		
■ garanties de bonne exécution	28,1	27,8
■ garanties de soumission	4,7	3,3
■ garanties de restitution d'acompte	8,0	6,6
■ garanties taxes et douane	1,8	2,2
■ retenues de garantie	6,3	4,9
■ autres garanties	4,0	5,1
TOTAL	**52,9**	**49,9**

Au 31 décembre 2012, les engagements de bail minima pris dans le cadre de baux à long terme non résiliables, principalement des baux immobiliers, souscrits par le groupe Bull s'échelonnent ainsi :

(en millions d'euros)

Échelonnement des engagements de bail	
2013	16,9
2014	14,5
2015	17,9
2016	9,5
2017	8,1
2018 et au-delà	35,4
TOTAL	**102,3**

Certains baux stipulent que le locataire doit payer l'assurance, les taxes et l'entretien, et la plupart comprennent des options de renouvellement ainsi que des clauses de révision liées à la hausse de certains indices. Le montant des loyers s'élève à 19,8 millions d'euros pour 2012, contre 18,0 millions d'euros en 2011.

ENGAGEMENTS REÇUS

(en millions d'euros)		Au 31 décembre 2012	2011
■ liés au périmètre du Groupe	Garantie actif/passif reçue de Crescendo Industries dans le cadre de l'acquisition du groupe Amesys	-	5,0
	Garantie actif/passif reçue dans le cadre de l'acquisition de VIS	0,3	0,4
	Garantie actif/passif reçue dans le cadre de l'acquisition de JADE	0,6	-
■ liés au financement	Ligne de financement liée à l'affacturage	150,0	150,0
	Montant des financements décomptabilisés	87,1	140,1
	Disponibilité d'une tranche initiale de 15 millions d'euros non tirée sur la facilité de crédit de 50 millions d'euros	13,1	15,0
■ liés aux activités opérationnelles	Les activités services, et en particulier celles concernant l'infogérance, sont conclues avec des engagements de durée pouvant prévoir des indemnités.	-	-

FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Un accord transactionnel a été signé fin 2004 avec le groupe Steria mettant fin aux litiges au titre de l'application du protocole d'accord de cession des activités Integris en Europe (hors France et Italie) et de l'exercice de la convention de garantie Europe. Cet accord a mis fin à la convention de garantie Europe. Au 31 décembre 2012, une provision d'un montant de 0,7 million d'euros est maintenue au titre des engagements à prendre en charge, en raison d'une réclamation effectuée par Steria conformément à l'accord transactionnel, pour les coûts, dommages et intérêts relatifs à un litige client en Belgique. Le montant de cette provision correspond au montant maximum du préjudice subi par le client, tel qu'évalué par l'expert judiciaire dans son rapport sur l'évaluation des responsabilités et du préjudice. Une procédure est actuellement pendante devant le tribunal de première instance de Bruxelles entre le client et Steria Belgique.

Un nombre élevé de litiges de nature (sociale, fiscale et douanière) et d'ancienneté très diverses est recensé au Brésil. Une revue périodique est effectuée avec les avocats locaux en vue d'en apprécier la légitimité et le degré de risque applicable à chaque litige et les provisions existantes sont réexaminées suite à cet examen périodique, conformément à la pratique systématique du Groupe.

Bull SAS a un litige concernant la réalisation d'un système d'information pour les ports autonomes du Havre et de Marseille. À ce stade, l'expertise technique se poursuit et les parties sont en attente du rapport d'expertise demandé par le tribunal administratif de Marseille.

La filiale roumaine du Groupe a fait l'objet d'une réclamation de la part du Ministère des Finances de Roumanie qui considère que l'origine de certains produits livrés dans le cadre d'un contrat signé en 2005 n'est pas européenne comme le contrat l'exigeait et Bull Romania SRL a dû effectuer le remboursement des produits concernés. Bull Romania SRL qui conteste la position de son client a introduit une action en annulation de la décision du Ministère des Finances roumain devant le tribunal compétent pour obtenir la restitution des sommes remboursées.

PROCÉDURE JUDICIAIRE OU D'ARBITRAGE

À ce jour, le Groupe n'a pas connaissance de menace de procédure judiciaire ou d'arbitrage à son encontre ou de litige devant les tribunaux et/ou cours d'arbitrage au cours des 12 derniers mois dont les effets pourraient avoir des conséquences significatives sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Bull a été informé qu'un contrat conclu en 2007 entre Amesys et les autorités libyennes dans le cadre de la lutte anti-terroriste au niveau international avait été cité dans une plainte contre X déposée auprès du Tribunal de Grande Instance de Paris par l'Organisation non gouvernementale « FIDH ». Le contrat concernait la mise à disposition d'un matériel d'analyse portant sur une fraction des connexions internet existantes, soit quelques milliers. Toutes les activités d'Amesys respectent strictement les exigences légales et réglementaires en vigueur tant au niveau français qu'international.

NOTE 32 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS, FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIF DU GROUPE

RÉMUNÉRATION BRUTE GLOBALE DES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération brute globale des dirigeants et mandataires sociaux du groupe Bull inclut 20 personnes en 2012, contre 22 en 2011 :

- les membres du comité exécutif d'une part, soit 10 personnes pour l'exercice 2012 incluant le Président-directeur général ;
- les administrateurs non exécutifs d'autre part, soit 10 personnes pour l'exercice 2012 (voir chapitre 3.3.1, page 87) « Tableau sur les jetons de présence et des autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants ».

Au cas où un dirigeant n'a pas participé au comité exécutif pour la totalité de l'exercice, la rémunération prise en compte est sa rémunération globale annuelle au prorata de son temps de présence au comité, jusqu'à sa date de remplacement effectif. La rémunération globale des dirigeants du groupe Bull s'élève à 5,7 millions d'euros en 2012 dont 4,3 millions d'euros d'avantages court terme. Elle se décompose de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Avantages court terme [1]	Avantages long terme [2]	Indemnités [3]	Paiements en actions [4]	Total
2012					
Membres du comité exécutif et administrateurs (20 personnes)	4,3	-	1,0	0,4	5,7
2011					
Membres du comité exécutif et administrateurs (22 personnes)	3,6	-	-	0,4	4,0

(1) Incluent notamment les salaires, les primes versées, les avantages en nature, les jetons de présence versés et honoraires.
(2) Incluent les avantages postérieurs à l'emploi et les autres avantages à long terme.
(3) Incluent les indemnités de fin de contrat de travail et les autres indemnités à caractère compensatoire (indemnités versées ou comptabilisées sous forme de provision).
(4) Incluent les paiements en actions sous forme de stock-options (charges comptabilisées selon IFRS 2).

FRAIS DE PERSONNEL

Le total des frais de personnel du Groupe, y compris les charges sociales, s'élève à 622,7 millions d'euros en 2012 (594,3 millions d'euros en 2011).

EFFECTIF PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

L'effectif du Groupe au 31 décembre 2012 est de 9 300 personnes, se répartissant ainsi :

	Au 31 décembre	
	2012	2011
France	5 324	5 137
Europe (hors France)	2 937	2 812
Amérique du Nord	193	202
Amérique Latine	316	337
Asie et Afrique	530	497
EFFECTIF TOTAL	**9 300**	**8 985**

NOTE 33 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE LEURS RÉSEAUX

- Exercices couverts : 2011 et 2012

	Deloitte & Associés				Grant Thornton			
	Montant		%		Montant		%	
(en millions d'euros)	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Audit								
Commissariat aux comptes certification, examen des comptes individuels et consolidés [1]								
▪ Émetteur	0,2	0,2	15 %	15 %	0,2	0,2	72 %	72 %
▪ Filiales intégrées globalement	0,9	1,0	70 %	73 %	0,1	0,1	27 %	25 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
▪ Émetteur	0,1	-	-	-	-	-	-	-
▪ Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	**1,2**	**1,2**	**85 %**	**88 %**	**0,3**	**0,3**	**99 %**	**97 %**
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement [2]								
Juridique, fiscal, social	0,1	0,2	10 %	12 %	-	-	1 %	3 %
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	-	-	5 %	-	-	-	-	-
Sous-total	**0,1**	**0,2**	**15 %**	**12 %**	**-**	**-**	**1 %**	**3 %**
TOTAL	**1,3**	**1,4**	**100 %**	**100 %**	**0,3**	**0,3**	**100 %**	**100 %**

(1) Les honoraires de commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2012 concernent principalement les services professionnels rendus pour la revue et la certification des comptes consolidés du groupe Bull, la certification des états financiers statutaires des filiales du groupe Bull, le respect des réglementations au plan local, et la revue des documents enregistrés auprès de l'AMF.

(2) Les honoraires de nature juridique, fiscale et sociale pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2012 concernent essentiellement des travaux d'assistance aux obligations fiscales sans lien avec la mission de commissariat aux comptes ; aucune prestation de cette nature n'est réalisée en France.

5.2.6 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture.

Bio Data Center

GÉRER LA COMPLEXITÉ TOUT EN PRÉSERVANT LA PLANÈTE

Les comptes annuels de la société Bull sont préparés dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du plan comptable général (PCG) 2005.

Compte de résultat simplifié

(en millions d'euros)	*2012*	*2011*
Chiffre d'affaires	*14,5*	*15,0*
Résultat courant avant impôts	*17,8*	*10,5*
Bénéfice net	*26,5*	*15,6*

COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ BULL

6

6.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 164

6.2 COMPTES ANNUELS ET NOTES ANNEXES 166

6.2.1 Compte de résultat 166
6.2.2 Bilan 168
6.2.3 Tableau de flux de trésorerie 169
6.2.4 Notes annexes aux comptes annuels 170

Note 1 Organisation 171
Note 2 Faits marquants de l'exercice 171
Note 3 Résumé des principes comptables essentiels 171
Note 4 Produits d'exploitation 172
Note 5 Produits financiers 172
Note 6 Charges d'exploitation 173
Note 7 Charges financières 173
Note 8 Produits et charges exceptionnels 173
Note 9 Impôts 174
Note 10 Titres de participation 174
Note 11 Autres titres immobilisés 175
Note 12 Prêts 175
Note 13 Autres créances 175
Note 14 Titres de placement 176
Note 15 Capital 176
Note 16 Provisions pour risques et charges 176
Note 17 Emprunt obligataire 177
Note 18 Emprunts auprès d'établissements de crédit 177
Note 19 Emprunts et dettes financières divers 178
Note 20 Autres dettes 178
Note 21 Plans d'options, plans d'attribution gratuite d'actions et plans d'épargne groupe 179
Note 22 Transactions avec des sociétés apparentées (parties liées) 184
Note 23 Engagements hors bilan 185
Note 24 Résultats des filiales 185
Note 25 Rémunérations et frais de personnel 186

6.2.5 Événements postérieurs à la clôture 186

6.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Société Bull

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BULL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les titres de participation figurent au bilan pour un montant net de 253,4 millions d'euros au 31 décembre 2012, après constatation d'une dépréciation de 2,9 millions d'euros sur les titres Groupe Amesys, d'une dépréciation de 21,3 millions d'euros sur les titres Bull SAS, d'une dépréciation de 7,9 millions d'euros sur les titres Bull International SAS et d'une reprise de provision de 2,2 millions d'euros sur les titres Bull Data Systems Inc. comme indiqué dans la note 10 « Titres de participation » de l'annexe. Les titres sont évalués et dépréciés selon les modalités décrites dans la note 3 « Résumé des principes comptables essentiels » paragraphe « Titres de participation » de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces estimations ainsi que les données et hypothèses retenues par la société pour leur détermination. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur Seine, le 29 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton	Deloitte & Associés
Membre français de Grant Thornton International	
Victor Amselem	Bénédicte Sabadie - Fauré

6.2 COMPTES ANNUELS ET NOTES ANNEXES

6.2.1 COMPTE DE RÉSULTAT

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre

Charges

(en millions d'euros)	Notes	2012	2011
Charges d'exploitation	*(6)*		
Charges de personnel, autres achats et charges externes		19,5	19,8
Impôts, taxes et versements assimilés		-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions			
■ sur immobilisations : dotations aux amortissements		-	-
■ pour risques et charges : dotations aux provisions		-	-
Total		**19,5**	**19,8**
Charges financières	*(7)*		
Dotations aux amortissements et aux provisions		33,8	22,8
Intérêts et charges assimilées		4,6	6,3
Différences négatives de change – net		-	-
Total		**38,4**	**29,1**
Charges exceptionnelles	*(8)*		
Sur opérations de gestion		1,5	4,7
Sur opérations en capital		-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions		-	-
Total		**1,5**	**4,7**
Impôts sur les bénéfices	*(9)*	**(5,3)**	**(1,6)**
Total des charges		**54,1**	**52,0**
Résultat de l'exercice – Profit		**26,5**	**15,6**
TOTAL GÉNÉRAL		**80,6**	**67,6**

Produits

(en millions d'euros)	Notes	2012	2011
Produits d'exploitation	*(4)*		
Produits des activités annexes		0,4	0,4
Autres produits		14,1	14,6
Total		**14,5**	**15,0**
Produits financiers	*(5)*		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0,6	0,8
Autres intérêts et produits assimilés		2,1	1,6
Reprises sur provisions et transfert de charges		7,1	39,3
Différences positives de change – net		0,1	0,8
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Dividendes reçus		51,3	1,9
Total		**61,2**	**44,4**
Produits exceptionnels	*(8)*		
Sur opérations de gestion		-	0,2
Sur opérations en capital		-	-
Reprises sur amortissements et provisions		4,9	8,0
Total		**4,9**	**8,2**
Total des produits		**80,6**	**67,6**
Résultat de l'exercice – Perte		-	-
TOTAL GÉNÉRAL		**80,6**	**67,6**

Les notes annexes font partie intégrante des comptes de la société Bull.

6.2.2 BILAN

Actif

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre 2012	2011
Immobilisations incorporelles		-	-
Immobilisations corporelles			
Constructions		-	-
Amortissements		-	-
Total immobilisations		-	-
Immobilisations financières			
Participations	*(10)*	2 872,5	2 861,2
Provisions	*(10)*	(2 607,8)	(2 577,9)
Autres titres immobilisés	*(11)*	2,7	2,8
Provisions	*(11)*	-	(0,1)
Prêts	*(12)*	45,0	37,4
Total immobilisations financières		**312,4**	**323,4**
Actif circulant			
Autres créances	*(13)*	133,6	86,2
Titres de placement	*(14)*	176,6	186,6
Disponibilités		2,8	3,3
Charges constatées d'avance		0,5	0,6
Total actif circulant		**313,5**	**276,7**
Écarts de conversion actif		1,1	2,4
TOTAL DE L'ACTIF		**627,0**	**602,5**

Passif

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre 2012	2011
Capitaux propres			
Capital	*(15)*	12,1	12,1
Primes d'émission, de fusion, d'apport		97,4	97,3
Réserve légale		1,2	1,2
Réserve ordinaire		2,7	2,7
Report à nouveau		69,1	53,5
Résultat net de l'exercice		26,5	15,6
Total capitaux propres		**209,0**	**182,4**
Provisions pour risques et charges	*(16)*	**2,2**	**10,2**
Dettes			
Emprunt obligataire	*(17)*	0,9	0,9
Emprunt auprès d'établissements de crédit	*(18)*	41,3	45,8
Emprunts et dettes financières divers	*(19)*	268,7	286,8
Autres dettes	*(20)*	103,9	74,1
Total dettes*		**414,8**	**407,6**
Écarts de conversion passif		**1,0**	**2,3**
TOTAL DU PASSIF		**627,0**	**602,5**
** dont à plus d'un an*		*33,5*	*95,1*
** dont à moins d'un an*		*381,3*	*312,6*

Les notes annexes font partie intégrante des comptes de la société Bull.

6.2.3 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions d'euros)	Notes	2012	2011
Résultat net		**26,5**	**15,6**
Dotations / (reprises) provisions d'exploitation		29,9	(18,6)
Dotations / (reprises) provisions pour risques et charges	*(16)*	(8,0)	(5,9)
Autres dotations / (reprises) sur amortissements et provisions		-	-
Plus-values sur cessions des immobilisations		-	-
Capacité d'autofinancement		**48,4**	**(8,9)**
Variation nette des concours de Bull à ses filiales		(25,8)	(29,8)
Autres débiteurs		(47,2)	10,7
Autres créditeurs		29,7	(15,6)
Écarts de conversions nets		0,1	(0,1)
Fonds générés (requis) par les opérations d'exploitation		**(43,2)**	**(34,8)**
Acquisition d'immobilisations incorporelles		-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles		-	-
Acquisition d'immobilisations financières	*(10)*	(11,3)	-
Valeur de cession des immobilisations vendues		-	-
Fonds générés (requis) par les opérations d'investissement		**(11,3)**	**0,0**
Variation des dettes financières		(4,5)	30,7
Augmentation de capital	*(5)*	0,1	-
Fonds générés (requis) par les opérations de financement		**(4,4)**	**30,7**
TOTAL FONDS GÉNÉRÉS (REQUIS)		**(10,5)**	**(13,0)**
Trésorerie à l'ouverture		190,0	203,0
Trésorerie à la clôture		179,5	190,0
VARIATION DE TRÉSORERIE		**(10,5)**	**(13,0)**

Les notes annexes font partie intégrante des comptes de la société Bull.

6.2.4 NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

NOTE 1	ORGANISATION	171
NOTE 2	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	171
NOTE 3	RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES ESSENTIELS	171
NOTE 4	PRODUITS D'EXPLOITATION	172
NOTE 5	PRODUITS FINANCIERS	172
NOTE 6	CHARGES D'EXPLOITATION	173
NOTE 7	CHARGES FINANCIÈRES	173
NOTE 8	PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	173
NOTE 9	IMPÔTS	174
NOTE 10	TITRES DE PARTICIPATION	174
NOTE 11	AUTRES TITRES IMMOBILISÉS	175
NOTE 12	PRÊTS	175
NOTE 13	AUTRES CRÉANCES	175
NOTE 14	TITRES DE PLACEMENT	176
NOTE 15	CAPITAL	176
NOTE 16	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	176
NOTE 17	EMPRUNT OBLIGATAIRE	177
NOTE 18	EMPRUNTS AUPRÈS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	177
NOTE 19	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS	178
NOTE 20	AUTRES DETTES	178
NOTE 21	PLANS D'OPTIONS, PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS ET PLANS D'ÉPARGNE GROUPE	179
NOTE 22	TRANSACTIONS AVEC DES SOCIÉTÉS APPARENTÉES (PARTIES LIÉES)	184
NOTE 23	ENGAGEMENTS HORS BILAN	185
NOTE 24	RÉSULTATS DES FILIALES	185
NOTE 25	RÉMUNÉRATIONS ET FRAIS DE PERSONNEL	186

NOTE 1 ORGANISATION

Bull, société mère du Groupe, est une société anonyme, dont le siège social se situe en France, rue Jean-Jaurès – 78340 Les Clayes-sous-Bois. Cette société est cotée sur Euronext. Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 13 février 2013 et seront soumis pour approbation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 7 juin 2013.

Les comptes de la société Bull comprennent principalement des titres de participations dans les sociétés Bull SAS, Bull International S.A.S, Bull Data Systems Inc., Amesys, Amesys Conseil, Amesys Conseil Montpellier et Elexo.

Sur la base des informations disponibles au 31 décembre 2012, le capital de Bull est détenu à hauteur de 20,0 % par Crescendo Industries, de 8,1 % par France Telecom, de 4,4 % par Pothar Investments SA et de 67,4 % par le public, des salariés de Bull et des fonds d'investissement. Bull détient par ailleurs 0,1 % d'actions en autocontrôle.

NOTE 2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Aucun fait marquant n'a été identifié en 2012.

NOTE 3 RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES ESSENTIELS

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes annuels sont préparés dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du plan comptable général (PCG) 2005. Les comptes annuels sont arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation.

Les plans d'attribution gratuite d'actions décidés par le conseil d'administration ont fait l'objet de l'application du règlement CRC n° 2008-15 du 4 décembre 2008, à savoir :

- reclassement dans un compte spécifique 502-1 « Actions destinées à être attribuées aux employés et affectées à des plans déterminés » pour un montant de 0,1 million d'euros ;
- constatation de l'engagement pris par une provision inscrite au passif, prenant en compte le coût des actions au jour de leur attribution, leur nombre probable d'attribution et un étalement sur la durée d'acquisition des droits ;
- à fin 2012, la provision ainsi calculée s'élève à 0,2 million d'euros.

Les plans de stock-options en cours au 31 décembre 2012 impliquent des augmentations de capital, de ce fait aucun passif n'a été constaté.

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable sur 2012.

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et leurs amortissements sont calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire.

TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation concernent pour l'essentiel la détention à 100 % des sociétés Bull SAS, Bull International S.A.S, Bull Data Systems Inc., Amesys, Amesys Conseil Montpellier et Elexo ainsi que 45 % d'Amesys Conseil.

Ces titres sont enregistrés à leur coût d'acquisition. L'appréciation de leur valorisation est fondée sur les états financiers consolidés de ces sous-groupes, exprimés en euros selon les règles de conversion monétaire utilisées pour la consolidation du groupe Bull. La valeur de ces titres est ajustée si nécessaire par la constitution de provisions pour dépréciation des titres, afin que la valeur nette comptable de chaque titre n'excède pas la valeur de la quote-part d'actif net correspondante, le cas échéant majorée par les écarts d'acquisition. Lorsque la valeur des titres est entièrement provisionnée, les provisions complémentaires visant à couvrir la situation nette négative des filiales sont entièrement comptabilisées en provisions pour risques sans déprécier les comptes-courants de Bull sur ces filiales.

Les autres titres de participation sont également enregistrés à leur coût d'acquisition. L'appréciation de leur valorisation est faite à leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice. Si cette dernière est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constatée.

TITRES DE PLACEMENT

Les titres de placement sont enregistrés à leur coût d'acquisition, selon la méthode premier entré, premier sorti. L'appréciation de leur valorisation est faite à leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice. Si cette dernière est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constatée.

PRINCIPES DE CONVERSION DES OPÉRATIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les opérations en monnaie étrangère sont converties selon les principes suivants :

- les créances et dettes en devises sont évaluées en euros au taux de clôture de l'exercice ;

- les différences de conversion par rapport aux montants précédemment enregistrés en euros et après détermination d'une position globale de change par devise, sont comptabilisées en écarts de conversion actif ou passif. Les pertes de change latentes font l'objet de provisions ;
- les charges et produits sont convertis aux taux de change moyens mensuels.

ACHATS ET VENTES DE DEVISES À TERME

Les devises achetées, converties au taux de clôture, sont enregistrées en « Autres créances », le montant à payer au dénouement du contrat étant porté en « Autres dettes ».

Les devises vendues, converties au taux de clôture, sont enregistrées en « Autres dettes », le montant à recevoir au dénouement du contrat étant porté en « Autres créances ».

INSTRUMENTS FINANCIERS

Des instruments financiers sont utilisés dans le but de réduire l'exposition du Groupe aux risques de change. Les résultats dégagés sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats dégagés sur les éléments couverts, inscrits en comptabilité.

À la fin de chaque année, la valeur de marché des instruments financiers fermes en portefeuille est comparée à leur valeur nette dans les livres. Toute variation de valeur est enregistrée en compte de résultat.

NOTE 4 PRODUITS D'EXPLOITATION

Ces produits représentent la facturation de divers honoraires et coûts d'études à des sociétés du Groupe ainsi que des *management fees*.

	Au 31 décembre	
(en millions d'euros)	**2012**	**2011**
Produits des activités annexes et autres produits	14,5	15,0
TOTAL	**14,5**	**15,0**

Dans son rôle renforcé de l'animation du Groupe, la Société a facturé des *management fees* à l'ensemble des filiales pour un montant de 14,6 millions d'euros en 2011 et de 14,1 millions en 2012.

NOTE 5 PRODUITS FINANCIERS

Ils se récapitulent ainsi :

	Au 31 décembre	
(en millions d'euros)	**2012**	**2011**
Intérêts sur prêts aux entreprises liées	0,6	0,8
Revenus des valeurs de placement	2,1	1,6
Reprises de provisions		
■ sur titres de participation	2,2	39,3
■ sur risques et charges financiers	4,9	-
Dividendes reçus	51,3	1,9
Différences de change – net	0,1	0,8
TOTAL	**61,2**	**44,4**

NOTE 6 CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation s'analysent comme suit :

	Au 31 décembre	
(en millions d'euros)	**2012**	**2011**
Honoraires	2,3	2,3
Salaires et charges	5,0	4,1
Management fees	9,3	10,6
Frais de fonction Groupe	2,9	2,8
TOTAL	**19,5**	**19,8**

À fin 2012, Bull a un effectif de 9 personnes comme en 2011.

NOTE 7 CHARGES FINANCIÈRES

Les charges financières se détaillent ainsi :

	Au 31 décembre	
(en millions d'euros)	**2012**	**2011**
Charges d'intérêts et commissions		
■ entreprises liées	3,0	4,4
■ intérêts et charges externes	1,7	1,9
Provisions		
■ sur dépréciation des titres de participation	32,1	20,6
■ sur risques et charges financiers	1,6	2,2
Différences de change – net	-	-
TOTAL	**38,4**	**29,1**

NOTE 8 PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges nets s'analysent comme suit :

	Au 31 décembre	
(en millions d'euros)	**2012**	**2011**
Valeur nette comptable titres Bull cédés	(1,5)	-
Provision CRMF	4,9	3,3
Autres	-	0,2
TOTAL	**3,4**	**3,5**

NOTE 9 IMPÔTS

Bull n'est pas placé sous le régime du bénéfice mondial et seules les sociétés françaises sont intégrées fiscalement à l'exception des sociétés Evidian et Bull Agence Internationale. Time Reversal Communications a intégré le groupe fiscal de Bull à partir du 1er janvier 2012.

Dans ce cadre, chaque société du groupe fiscal constate sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

Compte tenu des pertes fiscales de Bull, la charge d'impôt des filiales est compensée et génère un crédit de 5,3 millions d'euros pour l'exercice 2012.

Au 31 décembre 2012, compte tenu de l'intégration fiscale, Bull dispose d'un report déficitaire fiscal estimé à 1 237 millions d'euros.

NOTE 10 TITRES DE PARTICIPATION

Le poste s'analyse comme suit au 31 décembre 2012 :

	2012			2011
(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Bull SAS	1 667,6	(1 570,9)	96,7	118,0
Bull International S.A.S	423,8	(405,4)	18,4	26,3
Bull Data Systems Inc.	622,6	(617,3)	5,3	3,1
Amesys	109,6	(14,2)	95,4	98,3
Avance structurelle Brésil	37,6	-	37,6	37,6
Numergy	11,3	-	11,3	-
TOTAL	**2 872,5**	**(2 607,8)**	**264,7**	**283,3**

En septembre 2012, Bull participe à la constitution de la société Numergy à hauteur de 20 %. Le Groupe concrétise ainsi un premier projet développé avec SFR consistant dans le déploiement d'une infrastructure de *cloud* public à vocation française et européenne. Le projet de Bull et SFR, auquel l'État a décidé de participer *via* le FSN, est une initiative essentielle pour la compétitivité des agents économiques privés et publics. Il répond au besoin critique de disposer des services informatiques virtualisés aujourd'hui indispensables à la bonne marche des entreprises, dans des conditions qui garantissent leur indépendance, leur sécurité, la confidentialité et la proximité de leurs informations.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS AU COURS DE L'EXERCICE

Les provisions pour dépréciation des titres de participation s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeur au 01/01/2012	Dotations	Reprises	Valeur au 31/12/2012
Bull SAS	(1 549,6)	(21,3)	-	(1 570,9)
Bull International S.A.S	(397,5)	(7,9)	-	(405,4)
Bull Data Systems Inc.	(619,5)	-	2,2	(617,3)
Amesys	(11,3)	(2,9)	-	(14,2)
TOTAL	**(2 577,9)**	**(32,1)**	**2,2**	**(2 607,8)**

Amesys Conseil Montpellier a versé en juin 2012 un dividende de 0,4 million d'euros à Bull.

Amesys Conseil a versé en juin 2012 un dividende de 0,4 million d'euros à Bull.

Elexo a versé en juin 2012 un dividende de 0,5 million d'euros à Bull.

Bull SAS a versé en juin 2012 un dividende de 50 millions d'euros à Bull.

NOTE 11 AUTRES TITRES IMMOBILISÉS

	Au 31 décembre 2012			2011
(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Actions propres	0,3	-	0,3	0,5
Contrat de liquidité	0,7	-	0,7	0,3
Dépôts et cautionnements	1,7	-	1,7	1,9
TOTAL	**2,7**	**-**	**2,7**	**2,7**

Un contrat de liquidité a été signé entre Bull et la société Oddo & Cie en date du 18 septembre 2006. Ce contrat a pour objet de donner mandat à la société Oddo Corporate Finance pour intervenir pour le compte de Bull sur le marché boursier en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité de la cotation des titres et d'éviter ainsi des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché. Au 31 décembre 2012, la société Oddo Corporate Finance dispose de 0,7 million d'euros en numéraire et de 124 000 titres Bull pour le compte de Bull.

Les mouvements de ce portefeuille au titre de l'exercice 2012 ont conduit à constater un profit net de 0,1 million d'euros en résultat financier.

NOTE 12 PRÊTS

Le montant total des prêts s'élève à 45 millions d'euros. Il s'agit principalement de prêts à court terme et d'avances en comptes-courants rémunérés, consentis par Bull à ses filiales.

NOTE 13 AUTRES CRÉANCES

Le solde des autres créances, représentant principalement les achats et ventes de devises à terme à moins d'un an, s'analyse ainsi :

	Au 31 décembre	
(en millions d'euros)	2012	2011
Contrats de change à terme		
Ventes de devises	45,8	30,2
Achats de dollars US	39,8	27,8
Achats de livres sterling	9,8	13,5
Achats de forints hongrois	1,5	-
Autres créances		
Crédit d'impôt recherche	28,8	11,8
Divers	7,9	2,9
TOTAL	**133,6**	**86,2**

NOTE 14 TITRES DE PLACEMENT

Le poste s'analyse comme suit :

	Au 31 décembre	
(en millions d'euros)	**2012**	**2011**
Certificats de dépôt et comptes à terme	35,0	50,0
OPCVM	141,5	136,1
Actions gratuites à distribuer	0,1	0,5
TOTAL	**176,6**	**186,6**

La valeur comptable des OPCVM est représentative de la valeur de marché au 31 décembre.

NOTE 15 CAPITAL

Au 31 décembre 2012, le capital de Bull est constitué de 120 809 147 actions d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune.

ACTIONS AUTODÉTENUES

Les actions détenues par Bull au 31 décembre 2012, représentent un total de 172 589 actions pour une valeur de marché de 0,5 million d'euros.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres du 1er janvier au 31 décembre 2012 correspond au bénéfice net de l'exercice 2012 d'un montant de 26,5 millions d'euros et de 0,1 million d'euros de levée d'option pour 22 500 titres.

NOTE 16 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

VARIATION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES AU TITRE DE L'EXERCICE 2012

(en millions d'euros)	Valeur au 01/01/2012	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Valeur au 31/12/2012
Risque de change	2,4	1,1	(2,4)	-	1,1
Cessions d'actifs	1,0	-	-	(0,3)	0,7
CRMF	4,9	-	-	(4,9)	-
Cession actif Italie	0,5	-	-	(0,5)	-
Attribution gratuite d'actions	1,3	0,5	(1,6)	-	0,2
Indemnités départ en retraite	0,2	-	-	-	0,2
TOTAL	**10,2**	**1,6**	**(4,0)**	**(5,7)**	**2,2**

Ce poste s'analyse ainsi :

- une provision de 1,1 million d'euros contre 2,4 millions d'euros en 2011 pour couvrir les pertes de change latentes ;
- une provision de 0,7 million d'euros contre 1,0 million d'euros en 2011 pour couvrir des risques résultant des réclamations formulées par des tiers au titre des cessions d'actifs réalisées au cours de ces dernières années ;
- une provision de 0,2 million d'euros contre 1,3 million d'euros en 2011 concernant l'attribution gratuite d'actions ;
- une provision de 0,2 million d'euros comme en 2011 pour les indemnités de départ en retraite.

PROVISION POUR CLAUSE DE RETOUR À MEILLEURE FORTUNE

Le 20 février 2004, l'État français a notifié à la Commission européenne un projet d'aide à la restructuration de Bull, assortie d'une Clause de retour à meilleure fortune (CRMF). Après l'autorisation de la Commission le 1er décembre 2004, l'État a versé une aide de 517 millions d'euros le 14 janvier 2005. Les conditions d'application de la CRMF sont les suivantes :

Bull s'engage à verser à l'État, pendant une période de huit exercices commençant le 1er janvier 2005 et se terminant le 31 décembre 2012, sur la base des comptes arrêtés au titre de ces exercices, une somme égale à 23,5 % de la fraction excédant 10 millions d'euros du résultat

courant consolidé avant impôts (RCAI) de l'exercice de Bull tel qu'il ressortira chaque année. Le RCAI correspond à l'EBIT après charges et produits de financement.

Ce versement, qui doit intervenir chaque année après l'approbation des comptes de l'exercice par l'assemblée générale annuelle de la Société, est applicable sous les conditions cumulatives suivantes :

1) le RCAI de l'exercice considéré est supérieur ou égal à 10 millions d'euros ;
2) le flux de trésorerie généré par les opérations de l'exercice considéré est supérieur ou égal à 10 millions d'euros ;
3) les capitaux propres consolidés de Bull, après application de la CRMF au cours d'un exercice, ne deviennent pas inférieurs à 10 millions d'euros.

Si, pour un exercice donné, l'un des trois critères ci-dessus n'est pas rempli, aucune somme ne sera due par Bull en application de la CRMF au titre de cet exercice.

Par ailleurs, Bull pourra à son initiative et à tout moment, à compter de l'approbation des comptes de l'exercice 2004 par l'assemblée générale annuelle de la Société, procéder au rachat anticipé de la CRMF dans des conditions définies.

De même, dans l'hypothèse où Bull ferait l'objet d'une prise de contrôle, l'État peut, à compter de l'approbation des comptes de l'exercice 2004, demander à Bull de procéder au rachat anticipé de la CRMF.

Les différentes estimations de remboursement de la CRMF prennent en compte certaines modalités d'application de la CRMF et sont affectées d'un taux d'actualisation intégrant les facteurs d'incertitude de l'activité.

La provision qui s'élève à 4,9 millions au 31 décembre 2011 a été reprise en intégralité. En effet, cette clause ne trouve pas à s'appliquer au titre des résultats 2012, la condition de génération de flux de trésorerie par les opérations de l'exercice n'étant pas atteinte.

L'exercice 2012 marque la fin de la période sur laquelle le Groupe était engagé à reverser une quote-part de ses résultats.

NOTE 17 EMPRUNT OBLIGATAIRE

Au 31 décembre 2012, le solde des OCEANEs non converties s'élève à 58 629 titres. Ces obligations, remboursables le 1er janvier 2033, représentent la part non-convertie des 11 495 396 titres émis en mai 2000 et non apportée à l'offre publique d'échange intervenue en juin-juillet 2004 et complétée en mars 2005. Ces 58 629 obligations convertibles donneraient droit à 5 862 actions de 0,10 euro de nominal en cas de conversion.

NOTE 18 EMPRUNTS AUPRÈS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

L'encours est constitué d'un crédit syndiqué à moyen terme, contracté par Bull le 14 janvier 2011, et de la mobilisation de la créance de Crédit d'impôt recherche détenue par Bull au titre de l'exercice 2010.

CRÉDIT SYNDIQUÉ

L'encours est essentiellement constitué d'un crédit syndiqué à moyen terme, contracté par Bull le 14 janvier 2011. À cette date, Bull a signé avec un groupe de banques une facilité de crédit de 50 millions d'euros, sous la forme d'une part d'un crédit de 35 millions d'euros, amortissable semestriellement sur 5 ans avec un différé d'amortissement de 18 mois, d'autre part d'un crédit renouvelable sur 5 ans d'un montant de 15 millions d'euros, ce montant étant réduit semestriellement, et de manière linéaire, à compter du 18e mois.

Le crédit amortissable de 35 millions d'euros a été tiré le 20 janvier 2011. Le crédit renouvelable n'était pas tiré au 31 décembre 2012.

Ces crédits sont assortis de clauses d'engagement et de défaut habituelles pour ce type de contrat, notamment : maintien des crédits à leur rang, limitation des sûretés attribuées à des tiers, défaut croisé, et respect des engagements financiers suivants :

- trésorerie nette consolidée d'un montant minimum de 100 millions d'euros à chaque fin d'exercice (31 décembre de chaque année pendant la durée des crédits), et de 80 millions d'euros à chaque fin de premier semestre (30 juin de chaque année pendant la durée des crédits) ;
- EBITDA d'un montant minimum de :
  - 50 millions d'euros en 2012 ;
  - 55 millions d'euros en 2013 ;
  - 60 millions d'euros en 2014 et 2015.

Les crédits sont garantis par le nantissement des titres détenus par Bull dans le capital des sociétés Amesys et Amesys Conseil.

MOBILISATION DE CRÉANCES DE CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

En décembre 2011, Bull a mobilisé auprès d'un établissement de crédit les créances de Crédit d'impôt recherche qu'il détenait dans le cadre du périmètre d'intégration fiscale 2010 (sociétés Bull SAS, Serviware, et Agarik).

Le calcul du net escompte a été fait sur la base d'un paiement de ce crédit d'impôt par les services fiscaux au 31 décembre 2014. Le montant de ce net escompte est de 10,5 millions d'euros.

L'établissement bancaire garde un recours contre le cédant en cas de contestation par les services fiscaux des montants déclarés. Le financement constitue donc une dette, dont le montant au 31 décembre 2012 est l'actualisation, au taux du financement, des créances cédées.

NOTE 19 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS

Les emprunts et dettes financières divers se récapitulent ainsi :

	Au 31 décembre	
(en millions d'euros)	2012	2011
Emprunts et comptes-courants auprès de sociétés apparentées	268,5	286,4
Intérêts courus sur emprunts et comptes-courants auprès des sociétés apparentées	0,2	0,4
TOTAL	**268,7**	**286,8**

EMPRUNTS AUPRÈS DE SOCIÉTÉS APPARENTÉES

Le solde au 31 décembre 2012 des emprunts et comptes-courants contractés par Bull auprès des sociétés du Groupe s'établit à 268,5 millions d'euros :

- une convention de prêt non amortissable a été signée en juin 2008 entre Bull et Bull GmbH, filiale de Bull International S.A.S en Allemagne, pour un montant de 53 millions d'euros et une durée de cinq ans. Ce contrat prévoit une résiliation anticipée dans le cas où les comptes consolidés du Groupe ne respecteraient plus les indicateurs suivants :
  - EBIT positif sur trois semestres consécutifs ;
  - un ratio entre la trésorerie brute et l'encours du prêt supérieur à trois, calculé à la fin de chaque semestre.
- le solde de ce montant est constitué de prêts et emprunts sans date fixe de remboursement.

NOTE 20 AUTRES DETTES

Elles se détaillent ainsi :

	Au 31 décembre	
(en millions d'euros)	2012	2011
Contrats de change à terme		
Achats de devises	51,0	40,5
Ventes de dollars US	37,2	30,9
Ventes de livres sterling	7,2	-
Ventes de forints hongrois	1,5	-
Divers	**7,0**	**2,7**
TOTAL	**103,9**	**74,1**

Dettes fournisseurs

Par ancienneté, la valeur des dettes fournisseurs se détaille ainsi :

	Au 31 décembre	
(en millions d'euros)	2012	2011
Dettes fournisseurs non échues	3,7	0,2
Échues depuis moins de 30 jours	-	-
Échues depuis plus de 30 et moins de 60 jours	-	-
Échues depuis plus de 60 et moins de 90 jours	-	-
Échues depuis plus de 90 et moins de 180 jours	-	-
Échues depuis plus de 180 et moins d'un an	-	-
Échues depuis plus d'un an	-	-
TOTAL	**3,7**	**0,2**

NOTE 21 PLANS D'OPTIONS, PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS ET PLANS D'ÉPARGNE GROUPE

PLANS D'OPTIONS

Le Groupe a instauré des plans d'options les années suivantes : 2006, 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012.

Aucune option n'a été exercée sur les plans qui ont expiré en 2012.

Les plans encore en cours sont décrits ci-après :

Plan d'options de souscription d'actions 2008

En 2008, le conseil d'administration du 14 février 2008 a attribué 1 394 000 nouvelles options de souscription d'actions au prix de 2,89 euros par action.

Les plans ont une durée de six ans à compter de la date d'attribution. Les droits des bénéficiaires sont acquis par quart sur quatre ans à compter de la date d'attribution et ils ne peuvent exercer leurs droits acquis qu'en une seule fois entre la 4e et la 6e année.

Pour le mandataire social uniquement, l'acquisition définitive des options par quart pendant les quatre premières années, sera soumise à l'atteinte de 75 % des objectifs, fixés par le conseil d'administration, ayant servi à déterminer la rémunération variable au titre de l'année écoulée. Le niveau de réalisation requis pour ces critères quantitatifs a été établi de manière précise, et, pour des raisons de confidentialité, il ne peut être rendu public. Cet objectif sera mesuré annuellement par le conseil d'administration qui fixe la rémunération du mandataire social.

■ Tableau récapitulatif du Plan 2008

Plan 2008	
Date d'assemblée	17/05/2006
Date du conseil	14/02/2008
Nombre d'options consenties à l'origine	1 394 000
■ dont membres du comité exécutif	55 000
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-
Nombre de bénéficiaires	58
■ dont membres du comité exécutif	2
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-
Date de départ d'exercice	03/03/2012
Date d'expiration	03/03/2014
Prix d'exercice en euro	2,89
Options levées en 2012	22 500
Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2012	1 061 500
■ dont membres du comité exécutif	55 000
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-
Nombre de bénéficiaires en activité au 31/12/2012	55
■ dont membres du comité exécutif	2
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-

Au 31 décembre 2012, un total de 310 000 options a été annulé ou est devenu caduc. 22 500 options ont été exercées au 31 décembre 2012. Au 31 décembre 2012, il restait 1 061 500 options potentiellement exerçables, dont 55 000 sont détenues par les membres du comité exécutif, et aucune n'est détenue par le mandataire social, Philippe Vannier.

Plans d'options de souscription d'actions 2009

En 2009, les conseils d'administration du 12 février et 29 juillet 2009 ont attribué 1 509 000 nouvelles options de souscription d'actions au prix respectif de 1,38 et 2,40 euros par action.

Les plans ont une durée de six ans à compter de la date d'attribution. Les droits des bénéficiaires sont acquis par quart sur quatre ans à compter de la date d'attribution et ils ne peuvent exercer leurs droits acquis qu'en une seule fois entre la 4e et la 6e année.

Pour le mandataire social uniquement, l'acquisition définitive des options par quart pendant les quatre premières années, sera soumise à l'atteinte de 75 % des objectifs, fixés par le conseil d'administration, ayant servi à déterminer la rémunération variable au titre de l'année écoulée. Le niveau de réalisation requis pour ces critères quantitatifs a été établi de manière précise, et, pour des raisons de confidentialité, il ne peut être rendu public. Cet objectif sera mesuré annuellement par le conseil d'administration qui fixe la rémunération du mandataire social.

Tableau récapitulatif des Plans 2009

Plans 2009		
Date d'assemblée	14/05/2008	14/05/2008
Date du conseil	12/02/2009	29/07/2009
Nombre d'options consenties à l'origine	200 000	1 309 000
■ dont membres du comité exécutif	-	120 000
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-	-
Nombre de bénéficiaires	1	63
■ dont membres du comité exécutif	-	3
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-	-
Date de départ d'exercice	27/02/2013	14/08/2013
Date d'expiration	27/02/2015	14/08/2015
Prix d'exercice en euro	1,38	2,40
Options levées en 2012	-	-
Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2012	50 000	951 500
■ dont membres du comité exécutif	-	115 000
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-	-
Nombre de bénéficiaires en activité au 31/12/2012	1	59
■ dont membres du comité exécutif	-	3
■ dont mandataire social : Philippe Vannier	-	-

Au 31 décembre 2012, un total de 507 500 options a été annulé ou est devenu caduc. Aucune option n'a été exercée en 2012. Au 31 décembre 2012 il reste donc 1 001 500 options potentiellement exerçables, dont 115 000 sont détenues par les membres du comité exécutif, et aucune par le mandataire social, Philippe Vannier.

Plans d'options de souscription d'actions de 2010

Le conseil d'administration du 27 octobre 2010, a attribué un total de 1 805 000 options de souscription d'actions, au prix d'exercice de 3,41 euros par option.

Les plans ont une durée de six ans à compter de la date d'attribution. Les droits des bénéficiaires sont acquis par quart sur quatre ans à compter de la date d'attribution et ils ne peuvent exercer leurs droits acquis qu'en une seule fois entre la 4e et la 6e année.

Pour le mandataire social et les membres du comité exécutif uniquement, l'acquisition définitive des options par quart pendant les quatre premières années sera soumise à l'atteinte de 75 % des objectifs, fixés par le conseil d'administration, ayant servi à déterminer la rémunération variable du mandataire social au titre de l'année écoulée. Le niveau de réalisation requis pour ces critères quantitatifs a été établi de manière précise, et, pour des raisons de confidentialité, il ne peut être rendu public. Cet objectif sera mesuré annuellement par le conseil d'administration qui fixe la rémunération du mandataire social.

Tableau récapitulatif des Plans 2010

Plans 2010			
Date d'assemblée	14/05/2008	14/05/2008	14/05/2008
Date du conseil	27/10/2010	27/10/2010	27/10/2010
Nombre d'options consenties à l'origine	200 000	420 000	1 185 000
dont membres du comité exécutif	200 000	300 000	-
dont mandataire social : Philippe Vannier	200 000	-	-
Nombre de bénéficiaires	1	7	57
dont membres du comité exécutif	-	5	-
dont mandataire social : Philippe Vannier	1	-	-
Date de départ de l'exercice	12/11/2014	12/11/2014	12/11/2014
Date d'expiration	12/11/2016	12/11/2016	12/11/2016
Prix d'exercice en euro	3,41	3,41	3,41
Options levées en 2012	-	-	-
Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2012	200 000	270 000	1 012 500
dont membres du comité exécutif	200 000	270 000	-
dont mandataire social : Philippe Vannier	200 000	-	-
Nombre de bénéficiaires en activité au 31/12/2012	1	5	53
dont membres du comité exécutif	1	5	-
dont mandataire social : Philippe Vannier	1	-	-

Au 31 décembre 2012, un total de 322 500 options a été annulé ou est devenu caduc. Aucune option n'a été exercée en 2012. Au 31 décembre 2012 il reste donc 1 482 500 options potentiellement exerçables, dont 470 000 sont détenues par les membres du comité exécutif dont 200 000 détenues par le mandataire social, Philippe Vannier.

Plan d'options de souscription d'actions de 2011

Le conseil d'administration du 17 février 2011, a attribué 140 000 nouvelles options de souscription d'actions au prix de 3,61 euros par action.

Ce plan a une durée de six ans à compter de la date d'attribution. Dans le cadre de ce plan, l'acquisition définitive des options se fait par quart pendant les quatre premières années et est soumise à l'atteinte de 75 % des objectifs, fixés par le conseil d'administration, ayant servi à déterminer la rémunération variable du mandataire social au titre de l'année écoulée. Le niveau de réalisation requis pour ces critères quantitatifs a été établi de manière précise, et, pour des raisons de confidentialité, il ne peut être rendu public. Cet objectif sera mesuré annuellement par le conseil d'administration qui fixe la rémunération du mandataire social. Le bénéficiaire ne peut exercer ses droits acquis qu'en une seule fois entre la 4e et la 6e année.

Tableau récapitulatif du Plan 2011

Plan 2011	
Date d'assemblée	14/05/2008
Date du conseil	17/02/2011
Nombre d'options consenties à l'origine	140 000
dont membres du comité exécutif	140 000
dont mandataire social : Philippe Vannier	-
Nombre de bénéficiaires	2
dont membres du comité exécutif	2
dont mandataire social : Philippe Vannier	-
Date de départ d'exercice	05/03/2015
Date d'expiration	05/03/2017
Prix d'exercice en euro	3,61
Options levées en 2012	-
Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2012	87 500
dont membres du comité exécutif	87 500
dont mandataire social : Philippe Vannier	-
Nombre de bénéficiaires en activité au 31/12/2012	2
dont membres du comité exécutif	2
dont mandataire social : Philippe Vannier	-

Au 31 décembre 2012, un total de 52 500 options a été annulé ou est devenu caduc. Aucune option n'a été exercée en 2012. Au 31 décembre 2012 il reste donc 87 500 options potentiellement exerçables, dont 87 500 sont détenues par les membres du comité exécutif, et aucune par le mandataire social, Philippe Vannier.

Plans d'options de souscription d'actions de 2012

Les conseils d'administration des 15 février 2012, 25 juillet 2012 et 24 octobre 2012 ont attribué 1 260 000 nouvelles options de souscription d'actions aux prix respectifs de 3,16 euros, 2,31 euros et 2,32 euros par action.

Ces plans ont une durée de six ans à compter de la date d'attribution. Dans le cadre de ces plans, l'acquisition définitive des options se fait par quart pendant les quatre premières années et est soumise à l'atteinte de 75 % des objectifs, fixés par le conseil d'administration, ayant servi à déterminer la rémunération variable du mandataire social au titre de l'année écoulée. Le niveau de réalisation requis pour ces critères quantitatifs a été établi de manière précise, et, pour des raisons de confidentialité, il ne peut être rendu public. Cet objectif sera mesuré annuellement par le conseil d'administration qui fixe la rémunération du mandataire social. Le bénéficiaire ne peut exercer ses droits acquis qu'en une seule fois entre la 4e et la 6e année.

Tableau récapitulatif des Plans 2012

Plans 2012			
Date d'assemblée	08/06/2011	08/06/2011	08/06/2011
Date du conseil	24/10/2012	25/07/2012	15/02/2012
Nombre d'options consenties à l'origine	85 000	70 000	1 015 000
dont membres du comité exécutif	85 000	70 000	710 000
dont mandataire social : Philippe Vannier	-	-	200 000
Nombre de bénéficiaires	2	1	29
dont membres du comité exécutif	2	1	10
dont mandataire social : Philippe Vannier	-	-	1
Date de départ d'exercice	09/11/2016	10/08/2016	02/03/2016
Date d'expiration	09/11/2018	10/08/2018	02/03/2018
Prix d'exercice en euro	2,32	2,31	3,16
Options levées en 2012	-	-	-
Options caduques au 31/12/2012	-	-	150 000
Nombre d'options restantes à exercer au 31/12/2012	85 000	70 000	
dont membres du comité exécutif	85 000	70 000	560 000
dont mandataire social : Philippe Vannier	-	-	200 000
Nombre de bénéficiaires en activité au 31/12/2012	2	1	26
dont membres du comité exécutif	2	1	7
dont mandataire social : Philippe Vannier	-	-	1

Au 31 décembre 2012, un total de 150 000 options a été annulé ou est devenu caduc. Aucune option n'a été exercée en 2012. Au 31 décembre 2012 il reste donc 1 020 000 options potentiellement exerçables, dont 715 000 sont détenues par les membres du comité exécutif, dont 200 000 par le mandataire social, Philippe Vannier.

Synthèse des plans d'options de souscription d'actions au 31 décembre 2012

	Plan 2008	Plans 2009	Plans 2010	Plan 2011	Plan 2012	Total
Solde des options restant à lever						
par le mandataire social : Philippe Vannier	0	0	200 000	0	200 000	400 000
par tous les membres du comité exécutif	55 000	115 000	470 000	87 500	715 000	1 442 500
par l'ensemble des salariés et mandataires sociaux	1 061 500	1 001 500	1 482 500	87 500	1 020 000	4 653 000

PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS (AGA)

Les attributions gratuites d'actions n'ont pas été assorties de conditions de performance. Celles-ci ont cependant été distribuées au regard de performances constatées.

Plan d'attribution gratuite d'actions 2012

En 2012, 179 000 actions gratuites ont été attribuées lors du conseil d'administration du 15 février 2012. Dans le cadre de ce plan, le transfert définitif de propriété des actions, est soumis à une condition de présence dans le Groupe à l'issue des deux ans suivant la date de l'attribution.

Les attributions ont les caractéristiques suivantes :

Plan AGA 2012	
Date d'assemblée	08/06/2011
Date du conseil	15/02/2012
Nombre de droits consentis à l'origine	179 000
▪ dont membres du comité exécutif	-
▪ dont mandataire social : Philippe Vannier	-
Nombre de bénéficiaires	28
▪ dont membres du comité exécutif	-
▪ dont mandataire social : Philippe Vannier	-
Date de départ de l'exercice	02/03/2012
Date d'expiration	02/03/2016
Droits acquis en 2012	-
Nombre de droits restants à acquérir au 31/12/2012	179 000
▪ dont membres du comité exécutif	-
▪ dont mandataire social : Philippe Vannier	-
Nombre de bénéficiaires en activité au 31/12/2012	28
▪ dont membres du comité exécutif	-
▪ dont mandataire social : Philippe Vannier	-

PLAN D'ÉPARGNE GROUPE

Au 31 décembre 2012, le Fonds Bull Actionnariat détient 675 000 titres et France Bull 63 000 titres. Les fonds communs de placement portant sur les avoirs de participation, compte tenu de leur taille devenue trop petite par rapport aux frais de gestion, ont été reconvertis en fonds multi-entreprises.

NOTE 22 TRANSACTIONS AVEC DES SOCIÉTÉS APPARENTÉES (PARTIES LIÉES)

Les principales transactions entre Bull et les sociétés apparentées (parties liées) sont les suivantes :

	Au 31 décembre	
(en millions d'euros)	**2012**	**2011**
Au bilan		
Participations (nettes)	253,4	283,3
Prêts	45,0	37,4
Autres créances	44,2	31,8
Emprunts et dettes financières diverses	268,7	286,8
Autres dettes	40,5	30,7
Au résultat		
Produits d'exploitation	14,5	15,0
Charges d'exploitation	11,9	13,4
Produits financiers	54,1	42,0
Charges financières	35,1	25,0

Les conventions conclues entre les parties liées sont faites à des conditions normales.

NOTE 23 ENGAGEMENTS HORS BILAN

		Au 31 décembre	
(en millions d'euros)		2012	2011
Engagements donnés liés au financement	Avals, cautions et garanties donnés pour des filiales	50,0	34,2
	Disponibilité d'une tranche initiale de 15 millions d'euros non tirée sur la facilité de crédit de 50 millions d'euros	13,1	15,0
Engagements reçus liés au périmètre du Groupe	Garantie actif/passif reçue de Crescendo Industries dans le cadre de l'acquisition du groupe Amesys	-	5,0

La Société n'a pas d'engagement de rachat de minoritaires en vigueur concernant ses participations.

FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Un accord transactionnel a été signé fin 2004 avec le groupe Steria mettant fin aux litiges au titre de l'application du protocole d'accord de cession des activités Integris en Europe (hors France et Italie) et de l'exercice de la convention de garantie Europe. Cet accord a mis fin à la convention de garantie Europe. Au 31 décembre 2012, une provision d'un montant de 0,7 million d'euros est maintenue au titre des engagements à prendre en charge, en raison d'une réclamation effectuée par Steria conformément à l'accord transactionnel, pour les coûts, dommages et intérêts relatifs à un litige client en Belgique. Le montant de cette provision correspond au montant maximum du préjudice subi par le client, tel qu'évalué par l'expert judiciaire dans son rapport sur l'évaluation des responsabilités et du préjudice. Une procédure est actuellement pendante devant le tribunal de première instance de Bruxelles entre le client et Steria Belgique.

PROCÉDURES JUDICIAIRES OU D'ARBITRAGE

À ce jour, la Société n'a pas connaissance de menace de procédure judiciaire ou d'arbitrage à son encontre ou de litige devant les tribunaux et/ou cours d'arbitrage au cours des 12 derniers mois dont les effets pourraient avoir des conséquences significatives sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

NOTE 24 RÉSULTATS DES FILIALES

Les résultats des principales filiales indiqués ci-après pour 2012 ont été établis sur la base de leurs résultats consolidés avec ceux de leurs propres filiales selon l'organisation juridique des sociétés du Groupe.

(en millions d'euros)	Capital	Réserves	Prêts et avances non remboursés	Chiffre d'affaires	Résultat net	Quote-part du capital détenue %	Valeurs des titres	
							Brutes	Nettes
Sociétés françaises								
Bull SAS	35,6	59,8	21,1	701,3	32,9	100	1 667,6	96,7
Bull International S.A.S	10,3	8,0	83,3	477,9	(10,0)	100	423,8	18,4
Amesys	1,4	23,6	14,7	90,2	(1,6)	100	109,6	95,4
Sociétés étrangères								
Bull Data Systems Inc.	-	5,3	-	15,8	2,3	100	622,6	5,3

Normes IFRS.

NOTE 25 RÉMUNÉRATIONS ET FRAIS DE PERSONNEL

RÉMUNÉRATION BRUTE GLOBALE DES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération brute globale des dirigeants et mandataires sociaux du groupe Bull inclut 20 personnes en 2012, contre 22 en 2011 :

- les membres du comité exécutif d'une part, soit 10 personnes pour l'exercice 2012 incluant le Président-directeur général ;
- les administrateurs non exécutifs d'autre part, soit 10 personnes pour l'exercice 2012 (voir tableau chapitre 3.3.1, page 87) « Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants ».

Au cas où un dirigeant n'a pas participé au comité exécutif pour la totalité de l'exercice, la rémunération prise en compte est sa rémunération globale annuelle au prorata de son temps de présence au comité, jusqu'à sa date de remplacement effectif. La rémunération globale des dirigeants du groupe Bull s'élève à 5,3 millions d'euros en 2012 dont 4,3 millions d'euros d'avantages court terme.

Elle se décompose de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Avantages court terme [1]	Avantages long terme [2]	Indemnités [3]	Total
2012				
Membres du comité exécutif et administrateurs (20 personnes)	4,3	-	1,0	5,3
2011				
Membres du comité exécutif et administrateurs (22 personnes)	3,6	-	-	3,6

(1) Incluent notamment les salaires, les primes versées, les avantages en nature et honoraires.
(2) Incluent les avantages postérieurs à l'emploi et les autres avantages à long terme.
(3) Incluent les indemnités de fin de contrat de travail et les autres indemnités à caractère compensatoire (indemnités versées ou comptabilisées sous forme de provision).

Ces rémunérations sont prises en charge par Bull SAS et la société Bull.

6.2.5 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture.

Services d'Infrastructures

La nouvelle génération de Data Centers : robustes, flexibles, sécurisés et éco-performants

Les actionnaires de Bull sont convoqués en assemblée générale le 7 juin 2013 à 15 heures, au Palais Brongniart, 40 rue Notre-Dame-des-Victoires, 75002 Paris.

Tout actionnaire de Bull, quel que soit le nombre de ses actions, peut participer et voter à l'assemblée générale. Bull informe ses actionnaires des réunions par avis publiés au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO), dans un quotidien habilité à recevoir les annonces légales et sur son site internet http://www.bull.fr

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 JUIN 2013

7

7.1 ORDRE DU JOUR 190
7.1.1 Statuant en la forme ordinaire 190
7.1.2 Statuant en la forme extraordinaire 190

7.2 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 191
7.2.1 Résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire 191
7.2.2 Résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire 193

7.3 PROJETS DE RÉSOLUTIONS 195
7.3.1 Résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire 195
7.3.2 Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire 197

7.1 ORDRE DU JOUR

7.1.1 STATUANT EN LA FORME ORDINAIRE

- Rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et rapport du président du conseil d'administration prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants et L. 225-42-1 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Approbation des conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Approbation des engagements pris au bénéfice de Philippe Vannier conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Philippe Vannier ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Valérie Bernis ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Crescendo Industries ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Michel Paulin ;
- Nomination d'Anne Maréchal en qualité de nouvel administrateur ;
- Renouvellement du mandat d'un des co-commissaires aux comptes titulaires ;
- Renouvellement du mandat d'un des co-commissaires aux comptes suppléants ;
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

7.1.2 STATUANT EN LA FORME EXTRAORDINAIRE

- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur la réduction du capital social de la Société ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription au titre de l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise ou de groupe ;
- Délégation de compétence au conseil d'administration de réduire le capital social ;
- Délégation de compétence au conseil d'administration d'augmenter le capital social de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise ou de groupe ;
- Pouvoirs pour les formalités légales.

7.2 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons convoqué en assemblée générale mixte pour le 7 juin 2013 aux fins de soumettre à votre approbation les 16 résolutions suivantes dont le projet a été arrêté par votre conseil d'administration lors de sa séance du 13 février 2013. Les 13 premières résolutions relèvent de la compétence de l'assemblée générale statuant en la forme ordinaire, et les résolutions 14 à 16 relèvent de la compétence de l'assemblée générale statuant en la forme extraordinaire.

7.2.1 RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1RE ET 2E RÉSOLUTIONS :

Approbation des comptes annuels et des comptes consolidés

Nous vous demanderons au vu du rapport de vos commissaires aux comptes d'approuver respectivement les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2012 faisant ressortir un bénéfice net comptable de 26 548 278,89 euros ainsi que les comptes consolidés au 31 décembre 2012 se soldant par un bénéfice part du Groupe de 26 618 milliers d'euros. Ces résultats sont détaillés dans le rapport de gestion et les états financiers.

3E RÉSOLUTION :

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012

L'exercice clos le 31 décembre 2012 fait ressortir un bénéfice net comptable de 26 548 278,89 euros auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur d'un montant de 69 114 734,05 euros pour former le bénéfice distribuable de 95 663 012,94 euros.

Nous vous rappelons que l'année 2012 est la deuxième année de mise en place du plan de développement stratégique du Groupe, BullWay. Dans le cadre de ce plan, Bull a notamment réalisé un investissement important dans Numergy, un projet de développement ambitieux dans le domaine du *cloud* public. Comme nous vous l'indiquions l'an passé, ce plan requiert que Bull préserve ses marges de manœuvre financières.

Pour ces raisons, il vous est proposé comme l'an passé d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2012, soit 26 548 278,89 euros au compte report à nouveau et de ne pas verser de dividende. Le solde créditeur du compte report à nouveau serait ainsi porté de la somme de 69 114 734,05 euros à la somme de 95 663 012,94 euros.

Nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices clos les 31 décembre 2009, 2010 et 2011.

4E RÉSOLUTION :

Approbation des conventions réglementées et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

Nous vous proposons dans le cadre de cette résolution d'approuver le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce. Ce rapport détaille les conventions réglementées qui se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ainsi que les engagements visés à la cinquième résolution soumise à votre approbation.

5E RÉSOLUTION :

Approbation des engagements pris à l'égard de Philippe Vannier conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce

Nous vous rappelons que conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 8 juin 2011 avait approuvé certains engagements pris par la Société à l'égard de Philippe Vannier, en sa qualité de Président-directeur général de la Société.

Le mandat d'administrateur de Philippe Vannier arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale du 7 juin 2013, il est proposé aux actionnaires de le renouveler (objet de la sixième résolution). Du fait de ce renouvellement, et conformément à l'article L. 225-42-1 al 4 du Code de commerce, il est également proposé à l'assemblée générale aux termes de la cinquième résolution, sur les recommandations du comité hommes et organisation, et sous réserve du renouvellement du mandat de Président-directeur général de Philippe Vannier, d'approuver la reconduction de l'engagement pris par la Société au bénéfice de Philippe Vannier de lui verser une indemnité de départ non volontaire. Cet engagement a été autorisé par le conseil d'administration du 13 février 2013.

Cet engagement soumis à des conditions de performance, est limité aux cas de départ contraint (révocation, non renouvellement du mandat de Président-directeur Général, démission à l'initiative du conseil d'administration ou de l'Assemblée générale) ou par suite d'un changement de stratégie ou de contrôle sauf faute grave ou lourde. L'indemnité ne peut excéder deux années de rémunération fixe et variable.

Cet engagement figure dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés (pages 90 à 92) et sur le site internet de la Société.

6E À 10E RÉSOLUTIONS :

Renouvellement du mandat d'administrateurs et nomination d'un administrateur

Il est proposé dans le cadre des sixième, septième, huitième et neuvième résolutions, et sur les recommandations du comité hommes

et organisation, de renouveler le mandat d'administrateur de Philippe Vannier, Valérie Bernis, Crescendo Industries et Michel Paulin, arrivant à expiration à l'issue de la présente assemblée générale.

Il vous est par ailleurs proposé aux termes de la dixième résolution de nommer Anne Maréchal en tant qu'administrateur. Cette nomination interviendrait en remplacement d'Hugues de Saint Germain qui n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat actuel, celui-ci arrivant également à son terme à l'issue de la présente assemblée générale. Le conseil remercie Hugues de Saint Germain pour avoir mis au service de la Société son expérience et son professionnalisme au cours de ces dernières années.

Les mandats d'administrateurs sont généralement d'une durée de trois (3) ans, le conseil estimant qu'une telle durée reflète le degré d'engagement attendu de toute personne entendant participer à ses travaux en qualité d'administrateur.

Dans le cadre d'une démarche de meilleure gouvernance et afin de se conformer aux recommandations du code AFEP/MEDEF, le conseil d'administration du 28 avril 2010, après avoir sollicité l'avis du comité hommes et organisation, a décidé de mettre en place un renouvellement échelonné des mandats des administrateurs afin d'éviter leur expiration en bloc. Ainsi, les durées de mandat ont été fixées de façon à ce que seulement une fraction des mandats d'administrateurs soit renouvelée chaque année afin d'assurer une stabilité et continuité. Le conseil se réserve en outre le droit de proposer, occasionnellement, une durée de mandat plus courte pour un ou plusieurs administrateurs afin de s'assurer qu'il n'y a pas un nombre excessif de renouvellement la même année.

Pour ces raisons, il vous sera proposé de renouveler Philippe Vannier, Valérie Bernis, Crescendo Industries et Michel Paulin dans leurs fonctions pour une durée de trois (3) années, et de nommer Anne Maréchal pour une durée de deux (2) années.

Le conseil d'administration a de nouveau examiné l'indépendance des administrateurs (dans chaque cas, le conseil a considéré que les critères d'indépendance du Code AFEP/MEDEF appliqués par le conseil continuent d'être remplis) et leur disponibilité (aucun ne détient un nombre excessif de mandats d'administrateur externe) ; le conseil a également apprécié leurs contributions respectives à ses travaux ainsi qu'aux travaux de ses comités tant en termes de compétences, qu'en termes d'engagement personnel et a estimé que le maintien de chacun d'eux dans ses fonctions était dans l'intérêt de la Société. Le conseil a notamment décidé que si les mandats d'administrateur de Valérie Bernis et Crescendo Industries sont renouvelés par les actionnaires, ils continueront d'exercer les fonctions, respectivement de membre du comité d'audit, et de membre du comité hommes et organisation.

Si l'assemblée se prononce en faveur de l'ensemble de ces résolutions, à son issue, la composition du conseil d'administration serait donc la suivante *(les dates entre parenthèses indiquent l'année au cours de laquelle le mandat prendrait fin)* :

- France Telecom représentée par Marc Blanchet (2014) ;
- Alexandra Soto (2014) ;
- Philippe Vassor (2014) ;
- Henri Conze (2014) ;
- Marc Hériard Dubreuil (2015) ;
- Jean-François Rambicur (2015) ;
- Anne Maréchal (2015) ;
- Philippe Vannier, Président-directeur général (2016) ;
- Valérie Bernis (2016) ;
- Crescendo Industries représentée par Dominique Lesourd (2016) ;
- Michel Paulin (2016).

Les biographies des administrateurs exerçant déjà un mandat figurent au chapitre 3, pages 68 à 73 du document de référence 2012 de la Société.

Il est à noter qu'à l'issue de votre assemblée générale, et si ces résolutions sont adoptées, votre conseil d'administration sera composé d'une majorité d'administrateurs indépendants conformément à ses règles de gouvernance. La proportion de femmes au conseil représentera au moins 20 % de son effectif.

Par ailleurs, votre conseil a réexaminé la gouvernance de la Société compte tenu de la proposition soumise à votre assemblée générale de renouveler le mandat d'administrateur de Philippe Vannier. Il a confirmé, à l'unanimité, que dans les circonstances actuelles et en raison du bon fonctionnement du conseil et de ses comités, la structure moniste avec un Président-directeur général est la mieux adaptée pour la Société.

11E ET 12E RÉSOLUTIONS :

Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire et de son suppléant

Votre conseil d'administration a décidé, sur les recommandations du comité d'audit et après avoir constaté le bon niveau de qualité des prestations fournies par les auditeurs, de vous proposer de renouveler la société Grant Thornton aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire, et de renouveler la société Institut de Gestion et d'Expertise Comptable (IGEC) aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant pour une période de six (6) exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée en 2019 à délibérer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2018.

13E RÉSOLUTION :

Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

L'assemblée générale du 8 juin 2012 a, dans le cadre de sa neuvième résolution, autorisé la Société à opérer sur ses propres actions pour une durée de dix-huit (18) mois, conformément aux articles L. 225-209 du Code de commerce et aux dispositions d'application directe du règlement de la Commission européenne n° 2273/2003 du 22 décembre 2003.

Faisant usage de cette autorisation, il a été mis en place un contrat de liquidité se traduisant, au cours de l'exercice par les mouvements suivants :

- 3 607 647 actions ont été achetées pour un prix total de 9 538 453,58 euros, soit à un cours moyen de 2,6440 euros ;
- 3 713 647 actions ont été vendues pour un prix total de 9 906 334,10 euros, soit à un cours moyen de 2,6675 euros.

Au second semestre 2012, il a été procédé à l'acquisition de 450 000 actions pour un prix total de 1 079 930,60 euros, soit à un cours moyen de 2,3998 euros. Par ailleurs, la Société a procédé au cours de l'exercice à la remise d'actions aux bénéficiaires du plan d'attribution gratuite d'actions adopté en 2008 pour 532 000 actions autodétenues.

Au 31 décembre 2012, la Société détenait directement 172 589 actions, représentant 0,14 % du capital de la Société.

L'autorisation actuellement en vigueur arrivant à expiration en décembre 2013, le conseil propose d'y mettre fin et de lui substituer une nouvelle autorisation pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée.

Cette nouvelle délégation reprendrait les finalités identiques à celles sur lesquelles vous vous êtes prononcés les années passées et permettrait à la Société d'opérer sur ses actions (y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés), sauf en période d'offre publique afin de :

- animer le contrat de liquidité ;
- honorer des obligations liées à l'émission de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- permettre la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à ces valeurs mobilières donnant droit de quelque manière que ce soit à l'attribution d'actions de la Société ;
- utiliser les actions acquises dans le cadre d'opérations de croissance externe de la Société ;
- annuler éventuellement les actions acquises dans le cadre d'une réduction de capital.

Nous vous rappelons que dans le cadre de la mise en œuvre de cette dernière finalité, l'assemblée générale du 8 juin 2011 a, aux termes de sa onzième résolution, autorisé votre conseil d'administration à réduire le capital social par voie d'annulation d'actions détenues en propre. Il vous sera proposé de renouveler ladite autorisation de réduire le capital social aux termes de la quatorzième résolution de la présente assemblée générale.

Les conditions associées à cette nouvelle autorisation seraient les suivantes :

- prix maximum d'achat : 8 euros ;
- détention maximum : 10 % du capital social (soit 12 080 914 actions au 31 décembre 2012) ;
- montant maximal des acquisitions : 95 266 600 euros (hors frais de négociation compte tenu des 172 589 actions autodétenues au 31 décembre 2012).

L'acquisition de ces actions pourra être effectuée à tous moments à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société, en une ou plusieurs fois, et par tous moyens, sur tous marchés, hors marché de gré à gré, y compris par acquisitions de blocs, ou par instruments financiers dérivés, éventuellement par tous tiers agissant pour le compte de l'entreprise conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-206 du Code de commerce.

Bien que souhaitant se laisser la possibilité d'utiliser l'autorisation proposée pour faire face, le cas échéant, à d'autres besoins non encore pratiquement identifiés et qui s'inscriraient dans les objectifs présentés dans la résolution précitée, le conseil d'administration n'anticipe pas à cette date d'autre usage possible du programme de rachat d'actions que celui visant la couverture des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions.

7.2.2 RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

14E RÉSOLUTION :

Délégation de compétence au conseil d'administration de réduire le capital social

L'assemblée générale mixte du 8 juin 2011 avait donné au conseil pour une durée de vingt-quatre (24) mois l'autorisation de réduire le capital de la Société par annulation d'actions. Cette autorisation n'a pas été utilisée par le conseil d'administration.

Cette autorisation arrivant à échéance le 7 juin 2013, le conseil propose à l'assemblée générale de lui conférer une nouvelle autorisation à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions, notamment du fait des rachats autorisés en vertu de la treizième résolution de la présente assemblée générale si elle venait à être adoptée, et des actions acquises dans le cadre des autorisations votées par les assemblées générales statuant en la forme ordinaire les 8 juin 2011 et du 8 juin 2012 aux termes respectivement de la onzième résolution et de la neuvième résolution, et ce dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois.

La différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sera imputée sur tous postes de réserves ou de primes.

Cette autorisation sera consentie pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter du jour de la présente assemblée générale.

15E RÉSOLUTION :

Délégation de compétence au conseil d'administration d'augmenter le capital social de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise ou de Groupe

L'assemblée générale du 8 juin 2012 a délégué au conseil d'administration pour une durée de 18 mois la compétence de décider d'augmenter le capital social dans la limite d'un montant de 2 % du capital social, au bénéfice des salariés du Groupe adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe. Cette délégation n'a pas été utilisée.

Nous vous proposons de reconduire cette délégation qui arrive à échéance le 7 décembre 2013 aux termes de la quinzième résolution.

Il est ainsi demandé à l'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, de déléguer au conseil d'administration pour une durée de dix-huit (18) mois sa compétence pour décider d'augmentations du capital de la Société réalisées en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera et dans les proportions qu'il appréciera, par l'émission d'actions ordinaires de la Société ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société.

La délégation porterait sur un montant nominal maximum de 2 % du capital social, après la mise en place d'un plan d'épargne d'entreprise conformément aux dispositions des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail.

Ces augmentations de capital seraient réservées aux adhérents, au sein de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens des articles L. 225-180 du Code de commerce et L.3344-1 du Code du travail, à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise ou toutes autres structure ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables).

Nous vous précisons que le vote de cette résolution emporterait de par la loi, la renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles à émettre, pour en réserver la souscription aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société.

À ce titre, nous vous demanderons de bien vouloir déléguer à votre conseil d'administration le soin d'arrêter la liste des bénéficiaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond global de six millions d'euros (6 000 000 euros) défini à la dixième résolution de l'assemblée générale du 8 juin 2012.

Nous vous proposerons de décider que le prix de souscription des actions devra se situer entre 80 % et 100 % de la moyenne des cours cotés aux vingt (20) séances de Bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription. Exceptionnellement, le prix de souscription des actions pourra se situer entre 100 % et 70 % de cette moyenne lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan est supérieure ou égale à 10 ans. Nous vous proposons de déléguer au conseil d'administration la compétence à l'effet de fixer le prix définitif de l'augmentation de capital ainsi décidée.

Il vous est également demandé d'autoriser expressément le conseil d'administration, s'il le juge opportun, à réduire ou supprimer la décote susmentionnée, dans les limites légales ou réglementaires, afin de tenir compte, notamment des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement.

Enfin, il vous est demandé de conférer au conseil d'administration les pouvoirs appropriés afin de mettre en œuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales.

Le rapport des commissaires aux comptes requis par la loi a été mis à votre disposition dans les délais légaux.

16E RÉSOLUTION :

Pouvoirs en vue des formalités

Nous vous proposons enfin de donner pouvoirs pour l'exécution des formalités requises et consécutives à la présente assemblée générale.

Les résolutions qui seront ensuite soumises à vos suffrages nous paraissent conformes à l'intérêt de votre Société et favorables au développement des activités de votre Groupe.

Nous vous invitons en conséquence à y donner une suite favorable et vous remercions de la confiance que vous avez toujours su nous témoigner.

Le conseil d'administration

7.3 PROJETS DE RÉSOLUTIONS

7.3.1 RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION :

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice annuel clos le 31 décembre 2012, approuve dans toutes leurs parties, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans les rapports, se traduisant par un bénéfice net comptable de 26 548 278,89 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'il n'a pas été engagé de dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code au cours de l'exercice écoulé.

DEUXIÈME RÉSOLUTION :

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice annuel clos le 31 décembre 2012, approuve dans toutes leurs parties, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils lui ont été présentés, comprenant le bilan, le compte de résultat consolidé ainsi que l'annexe, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et se traduisant par un bénéfice, part du Groupe, de 26 618 milliers d'euros.

TROISIÈME RÉSOLUTION :

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2012, qui s'élève à 26 548 278,89 euros, au compte de report à nouveau qui se trouve porté de 69 114 734,05 euros à 95 663 012,94 euros.

L'assemblée générale rappelle qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois précédents exercices sociaux clos les 31 décembre 2009, 2010 et 2011.

QUATRIÈME RÉSOLUTION :

Approbation des conventions et engagements soumis aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve dans toutes ses dispositions les termes dudit rapport ainsi que les conventions et engagements réglementés qui y sont mentionnés, conclus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, et prend acte que les conventions et engagements réglementés conclus et antérieurement approuvés par l'assemblée générale se sont poursuivis au cours de l'exercice.

CINQUIÈME RÉSOLUTION :

Approbation des engagements pris par la Société au bénéfice de Philippe Vannier conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les engagements visés à l'article L. 225-42-1, prend acte et approuve conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, les engagements pris par la Société au bénéfice de Philippe Vannier mentionnés dans ledit rapport, qui prendront effet sous réserve que le mandat de Philippe Vannier de Président-directeur général de Bull soit renouvelé par le conseil d'administration.

SIXIÈME RÉSOLUTION :

Renouvellement du mandat d'administrateur de Philippe Vannier

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Philippe Vannier, pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2015 et se tenant dans le cours de l'année 2016.

SEPTIÈME RÉSOLUTION :

Renouvellement du mandat d'administrateur de Crescendo Industries

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Crescendo Industries, pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2015 et se tenant dans le cours de l'année 2016.

HUITIÈME RÉSOLUTION :

Renouvellement du mandat d'administrateur de Valérie Bernis

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Valérie Bernis, pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2015 et se tenant dans le cours de l'année 2016.

NEUVIÈME RÉSOLUTION :

Renouvellement du mandat d'administrateur de Michel Paulin

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Michel Paulin, pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2015 et se tenant dans le cours de l'année 2016.

DIXIÈME RÉSOLUTION :

Nomination d'Anne Maréchal en qualité de nouvel administrateur

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de nommer Anne Maréchal en qualité d'administrateur, pour une durée de deux (2) ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2014 et se tenant dans le cours de l'année 2015.

ONZIÈME RÉSOLUTION :

Renouvellement du mandat d'un des co-commissaires aux comptes titulaires

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler la société Grant Thornton en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2018, et se tenant dans le cours de l'année 2019.

DOUZIÈME RÉSOLUTION :

Renouvellement du mandat d'un des co-commissaires aux comptes suppléants

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de renouveler l'Institut de Gestion et d'Expertise Comptable (IGEC) en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2018, et se tenant dans le cours de l'année 2019.

TREIZIÈME RÉSOLUTION :

Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code commerce et du règlement de la Commission européenne n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 et des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, à procéder à l'achat par la Société, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations et dans les limites énoncées ci-après, des actions de la Société.

Les achats d'actions pourront être effectués avec les finalités suivantes :

- animer le marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'association Française des Marchés Financiers (AMAFI), par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement ;
- honorer des obligations liées à l'émission de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel et aux mandataires sociaux, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise ;
- permettre la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit de quelque manière que ce soit à l'attribution d'actions de la Société ;
- utiliser les actions acquises pour les conserver en vue de les remettre en paiement ou en échange ou autrement dans le cadre d'opérations de croissance externe de la Société ou du Groupe, conformément aux pratiques de marché et à la réglementation applicable ;
- l'annulation éventuelle des actions acquises conformément à l'autorisation donnée aux termes de la onzième résolution de l'assemblée générale statuant en la forme extraordinaire le 8 juin 2011, et de la quatorzième résolution de la présente assemblée générale statuant en la forme extraordinaire sous réserve de son approbation par les actionnaires.

L'acquisition de ces actions peut être effectuée à tous moments, à l'exclusion des périodes d'offre publiques sur le capital de la Société et par tous moyens, sur le marché, hors marché, de gré à gré ou par utilisation de mécanismes optionnels, éventuellement par tous tiers agissant pour le compte de l'entreprise conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-206 du Code commerce.

Les opérations d'acquisition, de cession et de transfert ci-dessus décrites pourront être effectuées par tous moyens compatibles avec la loi et la réglementation en vigueur, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et par acquisition ou cession de blocs.

L'assemblée générale fixe, pour une action d'une valeur nominale de 0,10 euro, le prix maximum d'achat à 8 euros (hors frais d'acquisition).

Le nombre d'actions pouvant être acquis ne pourra excéder 10 % au plus du capital social composé au 31 décembre 2012 de 120 809 147 actions d'une valeur nominale de 0,10 euro, soit 12 080 914 actions,

étant précisé que lorsque les actions sont rachetées pour assurer la liquidité de l'action de la Société, dans les conditions définies ci-dessus, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce. À titre indicatif, le montant maximum du programme est donc de 95 266 600 euros (hors frais de négociation), compte tenu des 172 589 actions auto détenues à la date du 31 décembre 2012. Le nombre maximum de titres pouvant être acquis est donc, en l'absence de revente, de 11 908 325 actions.

L'assemblée générale délègue au conseil d'administration le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé, dans les mêmes proportions, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, de modification du nominal de l'action, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres de la Société.

La présente autorisation est donnée pour une durée maximum de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée générale et l'adoption de la présente résolution met fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 8 juin 2012, dans sa neuvième résolution.

L'assemblée générale confère au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente autorisation, passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes, et généralement, faire ce qui sera nécessaire pour l'exécution des décisions qui auront été prises dans le cadre de la présente résolution.

L'assemblée générale prend acte que dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à utiliser la présente autorisation, ce dernier donnera aux actionnaires, dans le rapport visé à l'article L. 225-100 du Code de commerce et conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, les informations relatives à la réalisation du présent programme de rachat.

7.3.2 RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

QUATORZIÈME RÉSOLUTION :

Délégation de compétence donnée au conseil d'administration en vue de réduire le capital social

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, par annulation de toute quantité d'actions autodétenues, qu'il décidera dans les limites autorisées par la loi, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et L. 225-213 du même Code.

Le nombre maximum d'actions pouvant être annulées par la Société en vertu de la présente autorisation, pendant une période de vingt-quatre mois, est de 10 % des actions composant le capital de la Société, étant rappelé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, et avec faculté de subdélégation, accomplir les formalités requises pour mettre en œuvre la réduction du capital qui sera décidée conformément à la présente résolution et modifier en conséquence les statuts.

QUINZIÈME RÉSOLUTION :

Délégation de compétence au conseil d'administration d'augmenter le capital social de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise ou de groupe

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblée générales statuant en la forme extraordinaire, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138 du Code de commerce :

1. délègue au conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder à des augmentations du capital social après la mise en place du plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, par apports en numéraires, d'un montant nominal maximum de 2 % du capital social en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, étant précisé que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond global de six millions d'euros (6 000 000 euros) fixé à la dixième résolution de l'assemblée générale du 8 juin 2012 ou, le cas échéant, sur le montant du plafond éventuellement prévu par une délégation de même nature qui pourrait lui succéder pendant la durée de validité de la présente délégation ;
2. fixe à dix-huit (18) mois, à compter de la présente assemblée générale, la durée de validité de la présente délégation ;

3. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre, conformément à l'article L. 225-135 alinéa 1 du Code de commerce lesdits actionnaires renonçant par ailleurs à tous droit aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital qui seraient émises en application de la présente résolution, pour en réserver la souscription, directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise, aux membres du personnel, salariés de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupement visés à l'article L. 233-16 du Code de commerce adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société ;
4. délègue au conseil d'administration le soin d'arrêter la liste précise des bénéficiaires et les conditions d'ancienneté des salariés exigées pour souscrire à l'augmentation du capital, et le nombre d'actions à attribuer à chacun d'eux, conformément à l'article L. 225-138 I alinéa 2 du Code de commerce ;
5. décide que, pour la détermination du prix d'émission des actions nouvelles, le conseil d'administration devra se conformer aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, ainsi qu'il résulte de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce. Le prix de souscription des actions à verser par les bénéficiaires visés ci-dessus ne pourra ni être supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription, ni être inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et suivants du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans.

L'assemblée générale décide que le conseil d'administration pourra également prévoir en application de la présente autorisation l'attribution aux salariés d'actions gratuites ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société dans les conditions de l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail, ou tout titre qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, et notamment :

- fixer le nombre des actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance ;
- fixer le prix de souscription ainsi que les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits ;
- fixer les délais et modalités de libération des souscriptions ;
- constater la réalisation de la ou des augmentations de capital et apporter aux statuts les modifications qui en résulteront ;
- d'une façon générale, décider et effectuer soit par lui-même, soit par mandataire, toutes opérations et formalités, et faire le nécessaire en vue de la réalisation de la ou des augmentations de capital.

L'adoption de la présente autorisation met fin, avec effet immédiat, à la délégation donnée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 8 juin 2012 aux termes de sa douzième résolution.

SEIZIÈME RÉSOLUTION :

Pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts ou formalités nécessaires.

Le data center de Trélazé près d'Angers, l'un des 5 Cloud Centers de Bull dans le monde, pour un service en continu (24x7), certifié ISO27001

Bull est une société anonyme à conseil d'administration. Elle est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 542 046 065.

Le capital social au 31 décembre 2012 s'élève à 12 080 914,70 euros. Il est composé de 120 809 147 actions de nominal de 0,10 euro. Toutes les actions ont un droit de vote à l'exception des actions autodétenues par la Société. Il n'y a pas de droit de vote multiple.

	2009	2010	2011	2012
Cours de l'action (en euros)				
Plus haut	3,47	3,84	4,99	3,42
Plus bas	1,15	2,22	2,37	2,07
Dernier de l'exercice	3,06	3,41	2,86	3,10
Nombre d'actions au 31 décembre	96 789 647	120 786 647	120 786 647	120 809 147
Capitalisation boursière au 31 décembre (en millions d'euros)	296,2	411,9	345,4	374,5

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

8

8.1 RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ 202

8.2 RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL 205

8.3 ÉVOLUTION DU CAPITAL 207

8.4 RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL 208

8.4.1 Actionnariat et pacte d'actionnaires 208
8.4.2 Marché du titre 210

8.5 ORGANIGRAMME ET INFORMATIONS CONCERNANT LES SOCIÉTÉS DU GROUPE 212

8.5.1 Organigramme des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation 212
8.5.2 Informations concernant les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation 214
8.5.3 informations concernant les principales participations non incluses dans le périmètre de consolidation 219

8.1 RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

8.1.1 Dénomination - siège social - établissement secondaire

Dénomination : Bull

Siège social : Rue Jean-Jaurès – 78340 Les Clayes-sous-Bois – France.

Établissement secondaire : 5 boulevard Gallieni, 92445 Issy-les-Moulineaux – France.

8.1.2 Forme

Société anonyme à conseil d'administration, régie par les dispositions du Code de commerce.

8.1.3 Nationalité

De droit français.

8.1.4 Constitution et durée

La Société a été constituée le 9 mars 1931 pour cinquante ans ; cette durée a été prorogée par l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 1980 jusqu'au 8 mars 2031.

8.1.5 Objet social

(article 2 des statuts)

« La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- la prise de participation ou d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entreprises (commerciales, industrielles, immobilières, financières ou autres) et principalement dans celles ayant une activité dans les domaines de l'information, de la bureautique et de l'électronique ;
- l'étude, la fabrication et la commercialisation de matériels de traitement de l'information, de tous matériels, pièces et produits, composants et connexes ;
- d'une manière générale, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus. »

8.1.6 Registre du commerce et des sociétés

Numéro RCS : 542 046 065 RCS Versailles

Numéro Siret : 542 046 065 00059

Code APE : 6420Z

8.1.7 Lieu de consultation des documents relatifs à la Société

Les documents juridiques relatifs à la Société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à l'assemblée générale par le conseil d'administration, et plus généralement tous les documents devant être adressés ou mis à la disposition des actionnaires et visés aux articles L. 225-115, L. 225-116 et L. 225-117 du Code de commerce peuvent être consultés au siège social de la Société, rue Jean-Jaurès – 78340 Les Clayes-sous-Bois – France (Téléphone : + 33 1 30 80 70 00). En outre sont également disponibles sur le site internet de la Société (www.bull.fr ou www.bull.com) les informations financières historiques ainsi que l'information réglementée du Groupe.

8.1.8 Société mère

Bull, société mère du Groupe détient directement et indirectement les sociétés formant le Groupe. Ses missions sont principalement :

- la gestion de l'intégration fiscale française ;
- l'octroi de garanties dans le cadre de certains financements bancaires et contrats opérationnels au bénéfice des filiales ;
- la gestion de la couverture de change pour le compte des filiales ;
- la gestion centralisée de la trésorerie Groupe.

Depuis le 1er novembre 2010, la Société jusqu'alors holding pure sans activité, exerce une activité « *Corporate* » ciblée sur des fonctions centrales majeures mises à disposition du Groupe. À cet effet, des conventions de *management fees* pour l'ensemble des filiales du Groupe ont été signées avec la Société.

Au 31 décembre 2012 la Société compte neuf managers et dirigeants dans son effectif.

8.1.9 Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

8.1.10 Répartition statutaire des bénéfices

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué ou augmenté du compte report à nouveau, ainsi que des sommes à porter en réserves, en application de la loi ou des statuts.

Sur le bénéfice distribuable constaté par l'assemblée générale après approbation des comptes, il est prélevé successivement :

- la somme nécessaire pour fournir aux actions à titre de premier dividende, 6 % des sommes dont elles sont libérées et non amorties, sans que, si les bénéfices d'une année ne permettent pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes, le tout sauf la faculté, pour l'assemblée, de décider la mise en réserve ou le report à nouveau de tout ou partie dudit dividende ;

- les sommes que l'assemblée générale ordinaire décide, soit de reporter à nouveau, soit d'affecter à tous fonds de réserve générale ou spéciale ;
- le solde est réparti entre les actionnaires, le tout sous réserve de l'application des dispositions légales relatives à la participation des salariés aux fruits de l'expansion des entreprises.

8.1.11 Assemblées générales

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les assemblées se composent de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent. Chaque action donne droit à une voix, sauf les actions d'autocontrôle qui sont privées de droit de vote conformément à la loi. Il n'existe pas dans les statuts de disposition accordant un droit de vote multiple à certaines actions.

Tout actionnaire de Bull, quel que soit le nombre de ses actions, peut participer et voter à l'assemblée générale convoquée par le conseil d'administration. Bull informe ses actionnaires des réunions par avis publiés au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO), dans un quotidien habilité à recevoir les annonces légales et sur son site internet http://www.bull.fr

Les actionnaires, pour avoir le droit d'assister aux assemblées générales, de voter à distance ou de se faire représenter par un mandataire de leur choix aux assemblées générales, doivent justifier de leur qualité par l'enregistrement comptable de leurs titres soit à leur nom, soit au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, au plus tard le troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier.

Les actionnaires désirant participer à l'assemblée recevront, sur leur demande, une carte d'admission.

Les actionnaires qui souhaitent voter à distance pourront demander que leur soit adressée une formule de vote par correspondance.

Les propriétaires d'actions au porteur devront accompagner leur formulaire de vote par correspondance, leur procuration ou leur demande de carte d'admission mentionnée ci-dessus, de l'attestation de participation précitée. Tout actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter en vertu d'un pouvoir.

8.1.12 Conventions conclues avec les dirigeants

Il n'existe pas à fin décembre 2012 :

- de prêt ou de garanties octroyées aux dirigeants de Bull ;
- de convention conclue avec des membres des organes d'administration ou de direction qui ne revête pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales, autres que celles mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

8.1.13 Conseil d'administration au 31 décembre 2012

- Administrateur et Président-directeur général

Philippe Vannier

- Administrateurs

Valérie Bernis

Henri Conze

Crescendo Industries représentée par Dominique Lesourd

France Telecom représentée par Marc Blanchet

Marc Hériard Dubreuil

Michel Paulin

Jean-François Rambicur

Hugues de Saint-Germain

Alexandra Soto

Philippe Vassor

8.1.14 Information sur les administrateurs

À la connaissance de la Société, les administrateurs et principaux dirigeants n'ont pas, au cours des cinq dernières années, été condamnés pour fraude, associés à une faillite, fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires (organismes professionnels) ou réglementaires, empêchés d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de lien familial entre les dirigeants, susceptible de générer un conflit avec leur responsabilité au sein de la Société.

Philippe Vannier, administrateur et Président-directeur général de la Société, est actionnaire, président et président du directoire de Crescendo Industries, elle-même actionnaire à 20 % de Bull. Philippe Vannier est également actionnaire de Pothar Investments SA, elle-même actionnaire à 4,4 % de la Société.

De plus amples informations sur chacun des administrateurs sont présentées au chapitre 3.1, page 66.

8.1.15 Fonctionnement du conseil d'administration

Une plus ample description du conseil d'administration ainsi que les informations relatives à son fonctionnement sont présentées dans le chapitre 3, page 66, du présent document de référence.

8.1.16 Contrats Importants

En septembre 2012, Bull a créé Numergy avec SFR et la Caisse des dépôts et consignations (CDC) : une société indépendante dont la mission est d'être une centrale d'énergie numérique qui fournira avec un haut niveau de qualité, de sécurité et de flexibilité, la puissance de serveurs virtualisés aux entreprises, administrations et collectivités territoriales. Numergy ambitionne d'être un des *market maker* du *cloud computing* public d'infrastructures en France et en Europe. L'offre de *cloud* public de Numergy est accessible uniquement *via* un réseau de partenaires distributeurs que la société se construit. Dans le cadre de ce projet, Bull a signé avec SFR des contrats de distribution, Bull et SFR étant les deux premiers distributeurs de l'offre de Numergy. Par ailleurs, Bull assurera le développement de l'architecture de sécurité de la plate-forme technologique de Numergy et fournira les services de supervision nécessaires pour garantir la sécurité de l'offre de Numergy.

Bull est actionnaire de Numergy à hauteur de 20 %, SFR de 47 % et la CDC de 33 %. Bull est représentée au conseil de surveillance par deux administrateurs. SFR et CDC désignent également chacun deux administrateurs. Trois administrateurs indépendants complètent le conseil de surveillance.

Le capital social s'élève à 225 millions d'euros dont le quart a été libéré. La libération du solde sera effectuée progressivement en fonction des besoins de trésorerie de Numergy pendant les trois prochaines années. Numergy représente un investissement important et un projet de développement ambitieux de Bull dans le domaine du *cloud*.

Au cours des années 2011 et 2012, outre l'ensemble contractuel mentionné ci-dessus et à l'exception des contrats conclus dans le cadre normal des affaires, Bull n'a pas conclu de contrats importants, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

8.1.17 Investissements et principaux actifs

En 2012, les investissements opérationnels de Bull se sont élevés à 26,5 millions d'euros (contre 19,4 millions d'euros en 2011 et 27,9 millions d'euros en 2010). Ces investissements se sont répartis principalement en 11,4 millions d'euros pour les investissements liés aux contrats de services en France et à l'international, 7,6 millions d'euros pour les investissements liés aux data centers et à l'amélioration des locaux et enfin 6,3 millions d'euros en équipements courants informatiques et bureautiques (y compris pour la R&D).

Les principaux actifs de Bull sont les sites immobiliers utilisés dans le cadre de ses activités. Au 31 décembre 2012, Bull occupe les principaux sites suivants :

Site	Pays	Usage	Surface (m^2)	Statut de Bull
Les Clayes-sous-Bois	France	Siège social & Bureaux	35 678	Propriétaire
Angers	France	Intégration & Logistique	35 101	Propriétaire
Echirolles	France	Bureaux	23 488	Propriétaire
Trélazé	France	Infogérance	12 755	Propriétaire
Sao Paulo	Brésil	Bureaux	2 986	Propriétaire
Hemel 1 et 2	Royaume-Uni	Bureaux & Stockage	12 150	Propriétaire/locataire *
Massy	France	Bureaux & Formation	16 000	Locataire
Phoenix	USA	Bureaux, Stockage & Infogérance	12 746	Locataire
Saint-Ouen	France	Bureaux & Infogérance	12 640	Locataire
Aix-en-Provence	France	Bureaux & plates-formes techniques	6 929	Locataire
Madrid	Espagne	Bureaux	3 068	Locataire
Amsterdam	Pays-Bas	Bureaux	2 995	Locataire
Cologne	Allemagne	Bureaux	2 785	Locataire
Issy-les-Moulineaux	France	Bureaux	2 600	Locataire
Boulogne-Billancourt	France	Bureaux	1 490	Locataire

* *Bull est propriétaire des murs et installations, et locataire du terrain (bail emphytéotique).*

Une partie significative des activités du Groupe est réalisée en dehors de ses propres sites. Par ailleurs, Bull considère que les mesures de sûreté des installations, notamment en ce qui concerne l'alimentation électrique et leur sécurité physique, sont suffisantes pour limiter au maximum les conséquences des catastrophes naturelles sur son activité.

8.2 RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

8.2.1 Composition du capital social

Le capital social au 31 décembre 2012 s'élève à 12 080 914,70 euros. Il est composé de 120 809 147 actions de nominal de 0,10 euro. Toutes les actions ont un droit de vote à l'exception des 172 589 actions autodétenues par la Société en date du 31 décembre 2012.

8.2.2 Capital autorisé non émis

Afin de permettre à la Société de faire appel si nécessaire au marché financier pour la poursuite du développement du Groupe et pour améliorer sa situation financière, les assemblées générales des 8 juin 2011 et 8 juin 2012 ont délégué au conseil d'administration certaines de ses compétences et l'ont par ailleurs autorisé à attribuer gratuitement des actions au profit de salariés et dirigeants du Groupe. L'ensemble des autorisations et délégations autorisées au bénéfice du conseil d'administration pouvant conduire à l'émission de titres donnant accès au capital sont les suivantes :

Opérations	Montant maximal	Date de l'autorisation	Échéance	Durée
Attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre, au profit des salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe	0,5 % du nombre total des actions de la Société au moment de l'attribution	8 juin 2011	7 août 2014	38 mois
Attribution d'options de souscriptions et ou d'achat d'actions au profit des salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe	2,5 % du nombre total des actions de la Société au moment de l'attribution	8 juin 2011	7 août 2014	38 mois
Augmentation du capital social par émission d'actions et/toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme à des actions de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	6 millions d'euros	8 juin 2012	7 août 2014	26 mois
Augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, ou autres	6 millions d'euros	8 juin 2012	7 août 2014	26 mois
Augmentation du capital social par émission d'actions et/ou d'autres titres donnant accès au capital social en rémunération d'apports	6 millions d'euros	8 juin 2012	7 août 2014	26 mois
Augmentation du capital par émission d'actions, et/ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société par une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise	2 % du montant du capital social	8 juin 2012	7 décembre 2013	18 mois

Conformément aux autorisations précitées, le conseil d'administration a consenti au cours de l'exercice 2012 :

- 1 015 000 options de souscription d'actions et 179 000 actions gratuites le 15 février 2012 ;
- 70 000 options de souscription d'actions le 25 juillet 2012 ;
- 155 000 options de souscription d'actions le 24 octobre 2012.

Il n'a pas été fait d'autre usage de ces autorisations au 31 décembre 2012.

8.2.3 Titres émis et donnant accès au capital

Au 31 décembre 2012, le solde des Obligations Convertibles en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANEs) non converties s'élève à 58 629 titres. Ces obligations, remboursables le 1er janvier 2033, représentent la part non-convertie des 11 495 396 titres émis en mai 2000 et non apportée à l'offre publique d'échange intervenue en juin-juillet 2004 et complétée en mars 2005. Ces 58 629 obligations convertibles donneraient droit à 5 862 actions de 0,10 euro de nominal en cas de conversion.

8.2.4 Actions potentielles

Au 31 décembre 2012, le volume potentiel des instruments dilutifs en circulation représente 5 862 actions au titre des OCEANEs, 4 653 000 actions au titre des options potentiellement exerçables et 130 411 actions au titre des attributions d'actions gratuites non couvertes par le stock d'actions détenu en autocontrôle. L'effet potentiellement dilutif global de ces instruments est ainsi d'environ 3,8 %.

8.2.5 Programme de rachat par Bull de ses propres actions

Le 8 juin 2012, l'assemblée générale mixte des actionnaires a renouvelé, pour une durée de 18 mois, l'autorisation consentie au conseil d'administration pour opérer sur les propres titres de la Société. Le descriptif du programme de rachat d'actions a été publié le 7 juillet 2012. Conformément à ce descriptif, le programme de rachat d'actions a été mis en œuvre au cours de l'année 2012 avec le contrat de liquidité opéré par Oddo Corporate Finance ainsi que pour acquérir 450 000 actions en vue d'honorer des obligations liées à l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel.

8.3 ÉVOLUTION DU CAPITAL

Date	Nature des opérations	Montant de l'augmentation ou de la réduction de capital	Prime d'émission	Montant du capital	Nombre et nominal
23/12/2004	Augmentation de capital réservée, en numéraire BSA sur OPE OCEANEs	1 718 622,35 euros	12 333 512,91 euros	9 609 686,57 euros	960 968 657 actions de 0,01 euro de nominal
11/04/2005	Augmentation de capital conversion des OCEANEs	68 893,35 euros	7 164 908,40 euros	9 678 579,92 euros	967 857 992 actions de 0,01 euro de nominal
09/12/2005	Augmentation de capital conversion des OCEANEs	16,40 euros	25 813,60 euros	9 678 596,32 euros	967 859 632 actions de 0,01 euro de nominal
19/12/2005	Regroupement des actions (1 nouvelle pour 10 anciennes)			9 678 596,30 euros 0,02 euro	96 785 963 actions de 0,10 euro de nominal 2 actions de 0,01 euro de nominal
28/12/2005	Augmentation de capital, levées d'options	6,20 euros	291,40 euros	9 678 602,50 euros 0,02 euro	96 786 025 actions de 0,10 euro de nominal 2 actions de 0,01 euro de nominal
17/05/2006	Augmentation de capital, levées d'options Annulation de 2 actions de 0,01 euro de nominal formant rompu après regroupement – 17e résolution à l'AGE du 17 mai 2007	31,00 euros	1 457,00 euros	9 678 633,50 euros 0 euro	96 786 335 actions de 0,10 euro de nominal Aucune action de 0,01 euro de nominal
01/12/2006	Augmentation de capital, levées d'options	6,20 euros	291,40 euros	9 678 639,70 euros	96 786 397 actions de 0,10 euro de nominal
31/07/2007	Augmentation de capital, levées d'options	25,00 euros	1 175,00 euros	9 678 664,70 euros	96 786 647 actions de 0,10 euro de nominal
18/01/2010	Augmentation de capital pour l'apport du groupe Amesys	2 400 000,00 euros	69 600 000 euros	12 078 664,70 euros	120 786 647 actions de 0,10 euro de nominal
06/03/2012	Augmentation de capital, levées d'options	2 250,00 euros	62 775,00 euros	12 080 914,70 euros	120 809 147 actions de 0,10 euro de nominal

8.4 RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

8.4.1 ACTIONNARIAT ET PACTE D'ACTIONNAIRES

L'opération d'apport du groupe Amesys à Bull, approuvée par l'assemblée générale des actionnaires le 18 janvier 2010, a eu un effet structurant sur l'actionnariat de Bull. L'impact de l'opération sur le capital, l'actionnariat et la gouvernance de Bull est résumé dans le chapitre 3.2.2 du document de référence 2009 au titre des événements postérieurs à la clôture.

La dernière répartition connue du capital de la Société est tenue à jour sur le site internet du Groupe www.bull.fr

Sur la base des déclarations légales établissant une participation supérieure à 5 % du capital ou des droits de vote en fin d'exercice, ainsi que sur les déclarations des personnes liées au Groupe, la répartition du capital est la suivante :

Au 31 décembre	2012			2011			2010		
Actionnaires	Nombre d'actions	Participation	Droits de vote	Nombre d'actions	Participation	Droits de vote	Nombre d'actions	Participation	Droits de vote
Crescendo Industries*	24 157 500	20,00 %	20,03 %	24 157 500	20,00 %	20,07 %	24 157 500	20,00 %	20,06 %
Pothar Investments SA*	5 325 873	4,41 %	4,41 %	4 069 773	3,37 %	3,38 %	2 509 423	2,08 %	2,08 %
Concert Crescendo Industries* + Pothar Investments SA*	29 483 373	24,41 %	24,44 %	28 227 273	23,37 %	23,45 %	26 666 923	22,08 %	22,14 %
France Telecom	9 747 081	8,07 %	8,08 %	9 747 081	8,07 %	8,10 %	9 747 081	8,07 %	8,09 %
Fonds Stratégique d'Investissement**				6 100 000	5,05 %	5,07 %			
Épargne Salariale	738 000	0,61 %	0,61 %	770 500	0,64 %	0,64 %	908 000	0,75 %	0,75 %
Autocontrôle***	172 589	0,14 %		426 589	0,35 %		361 589	0,30 %	
Autres	80 668 104	66,77 %	66,87 %	75 515 204	62,52 %	62,74 %	83 103 054	68,80 %	69,01 %
TOTAL	**120 809 147**	**100,00 %**	**100,00 %**	**120 786 647**	**100,00 %**	**100,00 %**	**120 786 647**	**100,00 %**	**100,00 %**

* *Personne morale liée à Philippe Vannier, Président-directeur général, Marc Hériard Dubreuil, membre du conseil d'administration, et Dominique Lesourd, représentant de Crescendo Industries au conseil d'administration.*

** *La CDC a déclaré que le FSI a franchi à la baisse le seuil de 5 % du capital et des droits de vote.*

*** *Les actions autodétenues n'ont pas de droit de vote.*

NB : il n'y a pas d'action ayant de droit de vote double.

Franchissement de seuil de participation

Depuis le 1er janvier 2012, seule la déclaration suivante de franchissement de seuil a été déclarée auprès de l'AMF :

- par courrier en date du 3 juillet 2012 (référence AMF 212C0875), la CDC a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 juin 2012, indirectement, par l'intermédiaire du FSI qu'elle contrôle, le seuil de 5 % du capital et des droits de vote et détenir indirectement, par l'intermédiaire du FSI, 5 959 241 actions représentant, soit 4,93 % du capital social et des droits de vote de la Société.

Il en résulte que les déclarations de positions supérieures à 5 % toujours applicables au 31 décembre 2012 sont les suivantes :

Déclarant	Date de la déclaration	Date de la position	Position (en nombre d'actions)	Seuil	Franchissement	Référence AMF
France Telecom	26/03/2010	18/01/2010	9 747 081	10 %	à la baisse	210C0285
Crescendo Industries	18/01/2010	18/01/2010	24 157 500	20 %	à la hausse	210C0088

À la connaissance de la Société, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés ci-dessus, ne détient au 31 décembre 2012 directement ou indirectement, 5 % ou plus du capital et des droits de vote.

Par ailleurs, aux termes des statuts, les actionnaires doivent déclarer à la Société le franchissement, à la hausse comme à la baisse, de seuils de 2,5 % et chaque multiple de 2,5 % du capital. Ces déclarations complètent les déclarations légales. En cas de non-respect de l'obligation statutaire d'information, l'actionnaire sera, dans les conditions et limites définies par la loi, privé du droit de vote afférent aux actions dépassant le seuil considéré, sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant 0,5 % au moins du capital social.

Pacte d'actionnaires

À notre connaissance, il n'existe pas de pacte entre les principaux actionnaires de Bull. Au 31 décembre 2012, il n'existait pas à notre connaissance d'action de concert ni de nantissement sur les titres.

Par courrier en date du 21 janvier 2010, Bull a adressé à l'AMF, au titre de la conclusion d'une convention visée par l'article L. 233-11 du Code de commerce, un accord de gouvernance signé le 18 janvier 2010 entre Bull, Crescendo Industries et les actionnaires de Crescendo Industries (Décision n° 210C0108 en date du 27 janvier 2010). L'accord vise notamment à arrêter les règles relatives à la détention des actions Bull par Crescendo Industries et à la gouvernance de Bull. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de l'AMF : www.amf-france.org.

Contrat de liquidité

Le contrat de liquidité confié à Oddo Corporate Finance depuis le 18 septembre 2006 a été poursuivi. À la date du 31 décembre 2012, les moyens figurant sur le compte de liquidité étaient de 124 000 titres et 654 309 euros en espèces.

Actions autodétenues

Au 31 décembre 2012, la Société détenait 172 589 actions propres, représentant 0,14 % du capital de la Société, dont 124 000 dans le cadre du contrat de liquidité. Ces actions sont dépourvues de droit de vote.

Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants et personnes assimilées

Les opérations dont la déclaration est prévue par les articles 223-22-A et suivants du Règlement Général de l'AMF réalisées depuis le 1er janvier 2012 ont été les suivantes :

Déclarant	Nature de l'opération	Date de l'opération	Prix unitaire *(euros)*	Montant de l'opération *(euros)*
Pothar Investments SA*	Acquisition de 64 000 actions	27/01/2012	3,086	197 504,00
Pothar Investments SA*	Acquisition de 77 500 actions	10/02/2012	3,289	254 889,75
Pothar Investments SA*	Acquisition de 77 000 actions	14/02/2012	3,307	231 483,00
Pothar Investments SA*	Acquisition de 80 000 actions	28/02/2012	3,056	244 480,00
Pothar Investments SA*	Acquisition de 66 700 actions	22/03/2012	2,889	192 676,29
Pothar Investments SA*	Acquisition de 80 000 actions	23/03/2012	2,945	235 576,00
Pothar Investments SA*	Acquisition de 22 400 actions	26/03/2012	2,900	64 960,00
Pothar Investments SA*	Acquisition de 72 000 actions	18/04/2012	2,558	184 190,40
Pothar Investments SA*	Acquisition de 80 000 actions	19/04/2012	2,545	203 592,00
Pothar Investments SA*	Acquisition de 35 000 actions	23/04/2012	2,497	87 405,50
Pothar Investments SA*	Acquisition de 12 000 actions	24/04/2012	2,430	29 154,00
Pothar Investments SA*	Acquisition de 70 000 actions	14/05/2012	2,568	179 725,00
Pothar Investments SA*	Acquisition de 23 000 actions	15/05/2012	2,590	59 565,40
Pothar Investments SA*	Acquisition de 73 000 actions	21/05/2012	2,476	180 748,00
Pothar Investments SA*	Acquisition de 25 000 actions	23/05/2012	2,512	62 810,00
Pothar Investments SA*	Acquisition de 8 500 actions	24/05/2012	2,440	20 740,00
Pothar Investments SA*	Acquisition de 70 000 actions	11/06/2012	2,426	169 799,00
Pothar Investments SA*	Acquisition de 24 000 actions	12/06/2012	2,400	57 600,00
Pothar Investments SA*	Acquisition de 75 000 actions	20/06/2012	2,395	179 602,50
Pothar Investments SA*	Acquisition de 25 000 actions	22/06/2012	2,443	61 082,50
Pothar Investments SA*	Acquisition de 70 000 actions	20/07/2012	2,247	157 255,00
Pothar Investments SA*	Acquisition de 100 000 actions	24/07/2012	2,213	221 310,00
Pothar Investments SA*	Acquisition de 33 000 actions	27/07/2012	2,281	75 282,90
Philippe Vassor	Acquisition de 10 000 actions	26/10/2012	2,170	21 700,00

* *Personne morale liée à Philippe Vannier, Président-directeur général, Marc Hériard Dubreuil, membre du conseil d'administration, et Dominique Lesourd, représentant de Crescendo Industries au conseil d'administration.*

8.4.2 MARCHÉ DU TITRE

Données boursières

Bull est une société cotée sur le compartiment B (valeurs moyennes) du NYSE Euronext Paris. Les codes et classifications du titre y sont :

Code ISIN : FR0010266601

Mnemo : Bull

CFI : ESVUFB

(E : Equities/S : Shares/V : Voting/U : Free/F : Fully paid/B : Bearer)

Éligible au plan d'épargne en action (PEA) : oui

Éligible au service à règlement différé (SRD) : oui

L'action Bull fait partie d'un certain nombre d'indices, dont en date du 31 décembre 2012 :

- CAC ALL SHARES
- CAC ALL-TRADABLE
- CAC MID & SMALL
- CAC SMALL
- CAC SOFT. & CS
- CAC TECHNOLOGY
- NEXT 150

La classification sectorielle (ICB) du titre est la suivante :

Industrie : 9000 – Technologie

Super secteur : 9500 – Technologie

Secteur : 9530 – Software & Computer Services

Sous-secteur : 9533 – Computer Services

Évolution du cours et des transactions sur Euronext Paris

	Capitaux échangés *(en milliers d'euros)*		Nombre de titres échangés		Cours de la période *(en euros)*		
2011 *(Source : Euronext)*	**Cumul sur la période**	**Moyenne quotidienne**	**Cumul sur la période**	**Moyenne quotidienne**	**Le plus haut**	**Le plus bas**	**Moyen clôture**
Janvier	34 906	1 662	10 854 744	516 893	3,44	3,11	3,246
Février	68 891	3 445	18 922 415	946 121	4,02	3,18	3,501
Mars	55 916	2 431	14 985 037	651 523	3,96	3,39	3,757
Avril	88 688	4 668	20 198 062	1 063 056	4,77	3,74	4,423
Mai	49 259	2 239	10 751 982	488 726	4,81	4,25	4,585
Juin	36 740	1 670	7 805 414	354 792	4,99	4,56	4,687
Juillet	32 182	1 532	7 061 585	336 266	4,83	4,14	4,626
Août	45 921	1 997	12 409 185	539 530	4,35	3,18	3,716
Septembre	27 062	1 230	8 042 841	365 584	3,89	2,90	3,393
Octobre	18 843	897	5 361 320	255 301	3,85	2,96	3,539
Novembre	21 948	998	7 224 294	328 377	3,48	2,58	3,033
Décembre	19 042	907	6 884 416	327 829	3,24	2,37	2,805
ANNÉE 2011	**499 398**	**1 943**	**130 501 295**	**507 787**	**4,99**	**2,37**	**3,773**

	Capitaux échangés (en milliers d'euros)		Nombre de titres échangés		Cours de la période (en euros)		
2012 *(Source : Euronext)*	**Cumul sur la période**	**Moyenne quotidienne**	**Cumul sur la période**	**Moyenne quotidienne**	**Le plus haut**	**Le plus bas**	**Moyen clôture**
Janvier	18 721	851	6 185 086	281 140	3,37	2,66	2,975
Février	23 164	1 103	7 302 837	347 754	3,42	2,92	3,178
Mars	24 380	1 108	8 268 729	375 851	3,07	2,80	2,935
Avril	20 484	1 078	7 723 299	406 489	2,92	2,37	2,638
Mai	12 123	551	4 712 609	214 210	2,85	2,40	2,553
Juin	12 038	573	5 118 958	243 760	2,47	2,24	2,342
Juillet	14 827	674	6 427 915	292 178	2,51	2,16	2,296
Août	10 504	457	4 249 034	184 741	2,60	2,31	2,467
Septembre	18 231	912	6 858 720	342 936	2,83	2,42	2,649
Octobre	17 497	761	7 377 834	320 775	2,68	2,07	2,436
Novembre	8 623	392	3 794 139	172 461	2,38	2,12	2,271
Décembre	25 151	1 324	9 267 130	487 744	3,14	2,30	2,651
ANNÉE 2012	**205 743**	**804**	**77 286 290**	**301 900**	**3,42**	**2,07**	**2,613**

	Capitaux échangés (en milliers d'euros)		Nombre de titres échangés		Cours de la période (en euros)		
2013 *(Source : Euronext)*	**Cumul sur la période**	**Moyenne quotidienne**	**Cumul sur la période**	**Moyenne quotidienne**	**Le plus haut**	**Le plus bas**	**Moyen clôture**
Janvier	57 482	2 613	17 216 687	782 577	3,60	3,02	3,34
Février	34 868	1 743	10 461 479	523 074	3,59	3,12	3,28
Janvier et février 2013	**92 350**	**2 199**	**27 678 166**	**659 004**	**3,60**	**3,02**	**3,31**

8.5 ORGANIGRAMME ET INFORMATIONS CONCERNANT

8.5.1 ORGANIGRAMME DES SOCIÉTÉS INCLUSES DANS LE PÉRIMÈTRE DE

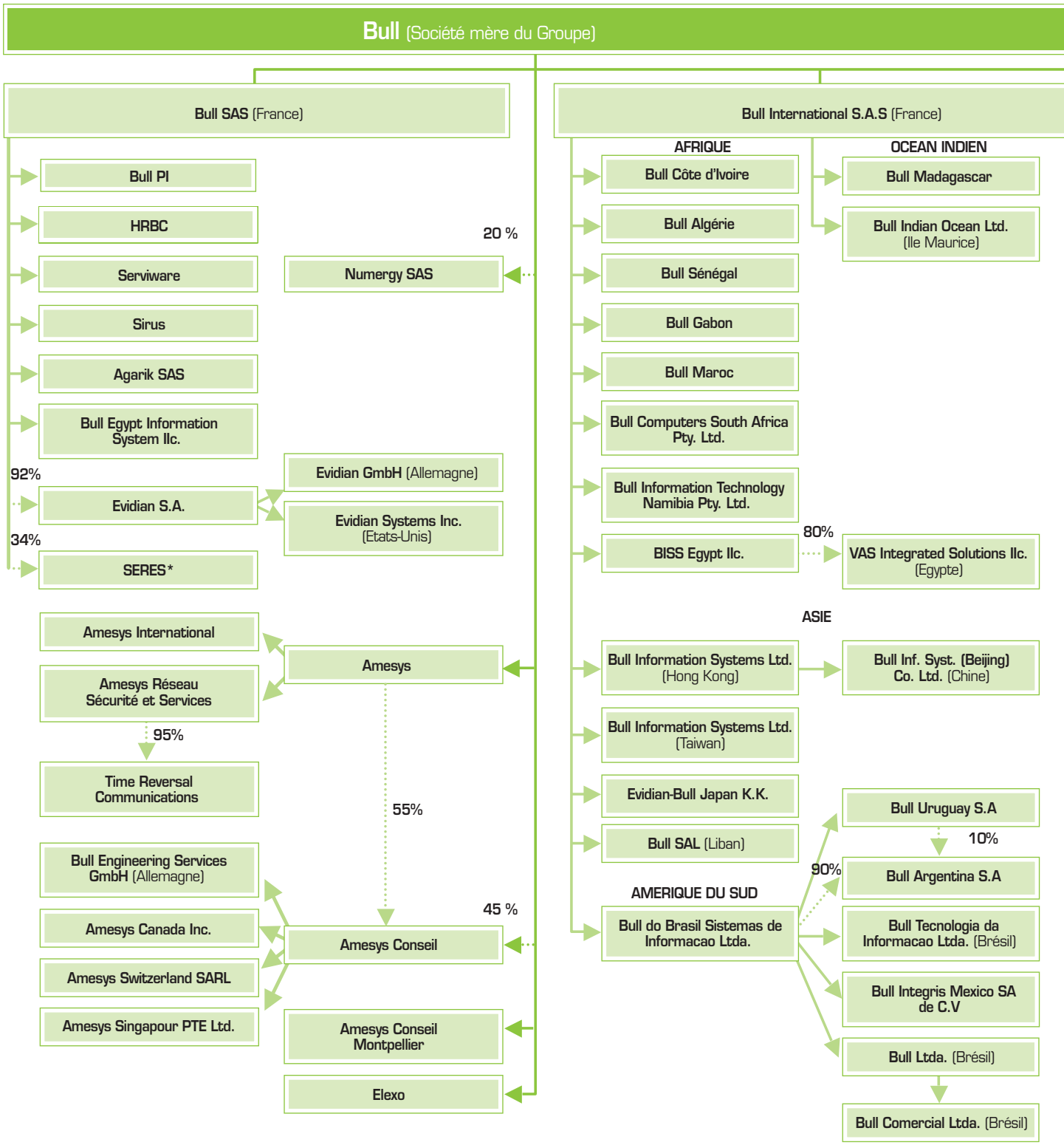

LES SOCIÉTÉS DU GROUPE

CONSOLIDATION

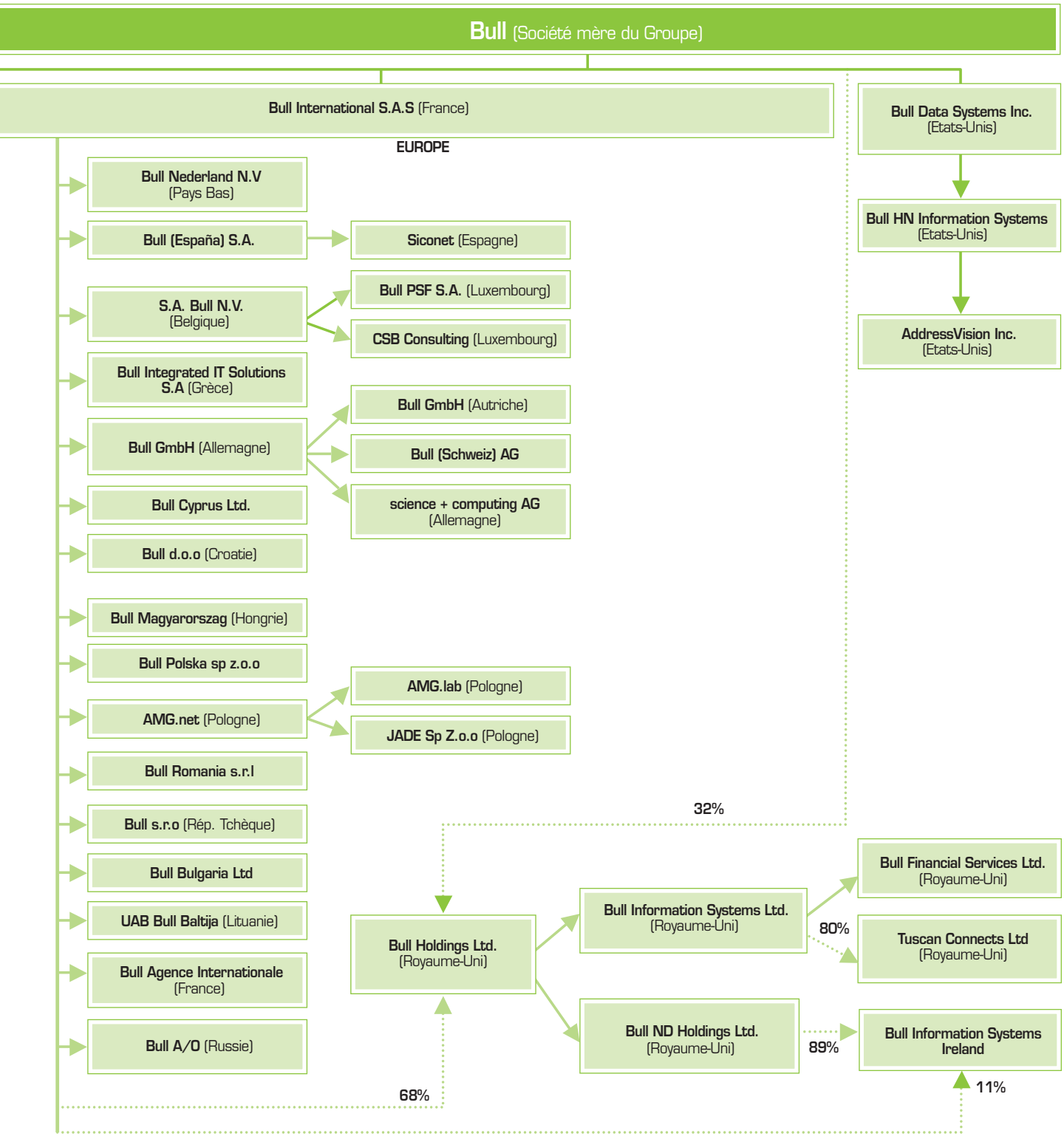

8.5.2 INFORMATIONS CONCERNANT LES SOCIÉTÉS INCLUSES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Toutes les sociétés sont consolidées par la méthode de l'intégration globale sauf celles marquées d'un * qui sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Les pourcentages de participation indiqués correspondent également dans tous les cas au pourcentage des droits de vote détenus.

Dénomination sociale	Adresse du Siège social	% de détention
Bull SA au capital de 12 080 914,70 EUR 542 046 065 RCS VERSAILLES	**Rue Jean-Jaurès 78340 LES CLAYES-SOUS-BOIS (France)**	
A - Filiales de Bull		
Bull SAS SAS, au capital de 35 636 720 EUR 642 058 739 RCS VERSAILLES	Rue Jean-Jaurès 78340 LES CLAYES-SOUS-BOIS (France)	100
Bull International S.A.S SAS au capital de 10 260 000 EUR 389 481 466 RCS VERSAILLES	Rue Jean-Jaurès 78340 LES CLAYES-SOUS-BOIS (France)	100
Bull Data Systems Inc. Société au capital de 1 408 USD	285 Billerica Road, Suite 200 CHELMSFORD, MA 01824-4174 (États-Unis)	100
Amesys SAS au capital de 1 372 041,16 EUR 315 067 942 RCS AIX	655, avenue Galilée 13794 AIX-EN-PROVENCE (France)	100
Amesys Conseil [1] SAS au capital de 40 000 EUR 432 743 698 RCS AIX	655, avenue Galilée 13794 AIX-EN-PROVENCE (France)	100
Amesys Conseil Montpellier SAS au capital de 37 000 EUR 443 459 631 RCS MONTPELLIER	Bâtiment Archimède – Park Eureka – 396 rue du Mas Verchant 34070 MONTPELLIER (France)	100
Elexo SA au capital de 381 122,54 EUR 722 063 534 RCS NANTERRE	20, rue de Billancourt 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT (France)	100
* Numergy SAS au capital de 225 000 000 EUR 753 105 956 RCS NANTERRE	1, place Carpeaux 92915 PARIS CEDEX LA DEFENSE (France)	20
B - Filiales de Bull SAS		
Afrique		
Bull Égypte Information System Cie Société au capital de 50 000 EGP	World Trade Center 11-13 Corniche El Nil, LE CAIRE (Égypte)	100
France		
Agarik SAS SAS au capital de 454 500 EUR 433 082 476 RCS BOBIGNY	20, rue Dieumegard 93400 SAINT-OUEN (France)	100
Evidian SA au capital de 3 391 304,37 EUR 422 689 208 RCS VERSAILLES	Rue Jean-Jaurès 78340 LES CLAYES-SOUS-BOIS (France)	92
HRBC SAS au capital de 37 000 EUR 442 301 875 RCS BOBIGNY	20, rue Dieumegard 93400 SAINT-OUEN (France)	100
Bull PI SAS au capital de 40 000 EUR 433 732 781 RCS VERSAILLES	Rue Jean-Jaurès 78340 LES CLAYES-SOUS-BOIS (France)	100

Dénomination sociale	Adresse du Siège social	% de détention
* SERES SA au capital de 1 013 786 EUR 343 778 163 RCS BOBIGNY	10, avenue Charles-de-Gaulle 94220 CHARENTON-LE-PONT (France)	34
Serviware SAS au capital de 1 000 000 EUR 394 188 379 RCS MEAUX	13-17, allée des Vendanges 77183 CROISSY-BEAUBOURG (France)	100
SIRUS SAS au capital de 140 000 EUR 399 718 097 RCS MARSEILLE	152, avenue du Prado 13008 MARSEILLE (France)	100
Filiales d'Evidian		
Evidian GmbH Société au capital de 100 000 EUR	Von-der-Wettern-Straße, 27 51 149 COLOGNE (Allemagne)	100
Evidian Systems Inc. Société au capital de 1 000 USD	285 Billerica Road, Suite 200 CHELMSFORD, MA 01824-4174 (États-Unis)	100
C - Filiales de Bull International S.A.S		
Afrique		
Bull Algérie Société au capital de 20 000 000 dIA Numéro d'immatriculation : 001 401 6B0 0 Lieu d'immatriculation : ALGER	16 rue Yehia El-Mazouni, El Biar ALGER (Algérie)	100
Bull Computers South Africa Pty. Ltd. Société au capital de 2 000 000 SAR Numéro d'immatriculation : 198 9/0 064 53/07	115, West Street 2199 SANDTON JOHANNESBURG (Afrique du Sud)	100
Bull Côte d'Ivoire Société au capital de 200 000 000 F CFA Numéro d'immatriculation : CI-ABJ-19 72-B-9804 Lieu d'immatriculation : ABIDJAN	31, avenue Noguès 01 BP 1580 ABIDJAN 01 (Côte d'Ivoire)	100
BISS Egypt Société au capital de 30 385 610 EGP Numéro d'immatriculation : 782 75 Lieu d'immatriculation : LE CAIRE	109 El Thawra Street, Heliopolis 8th Floor LE CAIRE (Égypte)	100
Bull Gabon Société au capital de 100 000 000 XAF Numéro d'immatriculation : 104 6B Lieu d'immatriculation : LIBREVILLE	Immeuble ex-Sonagar Boulevard Bord-de-Mer BP 2260 LIBREVILLE (Gabon)	100
Bull Information Technology Namibia Pty. Ltd. Société au capital de 1 000 SAR Numéro d'immatriculation : 200 0/5 48	C/o Deloitte & Touche Namdeb Center, 10 Bulow street PO Box 47 WINDHOEK (Namibie)	100
Bull Maroc Société au capital de 6 000 000 MAD Numéro d'immatriculation : 154 91 Lieu d'immatriculation : CASABLANCA	Technopark Casablanca Rte de Nouaceur BP 16415 Casablanca 20000 CASABLANCA (Maroc)	100
Bull Sénégal Société au capital de 304 150 000 XOF Numéro d'immatriculation : SN DKR 1979 B 78 Lieu d'immatriculation : DAKAR	Avenue Malick Sy Immeuble Batimat, 4e étage BP 3183 DAKAR (Sénégal)	100
Filiale de BISS Egypt		
VAS Integrated Solutions Société au capital de 6 250 000 EGP	111 Street n° 90 Al Tagamu' Al Khamis Helwan LE CAIRE (Égypte)	80

Dénomination sociale	Adresse du Siège social	% de détention
Amérique du Sud		
Bull do Brasil Sistemas de Informação Ltda Société au capital de 9 408 037 BRL Numéro d'immatriculation : 352 075 128 67 Lieu d'immatriculation : SAO PAULO	Avenida Angélica, 903 1° andar – Sala 01 – Higienòpolis 01227-901 SAO PAULO SP (Brésil)	100
Filiales de Bull do Brasil Sistemas de Informacão Ltda.		
Bull Argentina SA Société au capital de 1 050 849 pesos Numéro d'immatriculation : 179 59	Manuela Saenz 323 5to. Piso Of. 506 C 1107 BPA BUENOS AIRES (Argentine)	100
Bull Ltda. Société au capital de 62 197 349,50 BRL Numéro d'immatriculation : 35 216 0 29 782 Lieu d'immatriculation : SAO PAULO	Avenida Angelica, 903 Higienòpolis 01227-901 SAO PAULO (Brésil)	100
Bull Tecnologia da Informacão Ltda. Société au capital de 3 067 185 BRL Numéro d'immatriculation : 352 160 297 91 Lieu d'immatriculation : SAO PAULO	Avenida Angelica, 903, 1° Andar, Sala 03 Higienòpolis 01227-901 SAO PAULO (Brésil)	100
Bull Uruguay SA Société au capital de 900 000 UYP	Av. Dr Luis A. de Herrera, 2802 1160 MONTEVIDEO (Uruguay)	100
Filiale de Bull Ltda.		
Bull Comercial Ltda. Société au capital de 8 930 415 BRL	Avenida Angelica, 903 1° andar – Sala 04 – Higienòpolis 01227-901 SAO PAULO (Brésil)	100
Asie		
Bull Information Systems (Hong Kong) Limited Société au capital de 59 940 000 HKD	Room 25, 15/F Radio City 505 Hennessy Road Causeway Bay HONG KONG SAR	100
Bull Information Systems (Taïwan) Limited Société au capital de 30 000 000 TWD	7F, no 207-3, Sec 3 Beishin Road, Shindian City TAIPEI (Taïwan 231) (ROC)	100
Bull SAL Société au capital de 160 000 000 LBP	69, rue Jal el Dib Secteur 1 – BP 60208 12412020 METN (Liban)	100
Evidian-Bull Japan KK Société au capital de 50 000 JPY	4-3-9 Nihonbashi Muromachi, Chuo-Ku - TOKYO (Japon)	100
Filiale de Bull Information Systems (Hong Kong)		
Bull Information Systems (Beijing) Co. Ltd Société au capital de 500 000 USD	11/F, Jing Guang Centre Office Building Hu Jia Lou Chao Yang District 100 020 PEKIN (République Populaire de Chine)	100
Europe		
AMG.net Société au capital de 763 166,90 PLN	29, rue de Lakowa 90554 LODZ (Pologne)	100
Bull Agence Internationale SAS au capital de 30 000 EUR 540 027 653 RCS VERSAILLES	Rue Jean-Jaurès 78340 LES CLAYES-SOUS-BOIS (France)	100
Bull Bulgaria Ltd. Société au capital de 100 000 BGN	29 A, Slavianska street, Floor 4, Office 17, Sredets District 1407 SOFIA (République de Bulgarie)	100

Dénomination sociale	Adresse du Siège social	% de détention
Bull Cyprus Ltd Société au capital de 20 000 CYP	70, Makarios III Avenue PO Box 27269 NICOSIE (Chypre)	100
Bull d.o.o. Société au capital de 2 229 000 HRK	Koturaska 69 10000 ZAGREB (Croatie)	100
Bull (España) SA Société au capital de 8 000 020 EUR	Paseo de las Doce Estrellas, n°2 Campo de las Naciones 28042 MADRID (Espagne)	100
Bull GmbH (Germany) Société au capital de 23 000 000 EUR	Von-der-Wettern-Straße, 27 51 149 COLOGNE (Allemagne)	100
Bull Holdings Limited Société au capital de 105 000 000 GBP	Maxted Road HEMEL HEMPSTEAD HERTFORDSHIRE HP2 7DZ (Royaume-Uni)	100
Bull Integrated IT Solutions SA Société au capital de 1 502 454,66 EUR	44, avenue Syngrou BP 19027 117 42 ATHÈNES (Grèce)	100
Bull Magyarorszag Société au capital de 300 000 000 HUF	Szépvölgyi ut 43 H- 1037 BUDAPEST (Hongrie)	100
Bull Nederland NV Société au capital de 1 800 000 EUR	Dalsteindreef 141- 151 1112 XJ Diemen Netherlands P.O. Box 22859 1100 DJ AMSTERDAM (Pays-Bas)	100
SA Bull NV Société au capital de 7 200 464,06 EUR	Rue du Moulin-à-Papier, 51 1160 BRUXELLES (Belgique)	100
Bull Polska Sp. Z.o.o. Société au capital de 2 900 000 PLN	ul Krolewska 16 Aà-103 VARSOVIE (Pologne)	100
Bull Romania SRL Société au capital de 340 700 RON	12 A Burghelea Street, 2nd district, 024032 BUCAREST (Roumanie)	100
Bull s.r.o. Société au capital de 15 000 000 CZK	Lazarska, 6 120 00 PRAGUE 2 (République Tchèque)	100
UAB « Bull Baltija » Société au capital de 150 000 LTL	40 Gostauto Street 01112 VILNIUS (République de Lituanie)	100
Filiales de Bull GmbH (Allemagne)		
Bull GmbH (Austria) Société au capital de 5 820 000 EUR	Am Euro Platz 2 (Euro Plaza Gebäude G) A- 1120 VIENNE (Autriche)	100
Bull (Schweiz) AG Société au capital de 100 000 CHF	Walliseller Strasse 116, 8152 OPFIKON (Canton de Zürich, Suisse)	100
science+computing AG Société au capital de 1 495 000 EUR	Hagellocher Weg 73 72070 TUBINGEN (Allemagne)	100
Filiale de Bull (España) SA		
Siconet Société au capital de 126 000 EUR	Paseo de las Doce Estrella, 2 Campo de las Naciones 28042 MADRID (Espagne)	100

Dénomination sociale	Adresse du Siège social	% de détention
Filiales de Bull Holdings Limited		
Bull Information Systems Limited Société au capital de 59 000 000 GBP	Maxted Road HEMEL HEMPSTEAD Hertfordshire HP2 7DZ (Royaume-Uni)	100
Bull ND Holdings Limited Société au capital de 11 000 000 GBP	Maxted Road HEMEL HEMPSTEAD Hertfordshire HP2 7DZ (Royaume-Uni)	100
Filiales de Bull Information Systems Limited		
Bull Financial Services Limited Société au capital de 2 GBP	Maxted Road HEMEL HEMPSTEAD Hertfordshire HP2 7DZ (Royaume-Uni)	100
Tuscan Connects Ltd Société au capital de 1 000 GBP	Maxted Road HEMEL HEMPSTEAD Hertfordshire HP2 7DZ (Royaume-Uni)	80
Filiale de Bull ND Holdings Limited		
Bull Information Systems Ireland Société au capital de 278 750 EUR	29/3, South William Street DUBLIN (Irlande)	100
Filiales de SA Bull NV		
Bull PSF SA Société au capital de 1 500 000 EUR	CAP2 Parc d'activités de Capellen 40 L – 8308 LUXEMBOURG (Luxembourg)	100
Communication-System & Business (CSB Consulting) Société au capital de 53 550 EUR	CAP2 Parc d'activités de Capellen 40 L- 8308 LUXEMBOURG (Luxembourg)	100
Filiales d'AMG.net		
AMG.lab Limited Société au capital de 3 933 850 PLN	11, rue de Lakowa 90562 LODZ (Pologne)	100
JADE Sp. Z.o.o. Société au capital de 80 000 PLN Reg. 119112 Torun	ul. Grudziądzka 110-114 87-100 TORUN (Pologne)	100
Océan Indien		
Bull Indian Ocean Limited Société au capital de 10 000 MUR	C&R Court, 49, rue La Bourdonnais, PORT-LOUIS (île Maurice)	100
Bull Madagascar SA Société au capital de 29 240 000 MGA	12, rue Indira-Gandhi Tsaralalana BP 252 ANTANANARIVO (Madagascar)	100
D - Filiale de Bull Data Systems Inc.		
Bull HN Information Systems Inc. Société au capital de 1 558 USD	285 Billerica Road, Suite 200 CHELMSFORD, MA 01824-4174 (États-Unis)	100
Filiale de Bull HN Information Systems Inc.		
AddressVision Inc. Société au capital de 1 000 USD	285 Billerica Road, Suite 200 CHELMSFORD, MA 01824-4174 (États-Unis)	100
E - Filiales d'Amesys		
Amesys International SAS au capital de 457 347,05 EUR (n° SIREN 412 130 486)	655, avenue Galilée 13793 AIX-EN-PROVENCE (France)	100

Dénomination sociale	Adresse du Siège social	% de détention
Amesys Réseau Sécurité et Services SAS au capital de 5 590 515,44 EUR (n° SIREN 403 412 463)	20, rue de Billancourt 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT (France)	100
Filiales d'Amesys Conseil		
Amesys Canada Inc. Société au capital de 1 000 CAD	1, place Ville-Marie H3B 2C4 MONTRÉAL, Québec (Canada)	100
Bull Engineering Services GmbH Société au capital de 25 000 EUR	Von-der-Wettern-Str. 27, 51149 COLOGNE (Allemagne)	100
Amesys Switzerland SARL Société au capital de 50 000 CHF	Rue Etraz 4, c/o Berney & Associés, Société Fiduciaire, succursale de Lausanne CH- 1003 LAUSANNE (Suisse)	100
Amesys Singapour PTE Ltd Société au capital de 150 000 SGD Numéro d'immatriculation : 201103490H	9 Temasek Bld 09-01 Suntec Tower Two SINGAPOUR (038989)	100
Filiale d'Amesys Réseau Sécurité & Services		
Time Reversal Communications SA au capital de 326 259 EUR 504 081 233 RCS PONTOISE	10, avenue de l'Entreprise Parc Saint Christophe 95861 CERGY-PONTOISE (France)	95

(1) Dont 55 % à travers sa filiale Amesys.

8.5.3 INFORMATIONS CONCERNANT LES PRINCIPALES PARTICIPATIONS NON INCLUSES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dénomination sociale	Adresse du Siège social	% de participation
Safelayer Société au capital de 1 950 000 EUR	Edificio World Trade Center (S-4) Moll de Barcelona S/N 08039 BARCELONE (Espagne)	15
Bull Integris Mexico SA de CV Société au capital de 50 000 Pesos	Circuito Circunvalación Poniente No. 4-B, Ciudad Satélite, Naucalpan, CP. 53100, MEXICO CITY (Mexique)	100
Bull A/O Société au capital de 17 700 000 RUR	Elecrichesky Pereulok, 3, Building 3, entr., 3 123557 MOSCOU (Russie)	100

novascale bullion, serveur d'entreprise, mesuré plus rapide serveur x86 au monde, s'impose comme le serveur de choix du Cloud et des environnements critiques

La responsabilité du présent document est assumée par Mr Philippe Vannier, Président-directeur général de Bull.

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Grant Thornton
100, rue de Courcelles, 75017 Paris, France
Représenté par Victor Amselem

Son mandat expire à l'issue de la réunion de l'assemblée générale qui sera appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2012.

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, France
Représenté par Bénédicte Sabadie-Fauré

Son mandat expire à l'issue de la réunion de l'assemblée générale qui sera appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2016.

Les titres Bull peuvent faire l'objet d'une inscription au nominatif auprès de l'établissement suivant :

CACEIS Corporate Trust
Relations Investisseurs
14 rue Rouget-de-Lisle
92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9
France

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

9

9.1 INFORMATIONS HISTORIQUES : INCORPORATION PAR RÉFÉRENCE 222

9.2 RÉSULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES 223

9.3 INFORMATION DES ACTIONNAIRES ET INVESTISSEURS 224
- 9.3.1 Relations investisseurs 224
- 9.3.2 Information réglementée 224
- 9.3.3 Calendrier prévisionnel de communication financiere 224
- 9.3.4 Documents accessibles au public 225
- 9.3.5 Actionnaires nominatifs 225

9.4 COMMISSAIRES AUX COMPTES ET HONORAIRES 226
- 9.4.1 Commissaires aux comptes titulaires 226
- 9.4.2 Commissaires aux comptes suppléants 226
- 9.4.3 Honoraires des commissaires aux comptes 226

9.5 DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL 227
- 9.5.1 Communiqués de presse 227
- 9.5.2 Communication réglementée 228
- 9.5.3 Informations publiées au BALO 229
- 9.5.4 Annonces légales 229
- 9.5.5 Autres Documents mis à disposition des actionnaires 229

9.6 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 230

9.1 INFORMATIONS HISTORIQUES : INCORPORATION PAR RÉFÉRENCE

Conformément à l'article 28 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents documents de référence concernant certaines informations :

- informations financières 2011 : chapitres 5.1 et 5.2 du document de référence déposé le 3 avril 2012 sous le n° D. 12-0272 concernant les informations financières relatives à l'exercice 2011, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférent ;
- informations financières 2010 : chapitres 4.1 à 4.4 du document de référence déposé le 11 avril 2011 sous le n° D. 11-0273 concernant les informations financières relatives à l'exercice 2010, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférent.

9.2 RÉSULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2012	2011	2010	2009	2008
Capital en fin d'exercice					
Capital social *(en millions d'euros)*	12,1	12,1	12,1	9,7	9,7
Nombre d'actions émises	120 809 147	120 786 647	120 786 647	96 786 647	96 786 647
Opérations et résultat de l'exercice *(en millions d'euros)*					
Chiffre d'affaires hors taxes	14,5	15,0	2,3	-	-
Résultat avant impôts et charges calculées	43,0	(10,5)	(6,8)	81,4	13,4
Impôts sur les bénéfices	(5,3)	(1,6)	(1,1)	(1,0)	(1,0)
Résultat après impôts et charges calculées	26,5	15,6	6,8	15,9	6,5
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultat par action* *(en euros)*					
Résultat après impôts avant charges calculées	0,40	(0,07)	(0,05)	0,85	0,14
Résultat après impôts et charges calculées	0,22	0,13	0,06	0,16	0,07
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
Personnel *(en millions d'euros)*					
Nombre de salariés	9	9	5	-	-
Masse salariale	3,7	2,9	1,0	-	-
Avantages sociaux	1,3	1,2	0,4	-	-

* *Le résultat par action est calculé à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.*

9.3 INFORMATION DES ACTIONNAIRES ET INVESTISSEURS

L'objectif de Bull est de délivrer une information régulière, claire, transparente et de même niveau à l'ensemble de ses actionnaires individuels et institutionnels ainsi qu'à la communauté financière.

À cet égard, Bull met à leur disposition de nombreux documents d'information tels que les communiqués, présentations ou rapports financiers, accessibles en permanence notamment *via* le site internet.

9.3.1 RELATIONS INVESTISSEURS

Bull entretient des relations suivies avec les analystes financiers et les investisseurs institutionnels français et étrangers. Des réunions d'analystes sont organisées lors de la publication des résultats annuels et semestriels à Paris ou de tout autre événement significatif. Les annonces trimestrielles sur le chiffre d'affaires font l'objet de conférences téléphoniques. En parallèle, le management de Bull prend la parole tout au long de l'année lors de conférences organisées par des intermédiaires financiers spécialisés.

Des rencontres individuelles entre les investisseurs et différents interlocuteurs au sein de la Société sont également organisées tout au long de l'année notamment à l'occasion de *road-shows* en France et à l'étranger. Les investisseurs peuvent par ailleurs entrer en relation à tout moment avec le responsable des relations investisseurs :

Vincent Biraud
Téléphone : +33 (0)1 58 04 04 23
Email : vincent.biraud@bull.net
Site web (http://www.bull.fr ou http://www.bull.com)

La section investisseurs du site internet de Bull est un espace spécialement conçu pour les actionnaires, qu'ils soient individuels ou institutionnels, en accès libre et sans restriction. Cette section permet notamment d'obtenir le cours de l'action (en quasi-temps réel et historique) ainsi que toutes les informations publiées par la communication financière du Groupe : communiqués et publications, présentations analystes, rapports annuels ou documents de référence pour le dernier exercice en date et au moins les trois précédents, composition du conseil d'administration, statuts de la Société, règlement intérieur du conseil d'administration, charte du comité d'audit, calendrier des publications financières, liste des analystes couvrant le titre Bull.

9.3.2 INFORMATION RÉGLEMENTÉE

Bull a signé avec un diffuseur professionnel agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) un contrat de diffusion d'information réglementée au sens de la Réglementation Générale de cette dernière. Ce prestataire assure la diffusion de tout communiqué relevant de l'information réglementée périodique ou permanente. L'accès et l'archivage de ces mêmes informations sont assurés par le biais d'une rubrique spécifique du site internet de la Société : http://www.bull.fr/investisseurs/

9.3.3 CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE COMMUNICATION FINANCIERE

Pour l'année 2013, le calendrier prévisionnel des principaux événements de communication s'établit de la façon suivante :

Date	Heure	Contenu
25 avril 2013	avant Bourse	Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2013
7 juin 2013	15 heures	Assemblée Générale
25 juillet 2013	avant Bourse	Chiffre d'affaires du 2e trimestre et résultats semestriels 2013
24 octobre 2013	avant Bourse	Chiffre d'affaires du 3e trimestre 2013

9.3.4 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Outre les documents et informations mentionnés aux paragraphes précédents et accessibles *via* le site internet et ceux visés au chapitre 8.1, page 202, les statuts de Bull peuvent être consultés auprès de la direction juridique de Bull au siège social de la Société : rue Jean-Jaurès, Les Clayes-sous-Bois, France.

9.3.5 ACTIONNAIRES NOMINATIFS

Les titres Bull peuvent faire l'objet d'une inscription au nominatif pur auprès de l'établissement suivant :

CACEIS Corporate Trust
Relations Investisseurs
14 rue Rouget-de-Lisle
92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9
France

9.4 COMMISSAIRES AUX COMPTES ET HONORAIRES

9.4.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Grant Thornton

R.C.S. Paris 632 013 843
100, rue de Courcelles, 75017 Paris
France

Représenté par Victor Amselem

La société Grant Thornton a été renouvelée dans ses fonctions de co-commissaire aux comptes titulaire par l'assemblée générale statuant en la forme ordinaire le 12 juin 2007 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2012. Le conseil d'administration a proposé, sur recommandation du comité d'audit, lors de sa réunion du 13 février 2013 de renouveler la société Grant Thornton dans ses fonctions pour une nouvelle durée de six exercices.

Deloitte & Associés

R.C.S. Nanterre 572 028 041
185, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine
France

Représenté par Bénédicte Sabadie-Fauré

Le cabinet Deloitte & Associés a été renouvelé dans ses fonctions de co-commissaire aux comptes titulaire aux termes de la neuvième résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant en la forme ordinaire le 8 juin 2011 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2016.

9.4.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Institut de gestion et d'expertise comptable - IGEC

R.C.S. Paris 662 000 512
3 rue Léon-Jost, 75017 Paris
France

Représenté par Gilbert Le Pironnec

Le cabinet IGEC a été renouvelé dans ses fonctions de co-commissaire aux comptes suppléant par l'assemblée générale statuant en la forme ordinaire le 12 juin 2007 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2012. Le conseil d'administration a proposé, sur recommandation du comité d'audit, lors de sa réunion du 13 février 2013 de renouveler la société Institut de gestion et d'expertise comptable - IGEC pour une nouvelle durée de six exercices.

Cabinet BEAS

R.C.S. Nanterre 315 172 445
7-9, Villa Houssay, 92200 Neuilly-sur-Seine
France

Représenté par Alain Pons

Le cabinet BEAS a été renouvelé dans ses fonctions de co-commissaire aux comptes suppléant aux termes de la dixième résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant en la forme ordinaire le 8 juin 2011 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2016.

9.4.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires comptabilisés en 2012 relatifs aux missions confiées aux commissaires aux comptes et aux membres de leur réseau se trouvent note 33 de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe, page 160.

9.5 DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

En application de l'article 221-1-1 du règlement général de l'AMF, les tableaux suivants présentent la liste de toutes les informations rendues publiques par Bull entre le 1er janvier 2012 et le 31 mars 2013, pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

9.5.1 COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Les documents indiqués ci-après sont consultables sur le site internet de Bull (http://www.bull.fr).

Date	Information
22/03/2013	Bull inaugure le 1er centre européen d'excellence dédié à l'optimisation du calcul intensif
21/03/2013	Bull annonce StoreWay Calypso 10, solution de protection des données et de gestion des informations
19/03/2013	Bombardier et Bull embarquent dans le Train du futur
27/02/2013	Un supercalculateur Bull pour le nouveau centre d'excellence tchèque dédié au calcul intensif
26/02/2013	La RATP choisit Bull et son logiciel SafeKit pour son poste de commande centralisé de la ligne 1 du métro parisien
25/02/2013	Bull étend sa présence aux États-Unis en lançant un canal de distribution dédié à ses serveurs bullion
18/02/2013	Carrefour confie à Bull sa chaîne de support informatique
31/01/2013	Bull et INOP's choisis pour la dématérialisation de l'UGAP
24/01/2013	Bull lance Bull Boost : des offres stratégiques pour faire du numérique un moteur de croissance
23/01/2013	Le Ministère de la Défense choisit Bull pour l'industrialisation de ses processus de développement applicatifs
13/12/2012	L'Université Technologique de Dresde et Bull signent un accord pour la livraison d'un supercalculateur pétaflopique et mettent en place une coopération
10/12/2012	Ève Royer rejoint Bull comme Directrice du Recrutement, de la Mobilité et de la Diversité pour le Groupe
06/12/2012	Bull inaugure un nouveau service de protection des données en mode *cloud* privé
04/12/2012	Bull enrichit son offre « Le cloud by Bull » pour aider les entreprises à bénéficier de tous les avantages du *cloud*
03/12/2012	Bull reçoit le prix du « meilleur projet de *cloud* privé »
20/11/2012	Serveurs Bull novascale gcos 9012 : une avancée majeure pour les applications critiques
14/11/2012	L'Institut fédéral BAW optimise les voies navigables allemandes sur un supercalculateur Bull
13/11/2012	GENCI récompensé par le prix des lecteurs 2012 de HPCwire
12/11/2012	Asco choisit le supercalculateur bullx de Bull
12/11/2012	SARA choisit Bull comme fournisseur du nouveau supercalculateur pétaflopique national
08/11/2012	Météo France commande à Bull la nouvelle génération de ses supercalculateurs pour une puissance crête totale de plus de 5 Petaflops à l'horizon 2016
23/10/2012	Bull et CA Technologies passent à la vitesse supérieure pour moderniser et rationaliser les infrastructures
22/10/2012	ITESOFT choisit le serveur bullion de Bull pour virtualiser ses applications critiques
12/10/2012	COBOL-IT rejoint l'écosystème de Bull LiberTP pour réduire le coût des transactions legacy sous UNIX
09/10/2012	Bull annonce les solutions EMC VSPEX à base de serveurs bullion
05/10/2012	Bull présente Raid Shadow
03/10/2012	Vincent Biraud rejoint Bull comme Directeur des Relations Investisseurs
03/10/2012	Evidian dévoile une nouvelle évolution de son offre de gestion des accès
03/10/2012	Evidian innove avec QRentry, une nouvelle technologie de gestion des accès
03/10/2012	Bull présente sa gamme sphone, de téléphones mobiles ultra-sécurisés
20/09/2012	Bullion serveur d'entreprise X86 le plus rapide au monde
10/09/2012	Bull Tunisie fournit à l'Office de la Marine Marchande et des Ports (OMMP) une nouvelle infrastructure IT centralisée
05/09/2012	Naissance de NUMERGY, producteur d'énergie numérique au service des entreprises et des institutions
27/07/2012	La région Languedoc-Roussillon récompensée d'un SAG Award par ESRI pour l'application iPad développée par Bull
02/07/2012	Le Conseil de la Santé de la communauté autonome de Valence, le Centre de recherche Prince Felipe et Bull signent un accord pour créer la chaire de Génomique Computationnelle
29/06/2012	Valeo choisit Agarik pour héberger le portail d'accès à son *cloud* bureautique
27/06/2012	Le prix Bull-Joseph Fourier 2012 récompense 3 équipes scientifiques pour leurs avancées dans la recherche et dans l'innovation
26/06/2012	Le Ministère de la Culture et de la Communication donne son agrément à Bull pour la conservation d'archives publiques sur support numérique

Date	Information
21/06/2012	La Poste choisit « Le cloud by Bull » pour disposer d'une infrastructure d'hébergement à très haute disponibilité
20/06/2012	bullx supercomputer suite prend désormais en charge SUSE Linux Enterprise Server
15/06/2012	Bull obtient la qualification Quality Security Auditor délivrée par le PCI-SSC
14/06/2012	L'industrie et les centres de recherche créent une plate-forme technologique européenne pour le calcul haute performance
12/06/2012	Bull accompagne la croissance du GIP-MDS grâce à l'infogérance flexible
30/05/2012	Bull se développe en Pologne par l'acquisition de JADE
29/05/2012	Bull aide Coreso à veiller sur les réseaux électriques européens
14/05/2012	Bull et le Fonds national pour la Société Numérique annoncent 28 millions d'euros d'investissement dans le calcul intensif à la demande
10/05/2012	Projet Andromède : SFR et Bull obtiennent le soutien de l'État pour le déploiement d'une infrastructure de *cloud computing* à vocation française et européenne
26/04/2012	Forte croissance de l'activité au 1er trimestre
10/04/2012	TalentSoft et le groupe Bull, partenaires stratégiques du *cloud computing*
29/03/2012	Axis Aerospace & Technologies et Bull signent un partenariat dans les domaines de la sécurité intérieure et de la guerre électronique
29/03/2012	Bull signe un accord-cadre de passation de commandes avec l'agence NC3A de l'OTAN
28/03/2012	Bull LiberTP met le patrimoine applicatif des entreprises à l'heure du *cloud computing*
19/03/2012	Bull et Microsoft concluent un accord stratégique mondial pour les Collectivités Territoriales
19/03/2012	Bull, le CEA, F4E et JAEA inaugurent au Japon (Rokkasho), le supercalculateur Helios dédié au programme Fusion
14/03/2012	Le Crédit Agricole Belgique choisit les solutions intégrales stockage et serveurs Escala de Bull
14/03/2012	Bull nommé « Partenaire VMware EMEA de l'année »
08/03/2012	Le groupe Bull a signé un accord d'exclusivité en vue de la cession des activités de sa filiale Amesys relatives au logiciel Eagle
20/02/2012	Wirth Research paré pour le futur grâce aux solutions HPC de Bull et aux systèmes de stockage Panasas
16/02/2012	Bull : bonne progression de la dynamique commerciale et de la rentabilité opérationnelle
15/02/2012	CURIE accélère la recherche européenne
06/02/2012	ATEME et Bull poursuivent leur partenariat pour fournir des performances optimales dans le transcodage
02/02/2012	Bull confirme sa capacité à infogérer les environnements critiques basés sur des solutions SAP®

9.5.2 COMMUNICATION RÉGLEMENTÉE

Les documents indiqués ci-après ont été enregistrés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et sont consultables dans la rubrique « Information réglementée » de la section Investisseurs sur le site internet de Bull (http://www.bull.fr).

Date	Intitulé
05/03/2013	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social
14/02/2013	Résultats de l'année 2012
05/02/2013	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social
02/01/2013	Bilan semestriel du contrat de liquidité contracté avec Oddo Corporate Finance
09/11/2012	Nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social
25/10/2012	Chiffre d'affaires du 3e trimestre 2012
30/07/2012	Modalités de mise à disposition du rapport financier semestriel 2012
30/07/2012	Rapport semestriel 2012
26/07/2012	Résultats du premier semestre 2012
24/07/2012	Bilan semestriel du contrat de liquidité contracté avec Oddo Corporate Finance
10/07/2012	Descriptif du programme de rachat d'actions
18/06/2012	Assemblée Générale 2012 : quorum & résultat des votes
18/05/2012	Assemblée Générale 2012 : mise à disposition des documents préparatoires
26/04/2012	Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2012
03/04/2012	Modalités de mise à disposition du document de référence 2011
03/04/2012	Document de référence 2011 (D. 12-0272)
16/02/2012	Résultats 2011
11/01/2012	Bilan semestriel du contrat de liquidité contracté avec Oddo Corporate Finance

9.5.3 INFORMATIONS PUBLIÉES AU BALO

Les documents indiqués ci-après sont consultables sur le site internet du BALO (http://balo.journal-officiel.gouv.fr).

Date	Nature	Intitulé (rubriques du BALO)
22/06/2012	Publication semestrielle relative à l'approbation des comptes sociaux et consolidés	Périodiques
18/05/2012	Avis de convocation de l'assemblée générale mixte du 8 juin 2012	Convocations
04/04/2012	Avis de réunion valant avis de convocation de l'assemblée générale mixte du 8 juin 2012	Avis de réunion
08/02/2012	Désignation de teneur de compte de titres nominatifs	Autres opérations

9.5.4 ANNONCES LÉGALES

Date	Intitulé	Support
11/09/2012	Augmentation du capital social de Bull d'un montant de 22 500 euros par suite aux levées d'options	Petites Affiches Seine & Oise
27/06/2012	Non-renouvellement de Michel Davancens Modification des conditions d'admission aux assemblées générales/vote	La Semaine de l'Île-de-France
18/06/2012	Publication du nombre total de droits de vote au 8 juin 2012, date de l'assemblée générale mixte des actionnaires	Les Annonces de la Seine n° 39
19/05/2012	Avis de convocation de l'assemblée générale mixte du 8 juin 2012	Le Parisien

9.5.5 AUTRES DOCUMENTS MIS À DISPOSITION DES ACTIONNAIRES

Toutes les informations publiées par la communication financière du Groupe sont publiées et archivées sur le site internet de la Société dans un espace dédié (http://www.bull.fr/investisseurs). Les actionnaires peuvent consulter les communiqués et publications, présentations analystes, rapports annuels ou documents de référence ainsi que des informations relatives à la gouvernance : composition du conseil d'administration, règlement intérieur du conseil d'administration, charte du comité d'audit.

Outre les documents relatifs à l'information réglementée mentionnés ci-avant, les documents suivants ont également été mis en ligne sur le site internet de la Société depuis le 1er janvier 2012.

Date	Intitulé
14/02/2013	Présentation des résultats annuels 2012
13/02/2013	Publication effectuée en application des articles L. 225-42-1 et R. 225-34-1 du Code de commerce
25/10/2012	Présentation du chiffre d'affaires du troisième trimestre 2012
26/07/2012	Présentation des résultats semestriels 2012
08/06/2012	Présentation du Président-directeur général et du directeur financier à l'assemblée générale des actionnaires, résultats du scrutin
18/05/2012	Documents préparatoires à l'assemblée générale des actionnaires : ordre du jour et présentation des résolutions proposées
26/04/2012	Présentation du chiffre d'affaires du premier trimestre 2012
16/02/2012	Présentation des résultats annuels 2011

9.6 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

La responsabilité du présent document est assumée par Monsieur Philippe Vannier, Président-directeur général de Bull.

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PRÉSENT DOCUMENT

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant chapitre 4 en pages 96 à 109 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

2 avril 2013

Philippe Vannier
Président-directeur général

TABLE DE CONCORDANCE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT EUROPÉEN N° 809/2004

Figurent dans le présent tableau de concordance, en regard de chacune des rubriques prévues par l'annexe 1 du Règlement (CE) numéro 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, les numéros de la ou des pages auxquelles sont mentionnées les informations relatives à chacune des rubriques dans le présent document de référence.

Rubriques du rapport de gestion du conseil d'administration		Chapitre(s) du document de référence	Page(s) du document de référence
1	**Personnes responsables**		
1.1	Nom et fonctions des personnes responsables du document	9.6	230
1.2	Déclaration des personnes responsables du document	9.6	230
2	**Contrôleurs légaux des comptes**		
2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux	9.4	226
2.2	Démission des contrôleurs légaux		sans objet
3	**Informations financières sélectionnées**		
3.1	Informations historiques	1.2	11
3.2	Informations intermédiaires		sans objet
4	**Facteurs de risque**	1.8 5.2.5-Note 27 5.2.5-Note 31	27-31 147-150 157-158
4.1	Risque juridique	1.8.1	27
4.2	Risques liés à l'activité	1.8.1	27
4.3	Risque de contrepartie	1.8.1	28
4.4	Risque de liquidité	1.8.1	28
4.5	Risque de taux d'intérêts et de change	5.2.5-Note 27	147
4.6	Gestion des risques financiers	5.2.5-Note 27 5.2.5-Note 31	147-150 157-158
5	**Informations concernant l'émetteur**		
5.1	Historique et évolution de la Société		
5.1.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	8.1.1	202
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	8.1.6	202
5.1.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	8.1.4	202
5.1.4	Informations complémentaires	8.1.1 8.1.2 8.1.3	202 202 202
5.1.5	Événements importants dans le développement de l'activité de l'émetteur	1.4	13
5.2	Investissements	8.1.17	204
6	**Aperçu des activités**		
6.1	Principales activités		
6.1.1	Principales activités	1.5	14-21
6.1.2	Nouveaux produits	4.1	96-101
6.2	Principaux marchés	1.1.2 1.3	7 12
6.3	Événements exceptionnels		sans objet
6.4	Dépendance éventuelle	1.8.1	27-28
6.5	Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	1.1.4	8-9

Rubriques du rapport de gestion du conseil d'administration		Chapitre(s) du document de référence	Page(s) du document de référence
7	**Organigramme**		
7.1	Description sommaire du Groupe	8.5.1	212-213
7.2	Liste des filiales importantes	8.5.2	214-219
8	**Propriétés immobilières, usines et équipements**		
8.1	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	8.1.17	204
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	8.1.17	204
9	**Examen de la situation financière et du résultat**		
9.1	Situation financière	4.2	102-107
9.2	Résultat d'exploitation	4.2.2	102-107
10	**Trésorerie et capitaux**		
10.1	Capitaux de l'émetteur	6.2.4-Note 15-21 8.3 8.4.1	176-184 207 208
10.2	Source et montant des flux de trésorerie	5.2.4 4.2.2	117 105-107
10.3	Conditions d'emprunt et structure financière	5.2.5-Note 22	139-141
10.4	Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement sur les opérations de l'émetteur		sans objet
10.5	Sources de financement attendues		sans objet
11	**Recherche et Développement, brevets et licences**		
11	Recherche et Développement, brevets et licences	1.7 4.2.2	25-26 103
12	**Information sur les tendances**		
12.1	Principales tendances	4.2.2	102-107
12.2	Tendances connues susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	4.2.2	107
13	**Prévisions ou estimations du bénéfice**		
13	Prévisions ou estimations du bénéfice	4.2.2	107
14	**Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale**		
14.1	Membres des organes d'administration et de direction	3.1.1 8.1.14	66-73 203
14.2	Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	3.1.1	66-73
15	**Rémunération et avantages**		
15.1	Rémunérations versées et avantages en nature	3.3 5.2.5-Note 32 6.2.4-Note 25	85-89 159 186
15.2	Retraites et autres avantages	3.3.1 5.2.5-Note 32	86 159
16	**Fonctionnement des organes d'administration et de direction**		
16.1	Mandats des membres du conseil d'administration	3.1.1	68-73
16.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	8.1.12	203
16.3	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération	3.1.1	78-79
16.4	Gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	3.1.1	78
17	**Salariés**		
17.1	Nombre de salariés	1.2 5.2.5-Note 4	11 127
17.2	Participation et stock-options	3.3.1 3.1.1	88 68-73
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	5.2.5-Note 29 6.2.4-Note 21	151-156 179-184

Rubriques du rapport de gestion du conseil d'administration		Chapitre(s) du document de référence	Page(s) du document de référence
18	**Principaux actionnaires**		
18.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	8.4.1	208
18.2	Existence de droits de vote différents		sans objet
		8.1.11	203
18.3	Contrôle de l'émetteur		sans objet
18.4	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle		sans objet
19	**Opérations avec des apparentés**		
19	Opérations avec des apparentés	3.4	90-92
		5.2.5-Note 30	157
		6.2.4-Note 22	184
20	**Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur**		
20.1	Informations financières historiques	9.1	222
		9.2	223
		5.2	114-117
		6.2	166-169
20.2	Informations financières pro forma		sans objet
20.3	États financiers	5.2	114-117
		6.2	166-169
20.4	Vérification des informations historiques annuelles	9.1	222
		5.1	112-113
		6.1	164-165
20.5	Date des dernières informations financières	exercice clos le 31 décembre 2012	
20.6	Informations financières intermédiaires et autres		sans objet
20.7	Politique de distribution des dividendes	4.3	108
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	5.2.5-Note 31	158
		6.2.4-Note 23	185
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale		sans objet
21	**Informations complémentaires**		
21.1	Capital social	5.2.5-Note 19	138
		6.2.4-Note 15	176
		8.2	205-206
		8.3	207
21.2	Acte constitutif et statuts	8.1	202
		8.2	205-206
		8.4.1	208-209
22	**Contrats importants**		
22	Contrats importants	8.1.16	204
23	**Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts**		
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts		sans objet
24	**Documents accessibles au public**		
24	Documents accessibles au public	8.1.7	202
25	**Informations sur les participations**		
25	Informations sur les participations	8.5.2	214-219
		8.5.3	219

TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent document de référence, les informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux articles L. 451-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement Général de l'AMF.

Rubriques	Chapitre(s) du document de référence	Page(s) du document de référence
Attestation du responsable du document	9.6	230
Rapport de gestion		
Analyse des résultats, de la situation financière, des risques et liste des délégations en matière d'augmentation du capital de la société mère et de l'ensemble consolidé (article L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	4.1-4.4 8.1.1-8.4.1	94-109 202-209
Informations requises par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	3.3.1 8.2 8.4.1	86 205-206 208-209
Informations relatives aux rachats d'actions (article L. 225-211, al. 2 du Code de commerce)	8.2.5 8.4.1	206 209
États financiers		
Comptes annuels	6.2	166-186
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	6.1	164-165
Comptes consolidés	5.2	114-161
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	5.1	112-113

TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rubriques du rapport de gestion Articles L. 225-100 al. 2, L. 225-102, L. 225-102-1, L. 232-1-II, R. 225-102, L. 225-100-3, R. 225-105-1 du Code de commerce		Chapitre(s) du document de référence	Page(s) du document de référence
1	**Activité de la Société et de ses filiales et/ou sociétés contrôlées et perspectives**		
1.1	Situation et activité de la Société au cours de l'exercé écoulé et de ses filiales, et de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation	1.5 4.1	14-21 96-101
1.2	Résultats de l'activité de la Société, et ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle	4.2-4.3	102-108
1.3	Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	4.1-4.4	96-109
1.4	Indicateurs clés de performance de nature financière	1.2	11
1.5	Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi	5.2.6 6.2.5	160 186
1.6	Indications sur l'utilisation des instruments financiers	5.2.5-Note 27	147-150
1.7	Activités en matière de recherche et de développement	1.7	25-26
1.8	Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation	5.2.5-Note 2 6.2.4-Note 3	119-124 171-172
1.9	Descriptions des principaux risques et incertitudes	1.8	27-31
1.10	Investissements au cours des trois derniers exercices	8.1.17	204
2	**Présentation des comptes et affectation**		
2.1	Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation	5.2.5-Note 2 6.2.4-Note 3	119-124 171-172
2.2	Montant des charges non fiscalement déductibles		sans objet
2.3	Montant global des dépenses somptuaires et celui de l'impôt correspondant (article 223 quater du CGI)		sans objet
2.4	Dépenses de recherche et de développement	4.2.2	103
2.5	Résultats et bilan consolidés au 31 décembre 2012	5.2	114-160
2.6	Résultats et bilans annuels au 31 décembre 2012 et proposition d'affectation du résultat	6.2 7.2.1 7.3.1	166-186 191 195
3	**Filiales et participations**		
3.1	Prises de participations significatives ou prises de contrôle au cours de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	5.2.5-Note 3	124-125
3.2	Tableau des filiales et participations	8.5.1-8.5.3	212-219
4	**Informations concernant le capital social et l'actionnariat**		
4.1	Répartition du capital social et des droits de vote et modification intervenues au cours de l'exercice	8.3 8.4.1	207 208-209
4.2	État de la participation des salariés au capital	8.4.1	208
4.3	Rachat et revente par la société de ses propres actions	8.2.5 8.4.1	206 208-209
4.4	Nom des sociétés contrôlées et part du capital de la Société détenue	8.5.1-8.5.3	212-219
4.5	Accords entre actionnaires	3.1.1 8.4.1	67 209
4.6	Options de souscription d'achat d'actions	3.3.1 5.2.5 - Note 29 6.2.4 - Note 21	88 151-156 179-184
4.7	Attribution gratuite d'actions	5.2.5 - Note 29 6.2.4 - Note 21	156 184
4.8	Programme de rachat d'actions	8.2.5	206

Rubriques du rapport de gestion Articles L. 225-100 al. 2, L. 225-102, L. 225-102-1, L. 232-1-II, R. 225-102, L. 225-100-3, R. 225-105-1 du Code de commerce		Chapitre(s) du document de référence	Page(s) du document de référence
5	**Direction générale – Mandataire sociaux**		
5.1	Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux	3.1.1	68-73
5.2	Choix sur les modalités d'exercice de la direction générale	3.1	74
	Rémunérations et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social durant l'exercice écoulé	3.3 5.2.5 - Note 32 6.2.4 - Note 25	85-89 159 186
5.3	Engagements de toutes natures pris au bénéfice des dirigeants	3.3.1	86
5.4	Opérations réalisées par les dirigeants et les personnes ayant des liens étroits avec ces derniers sur les titres de la Société	8.4.1	209
5.5	Conditions relatives à la cession des actions attribuées gratuitement aux dirigeants pendant l'exercice de leurs fonctions		sans objet
6	**Informations sociales et relatives à l'environnement**		
6.1	Informations sociales	1.6 2.1-2.2	22-24 32-45
6.2	Informations environnementales	2.3-2.5	46-62
7	**Documents à joindre en annexe au rapport de gestion et/ou à communiquer aux actionnaires**		
7.1	Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	9.2	223
7.2	Rapport du conseil d'administration	7.2	191-194
7.3	Rapport du président du conseil d'administration	3.1	66-83
7.4	Rapport sur les comptes annuels des commissaires aux comptes incluant l'attestation des commissaires aux comptes sur l'exactitude et la sincérité des informations contenues dans le rapport de gestion sur la rémunération des mandataires sociaux	6.1	164-165
7.5	Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice	4.2.2	105
7.6	Tableau récapitulatif de l'état des délégations de compétence et de pouvoir en cours de validité accordée par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration en matière d'augmentation du capital social et de l'utilisation faite de ces délégations	8.2.2	205

GLOSSAIRE

ACCÉLÉRATEUR : Se dit généralement d'un processeur dédié permettant d'accélérer la puissance de calcul. Nécessite un type de programmation spécifique. Voir GPU.

AIX® : AIX est le système d'exploitation UNIX des serveurs Bull Escala. Il est développé par IBM en coopération avec Bull.

ALLOCATION DU PRIX D'ACQUISITION (APA) : Une partie du prix d'acquisition allouée à des actifs incorporels amortissables.

API : *(Application Programming Interface)* Interface fournie par un programme informatique permettant à des applications d'interagir entre elles.

APPLIANCE : En informatique, ensemble associant étroitement des matériels (serveur, stockage, etc.) et des logiciels pour fournir un ou plusieurs services dédiés libérant clients et utilisateurs de tâches de configuration et d'exploitation, par opposition avec des systèmes généralistes. Assimilés parfois à des « boîtes noires ».

B2B : *(Business to Business)* Relations commerciales interentreprises.

B2C : *(Business to Consumer)* Relations commerciales entre entreprises et consommateurs, généralement le grand public.

BI : *(Business Intelligence)* voir Décisionnel.

***BIG DATA* :** Caractérise les technologies visant à utiliser les données massives, données souvent non structurées et produites en temps réel sous internet et dans le *cloud computing*. Face à l'accroissement exponentiel des données, savoir transformer les données en information représente l'enjeu majeur des années à venir pour les entreprises comme pour les États.

BILAN CARBONE : Outil de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre développé par l'ADEME. Son objet est de permettre une évaluation des émissions directes ou induites par une activité (économique ou non) ou un territoire.

BL : *(Business Line)* Bull est organisé en 4 BL principales correspondant chacune à 4 domaines d'activités clés : Innovative Products, Computing Solutions, Business Integration Solutions et Security Solutions.

***BOOK-TO-BILL* :** Le rapport entre les prises de commandes et le chiffre d'affaires de la période.

BULLION : Famille de serveurs conçus par Bull pour optimiser la virtualisation d'applications critiques des entreprises et pour bâtir des infrastructures de *cloud computing* privé.

BULLX : Famille de supercalculateurs conçus pour l'*Extreme Computing*. Elle regroupe des solutions adaptées à chaque type de besoin, du supercalculateur pour une entreprise de taille moyenne au supercalculateur de classe mondiale.

BUSINESS INTEGRATION SOLUTIONS : Business Line de Bull dont l'activité principale est le conseil et l'intégration et le développement d'applications critiques métiers.

CALCUL HAUTE PERFORMANCE (HPC) : ou simulation numérique, les applications de calcul intensif utilisant les supercalculateurs.

CISC : *(Complex Instruction Set Computer)* Caractérise une architecture de processeurs visant la vitesse de calcul en faisant appel à un jeu étendu d'instructions, par opposition au RISC *(Reduced Instruction Set Computer)* visant la vitesse de calcul en utilisant un jeu d'instructions réduit.

CLIENT/SERVEUR : Mode de communication souvent assimilé au modèle d'architecture distribuée des années 1980. Les applications s'exécutent à la fois sur des postes de travail « lourds » (côté « client ») et sur des systèmes départementaux ou centraux (côté « serveur »). Ce modèle s'oppose au modèle « grands systèmes » des années 1960 où les applications résidaient intégralement sur les serveurs centraux. Sauf dans certains domaines comme l'analyse décisionnelle, ce modèle tombe en déclin face aux architectures internet et au *cloud computing* qui privilégient des postes de travail légers (smartphones, tablettes, ordinateurs portables) et des applications totalement hébergées sur des serveurs centraux et « en nuage ».

***CLOUD COMPUTING* :** Le *cloud computing*, « informatique en nuage », est l'architecture clé des années à venir. Elle privilégie l'utilisation de services gratuits ou accessibles en mode « paiement à l'usage » à travers des réseaux de type internet ou intranet. Les services sont hébergés sur des infrastructures banalisées au sein de l'entreprise (*cloud* interne) ou chez un infogéreur (*cloud* privé), ou encore chez un fournisseur de services publics (*cloud* public). Les services sont accessibles par tous types de terminaux (smartphones, terminaux internet) à travers des portails dédiés, ou directement par d'autres systèmes (connexions dites « machine to machine » ou « M2M »).

***CLOUD COMPUTING* PRIVÉ :** *(ou cloud d'entreprise)* Architecture de type *cloud* où les infrastructures et les services sont privés à l'entreprise, que les infrastructures soient hébergées au sein de l'entreprise (*cloud* privé interne) ou hébergées chez un prestataire spécialisé (*cloud* privé hébergé).

***CLOUD COMPUTING* PUBLIC :** Architecture de type *cloud* où les infrastructures et services accessibles par tout public sont mutualisés et hébergés chez un prestataire spécialisé.

***CLUSTER* (PÔLE) :** Cluster est le terme anglais pour désigner par exemple les pôles de compétitivité.

***CLUSTER* (SERVEURS) :** Grappe de serveurs : regroupement de plusieurs serveurs (appelés nœuds, *node* en anglais), afin de permettre une gestion globale et de dépasser les limitations de puissance d'un seul serveur.

CNIL : Commission nationale de l'informatique et des libertés en France.

***COMPLY OR EXPLAIN* :** Souvent traduit en français par « appliquer ou expliquer ».

COMPUTING SOLUTIONS : Business Line de Bull. Architecte, intégrateur et infogérant de datacenters, dédié à concevoir, bâtir et opérer les infrastructures massives et les solutions cloud.

CONSOLIDATION : La consolidation vise à réduire les coûts, à améliorer le contrôle et augmenter la productivité en centralisant et en mutualisant les ressources informatiques. La consolidation peut concerner les infrastructures physiques (Sites, salles, systèmes de refroidissement), les infrastructures informatiques (serveurs, stockage, réseaux), les bases de données et les applications. La consolidation fait un usage intensif des technologies de virtualisation.

***CORE/MULTI-CORE* :** Cœur de calcul d'un processeur. Les processeurs « *multi-core* » incluent de plus en plus de cœurs de calcul pour fournir de la puissance « parallèle ».

CRM : *(Customer Relationship Management)* La gestion de la relation client est l'ensemble des outils et techniques destinés à capter, traiter, analyser les informations relatives aux clients et aux prospects, dans le but de les fidéliser en leur offrant le meilleur service.

CRMF : Clause de retour à meilleure fortune.

CRYPT2PAY™ : Dispositif de chiffrement de haute performance, développé par Bull, conçu pour sécuriser les opérations de retrait et de paiement.

CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

DATA CENTER : Le centre informatique. Désigne historiquement le principal centre informatique de l'entreprise. Avec les terminaux intelligents (comme les smartphones) et les systèmes en interaction avec ceux de l'entreprise (comme les systèmes des partenaires), on parle de plus en plus de data center étendu ou de data center virtuel.

DÉCISIONNEL : L'informatique décisionnelle (en anglais *Decision Support System* ou encore BI pour *Business Intelligence*) désigne les moyens, les outils et les méthodes qui permettent de collecter, consolider, modéliser et restituer les données d'une entreprise en vue d'offrir des systèmes d'aide à la décision, au pilotage ou la gestion de la performance.

DÉVELOPPEMENT DURABLE : Il a été défini en 1987 par le rapport Bruntland (premier ministre norvégien, rapporteur du projet de la Commission mondiale pour l'environnement et de développement) comme « *un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* ». Appliqué à l'économie, le développement durable intègre trois dimensions : la dimension économique (efficacité, rentabilité), la dimension sociale (responsabilité sociale) et la dimension environnementale (responsabilité environnementale).

DLM : *(Data Leak Management)* Gestion des fuites d'information au sein des entreprises et des organisations.

DSI : Direction des systèmes d'information.

EBIT : *(Earnings Before Interest and Taxes)* Résultat avant impôts, autres produits et charges opérationnels et financiers et quote-part des résultats des sociétés associées.

ÉDITEUR : *(ou ISV)* Éditeur de logiciel (ou ISV pour *Independant Software Vendor*). Entreprise qui conçoit et développe des logiciels et des applications.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE OU EFFICIENCE ÉNERGÉTIQUE : État de fonctionnement d'un système pour lequel la consommation d'énergie est minimisée pour un service rendu identique. L'efficacité énergétique permet de réduire les coûts écologiques, économiques et sociaux liés à la production et à la consommation d'énergie. C'est un élément important de l'adaptation au changement climatique et de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

ENDETTEMENT : Financement sur cession de créances avec recours, emprunts bancaires et obligataires, crédit-bail et location, instruments dérivés passif.

ERP : *(Enterprise Resource Planning)* Voir PGI.

ESCALA : Serveurs Bull pour les applications critiques sous AIX®. Ils garantissent un très haut niveau de disponibilité et de sécurité pour les applications critiques des entreprises.

ETP : *(European Technology Platform)* Entité pilotée par des industriels dont la mission est de définir les priorités de recherche et les plans d'actions visant à développer les technologies clés pour la croissance, la compétitivité et le développement durable de l'Europe en soutenant en particulier le développement de partenariats public privé.

***EXTREME COMPUTING* :** Solutions de Calcul haute performance de Bull.

***EXTREME FACTORY* :** Offre de *cloud computing* de Bull pour la simulation numérique à la demande avec paiement à l'usage, conçue en partenariat avec des éditeurs de logiciels.

FP7 : 7e programme cadre de l'Union européenne, regroupant toutes les initiatives de l'UE ayant trait à la recherche ainsi que des initiatives pour la compétitivité et l'innovation (PCI), des programmes d'éducation et de formation.

GCOS : *(General Comprehensive Operating System)* Système d'exploitation des mainframes de Bull.

GED : Gestion Électronique de Documents.

GENCI : *(Grand Equipement National de Calcul Intensif)* GENCI est chargé de fixer les orientations stratégiques et de réaliser les investissements prioritaires de la France dans le domaine du calcul intensif. Représente la France au sein de PRACE *(Partnership for Advanced Computing in Europe)*.

GPGPU : *(General-Purpose Computation on Graphics Processing Units)* Calcul générique sur des processeurs graphiques.

GPU/GPGPU : *(Graphics Processing Unit ou processeur graphique ou aussi accélérateur (graphique))* Processeur dédié à l'affichage des graphiques. De plus en plus utilisé dans le Calcul haute performance pour son ratio puissance/coût très élevé.

GREEN IT : *(ou Informatique verte, ou Informatique écoresponsable)* Ce concept désigne les progrès réalisés par les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour réduire leur empreinte environnementale (baisse des consommations d'énergie et de matières premières, diminution des pollutions, amélioration du recyclage…).

GRETTIA : Laboratoire Génie des Réseaux de Transport Terrestre et Informatique Avancée de IFSTTAR.

GRI (indicateurs) : Une initiative internationale à laquelle participent des entreprises, des ONG, des cabinets de consultants, des universités pour élaborer un cadre et des règles destinées aux entreprises soucieuses de développement durable. Lancé par une ONG américaine en 1997, son objectif est d'élaborer et de diffuser des lignes directrices pour aider les entreprises à produire des rapports sur les dimensions économiques, sociales et environnementales de leurs activités, produits et services. http://www.globalreporting.org/

GROUPE BULL (OU GROUPE OU BULL) : Désigne la société Bull, société mère (Bull SA, société cotée du groupe Bull), et les sociétés qu'elle contrôle et qui sont consolidées.

GROUPE DE TRAVAIL : Caractérise le regroupement au sein d'une même entité de postes de travail et de serveurs partageant des ressources au sein d'un réseau local comme des imprimantes et des réseaux.

HA : *High Availability*, voir Haute Disponibilité.

HAUTE DISPONIBILITÉ : Se dit d'un service quand son taux de disponibilité (ratio temps durant lequel le service est opérationnel/temps total écoulé) est supérieur à 99 %.

***HIGH PERFORMANCE COMPUTING* (HPC) :** Voir Calcul Haute Performance.

HSM : *(Hierarchical Storage Management)* Ensemble de technologies visant à optimiser la gestion des données et du stockage à travers une architecture hiérarchisée selon différents critères, notamment la fréquence d'utilisation des données, leur criticité, leur taille.

IAAS : *(Infrastructure As A Service)* Modèle de *cloud computing* consistant à mettre à disposition des entreprises une infrastructure et les intergiciels *(middleware)* directement associés, en particulier les logiciels de virtualisation.

ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement.

IFSTTAR : L'institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux.

INFOGÉRANCE : L'infogérance, en anglais *outsourcing*, vise à confier à un prestataire informatique tout ou partie du système d'information (SI) d'un client, dans le cadre d'un contrat précisant un niveau de services et une durée.

***INNOVATIVE PRODUCTS* :** Business Line de Bull, concepteur et fournisseur de supercalculateurs et de serveurs hautes performances dédiés à la simulation numérique, aux applications critiques, au blog data et au cloud.

***INSOURCING* :** L'internalisation, est une forme particulière d'infogérance où les prestataires externes interviennent au sein même de l'entreprise.

INTÉGRATION : Désigne en général l'ensemble des activités associées à la conception et à la réalisation d'un système d'information ou d'un sous-système répondant à un cahier des charges précis de l'entreprise.

INVESTISSEMENTS OPÉRATIONNELS : Acquisition d'actifs par Bull pour son propre compte ou pour le compte de clients dans le cadre de contrats *managed services*.

ISC (*INTERNATIONAL SUPERCOMPUTING CONFERENCE*) : Désigne la conférence internationale ayant lieu en Allemagne chaque année en juin (ISC1&, ISC12). L'un des plus grands salons dédié au HPC avec Super Computing aux USA (SC12).

ISO : International Standards Organisation.

***IT FOR CSR* :** *(ou l'informatique au service de la RSE (Responsabilité Sociétale d'Entreprise))* Le concept *« IT for CSR »* désigne l'utilisation des TIC par les autres secteurs d'activité pour atteindre leurs propres objectifs RSE.

IT FOR GREEN : *(ou l'Informatique au service de l'environnement)* Le concept « *IT for green* » désigne l'utilisation des TIC par les autres secteurs d'activité et la Société dans son ensemble pour réduire son empreinte environnementale et sa consommation d'énergie. L'*IT for green* est un levier qui favorise l'émergence d'une croissance plus verte et d'une société « bas carbone ».

ITEA 2 : Programme européen de R&D dans les logiciels et dans les services.

ITIL : *(Information Technology Infrastructure Library)* Référentiel largement utilisé par les sociétés de services et les cabinets de conseil définissant les meilleures pratiques dans la gestion des Systèmes d'Information.

JAVA : Langage de développement créé par la société SUN (rachetée par *Oracle*) permettant aux applications d'être indépendantes du système sur lequel elles s'exécutent. Très utilisé sur les smartphones et dans le monde internet et *cloud computing*.

LAMES (SERVEURS) : Un serveur lames (*Blade Server* en anglais) est une association de serveurs (chacun sur une carte électronique indépendante nommée lame) partageant au sein d'un même tiroir (nommé châssis) plusieurs ressources mutualisées telles que les alimentations électriques, le refroidissement, l'accès au réseau ou la connectique. L'objectif d'un serveur lame est d'associer densité élevée et prix d'achat réduit.

LINUX : Au cœur du mouvement « *Open Source* », créé par Linus Torvalds, Linux est un des systèmes d'exploitation les plus utilisés au monde avec Microsoft Windows®. Linux est une implémentation libre du système UNIX respectant les spécifications POSIX.

LINUX FOUNDATION : Consortium à but non lucratif ayant pour mission de protéger et de standardiser Linux. Il regroupe 70 membres parmi lesquels on trouve Bull, Fujitsu, Hitachi, HP, IBM, Intel, AMD, NEC, *Oracle*, LG Group, Yahoo!.

LOGICIEL LIBRE : *(Open Source)* Un logiciel libre est un logiciel dont l'utilisation, l'étude, la modification et la duplication en vue de sa diffusion sont permises, techniquement et légalement, afin de garantir certaines libertés induites, dont le contrôle du programme par l'utilisateur, et la possibilité de partage entre individus.

***MAINFRAME* :** Ordinateur central de grande puissance de traitement et de très haute disponibilité né dans les années 1960 avec le Gamma de Bull et les systèmes IBM MVS. Dans les années 1980-2000, beaucoup ont été remplacés par architectures clients/serveurs avec l'ère du PC ; les mainframes sont reconsidérés principalement pour leurs caractéristiques exceptionnelles de fiabilité et de réduction des coûts. Leurs concepts, associant centralisation, fiabilité et puissance, sont au cœur des nouvelles architectures de type *cloud computing*.

***MANAGED ENTERPRISE CLOUD* :** Se dit d'un système d'information d'entreprise (incluant notamment l'infrastructure, les serveurs, le stockage et les applications) en mode *cloud computing*, infogéré par un prestataire de services. Voir *cloud computing*.

***MANAGED SERVICES* :** Catégorie de prestations d'hébergement ou infogérance avec la mise en place d'infrastuctures par le prestataire ou chez un d'opérateur avec un engagement sur une disponibilité applicative des plates-formes.

MARGE CONTRIBUTIVE : Pour chaque Business Line, le résultat avant impôts, autres produits et charges opérationnels, autres produits et charges financiers, quote-part des résultats des sociétés associées, et allocation de coûts fonctionnels et transverses.

META PKI : Solution complète de Bull pour créer des certificats électroniques et gérer leur cycle de vie.

***MIDDLEWARE* :** On appelle le plus souvent *middleware* (ou intergiciels en français) les logiciels qui font interface entre les applications et les infrastructures physiques.

NOVASCALE : Famille de serveurs ouverts et standard, développée par Bull. Regroupe notamment les serveurs novascale gcos, et les serveurs lames.

NOVASCALE GCOS : Famille de serveurs mainframes de Bull.

OBJECTWEB/OW2 : Créé en janvier 2007 à partir de la fusion des communautés ObjectWeb et OrientWare, OW2 est un consortium indépendant dédié au développement de *middlewares* libres.

***OPEN SOURCE* :** Logiciels libres. Leur licence respecte des critères précisément établis par l'*Open Source Initiative*, c'est-à-dire la possibilité de libre redistribution, d'accès au code source et aux travaux dérivés.

ORGANIQUE : *(Variation)* À périmètre et taux de change constants.

***OUTSOURCING* :** On parle d'*outsourcing* ou d'externalisation quand la partie infogérée est externalisée chez le prestataire. Voir aussi infogérance.

PAAS : *(Platform As A Service)* Modèle de *cloud computing* consistant à mettre à disposition des entreprises une infrastructure, les *middlewares* directement associés, en particulier les logiciels de virtualisation, et le *framework* permettant aux applications *cloud* de s'exécuter.

PARTIES PRENANTES : Connues en anglais sous le nom de *stakeholders*, les parties prenantes de l'entreprise regroupent l'ensemble de ceux qui participent à sa vie économique (salariés, syndicats, clients, fournisseurs, actionnaires…), de ceux qui observent l'entreprise (ONG, citoyens…) et de ceux qu'elle influence plus ou moins directement (société civile, collectivité locale…).

PETAFLOPS : Unité de puissance des plus grands supercalculateurs actuels signifiant un million de milliards d'opérations à virgule flottante par seconde. Avec 3 supercalculateurs pétaflopiques installés sur 2 continents, Bull est dans le peloton de tête des fournisseurs mondiaux de supercalculateurs pétaflopiques.

PEOPLE, PLANET, PROFIT : Les « critères RSE » sont communément appelés « critères extra-financiers » ou « critères ESG » (pour environnement, emploi, économie, social, sociétal et gouvernance.). Ils sont également fréquemment synthétisés en anglais par les « 3P » de *« People, Planet, Profit »* (pour Personnes, Planète, Profit).

PGI : Progiciel de Gestion Intégrée (en anglais *Enterprise Resource Planning* ou ERP) est un logiciel qui intègre de base de nombreuses composantes fonctionnelles de l'entreprise (gestion de production, gestion commerciale, logistique, ressources humaines, comptabilité, contrôle de gestion, paie).

POWER® : Famille de processeurs de type RISC d'IBM qui équipe les serveurs Bull Escala.

PRISES DE COMMANDES : La valeur totale ferme des contrats enregistrés pendant la période. Cette valeur totale ferme des contrats correspond à l'engagement contractuel des clients, sur lequel le management peut être amené à apporter un jugement pour les contrats de longue durée ou ceux pour lesquels l'échéance n'est pas déterminée (tacite reconduction par exemple).

PROGICIEL DE GESTION : Voir PGI.

QPI : QuickPath Interconnect est un bus informatique des processeurs Intel permettant la connexion point à point.

RCIED : *(Remote-Controlled Improvised Explosive Device)* Désigne un explosif télécommandé qui est souvent utilisé par les organisations terroristes.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL : Résultat avant impôts et produits et charges financiers. Il intègre les effets des modifications du périmètre, ainsi que les provisions de restructuration.

RISC : *(Reduced Instruction Set Computer)* Caractérise une architecture de processeurs visant la vitesse de calcul en utilisant un jeu d'instructions réduit, par opposition au CISC (Complex Instruction Set Computer) qui vise la vitesse de calcul en faisant appel à un jeu étendu d'instructions.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE (RSE) - *CORPORATE SOCIAL RESPONSABILITY* (CSR) : Selon la Commission européenne, la RSE se définit « comme étant la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société ». Ces effets (ou « critères RSE ») sont regroupés en grandes thématiques (voir People, Planet, Profit).

ROI : *(Return On Investment)* Retour sur investissement.

SAAS : *(Software As A Service)* Modèle de *cloud computing* consistant à mettre à disposition des entreprises des applications à destination des utilisateurs finals utilisables à la demande en général sous la forme d'un abonnement et non plus d'une licence.

SAFEKIT : Solution logicielle de haute disponibilité développée par Bull intégrant l'équilibrage de la charge, la réplication et la reprise applicative. Disponible sur les systèmes standard de type x86.

SECURITY SOLUTIONS : La Business Line de Bull se positionne l'industriel de la sécurité et des systèmes critiques pour la cyber-sécurité, les infrastructures critiques et la guerre électronique.

SPEC, SPECINT®_RATE2006 : SPEC (Standard Performance Evaluation Corporation) est une organisation internationale visant à standardiser les mesures permettant de comparer les performances de systèmes. Par exemple SPECint®_rate2006 est une mesure de la vitesse de calcul en nombres entiers applicable à tous les processeurs actuels. Le serveur bullion a été classé serveur x86 le plus rapide au monde en 2012.

SQL : *(Structured Query Language)* Langage le plus utilisé pour interroger ou mettre à jour des bases de données.

SSII : Société de Services en Ingénierie Informatique.

SSO : *(Single Sign-On ou authentification unique)* Permet à un utilisateur de ne procéder qu'à une seule authentification pour accéder aux applications informatiques (ou sites web sécurisés) auxquelles il a droit. Bull Evidian porte ses solutions.

***SUPER COMPUTING* (SC) :** Littéralement « super calcul » ou Calcul haute performance. Désigne également la conférence internationale ayant lieu aux États-Unis chaque année en novembre (SC11, SC12). L'un des plus grands salons dédié au HPC avec ISC.

SYSTEMATIC : Systematic Paris-Région est un pôle de compétitivité d'Île-de-France créé en 2005, consacré aux systèmes complexes et rassemblant plus de 600 acteurs innovants. Bull est partie prenante dans plusieurs domaines : HPC, sécurité, *Open Source*, *cloud*…

SYSTÈMES CRITIQUES : Système dont une panne peut avoir des conséquences dramatiques pour un processus vital de l'entreprise.

TERA 100 : Supercalculateur pétaflopique français conçu par les équipes de Bull et du CEA-DAM (direction des applications militaires du CEA), fabriqué et déployé par Bull. Premier supercalculateur à avoir passé la barrière du pétaflops en Europe, classé à son lancement n° 6 mondial. Classé n° 1 en Europe pendant 18 mois. Installé à Bruyères-le-Châtel.

TERAFLOPS : Unité de puissance de grands supercalculateurs qui délivre des milliers de milliards d'opérations à virgule flottante par seconde.

TIC : Technologies de l'Information et de la Communication.

TMA : Tierce Maintenance Applicative. Prestation de services incluant le support et l'évolution des applications informatiques des clients.

TRÉSORERIE BRUTE : L'ensemble de la trésorerie et équivalents de trésorerie (y compris OPCVM classés monétaire Euro par l'AMF), actifs financiers disponibles à la vente (autres OPCVM de trésorerie), dépôts et comptes de garantie, ainsi que des comptes à terme bancaires dont la liquidité est quotidienne mais qui ne remplissent pas l'ensemble des critères, notamment de maturité, pour être présentés comme des équivalents de trésorerie.

TRÉSORERIE NETTE : La trésorerie brute moins l'endettement.

TOLÉRANCE DE PANNE : Architecture d'un système visant à ce qu'il puisse continuer à fonctionner même en cas de défaillance de l'un de ses principaux composants.

TOP500 : Organisation publiant deux fois par an la liste des 500 plus puissants supercalculateurs au monde.

TRUSTWAY : Gamme de solutions cryptographiques matérielles à haut niveau de sécurité développées par Bull.

***VESTING* :** Acquisition progressive de droits.

VIRTUALISATION : La virtualisation de serveurs consiste à faire fonctionner plusieurs systèmes d'exploitation sur un seul serveur, au lieu d'un seul par serveur. On peut également virtualiser du stockage ou des télécommunications. En permettant d'allouer ou de libérer dynamiquement des ressources, cette technique permet de mieux utiliser les infrastructures, et permet en particulier à des applications d'utiliser des infrastructures potentiellement réparties dans le monde entier. La virtualisation est une technique au cœur de la consolidation des infrastructures et du *cloud computing*.

WEB 2.0 : Le Web 2.0 est une évolution du Web qui fait passer l'utilisateur d'un rôle passif à un rôle actif, déterminant pour la conception de nouveaux services.

X86 : Architecture de processeur développée par Intel à la fin des années 1970 avec le processeur Intel 8086. Est devenue la référence des architectures de processeurs standards, d'abord à destination des PC, et désormais utilisée dans les serveurs et les grands systèmes.

La typographie de certains termes utilisés dans le présent document de référence ne correspond pas pleinement à la dénomination qui a fait l'objet d'un dépôt. Ainsi et notamment pour les termes suivants, il faut lire : pour bull™, Bull™ ; pour bullion, BULLION™ ; pour Crypt2Pay, CRYPT2Pay™ ; pour Crypt2Protect, CRYPT2Protect™ ;pour Escala™, ESCALA™ ; pour *extreme factory, EXTREME FACTORY™ ; pour globull, GLOBULL™ ; pour Le cloud by Bull, Le Cloud by Bull™ ; pour mobull™, MOBULL™ ; pour novascale bullion™, NovaScale BULLION™ ; pour novascale gcos, NovaScale GCOS™ ; pour Proteccio, PROTECCIO™ ; pour StoreWay, STOREWAY™ ; pour Sphone, SPHONE™ ; pourTrustWay, TRUSTWAY™ ; pour VisiBull, VISIBULL™.*

Société anonyme au capital de 12 080 914,70 euros
Siège Social : rue Jean-Jaurès BP 68
78340 Les Clayes-sous-Bois
RCS Versailles 542 046 065
www.bull.com

Relations Actionnaires et Investisseurs :
Vincent Biraud
Tél. : +33 (0) 1 58 04 04 23
Vincent.Biraud@bull.net

Bull
Société anonyme au capital de 12 080 914,70 €
R.C.S. Versailles 542 046 065
Siège social : rue Jean Jaurès
78340 Les Clayes-sous-Bois
France
Tél. : +33 (0)1 30 80 70 00
www.bull.fr

Crédits photos : © Plainpicture/Readymade-Images/Aurelia Jaeger - © Plainpicture/Design Pics - © Photographer's Choice RF / Getty Images